|  |
| --- |
| Maurice CUSSONProfesseur à l’École de CriminologieChercheur, Centre international de Criminologie comparée, Université de Montréal.(1981)DÉLINQUANTSPOURQUOI ?**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée avec le concours de mon épouse, Diane Brunet, bénévole, guide retraitée du Musée de la Pulperie de Chicoutimi:

Page web dans Les Classiques des sciences sociales :
<http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_brunet_diane.html>

Courriel : Brunet\_diane@hotmail.com

à partir du texte de :

Maurice CUSSON

**DÉLINQUANTS POURQUOI ?**

Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH ltée, 1981, 275 pp. Cahiers du Québec. Collection : “Droit et criminologie”.

M Cusson est professeur à l’École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l’Université de Montréal.

 Courriel : maurice.cusson@umontreal.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 26 février 2020 à Chicoutimi, Québec.



Maurice CUSSON

Professeur à l’École de Criminologie

Chercheur, Centre international de Criminologie comparée,

Université de Montréal.

DÉLINQUANTS POURQUOI ?



Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH ltée, 1981, 275 pp. Cahiers du Québec. Collection : “Droit et criminologie”.

**Maurice Cusson**

*Délinquants
pourquoi ?*

Cahiers du Québec
Collection Droit et Criminologie

Hurtubise HMH

**Délinquants Pourquoi ?**

Quatrième de couverture



[Retour à la table des matières](#tdm)

Né à Montréal en 1942, Maurice Cusson est professeur à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal où son enseignement porte sur la délinquance juvénile et la sociologie criminelle. Ses recherches conduisent à la publication, en 1979, de son premier livre : La *resocialisation du jeune délinquant.* En 1975, il est nommé membre du Comité d'études sur la réadaptation des enfants au Centre d'accueil, et il est le rédacteur principal de ce qui allait être connu sous le nom de « Rapport Batshaw ». Ses travaux lui méritent, en 1978, le prix Beccaria décerné par la Société de criminologie du Québec.

« La délinquance est une activité passablement répandue chez les jeunes, et pas seulement chez les pauvres, et pas seulement chez les fils de mauvaises familles. Voilà quelque chose de surprenant. Car tous les garçons qui volent et qui s'attaquent à autrui savent très bien qu'ils peuvent se faire arrêter par la police, qu'ils risquent de compromettre leur réputation et leur avenir.

Alors pourquoi tant de jeunes commettent-ils ces actes nuisibles, parfois sévèrement punis ? Et pourquoi sont-ils si nombreux à recommencer ? Sont-ils affligés d'une espèce de folie morale ? Sont-ils téléguidés par d'obscures forces sociales ? Peut-être. L'ennui, c'est que, depuis un siècle déjà, certains experts ont tenté en vain de nous vendre ces idées. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas trouvé d'acheteur. Ils n'ont même pas réussi à se convaincre les uns les autres. Il est donc urgent de reprendre le problème autrement. »

**Les Cahiers du Québec**

|  |  |
| --- | --- |
| **Directeur des Cahiers** | *Robert Lahaise* |
| **Directeurs des collections** |  |
| Arts d’aujourd’hui | Jean-Pierre Duquette |
| Beaux-Arts | Serge Joyal |
| Cinéma | Luc Perault |
| Communications | Jean-Louis Morgan |
| Cultures amérindiennes | *Donat Savoie* |
| Documents d’histoire | *Marcel Trudel* |
| Droit et criminologie | *Jean-Paul Brodeur* |
| Ethnologie | Jean Claude Dupont |
| Géographie | Huges Morrissette |
| *Histoire* | Jean-Pierre Wallot |
| Littérature | André Vanasse |
| Philosophie  | Jean-Paul Brodeur et Georges Leroux |
| *Science politique* | *André Bernard* |
| Sociologie | Jacques Lazure |
| *Textes et documents littéraires* | *Jacques Allard* |
| Représentants | Claude Boucher pour l’Université de SherbrookeRhéal Ouellet pour l’Université Laval |

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences sociales, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Photo de la couverture :

Jean Blais

Maquette de la couverture :

Pierre Fleury

Éditions Hurtubise HMH, Limitée
7360, boulevard Newman
Ville LaSalle, Québec
H8N 1X2
Canada

Téléphone : (514) 364-0323

Dépôt légal/2e trimestre 1981

Bibliothèque Nationale du Canada
Bibliothèque Nationale du Québec

ISBN 2-89045-496-7

© Copyright 1981

Éditions Hurtubise HMH, Limitée

pour l’édition canadienne-française

Imprimé au Canada

*À Suzanne*, *Fabienne
et Marianne*

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[273]

**Délinquants Pourquoi ?**

Table des matières

[Quatrième de couverture](#delinquance_couverture)

[Remerciements](#delinquance_remerciements) [1]

[Introduction](#delinquance_intro) [3]

[**PREMIÈRE PARTIE**](#delinquance_pt_1)**.
LE PROBLÈME, LE SUJET, LA DÉMARCHE** [11]

Chapitre I. [La délinquance : définition](#delinquance_pt_1_chap_I) [13]

Infractions punissables [13]

Un dommage évident à autrui [18]

Chapitre II. [Un problème pour qui ?](#delinquance_pt_1_chap_II) [21]

Divers points de vue [21

Les souffrances de la victime [23]

Le délit comme solution [27]

Chapitre III. [Qui sont les délinquants ?](#delinquance_pt_1_chap_III) [29]

Nous sommes tous des délinquants [29]

Les super-délinquants [33]

Folies de jeunesse [40]

Chapitre IV. [La sélection par le système pénal](#delinquance_pt_1_chap_IV) [43]

Petits et gros poissons [43]

La classe sociale [48]

La situation familiale et scolaire [56]

Chapitre V. [L’analyse stratégique](#delinquance_pt_1_chap_V) [61]

Le comportement [64]

Les résultats [66]

La rationalité limitée [68]

Les conflits [73]

[**DEUXIÈME PARTIE**](#delinquance_pt_2)**.
LES FINS** [79]

Chapitre VI. [Les finalités du délit](#delinquance_pt_2_chap_VI) [81]

Le sens du délit [83]

Le refus de l’analyse finaliste [85]

Fins et résultats [87]

Chapitre VII. [L’action](#delinquance_pt_2_chap_VII) [91]

L’excitation [95]

Le jeu [98]

[274]

Chapitre VIII. [Mourir d’ennui ou mourir de peur](#delinquance_pt_2_chap_VIII) [103]

L’action, un besoin vital [103]

Les délinquants ont-ils plus besoin d’action

que les autres ? [105]

L’action contribue à la croissance personnelle [108]

Le sens de la vie [110]

Chapitre IX. [L’appropriation](#delinquance_pt_2_chap_IX) [111]

Les fruits du vol [112]

L’action ou l’appropriation ? [118]

Chapitre X. [L’agression défensive](#delinquance_pt_2_chap_X) [121]

Les visages de l’agression [121]

La défense [123]

L’inné et l’acquis [128]

Chapitre XI. [La vengeance](#delinquance_pt_2_chap_XI) [133]

Crimes par vengeance [134]

À quoi peut servir la vengeance ? [138]

Chapitre XII. [Évacuer ou déchaîner l’agression ?](#delinquance_pt_2_chap_XII) [141]

Faut-il se défouler ? [141]

L’agression déchaînée [144]

L’assassin était trop doux [146]

Être actif ou être agressif ? [148]

Chapitre XIII. [La domination](#delinquance_pt_2_chap_XIII) [151]

La puissance [151]

La cruauté [153]

Le prestige [156]

[**TROISIÈME PARTIE**](#delinquance_pt_3)**.
LES OPPORTUNITÉS** [163]

Chapitre XIV. [La notion d’opportunité](#delinquance_pt_3_chap_XIV) [165]

Délinquance et opportunités [166]

Opportunités et fins [169]

Chapitre XV. [La confrontation avec l’école](#delinquance_pt_3_chap_XV) [175]

Les mauvais élèves [175]

Les délinquants ne sont pas intéressés à l’école [178]

L’origine familiale des difficultés scolaires [180]

Le choc scolaire [182]

De l’inadaptation scolaire à la délinquance [185]

[275]

Chapitre XVI. [Au travail](#delinquance_pt_3_chap_XVI) [187]

Le délinquant est-il paresseux ? [187]

Choisir entre le travail et le crime [192]

Chapitre XVII. [Prisonnier du présent](#delinquance_pt_3_chap_XVII) [199]

Une fixation dans le présent [199]

Origines du présentisme [203]

Le présentisme dans la délinquance [205]

Présentisme et relations interpersonnelles [209]

Chapitre XVIII. [Les copains](#delinquance_pt_3_chap_XVIII) [213]

Les faits [213]

« Qui se ressemble s’assemble » [216]

La contagion réciproque [219]

L’apprentissage technique [222]

Les copains et l’efficacité de la délinquance [226]

[**QUATRIÈME PARTIE**](#delinquance_pt_4)**.
CONCLUSION** [233]

Chapitre XIX. [La liberté](#delinquance_pt_4_chap_XIX) [235]

Le problème [235]

Liberté et déterminisme dans l’élaboration des fins [237

Liberté et déterminisme devant les opportunités [240]

Chapitre XX. [Bilan](#delinquance_pt_4_chap_XX)  [243]

Les fins [243]

Les opportunités [245]

Sont-ils heureux ? [248]

La contribution de l’analyse stratégique à la criminologie [253]

[Bibliographie](#delinquance_biblio) [255]

[1]

**Délinquants Pourquoi ?**

REMERCIEMENTS

[Retour à la table des matières](#tdm)

Ce livre est largement tributaire du milieu intellectuel dans lequel il a vu le jour. Il m’aurait été impossible de l’écrire si je n’avais constamment profité des connaissances et des idées de mes collègues de l’École de criminologie de l’Université de Montréal. Je remercie en particulier ceux qui n’étaient pas d’accord avec moi car la confrontation est le ferment de la vie de l’esprit.

Ayant eu la chance de participer aux travaux du Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile dans le cadre de la recherche « Structure et dynamique du comportement délinquant », subventionnée par le Conseil de la recherche en sciences humaines, j’ai pu avoir un accès direct à cette véritable mine de données de recherches qui ont été recueillies au prix de grands efforts, en particulier par Louise Biron et Marc LeBlanc.

Parmi mes collègues de l’Université de Montréal, j’ai une dette particulière pour Denis Szabo. Par sa vaste érudition et sa largeur de vues, il m’a ouvert bien des horizons, en particulier en portant à mon attention un grand nombre de livres et d’articles qui m’avaient échappé.

Les travaux de Micheline Baril sur la victimologie m’ont fait découvrir un aspect de la réalité qui m’a beaucoup aidé à poser le problème de la délinquance, surtout dans les deux premiers chapitres de ce livre.

[2]

Il est facile de reconnaître dans ces pages l’influence du Père Noël Mailloux, entre autres choses, dans mes analyses du problème de la liberté. Il me faut aussi ajouter que c’est dans le cadre de son séminaire sur la responsabilité que j’ai pris conscience de plusieurs idées que l’on trouve dans le présent ouvrage.

Des versions préliminaires de ce livre ont été soumises à des lecteurs perspicaces et sans complaisance. Danielle Laberge-Altmejd, Yves Brillon et Jean-Paul Brodeur ne m’ont ménagé ni leurs critiques, ni leurs suggestions. Et j’en avais besoin : si ce livre est tant soit peu nuancé, c’est en partie grâce à eux.

Je remercie enfin Micheline Côté qui a dactylographié différentes versions de cet ouvrage, dans des conditions souvent difficiles.

[3]

**Délinquants Pourquoi ?**

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#tdm)

Cet ouvrage porte sur les délits que commettent les adolescents. Il y sera question d’actes dont le degré de gravité est très variable, allant du petit vol à l’étalage jusqu’au meurtre, en passant par le cambriolage, le vol d’automobile, le hold-up et le viol.

La délinquance est une activité passablement répandue chez les jeunes, et pas seulement chez les pauvres, et pas seulement chez les fils de mauvaises familles. Nous le verrons dans ce livre, la majorité des adolescents commettent des actes qui peuvent être qualifiés de délit. Voilà quelque chose de surprenant, du moins à première vue. Car tous ces garçons qui volent et qui s’attaquent à autrui savent très bien qu’ils posent des gestes condamnables. Ils savent très bien qu’ils peuvent se faire arrêter par la police. Ils savent très bien qu’ils risquent de compromettre leur réputation et leur avenir.

Alors pourquoi tant de jeunes commettent-ils ces actes nuisibles, très mal vus et parfois sévèrement punis ? Et pourquoi sont-ils si nombreux, non seulement à le faire, mais aussi à recommencer ?

Sont-ils affligés d’une espèce de folie morale ? Sont-ils téléguidés par d’obscures forces sociales ? Peut-être. L’ennui c’est que, depuis un siècle déjà, certains experts ont tenté en vain de nous vendre ces idées. Jusqu’à maintenant, [4] ils n’ont pas trouvé d’acheteur. Ils n’ont même pas réussi à se convaincre les uns les autres.

Il est donc urgent de reprendre le problème autrement. Et un retour aux sources de la sagesse populaire serait peut-être utile. Que pensent les gens du crime ? Selon une idée assez répandue, ceux qui commettent des délits doivent bien en tirer un avantage quelconque ; ils ne le feraient pas si cela ne servait leurs intérêts.

Voilà une hypothèse assez vraisemblable : ils se livrent à la délinquance parce qu’ils y trouvent leur profit. Pour étayer cette proposition, il faudra examiner un certain nombre de questions : Quelle est la nature du profit que l’on tire du crime ? En quoi la délinquance est-elle une activité agréable, profitable, utile, nécessaire ? Quelles fins poursuivent les délinquants ? Qu’est-ce qui les pousse à poursuivre ces fins ? Et pourquoi prennent-ils ces moyens douteux pour arriver à leurs fins ?

Mais est-il possible de répondre à ces questions ?

À première vue, l’entreprise sera difficile, à cause de la crise qui, depuis quelques années, secoue la criminologie. En effet, vers la fin des années soixante, une véritable révolution culturelle a désagrégé la sociologie, la criminologie et la plupart des sciences de l’homme (Szabo 1978). Une série de remises en question ont sérieusement ébranlé les convictions les plus fermement établies. De nouveaux systèmes théoriques sont apparus. Les affrontements entre écoles sont devenus féroces. Il est devenu difficile d’échapper, soit au scepticisme, soit au fanatisme.

Ce climat de confusion a constitué un bouillon de culture idéal pour trois virus qui, de tout temps, ont menacé les intellectuels : la pédanterie, le dogmatisme et la complaisance.

La pédanterie consiste à vouloir éblouir par un discours incompréhensible, par l’étalage de l’érudition et par [5] la complexité des techniques. Le pédant dissimule son incapacité de dire quelque chose de nouveau derrière des performances de fort en thème attardé. Il énonce gravement évidences et insignifiances dans un jargon obscur et dans des phrases emberlificotées. Il n’est pas intéressé à communiquer mais à mystifier.

Le dogmatisme consiste à transformer les sciences humaines en idéologie. On juge plutôt que de comprendre ; on dit ce qui devrait être plutôt que ce qui se passe ; on sélectionne les faits au lieu de les analyser. Avec le dogmatique, nous avons droit à la solution miracle, au message, à la certitude, à l’explication unique, à la vision globale, au principe universel, à la théorie de société. Le dogmatique a peur des hommes tels qu’ils sont ; il ne les accepte que coulés dans le moule de ses grands principes. Il n’informe pas, il prêche.

La complaisance consiste, pour l’intellectuel, à chercher à plaire aux puissants et à l’opinion. On ne rapporte pas les faits, surtout pas ceux qui déplaisent ; on s’applique plutôt à flatter les préjugés des uns et des autres. La peur hante ces gens : peur de manquer le bateau, peur de choquer, peur de tomber en disgrâce. C’est pourquoi ils ne disent que ce qu’on veut bien entendre. Mais comme les puissants sont renversés et comme les modes changent, les complaisants sont obligés de changer d’idée constamment, ce sont des girouettes.

Mais il ne faut pas désespérer, bien au contraire. Car, malgré les formules alambiquées des pédants, malgré les solutions toutes faites des dogmatiques, malgré les propos insipides des complaisants, les recherches sérieuses se sont poursuivies, la réflexion a progressé et, aujourd’hui, nous comprenons mieux le phénomène de la délinquance qu’autrefois.

En effet, au cours des quinze dernières années, la recherche sur la délinquance juvénile a fait d’énormes progrès. Des chercheurs français, américains, anglais ont mené [6] à terme de fructueuses recherches. Et le hasard a voulu que les chercheurs québécois attachés à l’Université de Montréal aient été particulièrement productifs ; le hasard, mais surtout l’impulsion d’hommes comme Mailloux, Szabo, LeBlanc qui ont été à l’origine d’importantes entreprises de recherche.

Les observations cliniques se sont accumulées. Des mesures fiables de la délinquance ont été mises au point. D’innombrables données ont été recueillies auprès de centaines et de milliers d’adolescents. Des découvertes intéressantes ont été faites. Et la concordance des résultats est souvent frappante : des chercheurs de différents pays, utilisant des méthodes différentes, sont arrivés aux mêmes conclusions. Nous possédons maintenant une base empirique solide.

Malheureusement ces résultats de recherche sont mal connus. Ils sont dispersés dans des rapports à diffusion restreinte. Ils sont écrits dans un jargon rebutant. Ils sont farcis de détails techniques qui les rendent incompréhensibles aux non-spécialistes.

Jusqu’à maintenant personne ne s’est donné la peine de faire une bonne synthèse de ces informations. Personne n’a réussi à incorporer ces données dans un ensemble cohérent et facilement accessible.

Pourquoi ? Parce qu’il nous manquait le cadre théorique qui aurait permis d’organiser et d’interpréter cette masse disparate de résultats de recherche. Impossible de trouver les concepts nécessaires pour penser le problème de la délinquance et du crime. Tout ce que nous pouvions faire, c’était d’accumuler les observations, de les compiler, d’en faire le catalogue. Les principes organisateurs nous manquaient. Nous savions beaucoup de choses mais nous ne comprenions pas plus pour autant. La délinquance restait un mystère.

Il était donc essentiel de développer une nouvelle manière de raisonner sur la délinquance. La mienne s’est [7] inspirée de deux sources. Il y eut tout d’abord les autobiographies de criminels. Ceux-ci aiment se raconter (il faut bien dire qu’ils ont beaucoup à raconter). Ils sont nombreux à avoir fait le récit de leur vie, de leurs crimes, de leurs amours, de leurs succès et de leurs échecs. Or les délinquants qui écrivent sur eux-mêmes tiennent un langage très différent de celui des savants qui écrivent sur « les causes du crime ». Ils parlent de leurs décisions, des occasions qu’ils saisissaient, de leurs stratagèmes, de leurs combats...

C’est dans la sociologie que je puisai ma seconde source d’inspiration. Des auteurs comme Goffman, Crozier, Baechler ont développé une manière de penser le comportement social dont on ne retrouve pas l’équivalent en criminologie. Ils présentent l’homme comme un acteur qui prend des décisions, qui élabore des stratégies, qui poursuit des fins, qui attaque et se défend. Ces analyses allaient tout à fait dans le sens de ce que les criminels disaient d’eux-mêmes.

Ayant en main d’abord les faits et, ensuite, une méthode pour les penser, il était dès lors possible d’apporter à nos interrogations sur la délinquance des réponses intellectuellement satisfaisantes et appuyées sur des observations scientifiques bien établies.

Cette démarche a conduit à l’élaboration d’une analyse stratégique de la délinquance. Voici, très brièvement en quoi elle consiste.

L’activité délinquante apporte à ses auteurs plus d’avantages qu’on ne se l’imagine habituellement. Elle leur permet de satisfaire de nombreux désirs, de résoudre des problèmes très réels, de vivre intensément et de s’amuser ferme. De ce point de vue, le délit apparaît comme un moyen parmi d’autres pour réaliser des fins que visent la plupart des hommes : l’excitation, la possession, la défense de ses intérêts, la domination. Dans ces conditions, il est compréhensible que de nombreux adolescents se laissent tenter par la délinquance. Cependant, seule une minorité [8] d’entre eux, constituée surtout de jeunes gens actifs et orientés vers le présent, s’engageront profondément dans le crime. Ils le feront parce que celui-ci leur semble la plus accessible des solutions qui s’offre à eux. En effet, ils éprouvent des difficultés à l’école et sur le marché du travail ; de ce fait, les voies d’accès qui, normalement, s’ouvrent à ceux qui entrent dans la vie leur sont fermées. Par contre, ils fréquentent des camarades qui les initient aux techniques criminelles et qui peuvent être des alliés lors d’entreprises délinquantes. Ces relations leur ouvrent la voie à une activité illégale qui leur permettra d’atteindre leurs fins.

[9]

**Délinquants Pourquoi ?**

PREMIÈRE
PARTIE

[Retour à la table des matières](#tdm)

[10]

[11]

**Délinquants Pourquoi ?**

Première partie

LE PROBLÈME, LE SUJET,
LA DÉMARCHE

[Retour à la table des matières](#tdm)

[12]

[13]

**PREMIÈRE PARTIE
Le problème, le sujet, la démarche**

Chapitre I

La délinquance :
définition

[Retour à la table des matières](#tdm)

Il n’existe pas de définition du crime qui soit valable dans l’absolu. Jusqu’à maintenant toutes les tentatives de cet ordre ont échoué. Aussi il ne s’agira pas dans ce chapitre de faire un nouvel essai dans ce sens mais, plus modestement, de circonscrire précisément l’objet du présent ouvrage.

*Dans ce livre, le mot délinquance désignera les infractions commises par les adolescents, punissables aux termes du code pénal et causant un dommage évident à autrui.*

Selon cette définition, deux éléments doivent être présents pour pouvoir parler de délit ou de délinquance : 1) une violation à une disposition du code pénal, 2) un dommage évident à autrui.

Infractions punissables

Le premier élément de la définition fait appel à la loi et, plus précisément, au Code pénal. Seul sera considéré comme un délit, un acte formellement interdit et, de ce fait, punissable. Ici, le Code pénal désigne la loi qui s’applique aux adultes. Ceci n’englobe pas ces lois spéciales qui permettent de considérer comme « jeune délinquant » un adolescent qui a fait à peu près n’importe quoi. Ne sera considéré comme délinquant, que le mineur qui, s’il était adulte, pourrait être puni aux termes du Code criminel.

[14]

De ce fait, ne seront pas incluses dans la définition ces formes de déviance qui sont souvent associées à la délinquance : indiscipline, incorrigibilité, école buissonnière, fugues, alcoolisme, promiscuité sexuelle. De la même manière, seront exclues les infractions à des lois et règlements qui n’entrent pas dans le code criminel : délits de la route, loi sur les alcools, règlements municipaux. Finalement, toute forme de dommage à autrui qui ne serait pas une infraction au code criminel est aussi exclue. Par exemple la calomnie, les insultes, les dommages accidentels.

Il faut avoir pleinement conscience du caractère relatif d’une définition du crime qui prend son point de départ dans les lois. Mais, en la matière, il est impossible de s’appuyer sur un critère absolu parce que le crime est une entité qui a été créée de toutes pièces par les hommes. Il est le résultat de décisions humaines, donc subjectives et arbitraires.

En effet, quand on parle de délit, de crime, d’infraction, on désigne essentiellement des actes *interdits.* C’est l’interdiction, promulguée dans une loi quelconque, qui *crée* le délit, qui le constitue en tant que délit. Un code pénal, c’est une succession de définitions qui créent leur propre objet. Pas de crime sans loi. Notons que les définitions sont loin d’être académiques, elles ont au moins une conséquence très concrète : la peine. Car, dans la loi, pour créer un délit, il suffit de rendre un acte punissable.

Par exemple, le code pénal français définit ainsi le délit : « (art. 1) L’infraction que les lois punissent de peines correctionnelles est un *délit* ». Le délit se définit par la peine.

Ceci veut dire que, pour créer un crime, il suffit de prévoir une peine dans la loi. Et, comme les lois changent, il y a des actes qui cessent d’être des crimes et d’autres qui le deviennent. Dans les sociétés modernes, il y a des mouvements de « décriminalisation », c’est-à-dire, une tendance à ne plus rendre punissables certains crimes du passé, par [15] exemple, la prostitution, l’homosexualité, l’avortement et la possession de marijuana. Parallèlement, il existe une tendance à créer de nouveaux crimes, par exemple, la pollution et la violation des droits des consommateurs.

Or ces décisions qui consistent à supprimer ou à créer des crimes ne découlent pas de la nature des choses. Ce sont des décisions politiques au sens plein du terme. Elles sont dictées par des considérations multiples. Bien commun et intérêts de groupes particuliers s’affrontent. De nombreux facteurs peuvent jouer sur l’orientation d’une loi : les considérations électorales, l’action des groupes de pression, le poids des mass media, l’influence insidieuse des bureaucrates, les stratégies partisanes, l’idéologie, les valeurs et les intérêts des hommes politiques.

Le droit pénal est donc le résultat de décisions de législateurs qui peuvent ajouter ici, retrancher là, créer un crime ici, et en supprimer un autre là.

Mais cela ne veut pas dire, comme on le croit souvent, que le code criminel découle purement et simplement du bon plaisir du prince. Car s’il existe une activité de l’État qui requiert la collaboration des citoyens, c’est bien la répression du crime. En effet, la plupart des délits ne sont connus de la police que parce que les victimes ou des témoins les dénoncent. Si on criminalisait des actes que les citoyens ne trouvent pas répréhensibles, ceux-ci cesseraient de collaborer et les autorités deviendraient, à toutes fins utiles, impuissantes. La loi ne serait plus qu’un chiffon de papier. Qui plus est, on risquerait de provoquer ce que Peyrefitte (1977) a appelé « ces effets-boomerang qui suivent presque inévitablement les décisions adoptées au mépris de l’opinion » (p. 237).

L’exemple classique de ce genre d’effet pervers est la prohibition pendant les années 1920 aux États-Unis. Le gouvernement fédéral avait interdit toute fabrication et vente d’alcool, avec le résultat que les hors-la-loi du pays se [16] lancèrent dans cette lucrative affaire en jouissant de la complicité d’une bonne partie de la population. C’est de cette façon que se développa aux États-Unis une criminalité organisée qu’il a été par la suite impossible de démanteler. Aujourd’hui encore, les Américains ont sur les bras une Mafia puissante qui a pris essor grâce à cette législation sur les alcools.

Le législateur ne peut donc pas faire ce qu’il veut. Sa marge de manœuvre est fortement réduite par les valeurs collectives et par les conceptions que les gens se font du juste et de l’injuste. Il lui sera toujours difficile d’interdire ce que la population considère comme acceptable en termes de morale et de justice.

Tout ceci revient à dire que notre objet d’étude est soumis aux fluctuations de la vie politique et morale des sociétés. C’est une situation inconfortable pour celui qui veut faire une analyse scientifique du phénomène criminel.

Réagissant à cette situation, le sociologue américain Sellin (1938) entreprit de définir un objet d’étude de la criminologie qui ne serait pas assujetti aux fantaisies législatives. Partant de la constatation que tous les groupes humains ont leurs propres règles de conduite, qui ne correspondent pas nécessairement à ce qu’on trouve dans la loi, Sellin proposa d’abandonner les définitions légales au profit des normes de conduite. Ainsi, plutôt que d’étudier le crime, on étudierait les violations à ces normes. Selon Sellin, l’avantage d’une telle démarche serait d’échapper à la relativité des lois : les normes de conduite sont universelles, (elles existent dans tous les groupes) alors que les lois varient selon les époques et selon les frontières politiques.

La vogue actuelle de la notion de déviance ne tient pas seulement au fait qu’elle permet de désamorcer le problème de la criminalité, elle part aussi de la volonté de certains sociologues de se définir un sujet d’étude qui soit moins contingent. Ils ont cru trouver un critère objectif [17] pour caractériser la déviance : la réaction négative du groupe [[1]](#footnote-1).

Cependant, ni Sellin, ni les sociologues de la déviance n’ont offert de solution au problème de la relativité des définitions. Comme l’a très bien expliqué Walker (1977), les normes de conduite d’un groupe sont tout autant relatives et contingentes que les lois pénales et il en est de même pour les réactions à la déviance. En effet, un groupe se donne telle règle, un autre telle autre. À un moment donné, il y aura réaction négative à tel acte, ce qui permettra de le considérer comme déviant, mais si la tolérance s’instaure dans ce groupe, on cessera de réagir, on devra donc cesser de considérer l’acte comme déviant. En fait, les solutions proposées sont bien pires que le simple recours aux lois, car les normes de conduite et les réactions à la déviance sont des critères encore plus fluctuants, plus imprécis, plus liés à la subjectivité des individus que les législations.

Impossible donc de s’en sortir. Les notions de crime et de déviance sont tributaires du groupe qui fait la loi ou qui réagit à un acte. Les lois, les normes de conduite et les réactions sociales sont contingentes. Il faut se résigner : la délinquance est une construction humaine et, à ce' titre, elle comporte une large part de conventionnel. Mais cela ne veut pas du tout dire que nous soyons devant un problème artificiel.

Dire qu’un crime n’existe que s’il a été défini comme tel dans une loi, cela n’implique pas que la loi est la cause du crime, comme le font croire des gens qui se plaisent à entretenir la confusion. C’est ainsi que Taylor *et al*., (1973) ont écrit que la loi est la « cause formelle du crime », laissant entendre par la suite que les problèmes suscités [18] par ce que nous appelons crimes disparaîtraient s’il n’y avait pas de code pénal.

Il est bien entendu qu’il ne peut y avoir de crime sans loi. Cela est incontestable. Mais il n’en reste pas moins que, loi ou pas, il y aurait encore des gens qui plongeraient leur couteau dans le cœur de ceux qu’ils n’aiment pas ; qui entreraient par effraction dans les maisons d’autrui pour y prendre les objets de valeur ; qui n’attendraient pas le consentement de la femme pour lui imposer un coït, etc. Si ces actes n’étaient pas punis par les lois, nous ne pourrions pas les appeler crimes, c’est entendu. Mais ils ne cesseraient pas pour autant de causer de graves difficultés à ceux qui les subissent. Et nous avons toutes les raisons du monde de croire que ces actes deviendraient bien plus fréquents dans l’éventualité où ils cesseraient d’être punissables [[2]](#footnote-2).

Il faut distinguer entre l*’infraction,* c’est-à-dire, la violation d’une loi, et l’*acte dommageable*, c’est-à-dire, le geste qui cause un préjudice à autrui. Les actes dommageables : donner la mort, blesser, prendre le porte-monnaie de son voisin, existent indépendamment de toute loi et de toute règlementation. Si la loi n’existait pas, ils disparaîtraient en tant que crimes, mais ils continueraient d’exister comme acte et comme problème pour la victime.

Mais ceci nous conduit à la deuxième partie de la définition.

Un dommage évident à autrui

Selon la définition proposée une seconde condition doit être remplie pour que nous puissions parler de délinquance : l’acte doit causer un dommage évident à autrui. Il ne suffit pas qu’il y ait infraction, il faut, en plus, une victime.

Ici « autrui » désigne d’abord une personne autre que le délinquant lui-même. Ceci veut dire que la définition [19] exclut les infractions dont la victime est le délinquant lui-même, les actes qui constitueraient un danger pour leur auteur : drogue, alcoolisme, absentéisme scolaire, fugues, jeux et paris, automutilation, etc. Le mot « autrui » désigne aussi une personne réelle, en chair et en os, par opposition à une institution sociale (la famille, l’État, l’Église), une collectivité (la société), une morale, une idéologie, un système économique ou politique. C’est ainsi que ne seront pas considérés ici comme délits le refus de se soumettre à l’autorité des parents ou à celle de la police, l’immoralité sexuelle, le déclenchement de fausses alarmes, le désordre sur la voie publique et, évidemment, les délits d’opinion.

Comment savoir s’il y a « dommage évident » ? Le premier critère serait l’absence de consentement de la victime. C’est ainsi que le vol serait défini comme un délit mais non pas la vente de drogue. Le second critère serait la violation d’un droit reconnu : droit à l’intégrité de sa personne, droit de propriété, etc. [[3]](#footnote-3).

La définition proposée est évidemment restrictive. Elle nous laisse avec une liste limitée de délits : vols simples, vols qualifiés, cambriolages, vols d’automobiles, vandalismes, incendies volontaires, coups, coups et blessures, viols, homicides. La liste est peut être courte, il n’en reste pas moins qu’elle désigne des délits dont les citoyens se plaignent constamment et qui absorbent une grande partie de l’activité des tribunaux pour mineurs [[4]](#footnote-4).

[20]

Mais pourquoi aller à l’encontre d’usages bien établis et se restreindre à l’étude des infractions qui font souffrir autrui ?

D’abord parce que les problèmes les plus visibles que pose la délinquance sont les dommages subis par les citoyens. Par ailleurs, les problèmes que posent les délits qui ne le sont qu’en vertu de la loi, sont moins évidents et les inclure ouvrirait la porte à d’interminables et d’insolubles discussions sur ce qui est un « vrai crime » et ce qui ne l’est pas.

La seconde raison, c’est que le critère du « dommage évident » est un bon moyen de réduire le caractère relatif de la notion de délit. Non pas de l’éliminer car, on l’a vu, il est impossible d’y échapper, mais de le limiter. Nous sommes à la merci de législateurs qui risquent de criminaliser n’importe quoi : l’immoralité, le blasphème, les paris, la contrebande, les films pornographiques, les fausses déclarations d’impôt, la contestation idéologique, la vente d’alcool, l’objection de conscience, etc. Les criminologues ne peuvent pas grand-chose pour endiguer ce flot législatif. Mais ils ne sont pas obligés de penser que le hold-up et le pari illégal, c’est du pareil au même, et qu’il faille mettre les deux infractions sur le même pied.

La définition qui vient d’être proposée ne constitue pas une solution parfaite, mais c’est quand même un bon moyen de se donner un sujet d’étude moins hétérogène, moins fluctuant, moins relatif et moins contingent.

[21]

**PREMIÈRE PARTIE
Le problème, le sujet, la démarche**

Chapitre II

Un problème pour qui ?

[Retour à la table des matières](#tdm)

Un phénomène comme la délinquance peut être abordé de deux manières très différentes : la première consiste à comprendre, l’autre à juger. La première attitude nous incite à voir le phénomène comme un objet de connaissance ; la seconde, comme un problème à évaluer. Dans ce livre, mon intention est d’abord de comprendre. Il n’en reste pas moins que, comme la plupart des gens, je pose un jugement sur la délinquance et sur les délinquants. Avant d’entreprendre une analyse qui se veut la plus objective possible, il me paraît nécessaire d’indiquer à quelle enseigne je loge.

Divers points de vue

La manière dont je pose le problème de la délinquance contraste avec les positions les plus courantes en criminologie. Celles-ci peuvent être regroupées en quatre catégories qui me laissent toutes insatisfait pour des raisons qui deviendront bientôt évidentes.

1. — La délinquance comme symptôme

Il est fréquent chez les spécialistes de considérer le délit non comme un problème en soi, mais comme un symptôme, c’est-à-dire comme une manifestation superficielle d’un trouble à découvrir. C’est la position de la plupart des psychologues et psychiatres. Pour eux, le vrai problème se situe dans la personnalité du délinquant.

[22]

*2. —* La délinquance comme danger social

Plusieurs criminologues adoptent cette position, dite de défense sociale. À leurs yeux, le crime représente un danger pour l’ordre social, il menace la société. Il faut donc que celle-ci se défende contre cette attaque des ennemis intérieurs.

3. — La délinquance comme problème à désamorcer

Plusieurs sociologues contemporains croient que l’on exagère beaucoup le problème du crime. Pour eux, la délinquance se réduit très souvent à une déviance qu’il faudrait apprendre à tolérer.

*4. —* Le délinquant comme victime

Très nombreux sont les professionnels qui croient fermement que l’auteur d’un délit, surtout si c’est un jeune, est d’abord et avant tout une victime : victime de son milieu familial, de la société, de ses faiblesses psychologiques, de la répression. Ce qu’il faut alors faire, c’est simplement protéger et aider les délinquants.

Tous ces points de vue comportent une part de vérité mais ils ont le défaut de ne tenir compte que du délinquant ou que de la société. Ils oublient alors un troisième protagoniste, viscéralement concerné par toute cette affaire : la victime.

À mes yeux, les dommages subis par la victime sont à la base du problème de la délinquance telle que celle-ci a été définie au chapitre précédent. Le grand malheur des spécialistes a été d’oublier ce que n’importe quel citoyen voit très bien : c’est que le crime pose un problème d’abord aux victimes, non aux délinquants ou à la société.

Il suffit de se mettre quelques instants dans la peau de la victime pour réaliser que, dans ses manifestations premières, le délit est d’abord une déprédation ou une agression dont il faut se protéger. Le crime, c’est d’abord un dommage causé. C’est ce que la victime ressent intensément. C’est aussi ce que ressentent les témoins du crime. C’est ce qui frappe les « gens ordinaires ». C’est ce qui déclenche [23] la réaction sociale, y compris celle qui, de fil en aiguille, deviendra une mesure thérapeutique.

Au départ, c’est-à-dire au moment de l’acte qui déclenche tout le processus, un préjudice est causé non au délinquant mais à celui qu’il agresse ou dépouille. Une injustice est subie, non par le délinquant mais par sa victime.

 Les souffrances de la victime

Mais que savons-nous des dommages que les délinquants font subir à leurs victimes ? Il y a quelques années à peine, les criminologues n’avaient pas grand-chose à dire sur ce chapitre, justement parce qu’ils étaient trop occupés à présenter le délinquant comme une victime pour s’occuper de cette question.

Il y avait bien eu le développement de la victimologie. Von Hentig (1948) et Fattah (1967-1971) avaient analysé les facteurs qui contribuent au choix de la victime lors du passage à l’acte. Ellenberger (1954) avait approfondi la question des rapports entre le criminel et sa victime. Cependant, dans ces travaux, la victime n’était pas considérée comme une personne qui subit un préjudice et dont les problèmes devraient être au premier plan de l’analyse criminologique mais, à peu de chose près, comme un « facteur du crime ». « Curieusement, fait remarquer Szabo (1979), l’intérêt pour la victime était un décalque en quelque sorte, comme l’envers de la personnalité criminelle. On s’est interrogé ainsi sur des facteurs qui « prédisposent » quelqu’un à être victime, de la même manière qu’on recherchait les processus criminogénétiques » (p. 4).

Heureusement la situation est en train de changer. Les spécialistes découvrent tout d’un coup ce que tout le monde savait : que la victime est un être humain qui souffre, qui a des droits et qu’il faudrait étudier avec une compassion au moins aussi grande que celle qui inspirait nos recherches sur les délinquants.

[24]

C’est avec les études de victimisation que s’est développé ce nouveau point de vue. Il s’agit de sondages au cours desquels on a demandé aux gens s’ils ont été victimes d’actes criminels. Puis furent publiés d’intéressants ouvrages sur « l’impact du crime » (Conklin, 1975 et Wilson, 1975). En France, le Comité d’étude sur la violence, présidé par A. Peyrefitte (1977) faisait bien ressortir une des dimensions du problème : le sentiment d’insécurité qui est engendré par les crimes de violence.

Dans cette perspective, une question primordiale est celle-ci : que ressentent les victimes de crimes graves ? À Montréal, Micheline Baril tente actuellement de répondre à cette question dans le cadre d’une série de recherches (Baril, Grenier, Manseau, 1977 ; Baril, 1978 ; Baril, 1979). Ces travaux sont loin d’être terminés mais il en ressort déjà de précieuses indications.

Le sentiment qui domine chez les victimes de crime grave, c’est l’impuissance et l’impression d’avoir perdu la liberté. Impuissance au moment du hold-up ou du viol parce que, devant un assaillant armé et qui semble déterminé à tuer pour arriver à ses fins, il n’y a rien à faire que d’accepter l’humiliante soumission.

C’est dans les cas de viol étudiés que l’impuissance ressort avec le plus d’acuité. Une jeune femme, nommons-la Louise, a été assaillie chez elle alors qu’elle venait de se mettre au lit, par un individu qui s’était embusqué dans quelque coin de la maison. Profitant de la surprise, de l’obscurité, il l’a d’abord blessée gravement et menacée de mort avant de la violer et sodomiser durant environ deux heures. Plus morte que vive, Louise n’avait alors conscience que de la douleur, la peur, la nécessité de se laisser faire pour survivre peut-être. Plus tard, durant sa convalescence, l’idée qui la hantait, c’était — j’emploie sa propre expression — sa lâcheté. Elle n’avait pas défendu son intégrité. Au moment de l’acte, elle n’avait pensé qu’à survivre, me dit-elle, [25] mais plus tard elle se demanda si c’était bien la peine de survivre au prix de la perte de soi. Elle se décrivait ainsi :

« Je suis comme infirme ».

(Baril, 1979, p. 99).

Une fois le drame terminé, la vie de certaines victimes change. Hantées par la peur, elles s’entourent de précautions pour éviter de subir de nouveau une telle expérience. Elles cessent de se déplacer seules. Elles achètent une arme ou un chien policier. Elles font installer à la maison de serrures spéciales et un système d’alarme, puis s’enferment à double tour. Certaines ont l’impression d’être traquées, elles changent de numéro de téléphone, déménagent, ferment leur commerce. Elles deviennent méfiantes, fermées.

Ces multiples contraintes coûtent cher, non seulement en argent, mais aussi en termes de liberté de mouvement. On ne fait plus ce qu’on veut. La vie n’est plus aussi facile, aussi détendue qu’autrefois. Voici ce qu’en dit une victime.

« Ça a créé chez moi beaucoup de révolte parce que je me suis dit je ne peux plus vivre comme auparavant. Ça m’enlève beaucoup de liberté. Je ne suis jamais sortie seule le soir depuis, je ne pourrai plus prendre des cours du soir. Il me semble qu’avant, j’avais une vie plus..., j’étais plus libre de faire ce que je voulais. »

(Baril, 1979, p. 98).

Même pour un crime qui n’est pas exceptionnellement grave, comme le cambriolage, les victimes éprouvent souvent de la peur, de la colère et elles sont irritées d’avoir été envahies dans leur intimité. Il s’en trouve qui, par la suite, ont peur de se trouver face à face avec un bandit toutes les fois qu’elles ouvrent la porte de leur maison (Baril, 1979, p. 98).

[26]

Les Américains réalisent de plus en plus que la peur du crime compromet la qualité de la vie sociale dans le centre des grandes villes (Wilson, 1975). Les piétons ont peur d’être attaqués par des inconnus. Les gens restent chez eux le soir. Quand ils doivent sortir, ils n’osent plus marcher et prennent un taxi ou se promènent dans des automobiles portes et fenêtres verrouillées (Conklin, 1975). Cette généralisation de la méfiance et de l’angoisse compromet le tissu social dans les quartiers pauvres. Comme les gens perçoivent tout inconnu comme un assaillant potentiel, ils se ferment, s’isolent, ce qui, par le fait même, affaiblit l’intégration sociale de ces quartiers.

Mais quelles sont les personnes les plus menacées par le crime ? Les riches ? Les pauvres ? Les hommes ? Les femmes ? Les sondages de victimisation nous apportent la réponse.

Aux États-Unis, les jeunes sont plus souvent victimes que les adultes et les hommes plus que les femmes. Quand on combine l’âge et le sexe, la vulnérabilité au crime se présente selon l’ordre suivant, par ordre décroissant :

— Les jeunes de sexe masculin ;

— Les jeunes filles ;

— Les hommes ;

— Les femmes [[5]](#footnote-5)  .

Quand on tient compte des revenus des victimes, on constate que les pauvres sont beaucoup plus exposés aux crimes de violence : viols, vols qualifiés, coups et blessures. Les riches, de leur côté, courent plus de risques d’être victimes de vols simples.

La dimension raciale varie comme le statut social. Les noirs sont nettement plus souvent victimes de crimes de violence, alors que les blancs sont plus exposés aux vols simples.

[27]

Il ressort de ceci que les pauvres et les noirs sont plus souvent victimes de crimes graves que leurs concitoyens mieux nantis. Incidemment, ceci veut dire que des mesures qui réussiraient à réduire la criminalité de violence grave ne serviraient pas d’abord à la défense du « pouvoir ». Leur premier effet serait d’améliorer la qualité de la vie dans les couches de la société les plus pauvres.

***Le délit comme solution***

Le point de vue de la victime est une chose, celui du délinquant en est une autre. Comment ce dernier perçoit-il son acte ? Il arrivera bien de temps à autre que l’auteur du crime reconnaisse que son geste était une manifestation de démence ou un cri de désespoir, mais cela est rare. Dans l’immense majorité des cas, qualifiés à juste titre de banals, les adolescents commettent des délits parce que cela leur permet d’arriver à leurs fins, de satisfaire leurs besoins, d’éprouver des jouissances, de surmonter leurs difficultés. Celui qui, à la suite d’un hold-up, se retrouve avec quelques centaines ou quelques milliers de dollars en poche ne verra pas son crime comme un problème mais comme une solution à ses ennuis d’argent. Et celui qui terrasse le rival qui vient de l’insulter sera souvent convaincu qu’il vient de sauver son honneur.

Il est indéniable que, par ailleurs, les jeunes délinquants sont souvent dans des situations pénibles, qu’ils sont des enfants négligés, rejetés, malheureux. Il est tout aussi incontestable qu’à la longue l’activité délinquante finit par poser des problèmes à ses auteurs. Car ceux qui commettent des délits en arrivent presque toujours à se faire arrêter par la police. Mais ces questions, qui ont naturellement leur importance, ne doivent pas nous faire passer par-dessus le fait premier : le délit lui-même.

Or, du point de vue du délinquant, le délit n’apparaît pas d’abord comme un problème mais comme une solution ; il n’est pas le symptôme d’une pathologie mais activité [28] vitale ; à la limite il est une manifestation de santé qui jaillit d’un être bien décidé à profiter de la vie et à ne pas se laisser faire.

[29]

**PREMIÈRE PARTIE
Le problème, le sujet, la démarche**

Chapitre III

Qui sont les délinquants ?

[Retour à la table des matières](#tdm)

Dans ce livre, le mot délinquant désigne simplement les jeunes qui commettent des délits. Qui sont ces jeunes ? Sont-ils nombreux ? Y en a-t-il de plus dangereux que d’autres ? Peuvent-ils être considérés comme des adolescents normaux ? Qu’est-ce qui caractérise ceux qui se font arrêter ? Voilà les questions abordées dans le présent chapitre.

Les jeunes de moins de 18 ans ont plus que leur part de responsabilité dans l’ensemble de la criminalité connue. Aux États-Unis, ils représentent moins de 20% de la population et pourtant ils sont arrêtés pour 44% des crimes graves connus de la police (homicides, viols, vols avec violence, vols de plus de $50.00, vols d’auto), (Empey, 1978).

Nous sommes tous des délinquants

Il s’agissait là de statistiques officielles. Or il est bien connu que ce ne sont pas de bonnes mesures de l’étendue réelle du phénomène. Heureusement il est maintenant possible d’aller à d’autres sources. Récemment, la criminologie était secouée par une petite révolution technologique réalisée grâce à la découverte de nouvelles mesures de la délinquance, par questionnaire. Cette technique nous permet maintenant d’avoir une meilleure idée de l’étendue réelle [30] de la délinquance, le « chiffre noir » [[6]](#footnote-6) et des caractéristiques des délinquants qui ne sont pas arrêtés.

Pour désigner cette méthode, on emploie diverses expressions : la délinquance cachée, la délinquance révélée, les auto-portraits, les auto-confessions etc. La technique est simple. On distribue à un échantillon d’adolescents (en général à l’école) un questionnaire dans lequel on leur demande s’ils ont posé des actes qui peuvent être considérés comme des délits. Voici quelques exemples du genre de questions posées [[7]](#footnote-7).

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris quelque chose de valeur moyenne (entre $2.00 et $5.00) qui ne vous appartenait pas ?

— Jamais

— Une ou deux fois

— Plusieurs fois

— Très souvent

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous mis le feu par exprès dans un immeuble ou dans d’autres endroits ?

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris quelque chose sans payer dans un grand magasin ?

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris une automobile pour faire un tour, sans la permission du propriétaire ?

En général, les répondants remplissent ces questionnaires en groupe et ils n’indiquent pas leur nom, de telle [31] sorte qu’ils n’ont pas de réticence à avouer les délits qu’ils ont commis.

Quelle est la valeur de ces instruments ? Actuellement les spécialistes s’accordent sur le fait qu’ils mesurent fidèlement une délinquance mineure, mais qu’ils ne nous permettent pas d’en appréhender les formes les plus graves ; les délits insignifiants y prédominent alors que les crimes les plus graves ; comme l’homicide, le viol et, la plupart du temps, les vols qualifiés y sont absents. C’est pourquoi on ne peut pas logiquement penser que les statistiques officielles et les questionnaires de délinquance cachée mesurent la même réalité. Les premières appréhendent surtout des délits graves et peu fréquents, les seconds, des délits mineurs et fréquents.

La première découverte qui a été faite grâce à cette technique, c’est que la délinquance juvénile est beaucoup plus répandue qu’on ne l’aurait imaginé au départ. 90% des répondants avouent avoir commis au moins un des délits évoqués dans les questionnaires. Cette constatation a été reprise par la plupart des études, américaines, canadiennes, Scandinaves, anglaises. Cependant, les chercheurs adoptent en général une définition relativement large de la délinquance juvénile. C’est ainsi que LeBlanc (1977) propose la définition suivante de la délinquance : « Comportement qui, s’il était connu de la police ou des tribunaux pourrait être sanctionné par une mesure » (p. 42). À partir de cette définition, il est justifié d’inclure dans la mesure de délinquance des comportements comme fumer de la marijuana, l’école buissonnière ou conduire une auto sans permis. La démarche est défendable mais, on l’a vu, j’ai opté pour une définition plus restreinte.

Compte tenu de la définition présentée au chapitre précédent, quel est le pourcentage d’adolescents qui avouent avoir commis au moins un délit ? En Suède, Elmhorn (1965) rapporte que 53% de ses sujets reconnaissent avoir commis l’un ou l’autre des délits. À Montréal, dans [32] un échantillon représentatif de 1084 garçons et filles de 12 à 18 ans, on en trouve 82% qui avouent avoir commis au moins un acte qui, s’il avait été commis par un adulte, aurait pu être été sanctionné aux termes du Code pénal (Fréchette et LeBlanc 1978 p. 42) [[8]](#footnote-8).

Quel est le pourcentage de jeunes qui commettent des délits spécifiques ? Les chiffres suivants donnent une idée de la fréquence de quelques délits chez 800 garçons de 14 à 16 ans recrutés dans les écoles de Montréal (Sarrasin, 1979, p. 52) :

|  |  |
| --- | --- |
| Vol à l’étalage | 31% |
| Vol d’objets de moins de $2.00 | 47% |
| Vol d’objets de $2.00 à $50.00 | 20% |
| Vol d’objets de plus de $50.00 | 5% |
| Voler une automobile | 10% |
| Se battre | 48% |
| Batailles entre groupes de jeunes | 17% |
| Vandalisme : endommager la propriété publique ou privée | 19% |

Ces chiffres rejoignent sensiblement ceux qui ont été observés par les auteurs américains comme Short et Nye (1958), Erikson et Empey (1963) et Gold (1970).

Même si ces délits ne sont pas très graves, ils n’en restent pas moins des délits aux termes de la définition restrictive qui a été proposée. Il faut donc conclure que la majorité des gens font, au moins pendant leur adolescence, des vols, de l’agression, ou du vandalisme. En ce sens nous sommes tous, ou presque, des délinquants.

À bien y penser cette omniprésence de la délinquance ne devrait pas nous surprendre. Il suffit de faire un peu d’introspection et d’évoquer notre passé. Lequel d’entre [33] nous n’a rien volé ? Qui n’a pas empoché l’argent trouvé dans un porte-monnaie ? Quel « intellectuel » n’a pas volé un livre à la librairie ou à la bibliothèque ? Qui n’a pas brutalisé un petit camarade ? « Que celui qui n’a pas péché jette la première pierre... » On pourra toujours dire que ce n’était pas grave. Oui, mais on peut aussi dire qu’un vol c’est un vol et que la gravité du délit dépend souvent de facteurs fortuits. Par exemple, la différence entre une simple bataille et des coups et blessures, c’est que, par hasard, dans un cas, il n’y avait pas d’arme à portée de la main et que, dans l’autre, il y en avait.

Les actes que nous qualifions de vol et de violence sont en définitive les gestes les plus simples et les plus naturels du monde. N’importe quel petit enfant s’approprie les jouets dont il a envie. Si ceux-ci ne lui appartiennent pas, c’est un vol... N’importe quel enfant se bat et distribue des coups. Et le garçon qui bouscule son petit camarade pour lui arracher son jouet vient de faire ce qu’on pourrait appeler un vol avec violence.

Devant ces faits, il faut conclure que le délinquant n’est certainement pas un monstre. Il est facile de se reconnaître dans les gestes qu’il pose.

Les super-délinquants

Mais il ne suffit pas de constater que nous avons tous commis l’un ou l’autre délit mineur pour apprécier correctement l’ampleur du phénomène. Les tribunaux pour mineurs seraient étrangement déserts si la délinquance se réduisait à ces menus coups et larcins commis par la plupart des adolescents. Il y a un autre versant au problème : c’est qu’un très petit nombre de jeunes commettent une quantité énorme de délits, souvent très graves.

Cependant ces adolescents qui se jettent à corps perdu dans le crime ne représentent qu’une infime minorité [34] de la population des jeunes. C’est pourquoi on ne les retrouve à peu près pas dans un échantillon représentatif d’écoliers. C’est dans les organismes qui ont pour mission de pourchasser les jeunes délinquants que l’on devrait avoir le plus de chances de retrouver ceux qui commettent les délits les plus nombreux et les plus graves [[9]](#footnote-9).

En 1972, Wolfgang et ses collaborateurs publiaient les résultats de l’analyse fouillée de la délinquance connue au sein d’une cohorte de 9,945 jeunes nés à Philadelphie en 1945. Ils rapportaient une constatation assez frappante. Les 627 garçons de cette cohorte qui avaient commis cinq délits ou plus, étaient responsables de la moitié des délits commis par l’ensemble des 9,945 sujets et du deux tiers des délits violents. Ces délinquants chroniques ne représentaient que 6% de la cohorte (et 18% de ceux qui avaient commis au moins un délit) et, pourtant, ils étaient responsables de plus de 50% des délits connus de la police au sein de ce groupe d’âge. Il semble donc qu’il y ait une concentration énorme de la délinquance, surtout de celle qui est grave, dans une petite minorité de sujets. (Wolfgang et al. 1972 p.p. 247-8).

Mais, encore une fois, les dossiers des tribunaux, aussi « épais » soient-ils, ne donnent qu’une faible idée de la quantité et de la gravité de l’activité délictueuse de certains jeunes. On ne retrouve que les délits venus à l’attention de la police. Or ce n’est évidemment pas dans l’intérêt d’un suspect de déballer son sac devant les autorités. S’il est assidûment cuisiné par la police sur des délits précis, il finira peut-être par avouer, mais seulement ce que la police semble savoir, pas le reste. C’est pourquoi Marcel Fréchette, un chercheur de l’Université de Montréal, a eu l’idée d’interroger des adolescents qui passent devant le juge sur les délits qu’ils auraient commis mais qui n’apparaissent [35] pas à leur dossier. Pour que cette méthode donne des résultats valables, il est essentiel de convaincre le répondant qu’il est dans un contexte de recherche et que ce qu’il dit ne se retournera pas contre lui. En général, il est possible de mettre les répondants en confiance. Ils entreprennent alors de raconter les principaux délits qu’ils ont commis dans leur vie [[10]](#footnote-10).

Dans cette technique, dite de délinquance « racontée », des chercheurs dûment identifiés posent au garçon des questions comme celle-ci : « As-tu commis des délits ? » « Quel a été ton tout premier délit ? » « Quels délits as-tu commis par la suite ? » etc. Le jeune se lance alors dans la narration de son activité délictueuse.

Cette méthode produit des résultats surprenants. C’est ainsi que le tiers d’un échantillon de 464 adolescents qui avaient comparu devant le juge de la jeunesse de Montréal reconnaissaient avoir commis 40 délits ou plus. De plus « 17% des cas de l’échantillon total ont à leur actif *cent délits* et plus », (Fréchette et LeBlanc, 1978, p. 119) [[11]](#footnote-11)

La liste qui suit présente, par ordre décroissant, les types de délits les plus fréquents et les pourcentages des délinquants de l’échantillon qui reconnaissaient avoir commis le type d’acte au moins une fois (idem p. 128).

|  |  |
| --- | --- |
| Vol par effraction | 62% |
| Vol à l’étalage | 54% |
| Vol simple | 40% |
| [36] |  |
| Vol de véhicule à moteur | 35% |
| Vandalisme | 23% |
| Vol sur la personne (vol avec violence, vol de sacoche, vol à la tire) | 21% |
| Menus larcins | 21% |
| Vol grave (hold-up) | 13% |
| Attaque sur la personne | 8% |

Tous ces chiffres sont déjà fort révélateurs mais le tableau serait incomplet sans l’analyse d’un cas particulier. Ceci donnera une idée plus concrète des extrêmes auxquels peuvent arriver certains adolescents. La description qui suit est celle d’un garçon étudié en profondeur par Fréchette et ses collaborateurs. Les informations ont été recueillies au cours d’une série d’entrevues réalisées en 1974 (le sujet avait alors 16 ans), puis en 1976.

Appelons-le Michel [[12]](#footnote-12).

Le premier délit sérieux dont Michel se souvient est un vol de sac à main.

Entre 12 et 14 ans, Michel fait une centaine de vols de sac à main. Son modus operandi préféré était comme suit. Il se mettait à courir dans la direction de sa victime et, arrivant à toute vitesse près de celle-ci, il lui arrachait son sac sans ralentir sa course.

À 15 et 16 ans, Michel rapporte avoir commis une cinquantaine de vols dans les écoles, et plus de deux cents cambriolages dans des résidences et dans des garages. La plupart du temps, il était avec des complices plus âgés que lui. Il utilisait des automobiles volées pour prendre la fuite. Dans les maisons où il entrait par effraction, il lui arrivait de tout casser pour le « kick » (l’excitation).

[37]

Pendant la même période, armé d’un révolver de calibre .38, il réalise quinze hold-up sur des passants et sur des chauffeurs de taxi.

En 1973 (il a 15 ans), Michel est placé sous la protection du tribunal de la jeunesse parce qu’il est « incontrôlable », ne va pas à l’école, fait usage de drogue etc. En 1974, il est jugé jeune délinquant après avoir été reconnu coupable de vol dans un garage. Il est envoyé pour un mois dans une institution pour jeunes délinquants.

Entre 16 et 18 ans, la gravité des délits augmente en flèche. Michel est un homme de main de la petite pègre locale. Il participe à une forme particulière de règlements de compte. Sur la demande d’un « Shylock » (prêteur à taux usuraires), il allait intimider et blesser les créanciers qui payaient mal leurs dettes. Il leur logeait quelques balles de revolver pour les blesser ou il les frappait à coups de bâton de baseball. Il participa directement à de telles expéditions neuf fois et, trente fois, il se contentait d’être le chauffeur.

À la même époque, il participe à 85 holp-up dans des banques, dans des magasins d’équipement photographique, dans des motels etc. Il fait aussi un enlèvement dans le but de demander une rançon. De plus, il commet divers délits moins graves : une vingtaine de cambriolages et une trentaine de vols d’automobile ou de camion.

Entre 1974 et 1976, Michel est arrêté à différentes occasions pour cambriolage et vol d’auto. Il est envoyé plusieurs fois en institution pour jeunes délinquants. En 1976, accusé de vol qualifié et de coups et blessures, il est déféré, c’est-à-dire renvoyé devant un tribunal pour adultes, où on le condamne à deux ans de pénitencier.

[38]

Michel est un gros consommateur de marijuana, de L.S.D. et de cocaïne. La plupart de ses crimes sont commis sous l’effet de la drogue. Selon ses dires, quand il prend de la drogue, il se sent bien et ne pense à rien sauf aux coups qu’il va faire. Il dit voler pour se procurer de l’argent mais aussi pour le plaisir. Il affirme avoir « un kick pour le vol ».

Depuis l’âge de 13 ans, Michel fréquente des garçons sérieusement engagés dans la délinquance, certains ont été placés dans des institutions à cause de vols d’autos et cambriolages. Il a fait partie de trois gangs délinquants. Il y avait pour rôle, entre autres choses, de préparer les coups et d’écouler la marchandise volée. Il s’identifie fortement à ses pairs délinquants. Il considère que tous ceux avec qui il vole sont ses amis (et ils sont nombreux) [[13]](#footnote-13).

Michel entre dans cette catégorie de super-délinquants qui posent de graves problèmes à leurs concitoyens mais qui, heureusement, ne sont qu’une minorité des délinquants connus de la police. Il se situe à un des extrêmes de ce continuum qui s’étend du petit nombre de jeunes qui respectent parfaitement les lois pénales et qui va jusqu’au petit nombre de ceux qui les violent systématiquement. Entre ces minorités vraiment petites d’anges et de démons, nous trouvons la masse, la majorité ; ceux qui partagent le lot de l’humanité : ni anges, ni bêtes.

Les énormes variations individuelles dans le volume et la gravité de l’activité délinquante ne devraient pas nous surprendre outre mesure. Après tout, les hommes diffèrent énormément : il y a des grands et des petits, des gros et des maigres, des forts et des faibles. Il existe aussi des activités [39] humaines où les variations individuelles sont presque infinies. Il y a des gens qui font du sport constamment, et il y en a qui n’en font jamais. Il y en a qui font l’amour plusieurs fois par jour et qui y pensent tout le temps, et il y en a d’autres qui sont vierges. Il y en a qui travaillent tout le temps, et d’autres qui sont incroyablement paresseux. Et, nous venons de le voir, il existe des gens qui commettent constamment des crimes, qui y pensent constamment, qui ne ratent jamais une occasion de voler ou d’agresser et d’autres qui ne font jamais de telles choses.

Mais cette constatation ne permet pas de conclure à la nécessité d’une notion comme celle de personnalité criminelle, conçue comme une structure mentale présentant une constellation de traits comme l’agressivité ou le sentiment d’éloignement inter-personnel. On peut admettre qu’il y a des mordus du sport sans avoir besoin de l’hypothèse d’une « personnalité sportive ».

Même quand on admet qu’elle ne s’applique qu’à une minorité infime de super-délinquants, la notion de personnalité criminelle présente plusieurs inconvénients. Le principal est de sous-estimer systématiquement l’ensemble des interactions du délinquant avec son milieu. On est ainsi porté à ignorer les circonstances immédiates qui ont conduit au passage à l’acte : le comportement de la victime, le support des complices, les occasions, les chances de réussite etc. De plus, on ne tient pas compte de la situation générale dans laquelle s’inscrit l’acteur : situation familiale, scolaire, professionnelle, fréquentations, habitudes de vie, revenus etc.

Mailloux (1979) définit ainsi le criminel : « Un homme précocement fourvoyé et ayant contracté une mentalité permettant de s’accommoder d’un certain nombre d’habitudes vicieuses désormais ancrées en lui au point de polariser toute son existence » (p. 5). Effectivement, pour s’adonner régulièrement au crime, il faut avoir une mentalité permettant de s’accommoder de bien des choses et j’ajouterais un [40] style de vie bien particulier. Mais de là à parler de personnalité criminelle, il y a un pas que Mailloux préfère ne pas franchir. Cela se comprend : cette notion soulève beaucoup plus de problèmes qu’elle n’en résout.

Folies de jeunesse

On dit souvent que la délinquance est un phénomène relié à la crise de l’adolescence. Qu’en est-il exactement ?

Les indications qui nous viennent de recherches longitudinales récentes nous permettent d’affirmer que, vers la fin de l’adolescence, il y a une baisse modérée de l’activité délictueuse. Aux États-Unis Bachman *et al.* (1978 p. 174) ont rapporté le phénomène. Ayant réalisé une importante étude longitudinale portant sur 2,213 jeunes gens recrutés dans différentes régions du pays, ils ont constaté que vers la fin de l’adolescence, c’est-à-dire quand les répondants avaient 17 ou 18 ans, ceux-ci avouaient moins de délits que quand ils avaient été interrogés vers 15 ou 16 ans.

À Montréal, Fréchette et LeBlanc (1978 p. 44) ont montré que la délinquance reste relativement stable de 12 à 17 ans, alors qu’elle baisse à 18 et à 19 ans. Il faut cependant souligner que cette diminution n’est pas considérable : elle est de l’ordre de 10%.

Cette tendance à la baisse a été nettement confirmée par une méthode plus sûre. En effet, 825 écoliers, toujours à Montréal, avaient été interrogés à deux ans d’intervalle, la première fois en 1974 et la seconde en 1976. Il était alors possible de faire une étude longitudinale de ces sujets et de savoir, non seulement le niveau de délinquance de divers groupes d’âge, mais aussi l’évolution des mêmes individus pendant cette période de deux ans. On découvrit alors ceci : les écoliers qui, en 1974, avaient entre 14 et 17 ans ont une [41] délinquance fortement à la baisse deux ans après. Plus précisément, on en trouve proportionnellement beaucoup plus qui diminuent leur activité illégale qu’il n’y en a qui l’augmente (Fréchette et LeBlanc 1978 p. 74).

Qu’en est-il des adolescents qui se retrouvent devant les tribunaux ? La même régression se manifeste et elle est encore plus marquée ; 394 garçons qui avaient dû comparaître devant le juge de la jeunesse en 1974 étaient étudiés de nouveau en 1976 ; à ces deux occasions, on demanda aux sujets de parler de leur délinquance, ce qui permettait d’apprécier ici aussi l’évolution de la délinquance de ces garçons pendant ces deux ans. La grande constatation, c’est la chute marquée des délits. En 1974, la moyenne de délits par tête était de 47 et elle tombe à 23 en 1976. Quand on utilise la médiane qui, dans ce groupe, est une meilleure mesure de la tendance centrale, la baisse est encore plus sensible : en 1974 la médiane était de 19 et en 1976 elle tombe à 5. (Fréchette et LeBlanc 1978 pp. 172 et 175). Cette baisse substantielle s’explique surtout par le fait que, pendant les deux années en cause, 127 sujets (32%) ont complètement cessé de commettre des délits.

Cependant on note une augmentation de la gravité des forfaits chez ceux qui continuent d’en commettre. En effet, la fréquence des vols de véhicule à moteur passe de 35%, en 1974, à 44%, en 1976, le vol grave, de 13% à 23%. Pendant la même période, les délits mineurs diminuent, c’est le cas pour les vols à l’étalage, les vols simples et le vandalisme (idem p. 185).

Tous ces chiffres signifient que la délinquance tend à se résorber vers la fin de l’adolescence. Les vols et les agressions, très répandus entre 12 et 17 ans, diminuent par la suite. Cette forte poussée des conduites répréhensibles, suivie d’une baisse fait penser à des folies de jeunesse. LeBlanc (1978, p. 23) va jusqu’à dire que la délinquance est un épiphénomène de l’adolescence. Elle apparaît pendant cette période de la vie, ne pose généralement pas de problème [42] grave à ses auteurs et disparaît avec l’entrée dans l’âge adulte.

À ce propos, Selosse (1978) rappelle que l’adolescence « correspond à une période de vulnérabilité biologique, psychique et sociale » (p. 503). Assis entre deux chaises, entre sa famille d’origine dont il se détache et celle qu’il n’a pas encore fondée, entre l’école qui, souvent ne l’intéresse plus et le marché du travail qui l’accueille avec réticence, l’adolescent profite de la liberté que les adultes lui accordent, et de leur tolérance vaguement inquiète. Il en profite pour expérimenter, pour voir jusqu’où il peut aller, pour mettre à l’épreuve sa force, son courage, son habileté. Il cueille sa jeunesse et avec d’autant plus d’ardeur qu’il sait qu’il ne risque pas grand-chose.

[43]

**PREMIÈRE PARTIE
Le problème, le sujet, la démarche**

Chapitre IV

La sélection
par le système pénal

[Retour à la table des matières](#tdm)

Connaître la délinquance, c’est une chose, connaître le processus qui conduit à la condamnation d’un jeune délinquant, c’en est une autre. Nous savons depuis longtemps que le système pénal fonctionne comme un filtre qui sélectionne certains sujets et en rejette d’autres. Mais avant le développement des questionnaires de délinquance cachée, il était difficile de savoir quel était le poids de la délinquance réelle relativement à celui des autres facteurs dans les décisions qui faisaient entrer un adolescent dans les statistiques de la délinquance. L’évolution récente de la recherche nous permet maintenant de jeter quelques lumières sur ce sujet. Je tenterai ici de répondre à la question : dans le processus qui aboutit à l’identification des jeunes délinquants, quel est le rôle des délits réellement commis, de la classe sociale et des problèmes familiaux et scolaires ?

Petits et gros poissons

La majorité des jeunes se livrent à la délinquance mais rares sont ceux qui se font prendre. Parallèlement, nous l’avons vu, il se trouve des délinquants qui se détachent nettement du peloton par la nature et la gravité de leur activité illicite. Ceux-là sont-ils pris ?

Sur ce point, l’âme populaire est, en quelque sorte, divisée entre deux séries de préjugés. D’un côté, il y a les optimistes qui tiennent pour évident que, plus un garçon [44] commet de délits et plus ceux-ci sont graves, plus il courra le risque de se faire prendre. De l’autre côté, nous trouvons les cyniques qui disent que le système ne réussit qu’à attraper les petits poissons, pendant que les gros se démènent tellement qu’ils finissent par s’en tirer.

Chez les spécialistes, les opinions sont aussi partagées. Deux hypothèses sont fréquemment évoquées. Certains disent que l’appareil fonctionne au hasard, ce qui voudrait dire à la limite que tous les jeunes ont une chance égale de se faire prendre. D’autres, plus nombreux, disent que le système sélectionne mais à partir de critères autres que la délinquance : l’âge, le sexe, la classe sociale, la race, etc. Ceci voudrait dire qu’il y a discrimination.

La question est fort importante. D’abord pour évaluer la qualité du système de justice pour mineurs. Et ensuite parce que la réponse nous permettra de distinguer les recherches sur la délinquance juvénile qui méritent d’être retenues de celles qui doivent être rejetées. En effet, la majorité des travaux en la matière ont porté sur les caractéristiques d’adolescents arrêtés. Le critère qui en fait des délinquants n’est pas vraiment le délit, mais bien les décisions policières et judiciaires.

Brillon (1978), étudiant le crime et la délinquance en Afrique, avait bien posé le problème. Selon lui, les recherches sur le profil des délinquants en institution ne visent pas juste « car, en croyant reconnaître des traits de la personnalité délinquante africaine, elles risquent de n’identifier que les éléments de l’étalon qui sert au public, aux policiers et aux juges pour arrêter et condamner les jeunes indésirables par la communauté » (p. 396).

Les recherches sur la délinquance cachée peuvent être utilisées pour évaluer le poids des délits dans l’étalon utilisé par les autorités pour faire entrer un jeune dans le système pénal. La procédure est simple : on compare le nombre de délits avoués par un échantillon d’adolescents « ordinaires » et par un échantillon de jeunes ayant comparu [45] devant le tribunal de la jeunesse. Il faut bien voir ici que l’intention n’est pas de faire une comparaison entre délinquants et non délinquants mais bien entre *garçons jugés et garçons non jugés* sur leur délinquance avouée.

Marc LeBlanc et Marie Sarrasin ont réalisé cette comparaison en utilisant un échantillon des écoliers de Montréal et un échantillon de la clientèle du tribunal de la jeunesse de la même ville. Le tableau qui suit présente les résultats de cette comparaison. Ceux-ci sont clairs : les clients du tribunal qui avouent commettre des délits sont nettement plus nombreux que les écoliers et plus le délit est grave plus les différences sont fortes [[14]](#footnote-14). C’est ainsi que les jeunes identifiés par le système sont proportionnellement dix fois plus nombreux à faire des vols de plus de $50.00 et trois fois plus nombreux à voler des automobiles.

Ces résultats ne sont pas nouveaux, cependant ils sont plus sûrs et plus complets que ceux qui ont déjà été présentés dans des recherches antérieures. Ce qui est frappant c’est la concordance des conclusions.

Aux États-Unis, Short et Nye (1958) ont constaté que les pensionnaires d’une institution pour jeunes délinquants avouaient beaucoup plus de délits que les sujets recrutés dans une école publique : ils étaient 18 fois plus nombreux à faire des vols de plus de $50.00 (91% contre 5%) et 5 fois plus nombreux à avouer des vols d’autos (75% contre 15%).

La même tendance est rapportée par Erikson et Empey en 1963 : les adolescents arrêtés, jugés et institutionnalisés avouent un plus grand nombre de délits et des délits

[46]

Pourcentage des sujets qui reconnaissent
avoir commis les délits

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Écoliers | Pupilles du tribunal |
| **Petit vol** |  |  |
| Voler à l’étalage | 31.1 | 69.0 |
| Voler des objets de moins de $2.00 | 46.9 | 65.1 |
| Voler des objets de $2.00 à $5.00 | 20.0 | 69.9 |
| Vol grave |  |  |
| Voler des objets de plus de $50.00 | 4.6 | 46.9 |
| Voler une automobile | 9.5 | 30.5 |
| Agression |  |  |
| S’être déjà battu avec une autre personne | 47.5 | 83.6 |
| Prendre part à des batailles entre gangs | 16.5 | 34.2 |
| Battre quelqu’un qui ne vous a rien fait | 11.5 | 5.0 |
| Battre quelqu’un pour le forcer à faire ce qu’il ne veut pas faire | 19.0 | 22.3 |
| Vandalisme |  |  |
| Endommager la propriété publique ou privée | 18.8 | 34.2 |
| Endommager les équipements scolaires | 12.5 | 37.6 |

(Cf. Fréchette et LeBlanc, 1978, p. 87 et Sarrasin, 1978, p. 52).

[47]

plus graves que les simples écoliers. Et plus un adolescent pénètre dans le système (s’il est non seulement arrêté, mais aussi jugé, condamné et placé), plus il aura à son actif une délinquance cachée fréquente et grave.

Ces constatations ne sont pas limitées à l’Amérique du Nord. En Suède, Kerstin Elmhorn (1965) rapportait que, au sein d’un échantillon d’écoliers, le groupe de sujets arrêtés par la police avait 88 points sur son index de délinquance contre 20 points pour l’ensemble de l’échantillon, donc quatre fois plus de délinquance chez ceux qui se sont fait attraper. En Angleterre, même chose : West et Farrington (1973) rapportent une forte corrélation (r =. 54) entre la délinquance révélée (cachée) et leur mesure de délinquance officielle.

Tout ceci revient à dire que plus un adolescent commet des délits, et plus ceux-ci sont graves, plus il risque de se faire prendre. West et Farrington ont expliqué que pour chaque délit isolé, il existe une faible probabilité pour un jeune de se faire appréhender et cette probabilité diminue si le sujet est récidiviste (ceux-ci sont probablement plus habiles pour échapper à la police). Mais quand les délits s’accumulent, le risque augmente et le nombre total de délits commis par un sujet est fortement relié à la probabilité d’être arrêté.

Par conséquent, un « super-délinquant » finira tôt ou tard par se faire prendre.

Il est possible de conclure que les délinquants qui commettent des délits nombreux et graves se font généralement identifier par les autorités. Il est donc erroné de prétendre qu’on n’attrape que les petits poissons, (c’est peut-être vrai pour les adultes, ce ne l’est pas chez les mineurs). Au contraire, comme le soulignait Nettler (1974), le système fonctionne comme un filet à grosses mailles : il prend les gros poissons et laisse filer les autres.

[48]

La classe sociale

Les pauvres se font-ils plus souvent attraper que les autres ? Nous abordons ici le vaste problème de rapports entre classes sociales et criminalité. En fait, deux questions doivent être distinguées. Premièrement, les jeunes issus des classes sociales inférieures commettent-ils plus de crimes que les autres ? Deuxièmement, à délinquance égale, ces jeunes ont-ils plus de chances d’être jugés et condamnés ?

À ces interrogations, la plupart des gens donneraient une réponse claire et nette : les pauvres commettent plus de délits que les autres et, par conséquent, ils se font attraper plus souvent. Il semble bien que survit le préjugé répandu au XIXe siècle concernant ce que Chevalier (1958) a appelé les classes dangereuses.

Les sociologues qui, comme chacun sait, ont une prédilection certaine pour le concept de classes sociales ont leur petite idée sur ce sujet. Mais cette idée a évolué assez radicalement ces dernières années. Il y a vingt ans, la plupart des sociologues prenaient pour acquis que les garçons issus des classes sociales inférieures étaient plus délinquants que ceux des classes moyennes ou supérieures. C’était l’époque où fleurissaient d’ingénieuses théories dans lesquelles on nous expliquait pourquoi les jeunes des classes ouvrières s’engageaient dans la délinquance. Certains évoquaient la culture de la classe ouvrière (Miller 1958), d’autres, les problèmes de statut que rencontraient les fils d’ouvriers dans une société dominée par les classes moyennes (Cohen 1955, Cloward et Ohlin 1960).

Mais, entre temps, s’accumulaient les résultats de recherche montrant que la délinquance *cachée* était uniformément répartie dans les différentes strates de la société même si, par ailleurs, les institutions pour jeunes délinquants restaient remplies de garçons issus des classes inférieures. Ces travaux sur la délinquance cachée ont eu un impact réel sur les sociologues américains et, aujourd’hui, mis à part quelques attardés, ils ont cessé de croire que la [49] délinquance est le propre des classes ouvrières. L’idée qui domine actuellement en sociologie, c’est que le bras de la loi s’abat plus lourdement sur les pauvres que sur les riches. Cette théorie de justice de classe a été d’autant mieux reçue qu’elle s’accordait parfaitement avec la vague de marxisme qui, récemment, a déferlé sur la sociologie.

Voyons d’abord la distribution sociale de la délinquance *cachée.*

À Montréal, *il n'existe pas* d’association statistiquement significative entre le statut social et la délinquance cachée, c’est-à-dire, celle qui est mesurée par questionnaire. Ce fait a été clairement démontré lors d’une recherche auprès d’un échantillon représentatif des écoliers francophones de Montréal ayant de 12 à 18 ans.

Le tableau illustre ce qui précède. On y présente les pourcentages d’écoliers qui ont reconnu avoir commis 3 délits ou plus, selon leur statut socio-économique.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Statut socio-économique  [[15]](#footnote-15) |
| Élevé | Moyensupérieur | Moyeninférieur | Faible |
| % d’écoliers qui avouent 3 délits ou + | 56% | 49.6% | 51.8% | 50.4% |
| Nombre de sujets | 198 | 324 | 586 | 163 |

(D’après Fréchette et Le Blanc 1978 p. 43)

[50]

Les pourcentages varient très peu d’un niveau à l’autre. Il existe un seul écart et il est faible : 56% des garçons de milieu aisé reconnaissent avoir commis 3 délits au plus alors que, dans les autres strates, les pourcentages se situent autour de 50%. Ainsi donc, il n’y a pas de différence significative d’une classe sociale à l’autre et la seule variation (non significative) que nous observons ne va pas dans le sens attendu : ce sont les fils de riches qui commettent plus de délits. [[16]](#footnote-16)

Les observations faites à Montréal sur l’absence de relation entre statut social et délinquance cachée rejoignent celles qui ont été faites ailleurs dans le monde et principalement aux U.S.A. [[17]](#footnote-17). Le constat de l’ensemble des recherches est clair : les relations statistiques entre le statut social et la délinquance avouée sont, soit nulles, soit très faibles.

En 1977, LeBlanc faisait une revue de 27 recherches différentes dans lesquelles on avait mesuré le lien entre la délinquance cachée et le statut social. Il rapporte que, dans 19 études sur 27, on ne trouvait aucune association entre la délinquance révélée et le statut social. Et il aurait pu ajouter que, dans les 8 études restantes, les différences existent mais ne sont pas impressionnantes.

[51]

Une démarche semblable a été réalisée par Tittle et ses collaborateurs (1978) qui ont calculé les corrélations à partir des chiffres rapportés dans 35 travaux de recherche. Ils ont abouti à la conclusion que la corrélation moyenne entre délinquance cachée et statut social est de -.06, ce qui veut dire, qu’à toutes fins utiles, il n’y a pas de corrélation entre ces deux variables, ou si on veut être plus précis, il existe une très, très faible relation inverse entre classe sociale et délinquance : les jeunes des classes laborieuses ont un *tout petit peu* plus tendance à commettre des délits que leurs camarades socialement plus favorisés.

Tout récemment, une note discordante troublait ce concert d’avis unanimes., Deux chercheurs américains, Elliott et Ageton (1980) construisaient un questionnaire de délinquance cachée qui avait la particularité de mesurer la délinquance grave. Grâce à cet instrument, ils découvraient que les adolescents issus des classes inférieures commettent en moyenne plus de délits contre la personne (coups et blessures, agressions sexuelles, vols qualifiés) que les jeunes provenant des autres strates sociales. Cette différence était essentiellement due au très grand nombre de délits que certains d’entre eux commettaient. Les garçons de classe sociale inférieure qui avaient commis 55 délits contre la personne ou plus étaient presque trois fois plus nombreux que ceux des classes moyennes. Si cette observation, qui reste isolée pour le moment, était confirmée par d’autres recherches, il faudrait conclure que les adolescents de classe inférieure se distinguent de leurs camarades par le fait que certains commettent un très grand nombre de délits violents.

Devant l’ensemble de ces travaux, une conclusion s’impose : l’idée que la délinquance n’existe que dans les classes inférieures est un mythe ; en réalité, ce genre de conduite se retrouve dans toutes les classes sociales. Malgré tout, certains indices nous font soupçonner que les délinquants récidivistes ont tendance à être surreprésentés dans les classes inférieures.

[52]

La situation change radicalement quand nous portons notre attention sur la délinquance *officielle*, c’est-à-dire, sur les délits qui sont connus des autorités policières ou judiciaires. Un peu partout dans le monde, nous découvrons que les jeunes des classes sociales inférieures sont massivement surreprésentés chez ceux qui se font arrêter et juger.

En France, Malewska et Peyre (1973) rapportent qu’il y a deux fois plus de garçons de classe inférieure parmi les délinquants officiels que dans la population en général. Plus spécifiquement, au Limousin 61% des garçons jugés comme délinquants venaient de familles dont le chef était salarié agricole, ouvrier ou personnel de service alors que 27.4% des familles de cette région appartenaient à ces catégories de travailleurs.

Aux U.S.A., Reiss et Rhodes (1961) ont montré que le pourcentage de délinquants officiels sérieux est deux fois plus élevé chez ceux dont le père est un « col bleu » que chez ceux dont le père est un « col blanc » (2.7% contre 1.3%). Tittle *et al.* (1978), après avoir calculé 61 corrélations entre classe sociale et la délinquance officielle, aboutissent à une corrélation moyenne de -,25 [[18]](#footnote-18).

Deux constatations émergent de ce qui précède :

1 — La relation entre le statut social et la délinquance *cachée* est à peu près nulle, sauf une recherche qui rapporte que les jeunes de classes inférieures commettent plus de délits violents.

[53]

2 — La relation entre le statut social et la délinquance officielle est forte : plus un adolescent vient d’un milieu pauvre, plus il a de chances d’être traîné devant un tribunal de la jeunesse.

La concentration de récidivistes violents dans les classes inférieures, à supposer que ce soit un phénomène général, ne peut expliquer des divergences aussi importantes : bien d’autres types de délinquants se retrouvent dans le système. Il faut donc supposer qu’à délinquance égale, les pauvres ont plus de chance d’être arrêtés et condamnés que les riches.

En Angleterre, West et Farrington (1973 p. 160) ont démontré que cette hypothèse était fondée. Ils ont calculé le pourcentage de jeunes venant de familles pauvres à l’intérieur de quatre groupes constitués à partir de deux variables : 1) le fait d’être jugé ou non ; 2) le fait d’avoir une forte délinquance cachée ou non. La procédure donne ceci.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Délinquance cachéeforte | Délinquance cachéefaible |
| Garçonsjugés | Garçonsnon jugés | Garçonsjugés | Garçonsnon jugés |
| % de familles à faible revenu | 49% | 15% | 26% | 20% |

Nous constatons que, chez les garçons ayant une délinquance cachée forte, il y a trois fois plus de familles à faible revenu chez ceux qui sont jugés que chez ceux qui ne sont pas jugés (49% contre 15%). La différence est considérable. Par contre, chez les garçons qui avouent peu de délits, les pourcentages de fils de pauvres ne varient pas beaucoup selon qu’on a été jugé ou non (26% contre 20%).

[54]

Il est clair que les garçons de familles pauvres qui commettent beaucoup de délits ont nettement plus de chances de se faire arrêter et condamner qu’un fils de riche qui commettrait le même nombre de délits. À délinquance cachée forte, les jeunes de classe inférieure sont plus nombreux à subir la condamnation pénale que les jeunes de classe moyenne ou supérieure.

Les fils de familles aisées semblent donc jouir d’une relative impunité. Les recherches sur cette question font cruellement défaut mais il existe suffisamment d’indication pour se rallier à l’hypothèse de Roumajon (1977) qui pense que les familles riches réussissent à empêcher leurs jeunes délinquants d’entrer dans le système pénal, grâce à une série d’interventions parallèles. Roumajon illustre son propos par le cas de Jean-Sébastien (p. 231 à 234).

Jean-Sébastien est issu d’une famille de très gros industriels. Il a eu une naissance difficile et, très tôt, il a été affligé de divers symptômes : nervosité excessive, trouble du sommeil, crises, bégaiement.

Plutôt que de l’envoyer à l’école, ses parents le confient à des institutrices privées qui, débordées, abandonnent les unes après les autres. Il est alors envoyé dans une école à petit effectif mais il dérobe de l’argent à ses camarades et, à la rentrée, il n’est pas réadmis. Se succèdent ensuite les placements, les comportements problème et les expulsions.

- À l’école communale, il réussit assez bien mais on assiste à un rejet réciproque entre Jean-Sébastien et les instituteurs.

- Inscrit dans un cours privé, il règle les jeux de billes avec un billet de cinq cents francs. On découvre alors qu’il prend l’argent dans le sac de sa mère et dans le portefeuille de son père.

Il est placé dans un collège suisse pour enfants difficiles. Il refuse de redoubler et n’y revient pas.

[55]

- Il passe ensuite quarante huit heures dans un collège anglais.

- Ses parents l’envoient dans un collège français pour enfants riches. Il y fait du cheval, du tennis et un peu d’études. Mais il s’ennuie et met le feu au bâtiment qui abrite les classes. Celui-ci est complètement détruit. La famille paie les dégâts.

- Dans un autre collège, il cambriole l’économat ; ses parents paient de nouveau.

- Envoyé dans une école de Neuilly qui s’inspire des méthodes de Summer Hill, il y reste un trimestre.

- Placé dans un collège religieux en Irlande, il se sauve et cambriole un magasin. Surpris avec son butin, il est expulsé.

- De retour chez sa mère, il lui dérobe cinquante mille francs.

- Envoyé dans une famille amie en Espagne, il vole et est réexpédié en France.

- Placé dans un collège des Pyrénées conçu pour enfants difficiles, il entraîne trois éducateurs, les enivre et est de nouveau renvoyé.

- On veut le confier à un oncle qui possède un domaine en Amérique du Sud mais à l’aéroport, il se sauve. La police l’arrête dans l’appartement de sa mère où il vient chercher nourriture et argent.

- Finalement, il aboutit chez l’oncle en Amérique du Sud. Il y travaille comme éleveur et il semble aller bien.

Le cas de Jean-Sébastien montre avec évidence pourquoi il y a si peu de jeunes de classe supérieure dans les statistiques de la délinquance juvénile. Ce garçon a commis un grand nombre de vols et au moins un délit grave (l’incendie) et pourtant il n’a jamais comparu devant un [56] juge. Le facteur décisif qui explique pourquoi de tels jeunes échappent à l’étiquette de délinquant c’est que, dans les milieux aisés, les familles sont capables de résoudre les problèmes que posent leurs enfants sans avoir besoin de recourir aux autorités. Les parents payent pour les dommages causés ; ils remboursent l’argent volé et ainsi persuadent les victimes de ne pas porter plainte. Plus important encore, ils disposent de ce que Roumajon (p. 234) appelle des « circuits parallèles », c’est-à-dire d’un ensemble de ressources privées qui répondent sensiblement aux mêmes besoins que ceux développés dans le secteur public : internats, écoles pour enfants difficiles, collèges spécialisés, psychologues, psychiatres etc. On se trouve donc devant deux réseaux de services pour jeunes délinquants : le réseau officiel financé par l’État et le réseau occulte, financé par les gens riches [[19]](#footnote-19).

La situation familiale et scolaire

Est-ce que la situation familiale et scolaire constitue un critère qui distingue les adolescents ordinaires de ceux qui sont jugés ? La question mérite d’être posée parce qu’on dit souvent, et les praticiens eux-mêmes le disent, que l’on tient compte de l’état de la famille et de la situation scolaire avant de se décider à intervenir auprès d’un jeune délinquant.

West et Farrington (1973, p. 160) ont fourni de précieuses indications sur ce point. Ils ont calculé les pourcentages de garçons qui avaient des difficultés familiales et scolaires au sein de quatre groupes constitués à partir du fait d’être jugé et de la délinquance cachée.

[57]

Pourcentage de sujets qui présentent différentes
difficultés familiales et scolaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Adolescentsjugés | Adolescentsnon-jugés |
| Délinquance cachée forte | Délinquance cachée faible | Délinquance cachée forte | Délinquance cachée faible |
| Criminalité des parents | 54 | 30 | 23 | 18 |
| Comportement parental inadéquat | 48 | 32 | 21 | 20 |
| Supervision (vigilance) inadéquate | 37 | 25 | 35 | 14 |
| Indiscipliné et difficile à l’école | 56 | 30 | 20 | 15 |

Les résultats font réaliser que les garçons qui ont des difficultés familiales et scolaires sont surreprésentés dans les catégories de sujets jugés, et ceci quel que soit le niveau de délinquance cachée. Une exception cependant : les sujets non jugés qui ont une délinquance cachée forte sont nombreux à être mal supervisés par leurs parents. Ceci pourrait vouloir dire que la supervision faible est plus associée à la délinquance réelle et que les autorités tiennent peu compte de cette variable familiale comme motif d’intervention. Le groupe le plus intéressant est celui des adolescents non jugés mais qui ont une forte délinquance réelle. Il s’agit [58] là d’authentiques délinquants cachés : ils commettent des délits mais ne se font pas prendre. Il est frappant que la situation scolaire et familiale (sauf pour la supervision) de ces garçons est presque aussi bonne que celle des non-délinquants purs et bien meilleurs que celle des jeunes qui ont peu de délinquance réelle mais qui ont été arrêtés. Selon West et Farrington, ils commettent beaucoup de délits sans jamais avoir été jugés parce qu’ils ne collent pas au stéréotype du délinquant-à-mauvais-parents-et-mauvais-élève. Ils ajoutent que l’activité illégale de ces garçons est souvent connue de la police mais que celle-ci ne pousse pas l’affaire jusqu’au tribunal.

Autre groupe intéressant : les adolescents jugés qui ont une délinquance cachée faible. Leur niveau de difficultés familiales et scolaires est relativement élevé. S’ils passent devant le juge bien qu’ils ne commettent pas beaucoup de délits, c’est vraisemblablement que les autorités interviennent parce qu’ils sont en mauvaise posture dans leur famille et à l’école.

Par conséquent la situation familiale et scolaire semble être un motif d’intervention chez les agents du système de justice pour mineurs. À délinquance réelle égale, un adolescent qui n’a pas une bonne famille et qui se conduit mal à l’école aura plus de chances d’aboutir devant un juge de la jeunesse.

Au fond, cet état de choses surprend peut-être les chercheurs ; il ne surprendra pas ceux qui œuvrent dans le système de justice pour mineurs. Car ces derniers utilisent consciemment et délibérément l’information sur la situation familiale et scolaire de leurs clients, en plus des délits connus, pour prendre leurs décisions. Et ils se justifient en disant qu’ils ne visent pas la répression du crime mais bien la protection et la rééducation du jeune.

D’ailleurs, quand ils agissent ainsi, ils ne font qu’appliquer la loi. Par exemple, la loi canadienne sur les jeunes délinquants stipule, à l’article 3 :

[59]

Lorsqu’il est jugé qu’un enfant a commis un délit, il doit être traité non comme un contrevenant mais comme quelqu’un qui est dans une ambiance de délit et qui, par conséquent, a besoin d’aide et de direction et d’une bonne surveillance.

Un esprit analogue inspire l’ordonnance française du 2 février 1945, article 2 :

Le tribunal pour enfant et la cour d’assise des mineurs prononcent, suivant le cas, les mesures de protection, l’assistance de surveillance et d’éducation. Ils pourront cependant, lorsque les circonstances et la personnalité du délinquant leur paraîtront l’exiger, prononcer à l’égard du mineur âgé de plus de treize ans une condamnation pénale...

Dans les deux textes, il s’agit d’aider, de diriger, de protéger et, si possible, de ne pas punir (on note aussi dans les deux textes une reconnaissance embarrassée de la dimension punitive). Or il est clair que si l’objectif de l’intervention est d’aider et de protéger l’enfant, le délit ne peut être qu’un élément, parmi d’autres, dans la décision d’agir. La détérioration du milieu familial, les carences éducatives et l’inadaptation scolaire seront aussi des critères pertinents, et encore plus importants, du point de vue de la protection de l’enfant, que le délit. N’oublions pas que d’autres lois connexes, les lois sur la protection de la jeunesse, définissent par ailleurs ce qu’est un enfant qu’on doit protéger. Ces définitions disent qu’un enfant devra faire l’objet d’une mesure de protection si sa sécurité, son développement, sa santé, son éducation sont compromis. Et qu’est-ce qui compromet le plus la sécurité et le développement d’un enfant qu’un mauvais milieu familial ?

Mais ceci aura des implications assez sérieuses au niveau de la recherche sur la délinquance juvénile. Chaque fois que nous serons devant une recherche où on compare les délinquants jugés avec des « non-délinquants », (en réalité des garçons non jugés), il sera presque certain que [60] les problèmes familiaux et scolaires seront artificiellement gonflés dans l’échantillon de soi-disant délinquants. Si on n’utilise que ces données pour construire une théorie, on risque fort de faire fausse route et d’accorder une place excessive aux problèmes familiaux et scolaires dans l’étiologie de la délinquance. En un sens, la famille n’est pas d’abord une « cause » de la délinquance, elle est une « cause » de l’intervention des autorités.

Il en est de même des difficultés scolaires. Elles ne seront pas des facteurs de la délinquance mais des éléments qui orientent les décisions des autorités.

Dans ce cas, pour s’assurer du rôle véritable de la famille et de l’école dans la délinquance, il sera préférable d’utiliser les études de délinquance cachée.

[61]

**PREMIÈRE PARTIE
Le problème, le sujet, la démarche**

Chapitre V

L’analyse stratégique

[Retour à la table des matières](#tdm)

Depuis un siècle déjà, les criminologues, enfermés dans une démarche lourdement déterministe, se sont obstinés à fabriquer une bien étrange image de l’homme criminel : monstrueux pantin livré pieds et poings liés au jeu d’une interminable série de facteurs bio-psycho-socio-culturels.

Les criminologues n’étaient pas les seuls dans cette impasse : psychiatres, psychologues et sociologues les y avaient précédés. Mais ils étaient les seuls à avoir mis autant d’acharnement, autant d’énergie, autant d’intelligence à figer les hommes qu’ils étudiaient, à les transformer en choses.

Le renversement de perspective qui s’imposait est maintenant rendu possible grâce au développement d’une nouvelle manière de penser : l’analyse stratégique. Des sociologues travaillant indépendamment les uns des autres ont utilisé ce type de raisonnement pour comprendre des conduites très diverses : l’interaction quotidienne, les suicides, les bureaucraties, etc. [[20]](#footnote-20)

C’est dans la sociologie des organisations que l’on a développé de la façon la plus articulée l’analyse stratégique. [62] Celle-ci procédait d’une réaction d’abord contre le taylorisme qui concevait l’homme en termes purement rationnels et, ensuite, contre l’école des relations humaines qui le concevait en termes essentiellement affectifs. Ce double refus conduisit des auteurs comme March et Simon (1958) à poser le problème des décisions humaines, en termes de rationalité limitée. Selon eux, « l’action est adaptative et orientée vers un objectif » (p. 163). Cependant l’homme ne peut ni embrasser les problèmes dans toute leur complexité, ni agir en toute liberté. Il est donc obligé, lors des décisions, de s’engager dans un processus de simplification par lequel la rationalité idéale fait l’objet de divers accommodements sans pour autant être totalement abandonnée. C’est ainsi qu’au niveau des résultats visés, l’acteur ne cherche pas un choix optimal mais satisfaisant. En d’autres termes, on ne recherche pas la solution parfaite mais celle qui rencontrera un certain nombre de critères minima. Au niveau de l’analyse des problèmes, on ne tente pas de se représenter la situation dans toutes ses nuances, mais seulement dans ses grandes lignes. « Le comportement rationnel s’appuie sur des schémas simplifiés qui prennent en considération les principaux traits d’un problème sans en restituer toutes les complexités » (p. 163). Au niveau des solutions, on ne dispose pas d’un éventail illimité de lignes d’action mais d’un petit nombre de schémas d’exécution, parmi lesquels on peut choisir, dans les situations habituelles.

Michel Crozier (1963), poursuivant dans la voie tracée par March et Simon, fait avancer la « méthode d’analyse stratégique » (p. 203) en y ajoutant la notion de pouvoir. Au sein d’une organisation, les auteurs visent à influencer autrui. Pour ce faire, chacun est amené à négocier sa participation. Encore faut-il qu’elle ne soit pas acquise une fois pour toute. La stratégie des individus et des groupes sera donc de préserver des sphères où leurs comportements ne puissent être prévus facilement et où leur participation ne puisse être accordée que moyennant contrepartie. Ainsi se développent une série de pressions et de contrepressions — [63] de relations de pouvoir — dans les domaines où les gens dépendent des autres, tout en étant dans l’incertitude quant à leur comportement.

L’analyse stratégique se distingue nettement des principales perspectives qui ont cours actuellement en criminologie. Elle se démarque tout spécialement du « multi-factorialisme » (Glueck, S.E. 1950, West et Farrington 1973 et 1977) qui se contente d’étudier les nombreux facteurs qui « causent » la délinquance. En effet, dès que l’attention se porte sur les décisions des acteurs, sur leurs objectifs et sur leurs stratégies, on ne peut plus se contenter de mettre en relation n facteurs et la délinquance. Il faut aller plus loin et d’abord se demander comment ces facteurs influencent les décisions des acteurs, il faut aussi s’interroger non seulement sur les causes mais aussi, et surtout, sur les conséquences de l’action.

L’analyse stratégique vise aussi à dépasser les théories culturalistes. Celles-ci, comme la théorie du conflit de culture de Sellin (1938) et l’association différentielle de Sutherland (1939), conçoivent la délinquance comme le résultat d’un apprentissage de normes ou de modèles de conduites qui sont en contradiction avec les lois. De ce point de vue, le crime n’est pas violation d’une règle mais conformité à des normes ou à des modèles qui ont cours dans les sous-cultures. Selon la perspective adoptée dans ce livre, l’influence des modèles de conduite n’est pas niée mais elle est considérée comme des solutions que les groupes marginaux offrent à leurs membres et que ceux-ci adopteront si cela leur semble utile ou raisonnable. En effet, les théories culturalistes ont ceci d’insatisfaisant qu’elles postulent une soumission parfaite des individus aux impératifs des groupes auxquels ils appartiennent. Or le postulat est indéfendable : les hommes violent constamment les normes de leurs groupes, y compris celles qu’ils acceptent en théorie.

Devant les théories de l’anomie, l’analyse stratégique conduit à deux opérations : les nuancer substantiellement [64] et, ensuite, les incorporer dans un modèle plus vaste. Selon Merton (1938) et Cloward et Ohlin (1960), les gens des classes ouvrières ont intériorisé les objectifs de succès proposés par la société, mais celle-ci ne leur a pas donné les moyens de les réaliser. Cette situation engendre frustrations et tensions, lesquelles conduiraient à la délinquance. Cette théorie ne s’oppose pas vraiment à une perspective stratégique : nous le verrons, elle nous en fournira une notion essentielle. Cependant elle prête flanc à une critique fondamentale. Dans ce modèle, la structure sociale détermine unilatéralement et les fins que poursuivent les individus, et les moyens dont ils disposent. Ce déterminisme excessif ne laisse plus aucune marge de manœuvre aux acteurs et, par le fait même, ferme la porte à toute analyse stratégique [[21]](#footnote-21).

L’analyse stratégique prend le contre-pied du positivisme pour opérer un retour au classicisme. C’est un rejet de Lombroso au profit de Beccaria.

*L'analyse stratégique conçoit le délit comme un comportement orienté vers des résultats, ayant sa rationalité propre, compte tenu des opportunités qui s'offrent à l’acteur et de la conduite de ses adversaires.*

La définition sera explicitée par l’analyse des quatre éléments essentiels qu’elle comporte : 1) un comportement, 2) les résultats, 3) la rationalité, 4) les conflits (les adversaires).

Le comportement

Le comportement peut être défini comme une séquence d’actes (de nature verbale ou non-verbale) directement observables, interprétés à partir de ce que l’observation apporte.

[65]

Ce qui nous intéresse, dans l’analyse stratégique, c’est ce que font les gens plutôt que ce qu’ils sont. C’est l’action humaine plutôt que la personnalité. Les stratégies sont des actions de l’homme sur son milieu et surtout sur autrui : ses mouvements d’attaque et de défense ; ses manœuvres pour influencer l’autre, le persuader, le manipuler, le dominer, le contraindre, le supprimer. *Et le crime c’est ça.* C’est d’abord un comportement, un geste qui produit des conséquences très visibles : l’argent change de poche, les blessures sont infligées, la mort est donnée.

Les positivistes disaient : l’infraction n’est qu’une entité abstraite, il faut plutôt étudier l’homme qui a commis le crime. Malheureusement le criminel a été tellement étudié qu’en cours de route, on a oublié d’examiner l’acte posé. Le crime est réduit au statut de symptôme, mais d’un symptôme qu’on ne se donne plus la peine de décrire. Après tous les examens de personnalité, on en arrive à un diagnostic qui prétend dire qui est le criminel mais, chose étrange, on ne sait plus très bien ce qu’il a fait au départ pour mériter cette étiquette.

Généralement, il est possible d’interpréter le comportement à partir des éléments que nous fournit l’observation. Bien sûr que le comportement a une signification, mais il n’est pas nécessaire de faire d’audacieuses extrapolations pour la trouver. Il faut partir de l’ensemble des actions du sujet et de ce que le sujet dit lui-même du sens de sa conduite, puis formuler l’hypothèse la plus simple possible qui permettra de lui donner son sens, c’est-à-dire d’organiser l’ensemble en un tout cohérent. Ce qui est cherché, c’est le sens le plus immédiat de l’acte, celui qui se dégage directement d’une bonne observation de la succession de ses gestes et de la signification que l’acteur lui-même donne à sa conduite.

Cette démarche qui consiste à décrire simplement les conduites s’oppose à toutes ces analyses qui escamotent l’étude du comportement — en définitive le seul phénomène [66] sur lequel nous avons une prise directe — pour plonger dans d’invérifiables interprétations sur les causes « profondes » des phénomènes. Ce glissement de la science à la spéculation est courant en psychologie et en sociologie. Trop souvent l’observation des faits est négligée au profit des interprétations. Il est facile de jouer au prestidigitateur en sortant de son chapeau le surmoi tyrannique, le sadomasochisme, l’angoisse de castration ou le complexe d’Oedipe ; il suffit d’un léger vernis psychanalytique. Il est facile de pontifier en parlant à tout propos de société post-industrielle, d’aliénation, d’exploitation ou d’anomie ; il suffit d’un mince vernis sociologique. Mais ces explications verbales n’informent pas ; elles ne réduisent pas l’incertitude dans laquelle nous nous trouvons ; elles ne nous permettent ni de savoir ce qui se passe ni ce à quoi nous pouvons nous attendre. Elles nous fournissent tout au plus une vague satisfaction intellectuelle.

Les résultats

Dans l’analyse stratégique, on accorde une importance primordiale aux résultats de l’action. Ceux-ci peuvent être agréables (plaisir, profit, prestige etc.) ou désagréables (peur, dégoût, déception). Il faut ici distinguer deux choses : 1) le *résultat*, c’est-à-dire la conséquence de l’acte telle qu’elle est expérimentée par l’acteur et 2) la *fin* c’est-à-dire le résultat que l’acteur se propose d’atteindre, ce qui est visé antérieurement à l’acte. (La question des fins sera traitée au chapitre VI). L’évaluation d’un acte consistera à mettre en rapport son résultat avec la fin initialement visée.

L’homme de la rue se pose constamment la question des résultats, ceux du comportement en général et ceux du crime en particulier. Est-ce que le crime paye ? D’après le dicton, la réponse est négative mais, de nos jours, il y a beaucoup de gens qui mettent en doute sa sagesse. Toujours est-il que c’est une question qui mérite d’être posée. Or, chose incroyable, les criminologues ne se sont jamais interrogés sur les résultats du délit. Ils ont étudié à peu près [67] tous les « facteurs » imaginables susceptibles de causer le crime : l’atavisme, la constitution physique, les lésions cérébrales, le chromosome XYY, la race, le climat, la presse, la télévision, la pauvreté, la richesse, la guerre, la paix, l’industrialisation, la religion, etc. Les facteurs les plus invraisemblables ont été pesés et soupesés dans de gros traités très savants mais nulle part on n’a daigné répondre à une question simple : que rapporte le crime à son auteur [[22]](#footnote-22) ?

Après tout, la question n’est pas stupide. Si des jeunes et des adultes, non seulement commettent des délits, mais en outre récidivent, c’est qu’ils doivent en tirer un avantage quelconque. Et les psychanalystes qui affirment péremptoirement que les délinquants recherchent la punition ne doivent pas être pris trop au sérieux : aucun d’eux n’a fait une étude systématique des conséquences de l’activité délinquante.

L’importance attribuée aux résultats de l’action découle directement d’une conception hédoniste de l’homme. Conception que Beccaria (1764) avait résumée en une phrase : « Le plaisir et la douleur sont les mobiles des êtres sensibles » (p. 16) [[23]](#footnote-23). De ce point de vue, ce qui est bon pour [68] l’homme, c’est ce qu’il désire. « L’homme est un être de désir, écrit Baechler (1976), c’est-à-dire un être constamment à l’affût de toute possibilité d’accroître son avoir. Cet avoir peut être schématiquement réparti en trois catégories : le pouvoir, les richesses, le prestige » (p. 34). Poussé par ses désirs, l’homme modifie sa conduite en fonction des conséquences, agréables ou désagréables, de ses actes antérieurs. Et il croît, se développe en satisfaisant ses désirs successifs, découvrant de nouveaux besoins et de nouveaux plaisirs dans les résultats de son activité [[24]](#footnote-24).

S’il est vrai qu’une large fraction de la conduite humaine est influencée par ses résultats, agréables ou désagréables, il serait bien étrange que la conduite délinquante échappe à la règle. Jusqu’à nouvel ordre, nous n’avons pas trouvé de différence de nature entre le criminel et l’homme normal. Dans ces conditions, il serait invraisemblable de supposer qu’alors que tous les autres hommes recherchent le plaisir, les criminels, eux, recherchent la souffrance ; qu’alors que tous les hommes veulent le bien, les criminels veulent le mal.

Il ne faut pas se laisser obnubiler par les conséquences terribles de certains actes criminels, par exemple les cas de meurtres suivis de suicide, pour immédiatement faire volte-face et se lancer tête baissée dans la « démonologie », c’est-à-dire dans une psychologie du criminel qui aurait des lois n’ayant rien à voir avec celles de la psychologie normale. C’est un moyen sûr de se condamner à ne rien comprendre.

La rationalité limitée

Dans l’analyse stratégique, l’homme, y compris le délinquant, est présumé capable, jusqu’à un certain point, [69] de décisions rationnelles. Ceci veut dire qu’il peut opter pour la solution la plus efficace, compte tenu de ce qui l’intéresse et des contraintes qui s’imposent à lui. C’est le principe de la rationalité limitée.

En criminologie, la plupart des auteurs pensent encore que les hors-la-loi sont trop agressifs, trop imprévoyants et trop conditionnés par les circonstances pour pouvoir agir de façon rationnelle. Partant de là, ils ne se sont pas vraiment posé des questions comme : le délinquant est-il rationnel ? Jusqu’à quel point ? Comment ?

Récemment des économistes s’attaquaient à l’analyse du crime. Tout naturellement, ils ont conçu celui-ci comme une activité rationnelle. Les auteurs du rapport Peyrefitte, reprenant cette démarche, affirment : « À moins d’avoir à faire à des êtres irrationnels, ce qui est plutôt exceptionnel en matière criminelle, la plupart des délinquants se livrent, en fait, préalablement à leurs forfaits, à une analyse de type coût-avantage » (1977, II, p. 235).

Pourquoi pas ? Cela n’a pas encore été démontré mais, chose certaine, le problème est passionnant. Quelle est la nature de la rationalité des délinquants ? Pour répondre à cette question, il faudra entrer dans son cadre de référence et découvrir la logique qui donne un sens à son action. Entreprise fascinante !

Idéalement une décision est rationnelle quand elle conduit au choix des moyens qui offrent le plus de chances de réaliser l’objectif poursuivi. Une démarche rationnelle pourrait être décomposée en quatre éléments.

1) La fin : l’acteur a une idée, au moins sommaire, du résultat auquel il veut arriver.

2) Le calcul : l’acteur examine l’éventail des moyens dont il dispose et il recherche la solution la plus efficace, c’est-à-dire celle qui lui assure le plus d’avantages au moindre coût (Baechler 1978 p. 264).

[70]

3) Le choix : l’acteur n’est pas totalement déterminé. Il dispose d’une marge de manœuvre qui lui donne la possibilité de choisir l’une ou l’autre ligne de conduite.

4) L’évaluation : une fois l’acte posé, l’individu fait l’examen des résultats obtenus. Il se demande : jusqu’à quel point le moyen choisi a-t-il permis de réaliser la fin visée ? La réponse à cette question influencera les décisions à venir.

Mais ce modèle idéal se retrouve rarement dans les situations concrètes, où il existe des limitations radicales à la rationalité des décisions, ceci pour trois raisons : l’acteur n’a pas toujours des objectifs clairs ; les situations limitent ses choix ; et l’information lui fait défaut.

Comme le font remarquer Crozier et Friedberg (1977), les hommes n’ont que rarement des objectifs clairs. Ils ne savent pas exactement où ils s’en vont ni ce qu’ils veulent. Et si c’est vrai pour les adultes, c’est encore plus vrai pour les enfants et les adolescents. L’idéalisme c’est précisément de s’imaginer que les gens ne font que réaliser des projets conçus à l’avance et agissent en fonction de résultats clairement entrevus.

Il existe beaucoup de conduites exploratoires, surtout chez les jeunes. On essaie quelque chose « seulement pour voir ». On le fait parce que « tout le monde le fait ». On cède aux pressions des camarades et on agit sans conviction. Les enfants entreprennent bien des choses tout simplement parce que les adultes les y obligent. Les conséquences de tels actes sont très importantes. Ce sont elles qui, éventuellement, décident l’acteur à s’engager dans une voie plutôt que dans une autre : « c’était plus intéressant que je ne le pensais ». Un garçon fait son premier cambriolage sans conviction, tout simplement parce qu’un copain l’a mis au défi et qu’il veut lui montrer qu’il n’est pas une « poule mouillée ». Puis il réalise que c’est là un moyen facile et amusant de se procurer de l’argent de poche. Il s’engage alors dans le cambriolage.

[71]

Le contraire peut arriver : on désire intensément quelque chose mais, à l’épreuve, on découvre qu’on n’aime pas ça. Brown (1965) avait vu ses camarades plus âgés prendre de l’héroïne et cela lui semblait la plus grande jouissance au monde. Il rêvait d’en prendre et fit tout pour s’en procurer. Mais, quand il en prit, il devint si malade et trouva l’expérience si désagréable qu’il cessa à tout jamais.

En un sens, les hommes sont rationnels par rapport aux résultats de leur action et non par rapport aux fins. Ils font ce qui leur procure les résultats les plus satisfaisants. Et le processus qui conduit à cette forme de rationalité ressemble à la sélection naturelle : on fait toutes sortes de choses, pour des raisons très diverses (pour réaliser un objectif, mais aussi pour passer le temps, pour voir, par imitation, par conformisme, etc.). Puis, dans un milieu donné, certains comportements auront une plus grande valeur adaptative que d’autres. Ils y assureront mieux la survie de leur auteur.

Dans cette perspective, l’environnement est une variable cruciale et, en particulier, le milieu immédiat du sujet : sa famille, son groupe d’amis, son milieu scolaire ou professionnel, son quartier. Dans certains milieux où règne la violence, par exemple, il se pourra bien que l’agression soit un comportement parfaitement adapté, non parce qu’il est exigé par une norme de conduite, mais pour une raison vitale : pour éviter de devenir le souffre-douleur de tout le monde.

Donc, dans l’éventail de conduites exécutées pour des raisons diverses, il s’en trouve qui, dans un contexte précis, sont plus adaptées, plus efficaces que d’autres. Alors le sujet abandonnera progressivement les conduites les moins efficaces pour ne conserver que celles qui lui assurent un plus haut niveau d’adaptation. Après un combat victorieux, par exemple, on abandonnera les conduites de soumission, pour passer de plus en plus souvent à l’attaque.

La deuxième raison pour laquelle les décisions ne suivent pas le modèle idéal de la rationalité, c’est que les situations [72] ne laissent pas beaucoup de choix à l’acteur. Les contraintes externes sont suffisamment fortes pour qu’il soit obligé d’adapter ses fins à la situation : il ne peut viser n’importe quoi.

Alors que, le plus souvent, les fins ne sont ni claires ni contraignantes, la situation, elle, nous impose des limitations évidentes. Nos amis, nos ennemis, nos capacités personnelles, les moyens matériels dont nous disposons, les circonstances, les occasions qui s’offrent à nous, notre milieu social, tout ceci nous limite non seulement dans le choix des moyens à prendre, mais aussi dans celui des fins : il y a des projets qu’il est réaliste d’entreprendre et d’autres, non. C’est pourquoi les fins ne sont pas des productions purement intellectuelles ; plus souvent qu’autrement, ce sont les circonstances extérieures qui nous font décider lesquelles vaudront la peine d’être poursuivies.

C’est en ce sens que Crozier et Friedberg (1977) affirment que le comportement est rationnel, non par rapport à des objectifs, mais par rapport à des opportunités et par rapport au comportement des autres acteurs (p. 47).

Finalement, la rationalité est limitée par la rareté de l’information. L’acteur ne sait pas toujours ce qu’il peut faire et à quels résultats il peut arriver. L’information est toujours partielle, limitée, incomplète, et quelquefois fausse. Dans l’activité délinquante, le problème de l’information est particulièrement crucial. Il est presque toujours impossible pour le délinquant d’estimer avec précision ses chances d’obtenir un butin substantiel et les risques de se faire prendre. Des décisions qui, après coup, paraissent parfaitement irrationnelles, peuvent tout simplement s’expliquer par l’ignorance.

Si la rationalité des décisions est limitée parce que les hommes ont une idée plus ou moins claire de leurs objectifs, parce que leur marge de manœuvre est plus ou moins limitée par les circonstances et parce que l’information disponible est plus ou moins valable, il découle de tout [73] ceci que le degré de rationalité de différentes actions sera très variable. Dans certains cas, on s’approchera du modèle idéal de rationalité parfaite : buts clairs et choix réfléchis du moyen le plus efficace. À l’autre extrême, nous aurons des actions totalement irrationnelles.

Les conflits

L’analyse stratégique porte sur les conflits. Le délinquant y est vu comme un acteur qui décide en tenant compte de l’action de ses adversaires.

La délinquance peut être analysée comme un conflit qui, schématiquement, oppose trois types d’adversaires, le délinquant, la victime et le « punisseur », chacun d’eux ayant ses objectifs propres. Le délinquant veut maximiser son avantage personnel par des infractions qui heurtent une victime. Cette dernière vise à défendre ses biens ou sa personne contre cette agression et, si elle ne réussit pas, elle demandera réparation ou, par la dénonciation, déclenchera un processus punitif. Le terme de « punisseur » sert à désigner tous ceux qui, d’une façon ou d’une autre, contribuent à l’application d’une punition : policiers, juges, agents de probation, gardien de prison, mais aussi parents (si ceux-ci administrent une correction au délinquant), témoins du crime, voisins etc.

Le délinquant doit se battre sur deux fronts : contre la victime et contre le punisseur. Idéalement donc, chaque délit devra comporter deux stratégies : l’une visant à déjouer la victime, l’autre à déjouer le punisseur.

Prenons un voleur. En face de sa victime, il aura en général cinq solutions simples pour arriver à ses fins malgré la volonté de celle-ci de conserver son bien. Il pourra agir à son insu, comme le pickpocket ; en son absence, comme le cambrioleur ; par la tromperie, comme l’escroc ; par la force (ou la menace de force) comme l’auteur de hold-up ; par l’effet de surprise, comme le voleur de sac à main.

[74]

Mais il ne suffit pas au voleur de déjouer la victime, encore doit-il échapper à l’action du punisseur. Ici son problème est plus compliqué. Car la riposte peut venir de partout et de nulle part. La victime peut se transformer en punisseur mais aussi n’importe quel passant. Les mesures pour déjouer les punisseurs seront multiples : voler la nuit quand tout le monde dort, demander à un complice de faire le guet, porter un masque, agir très rapidement, ne pas laisser de trace, préparer sa fuite, tuer celui qui tente de l’arrêter et, s’il est arrêté, refuser d’avouer, se trouver un alibi, recourir à un bon avocat, fuir de l’établissement où on l’a enfermé, etc.

Comme le souligne Goffman (1969), dans l’interaction stratégique, l’action de l’un est déterminée par celle de son adversaire. Chacun réagit d’abord en fonction du mouvement que vient de faire l’autre et aussi en fonction du mouvement que l’on peut deviner qu’il fera ensuite. Ainsi, lors d’un vol à main armée, le bandit est obligé de modifier sa stratégie si sa victime refuse de se soumettre. Il arrive, par exemple, que de vieilles dames tranquilles refusent complètement de se soumettre quand elles sont attaquées. Le voleur ne peut évidemment plus prendre l’argent et fuir comme il le prévoyait. Il doit alors choisir entre trois solutions : 1) augmenter la menace (par exemple, frapper la victime avec le canon de son arme), 2) s’en aller bredouille, 3) tuer la femme. Mais, dans les deux premières hypothèses, il devra faire une prévision sur la réaction probable de la victime. S’il la frappe, se soumettra-t-elle ? S’il fuit, est-ce qu’elle le poursuivra ? Le meurtre est la seule solution sûre de ce point de vue. Mais c’est compter sans les « punisseurs ».

Les psychologues ont souvent observé que les délinquants ont tendance à mentir, à dissimuler, à manipuler, à provoquer, à se replier sur eux-mêmes, etc. Ils en concluaient que parmi les traits de personnalité du criminel, se trouve le mensonge, la dissimulation, la manipulation, etc. C’est à peu près comme expliquer le fait que l’opium fait [75] dormir par sa vertu dormitive. Ce qui est bien plus évident, et ce qui saute aux yeux de n’importe quel non spécialiste, c’est que le délinquant est en conflit, réel ou potentiel, avec pas mal de gens et que, dans ces conditions, il doit recourir à toutes sortes de stratagèmes pour poursuivre son activité anti-sociale tout en évitant la punition.

[76]

[77]

**Délinquants Pourquoi ?**

DEUXIÈME
PARTIE

*[78]*

[79]

**Délinquants Pourquoi ?**

Deuxième partie

LES FINS

[Retour à la table des matières](#tdm)

[80]

[81]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre VI

Les finalités du délit

[Retour à la table des matières](#tdm)

Si on en croit les romans policiers, le détective qui enquête dans une affaire de meurtre, se pose d’abord la question du mobile : quel but était visé par ce crime ? « Cherche à qui le crime profite » disaient Dupont et Dupond...

C’est la pente naturelle de l’esprit humain. On commence par s’interroger sur les fins, sur les buts [[25]](#footnote-25) : que voulait le criminel ? se venger ? prendre l’argent de la victime ? Ce n’est que dans un second temps que viendront les questions sur les facteurs qui ont causé l’acte : problèmes psychologiques ? mauvaise éducation ? mauvaises fréquentations ?

C’est aussi ce qui vient à l’esprit du délinquant à qui on demande : Pourquoi as-tu fait ça ? Spontanément, il dira : Pour le « kick » (l’excitation). Parce que j’avais besoin d’argent. Parce qu’il fallait bien que je me défende. Ce n’est qu’après avoir été en contact avec les psychologues, travailleurs sociaux et criminologues qu’il apprendra à répondre : parce que j’étais malheureux dans ma famille. Parce que je me sentais coupable.

*La fin d'un crime peut être définie comme le résultat que l’auteur se propose d'atteindre par cet acte.* Ce résultat [82] auquel il veut arriver peut être un état de satisfaction, par exemple le plaisir de posséder un objet, ou encore la solution à un problème, comme la disparition d’une personne gênante.

Dans l’étude des fins, la question décisive est : « En vue de quoi l’acte est-il posé ? » [[26]](#footnote-26). À ce fameux « pourquoi », on répond en disant : il a tué *pour* se venger ou *pour* prendre l’argent de la victime. Ce type de réponse s’oppose à celles que l’on formule dans les démarches causales. Par exemple : il a tué *parce qu'il* était un psychopathe ou *parce que* son code d’honneur l’y obligeait.

Dans une analyse finaliste ou, si on préfère, téléologique, le délinquant est perçu, non comme quelqu’un qui fait de l’« acting out » mais comme une personne qui passe à l’action pour satisfaire un besoin ou pour solutionner un problème. Donc la fin est l’état de satisfaction auquel on aspire ou la solution entrevue. Tel jeune homme vient d’acheter une voiture à crédit et, au bout de quelques mois, il n’arrive plus à faire ses paiements. Pour ne pas être obligé de rendre la voiture, il fait un vol à main armée. La fin du crime est claire : obtenir l’argent nécessaire pour payer la voiture.

Jusqu’à quel point les fins poursuivies par le délit sont-elles conscientes ? Les psychanalystes ont démontré qu’il existe des fins inconscientes. L’activité d’un individu peut être orientée vers un but dont lui-même ne prend pas conscience mais qu’un observateur peut découvrir par l’étude du comportement. Par contre, personne ne conteste le fait que certaines fins sont poursuivies de façon parfaitement consciente ; ceci facilite le travail du chercheur. Il lui suffit de demander à l’acteur : Où voulais-tu en venir par ce geste ?

[83]

Le sens du délit

La fin se définit par opposition aux moyens : activités déployées pour la réaliser. Le délit est donc un moyen en vue d’une fin. Mais, il existe aussi dans l’activité criminelle des fins qui lui sont intrinsèques. On vole pour le plaisir de voler. On détruit pour le plaisir de détruire. Il est donc plus précis d’écrire : le délit est soit un moyen en vue d’une fin, soit une fin en soi.

L’utilité de l’analyse finaliste est de nous permettre de dégager le sens du délit. « Par sens d’une action, j’entends la fin poursuivie qui permet d’interpréter l’organisation particulière de tous les éléments qui concourent à la réalisation de cette fin » (Bæchler, 1975, p. 125). Un exemple de meurtres par vengeance peut ici nous être utile.

« Ouvrier agricole depuis 9 mois dans la même exploitation, Émile s’est épris de la fille des employeurs, Éliane, âgée de 16 ans 6 mois, mais ses avances ont été repoussées et le mineur en a conçu un profond dépit. Lasse de ses assiduités, Éliane a demandé à ses parents d’intervenir, ceux-ci ont alors fait comprendre à leur employé qu’il n’était pas « un parti pour leur fille ».

Dès lors, l’ouvrier agricole a éprouvé une véritable haine pour ses patrons et peu à peu, il a conçu le projet de les supprimer pour violer leur fille.

Il a mis plusieurs jours à préparer ce forfait.

Profitant de l’absence de ses employeurs et d’Éliane partis ensemble au marché de la ville voisine, il s’empare du fusil de chasse de son patron et de quatre cartouches (trois à chevrotines et une à balle) ; il fouille la maison et s’empare de 150 francs et d’un pendentif en or. Il se rend ensuite dans l’écurie où il dispose trois bottes de paille, l’une à côté de l’autre, plaçant un sac sur celles du milieu, c’est là qu’il devait, selon ses plans, violer Éliane après lui avoir attaché [84] pieds et bras à l’aide d’un fil de fer et couvert le visage avec une serviette et des mouchoirs.

Il va au village pour faire le plein du réservoir de sa mobylette avec laquelle il compte gagner l’étranger.

Revenu à la ferme, il s’installe dans une pièce d’exploitation qui lui permet d’avoir une vue d’ensemble sur la cour. Il passe son temps à lire le journal et à fumer. À 12h30 les patrons et leur fille rentrent en automobile. La voiture s’arrête près du garage. Émile sort de sa cachette tenant le fusil vers le sol, prêt à être épaulé. Son employeur l’aperçoit et l’interpelle : « Qu’est-ce que tu veux faire ? ». Émile fait feu. N’ayant pas été atteint, le patron prend la fuite poursuivi par son agresseur ; pendant ce temps, les deux femmes terrorisées se tiennent près de l’automobile. Émile réussit à tirer à nouveau sur son employeur et celui-ci s’écroule mortellement atteint. Le domestique recharge son arme et revient vers la patronne qui tente de fuir. L’ayant rejointe, le meurtrier tire sur elle puis, sans attendre le résultat de son acte, il court vers le lieu où il croit trouver Éliane. Celle-ci a pris la fuite et a réussi à gagner une ferme voisine.

Renonçant à la poursuivre, l’ouvrier agricole cache les corps de ses employeurs, se change et s’enfuit en vélomoteur.

En cours d’étapes, il achète des vêtements, un casque, des lunettes pour ne pas être reconnu (son signalement étant diffusé par la presse). Mais trois jours après son forfait, il est arrêté.

Ses deux victimes avaient été tuées sur le coup. » (Henry et Laurent, 1974, pp. 74-75).

Le récit de ce double meurtre nous met en présence d’une série de gestes : Émile prend le fusil et les cartouches, il dispose les bottes de paille, il fait le plein du réservoir de [85] sa mobylette, il attend en lisant le journal, il tire etc. Cette suite d’actes ne serait qu’un agglomérat disparate et n’aurait aucune unité si on ne faisait appel à une ou à quelques fins qui se dégagent directement du récit : se venger, posséder sexuellement Ëliane. La fin intervient comme un élément indispensable pour organiser le tout, pour lui donner son unité et pour la rendre accessible à l’intelligence.

Récemment, Debuyst (1978) encourageait les criminologues à rechercher le sens de la conduite délinquante. Il accordait une importance particulière au « sens que prend un comportement pour le sujet lui-même par rapport à une orientation dans laquelle il cherche à s’affirmer » (p. 7). Ce sens s’inscrit 1) dans l’ensemble des caractéristiques personnelles de son auteur, 2) dans la situation où il se trouve, et 3) dans le projet dans lequel il est éventuellement engagé.

Cette démarche me paraît essentielle et promet d’être extrêmement féconde, surtout dans l’analyse clinique. La contribution de ce livre s’inscrit dans cette perspective, mais l’effort d’analyse portera plus sur le sens qui se dégage de façon immédiate de l’observation des conduites et un peu moins de celui qui émerge de l’analyse des caractéristiques personnelles des acteurs.

Le refus de l'analyse finaliste

Pendant longtemps les criminologues ont rejeté les démarches finalistes. Rejet d’autant plus conscient qu’il allait à l’encontre de la réaction des gens qui, devant un crime, se disaient : il doit bien y avoir une raison !

Des auteurs aussi éloignés l’un de l’autre que l’Américain Sutherland et le Suédois Kinberg avancent le même argument pour rejeter ce type d’analyse. Selon eux, le comportement criminel ne peut s’expliquer par les fins subjectives parce que celles-ci ne permettent pas de distinguer le délinquant du non-délinquant. Dire que quelqu’un vole pour résoudre ses problèmes d’argent, cela ne nous avance pas puisque beaucoup de gens, dans la même situation, [86] ne volent pas pour autant. Ils adoptent d’autres solutions que le crime : ils diminuent leurs dépenses, ils se cherchent un emploi rémunérateur. Selon eux, le comportement criminel viserait les mêmes fins que le comportement non-criminel [[27]](#footnote-27).

Lorsque ces auteurs affirment que le crime poursuit les mêmes fins que tout autre comportement, ils font une affirmation *a priori* qui devra être soumise à l’examen des faits. Or ceci n’a pas encore été réalisé. Il existe des jeunes gens qui font du vandalisme et d’autres qui tuent leur père. Peut-on affirmer, sans étudier la question, que ces actes visent les mêmes fins que n’importe quel acte banal ? Les hommes poursuivent une infinie diversité d’objectifs. Dans l’univers des buts auxquels tendent les hommes, quels sont ceux qui sont réalisés de préférence par l’activité délinquante ? La question mérite d’être posée.

L’argumentation de Kinberg et de Sutherland est inspirée par cette obsession « différentialiste » qui, depuis Lombroso, ne cesse de hanter la criminologie. J’entends par là cette manie de ne s’intéresser à rien d’autre qu’à ce qui distingue le criminel du non-criminel. Comme les alchimistes qui recherchaient la pierre philosophale, les criminologues continuent de chercher la différence de nature entre le délinquant et le non-délinquant [[28]](#footnote-28). Évidemment leurs recherches seront vaines. Car, jusqu’à nouvel ordre, les hommes criminels appartiennent à l’espèce humaine et leurs comportements peuvent s’appréhender avec la même logique que celle qu’on emploie à propos des hommes tout court. Et si on admet que les délinquants sont des hommes avant d’être des délinquants, il faut étudier le crime comme on [87] étudierait n’importe quelle conduite « normale ». Or quand on veut comprendre un comportement, n’importe lequel, on commence par se poser la question des objectifs. C’est la démarche spontanée du commun des mortels, c’est celle d’un nombre toujours croissant de spécialistes des sciences humaines.

Fins et résultats

L’étude des finalités de la délinquance a le grand avantage de nous aider à comprendre le sens de cette conduite. Mais, plus important encore, elle nous amène à une indispensable réflexion sur les résultats des conduites répréhensibles.

Comme la fin est le résultat désiré par l’auteur du délit, son étude nous permettra de comprendre la nature du plaisir qu’il tire de son activité anti-sociale ou, si on veut, l’intérêt qu’il peut avoir à s’y livrer.

Si le vol permet de réaliser la fin poursuivie par le voleur, celui-ci sera porté à recommencer quand se manifestera de nouveau le besoin qui l’avait incité à viser cette fin.

Cette réflexion sur les résultats de l’activité criminelle nous fournira peut-être la clef d’un problème auquel les criminologues se sont heurtés depuis toujours sans trouver de réponse satisfaisante : celui de la récidive. Pourquoi certains adolescents ne commettent-ils que quelques larcins, puis cessent de violer la loi, alors que d’autres continuent pendant longtemps à commettre des délits ?

En fait, le terme récidive ne rend pas justice à l’importance du phénomène. Les recherches sur la délinquance cachée nous ont fait découvrir que la grande majorité des adolescents commettent à l’occasion quelques délits, mais que seuls quelques-uns s’enracinent dans une délinquance durable. Il serait préférable de parler, comme le fait Fréchette, de productivité délictueuse, c’est-à-dire du nombre [88] de délits qu’un garçon commet pendant une période de sa vie.

Jusqu’à maintenant, les chercheurs n’ont pas réussi à expliquer pourquoi certains individus commettent crime après crime alors que d’autres abandonnent après quelques tentatives. Cette incapacité de rendre compte du phénomène vient peut-être du modèle causal utilisé. Les criminologues cherchaient dans les facteurs antérieurs au passage à l’acte ce qui pourrait expliquer la récidive : milieu familial, associations criminelles, traits de personnalité, etc. Malgré tous les efforts, le mystère reste complet.

Le renversement de perspective est bien plus prometteur. Étudions ce qui suit le délit avec autant de soin que ce qui le précède. En plus d’examiner le poids du passé, étudions les espérances de l’avenir. La conduite humaine est peut-être conditionnée par le passé mais, plus important, elle est orientée vers l’avenir, vers des résultats anticipés.

Il ne s’agit pas seulement d’affirmer que l’avenir influence le présent, mais de souligner que le comportement se construit à partir de séquences en trois temps : 1) l’acte ; 2) le résultat ; 3) le 2e acte. Le deuxième acte est influencé par 1 et 2, c’est-à-dire, par le résultat du premier acte [[29]](#footnote-29).

Dans le domaine de la délinquance, ceci veut dire que la récidive peut être influencée par les résultats obtenus lors du ou des premiers délits. Si ceux-ci produisent des effets agréables ou désirables, le délinquant aura plus de chances de récidiver. À moins que des conséquences ultérieures désagréables, la prison par exemple, ne viennent faire jouer de nouvelles considérations. Mais ça aussi, c’est du domaine des résultats.

\* \* \*

[89]

Les fins réalisées par les conduites délictueuses sont multiples. Aussi nombreuses que peuvent l’être les problèmes, les goûts, les situations, les conflits qui les font naître. Il est donc difficile de les réduire à quelques types simples. Cependant, l’analyse d’un grand nombre de descriptions de délits m’a permis de dégager un petit nombre de fins typiques qui reviennent fréquemment. Ces fins, correspondent directement à la nature même des délits — elles « collent » à l’acte même — et elles sont souvent visées consciemment par leurs auteurs. Treize fins ont été identifiées et regroupées en quatre types.

I. — **L’action :**

1. — L’excitation

2. — Le jeu

II. — **L’appropriation**

3. — L’expédient

4. — La possession

5. — L’utilisation

6. — La convoitise

7. — Le supplément

8. — La fête

III. —**L’agression**

9. — La défense

10. — La vengeance

IV. — **La domination**

11. — La puissance

12. — La cruauté

13. — Le prestige

Les sept chapitres suivants seront consacrés à l’analyse de ces fins. Les chapitres VII et VIII porteront sur l’« action ». Le chapitre IX présentera les fins appartenant à l’« appropriation ». Les chapitres X, XI, et XII seront consacrés à l’« agression ». Enfin le chapitre XIII traitera de la « domination ».

[90]

[91]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre VII

L’action

Jean : Justement tout est là ! Tu dis : « Je vole pour m’acheter ceci ou cela, une voiture, une Mercedes... Mais, en fait, ça, c’est ce qu’on t’a appris à penser. Non... tu fais ça pour l’action, et c’est là vraiment que tu es bandit, que tu fais autre chose. (...) C’est-à-dire que tu vas sur le braquage [[30]](#footnote-30)et tu y vas pour le braquage. (...) Après, tu dis que tu montes sur le braquage pour l’argent et que tu veux l’argent pour autre chose ! Mais la démarche, c’est d’abord pour l’action elle-même...

Jim : Y a une chose qui prouve assez bien ce que dit Jean, c’est qu’un mec, après un braquage, il se retrouve avec sa part et il sait jamais trop quoi en faire...

(Aurousseau et Laborde, 1976, *Paroles de bandits,* p. 29.)

[Retour à la table des matières](#tdm)

*L’« action » est le fait de commettre un délit pour déployer de l’énergie et pour avoir la sensation de vivre intensément.*

Parmi les « mystères » de la criminologie, il y a celui des crimes soi-disant gratuits.

[92]

De fait, les délinquants ne peuvent pas toujours dire pourquoi ils ont violé la loi. Leur « Je ne sais pas » est souvent sincère. Les chercheurs de Vaucresson ont constaté, dans un échantillon de jeunes délinquants français, que 30% d’entre eux ne pouvaient exprimer de motif précis à leur acte (C.F.R.E.S. Vaucresson 1963, p. 121).

Pourquoi ce mutisme ? Peut-être parce que leur mobile était si simple et si fondamental qu’ils n’arrivaient pas à en prendre conscience. Peut être parce que le crime apporte à son auteur un plaisir intrinsèque difficilement définissable. Quelque chose comme le crime pour le crime.

Il est rare que cette idée soit évoquée dans les théories criminologiques contemporaines. Et pourtant, elle était bien connue d’un groupe de sociologues de Chicago qui, il y a plus de cinquante ans, avaient réalisé une formidable poussée dans la recherche sur le crime.

L’un d’eux, W.I. Thomas avait affirmé en 1923 que les conduites déviantes pourraient s’expliquer par un besoin essentiel de l’homme : le désir de nouvelles expériences, c’est-à-dire un besoin de stimulation, d’excitation, de mouvement, de changement.

Quatre ans plus tard, dans un magnifique livre sur les gangs de Chicago, F. Thrasher (1927) présentait de nombreuses observations qui appuyaient l’hypothèse de son collègue Thomas. Il notait que l’activité des gangs, et plus particulièrement leur activité délinquante, visait à rompre la monotonie de la vie quotidienne et à satisfaire un désir d’excitation. Les chahuts, les jeux, les vols, les agressions, les expéditions de toutes sortes dans lesquels se lançaient les gangs étaient motivés par un désir d’action, un besoin de dépenser une énergie adolescente mal canalisée par les adultes.

Depuis, comme cela arrive souvent dans les sciences humaines, l’idée fut oubliée. Elle fut balayée par des conceptions qui faisaient du délinquant un être tellement malheureux [93] qu’on ne pouvait plus concevoir qu’il prenne plaisir à commettre ses forfaits [[31]](#footnote-31).

Les adolescents qui passent à l’acte sont quelquefois conscients de ce désir d’action. Car, à côté de ceux qui « ne savent pas », il y a beaucoup qui reconnaissent avoir fait un délit « pour le plaisir ». Les pourcentages varient selon les échantillons : 30% chez les 500 jeunes délinquants français étudiés par l’équipe de Vaucresson (C.F.R.E.S., 1963,) évoquent ce motif alors qu’il y en a 19% chez les jeunes anglais observés par West et Farrington (1977).

En 1975, Belson, dans une recherche portant sur la délinquance cachée d’un échantillon représentatif de 1,425 garçons de la région de Londres, démontrait que le désir de plaisir et d’excitation est en forte corrélation avec le vol. Ce qui veut dire que plus un garçon recherche le plaisir et l’excitation, plus il aura tendance à voler (p. 145 à 169).

La première fin du délit, c’est simplement l’action.

Ici le terme « action » est utilisé dans un sens qui n’est pas exceptionnel. Quand on dit : « Dans ce film, il y a de l’action », on parle d’une succession rapide d’épisodes excitants. C’est donc plus ou moins l’agitation. Dans cette acceptation, le terme implique quatre éléments [[32]](#footnote-32).

Tout d’abord, la fin visée est intrinsèque à l’activité même. Elle est entreprise pour elle-même, pour le plaisir ou les sensations fortes qu’elle apporte, indépendamment de l’utilité qu’elle pourrait avoir par ailleurs. On volera une automobile pour le plaisir de la ballade, non pour la revendre. On brisera une vitre par jeu, non pour s’emparer de ce qu’il y a derrière.

Le deuxième élément de l’action est l’immédiateté. Le temps y prend une dimension spéciale. Tout se passe [94] très rapidement. Pas d’entreprise à long terme. Tout se joue dans le moment présent et dans un moment très court. Les résultats de l’action sont très rapidement connus. Les sensations sont immédiatement ressenties. Lors d’une agression ou d’un vol à main armée, tout est terminé en quelques minutes et on n’a pas à attendre pour savoir si on a réussi et combien on a gagné.

Le troisième élément de l’action, c’est le risque, l’incertitude. Les résultats en sont aléatoires. Et plus l’enjeu est gros, plus il y a d’action. Le vol à l’étalage, c’est pas mal pour un débutant mais, pour avoir vraiment de l’action, il faut voler une voiture ou, mieux encore, attaquer une banque. Là les risques sont grands. Les mises aussi sont très fortes : sa liberté contre des milliers de dollars. « Ce que j’aime, c’est l’action. J’aime risquer ma peau, cela lui donne une certaine valeur. Je sais que vous allez penser que je suis dingue : mais le danger me grise » (Mesrine, 1977, p. 49).

Finalement, une caractéristique qui résume les trois autres : l’intensité. L’action permet de vivre pleinement le moment présent, d’éprouver des sensations fortes, de pousser à bout la machine humaine, d’utiliser au maximum son intelligence, son agilité, sa force. Les crimes graves sont des moments intenses. Pendant quelques minutes, quelques secondes, on joue avec la richesse, celle des autres, avec la liberté, la sienne et enfin avec la vie, la sienne et celle des autres. C’est la « vraie vie ». Mucchielli (1974) remarque qu’au moment du passage à l’acte, les jeunes délinquants « se sentent enfin exister pleinement et intensément » (p. 79).

On voit immédiatement à quoi s’oppose l’action : au boulot ennuyant que l’on ne fait que pour gagner de quoi vivre, à la routine, aux entreprises de longue haleine, aux études interminables, enfin à tous ces petits efforts qui rapportent des résultats plus sûrs mais lents à venir. L’action, [95] c’est le contraire de la sécurité, de l’organisation, de la petite vie terne, du « métro-boulot-dodo ».

\* \* \*

La recherche d’action dans la délinquance se manifeste selon deux grandes modalités : *l'excitation* et le *jeu.* L’excitation est une forme de quelque sorte primitive d’action alors que le jeu en est une manifestation plus réglée et plus élaborée. Mais voyons ceci plus en détail.

L’excitation

Je me suis toujours senti comme ça quand tout était terminé. Émotivement vidé et physiquement épuisé. Ce qui est compréhensible, je suppose. Pendant la planification du vol à main armée, tu es constamment dans un état d’excitation. Du moment où tu désarmes le garde jusqu’à ce que tu entres dans la chambre forte, tu transpires abondamment. Puis viens l’exaltation d’être dans la chambre forte, la satisfaction lors de la fuite et un moment de bonheur à savoir que tout s’est passé comme prévu [[33]](#footnote-33).

(Suttun and Linn, 1976 p. II).

*L'excitation désigne les sensations fortes qu'on éprouve en commettant un délit* [[34]](#footnote-34).

La langue anglaise dispose de plusieurs termes évocateurs » « thrill », « kiks », « fun », « trip ». Le français [96] nous offre une terminologie moins moderne : griserie, ivresse, exaltation, vertige.

Le vol de voiture dans le but de faire une randonnée est un bon exemple de recherche d’excitation. C’est un délit fréquent : LeBlanc et Fréchette (1978, p. 134) constatent qu’à Montréal 35% des jeunes qui comparaissent devant les tribunaux pour mineurs ont volé au moins un véhicule à moteur et, dans plus de 80% des cas, la motivation hédoniste prédomine.

Les chercheurs de Vaucresson ont donné des descriptions de ce type de vol qui montrent bien la recherche d’excitation.

À la fin d’un jour de fête, trois garçons de 16-17 ans se retrouvent dans un café ; ils ne savent comment passer leur soirée. L’un d’eux avise une automobile dont le propriétaire vient d’entrer dans une pharmacie ; la clé de contact est restée dans la voiture. Il émet l’idée de profiter de l’occasion ; tous se précipitent, l’un prend le volant et conduit à grande vitesse pendant une dizaine de minutes. La promenade se termine lorsque l’automobile s’écrase contre un mur.

(Algan, 1970, p. 127).

Deuxième exemple :

Huit jeunes gens, cinq garçons et trois filles, décident d’aller passer les fêtes de la Toussaint dans la villa de l’un d’eux au bord de la mer. Les deux meneurs, 19 et 17 ans, ont déjà commis des vols de voitures et sont placés sous le régime de la liberté surveillée. La bande part de Paris avec deux voitures volées (les trois filles ignorant l’origine frauduleuse des véhicules). En cours de route, elle volera encore neuf voitures, toutes de luxe (Triumph, I.D., Alfa-Roméo) : les voitures sont abandonnées dès qu’elles se trouvent en panne d’essence. Aucun des jeunes [97] gens ne possède de permis de conduire, et il y a des accidents au cours desquels l’un des jeunes est tué (et abandonné dans la voiture accidentée), un autre blessé.

(Algan *et al.,* 1965, p. 124).

Le vandalisme dont la fréquence étonne les observateurs [[35]](#footnote-35) peut s’expliquer par une recherche d’excitation. Dans son autobiographie, Carr (1975) raconte que ses quatre copains et lui étaient entrés par effraction dans une boulangerie où ils s’étaient mis à lancer des gâteaux sur les murs, à se jeter aux uns et aux autres des sacs de farine, à briser des assiettes en riant de façon hystérique et ceci pendant des heures.

Certaines manifestations de violence « gratuite » se comprennent mieux en termes d’excitation que d’agression. Des bandes d’adolescents s’en prennent à des passants, non par haine — ils ne les connaissent pas — mais pour s’amuser à leur faire peur et pour provoquer des réactions.

« Un soir d’avril 1962, un homme de 25 ans en compagnie de sa fiancée âgée de 21 ans, gare sa voiture dans un parking de la banlieue lyonnaise. Trois jeunes garçons d’une quinzaine d’années, viennent tourner autour avec leurs cyclomoteurs, insultant les occupants. Pour éviter un incident, le conducteur décide de repartir. Mais les garçons le suivent, tout en continuant leurs insultes. À un moment donné, ils crachent sur les vitres de la voiture. Le conducteur s’arrête, descend ; les garçons s’avancent vers lui, menaçants ; l’un d’eux dit à son camarade : « sors ta lame ». Une bagarre s’ensuit, au cours de laquelle la victime a ses vêtements lacérés. L’un des agresseurs est en effet trouvé porteur d’un couteau, [98] genre serpette, dont il prétend se servir pour son travail ».

(Michard, Selosse et Algan, 1963, p. 172).

Le désir d’excitation peut même conduire au meurtre. C’est le cas de cet étudiant de 16 ans, rapporté par Erich Fromm (1975), qui tua ses parents avec un fusil de chasse simplement pour connaître la sensation de tuer : « Je n’étais pas en colère, dit-il après ce double meurtre, je voulais savoir ce qu’on ressent quand on tue quelqu’un. » (p. 281) [[36]](#footnote-36)

Le jeu

« Ces vols n’avaient que le vol pour mobile. Il ne s’y mêlait ni lucre, ni goût du fruit défendu. Il suffisait de mourir de peur. Les enfants sortaient des magasins où ils entraient avec l’oncle, les poches pleines d’objets sans valeur et qui ne pouvaient servir à rien. La règle interdisait la prise d’objets utiles. »

(Cocteau, 1929, *Les enfants terribles,* p. 71).

*Le jeu, c'est la délinquance pratiquée comme une activité amusante, incertaine, gratuite, réglée et fictive* [[37]](#footnote-37).

Examinons rapidement les cinq éléments de la définition.

La délinquance pratiquée comme jeu est une activité *amusante.* On la pratique pour le plaisir qui est rattaché à l’acte lui-même et non pas par obligation ou par utilité.

[99]

C’est une activité *incertaine* : son résultat n’est pas acquis d’avance. Le vol commis par jeu présente toujours un risque d’échec. Si la préparation est telle qu’on est certain de réussir, ce n’est plus un jeu. Cette incertitude est d’ailleurs un des principaux attraits de l’activité illégale [[38]](#footnote-38). Comme l’alpiniste, le délinquant se met dans des situations dangereuses, la moindre erreur peut lui coûter très cher. Il doit alors se surpasser, recourir à la force, à la vitesse, pour réussir et éviter d’être pris. Cette mobilisation de ses forces lui fera découvrir en lui-même des ressources insoupçonnées et, plus le risque est élevé, plus il aura à se surpasser.

Vécu comme jeu, le délit est une activité *gratuite.* Il ne vise pas l’accumulation de biens, ni la solution à un problème, ni rien d’utile.

Elle est *réglée.* Il est un peu paradoxal d’affirmer que la délinquance obéit à des règles mais il ne faut pas oublier que ce sont des règles que se donnent les délinquants eux-mêmes, pour augmenter le plaisir du jeu. Ainsi un groupe de jeunes fixera pour règle de ne voler que certains objets particulièrement difficiles à prendre.

Finalement, la délinquance comme jeu est *fictive.* Ses auteurs ont tendance à penser que c’est quelque chose d’irréel, en marge de la vie courante. Le délinquant qui joue, dresse une cloison entre, d’un côté, le travail, la famille, l’école et, de l’autre, le monde de fantaisie dans lequel les règles ne sont plus les mêmes. « Quand tu es bandit, tu le vis comme si tu sortais de toutes tes conditions. T’es vraiment ailleurs, dans un autre monde (...) en faisant un braquage, tu sors du quotidien, de tout ce que font les autres » (Aurousseau et Laborde, 1976, p. 28).

Cette impression d’irréalité contribue à désamorcer la gravité du crime aux yeux de son auteur. Arrêté, celui-ci manifeste de la surprise : « C’était un jeu ». Le délinquant accepte mal que son délit ait des conséquences sur la vie [100] ordinaire. C’est comme si quelqu’un perdait son emploi parce qu’il avait mal joué au golf !

Ainsi le caractère fictif de la délinquance permet d’escamoter la culpabilité. Naturellement, le problème, c’est que la victime, elle, ne jouait pas et vivait le vol ou l’agression comme une expérience qui n’était absolument pas fictive.

Si on voulait classer la délinquance parmi les différents types de jeu, il faudrait la considérer surtout comme un jeu de compétition [[39]](#footnote-39). Compétition avec qui ? D’abord avec la victime, ensuite avec les camarades et enfin avec la police [[40]](#footnote-40).

Il faut d’abord surclasser la victime. Profiter d’un moment d’inattention pour la surprendre. La déjouer par la ruse. La dominer par la force. Trouver une parade à ses réactions. La prendre de vitesse lors de la fuite.

Il y a aussi la compétition avec les camarades. On la retrouve fréquemment dans le vol à l’étalage. Des jeunes organisent des concours à qui rapportera le plus d’objets, ou les plus drôles ou les plus originaux, ou à qui fera le vol le plus audacieux (Algan, 1970). Dans les batailles entre gangs on retrouve aussi une compétition entre les membres d’une même bande pour savoir qui sera le plus courageux (Short et Strodbeck, 1965).

Mais la partie la plus risquée et la plus excitante se joue contre les policiers et contre tous ceux qui participent à la répression du crime. C’est le jeu du gendarme et du voleur. Chessman (1954) raconte qu’à seize ans, il s’amusait à [101] voler de puissantes voitures avec lesquelles il provoquait les policiers pour les obliger à le poursuivre, « juste pour le plaisir de leur échapper, juste pour l’excitation de la course et pour se prouver qu’il était le plus fort » (p. 77).

La compétition avec les policiers est rarement aussi manifeste. Mais l’intervention toujours possible, toujours appréhendée, de la police pendant l’exécution d’un délit, fait augmenter la tension, ajoute du sel à l’affaire. Et quand tout se termine bien, le délinquant éprouve, outre le soulagement, la satisfaction d’avoir « battu le système ».

Dans un monde où les gens accordent une telle importance à leur sécurité, on aurait tendance à croire que les jeunes qui prennent plaisir à courir des risques ne sont qu’une infime minorité de maniaques suicidaires. Il n’en est rien. Aux garçons de Londres qui reconnaissaient avoir volé pour le plaisir, Belson (1975) avait demandé : « En quoi cela vous donne du plaisir ? » Il obtint, entre autres réponses, celle-ci (p. 168) :

|  |  |
| --- | --- |
| le risque d’être pris | 12% |
| être pourchassé | 8% |
| la sensation de faire quelque chose d’audacieux et de téméraire | 4% |
| savoir qu’on fait quelque chose de défendu | 3% |

Mais les goûts ne sont pas les mêmes pour tous. En effet, Belson trouve que le risque est aussi une importante raison pour laquelle 33% d’adolescents *n'ont pas* de plaisir à voler [[41]](#footnote-41). Ainsi, il y en a qui volent par goût du risque et d’autres qui ne volent pas parce que c’est trop dangereux.

[102]

[103]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre VIII

Mourir d’ennui
ou mourir de peur

Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passion, sans affaire, sans divertissement, sans application. Il sent alors son néant, son abandon, son insuffisance, sa dépendance, son impuissance, son vide. Incontinent, il sortira du fond de son âme l’ennui, la noirceur, la tristesse, le chagrin, le dépit, le désespoir.

(Pascal, *Pensées,* p. 108)

L’action, un besoin vital

[Retour à la table des matières](#tdm)

Au XVIIe siècle, la délinquance juvénile n’était pas encore un sujet à la mode. Néanmoins, Pascal était préoccupé par le problème du mal. Est-ce tellement différent ? Aux termes de ses réflexions, il découvrit que « tout le malheur des hommes vient d’une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre » (p. 109). C’est exactement ce que nous avons découvert au chapitre précédent à propos de la délinquance. À ce titre, le problème n’est pas réservé à une minorité de garnements qui défient la loi. C’est celui de la condition humaine.

Pascal croyait que l’homme recherche le bruit et l’agitation parce que, lorsqu’il s’arrête, il devient inconsolable à la pensée de toutes ses misères. C’est sans doute vrai. Mais il y a autre chose. C’est que l’action est un besoin vital pour l’organisme. Pas seulement pour l’homme mais aussi pour les animaux. Les psychologues qui étudient le comportement [104] animal constatent que lorsque tous les besoins sont satisfaits : la faim, la sécurité, le sommeil etc., il en reste un autre : « celui d’être physiquement et mentalement actif ».

(Hebb 1974, p. 235).

Ce besoin d’action, et même de stress, a été démontré de façon concluante par les remarquables expériences sur la privation sensorielle (appelé aussi isolement perceptif) réalisées à l’Université McGill de Montréal.

« À des collégiens, qu’on payait 20 dollars par jour, on a demandé de ne rien faire et de demeurer étendus sur un lit confortable, les yeux recouverts d’un bandeau de matière plastique translucide (qui laisse passer la lumière mais ne permet pas de discerner la forme des objets), les bras encastrés dans des cylindres (de façon à ce que les mains, libres de bouger pour éviter les douleurs articulaires, ne puissent servir à la perception cutanée) et les oreilles couvertes par des écouteurs qui transmettaient constamment le son d’un vibrateur, sauf quand le sujet était soumis à un test. Ces conditions n’étaient levées que pour permettre au sujet de manger ou de se rendre aux toilettes. Peu d’entre eux furent capables d’endurer cette monotonie plus de deux ou trois jours, la limite supérieure était de six jours. Capables de tout pour briser la monotonie, les sujets en vinrent à accepter d’écouter des propos enfantins ou sans aucun sens, ce qu’ils auraient en d’autres circonstances refusées avec mépris. Le besoin de voir, d’entrer en contact normal avec le milieu, d’être *actif*, finit par devenir irrésistible. »

(Hebb, 1974, pp. 237-238)

Des expériences semblables furent reprises selon diverses modalités avec des résultats similaires : la privation de sensation et d’activité est insupportable pour un être vivant. Les sujets privés de stimulation ont des hallucinations, leur perception du temps et de l’espace s’altère et, invariablement, [105] ils demandent d’arrêter prématurément l’expérience [[42]](#footnote-42).

Donc les hommes ont besoin d’action. Et la délinquance peut répondre à ce besoin. Mais les délinquants manquent-ils d’activité au point de se lancer dans l’action illégale ?

Oui, Belson (1975, p. 358) dans son étude de la délinquance cachée de 1425 jeunes Anglais, a montré que plus un garçon s’ennuie pendant ses temps libres, plus il a tendance à voler. Il a aussi fait ressortir le fait que les garçons volent plus souvent quand ils ne savent pas quoi faire pendant leurs loisirs.

À Montréal, les chercheurs du Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile avaient posé à un important échantillon d’écoliers la question : « Combien d’heures par semaine passez-vous à ne rien faire, à flâner ? » Les résultats démontrent que plus les répondants passent de temps à flâner, plus ils ont tendance à commettre des délits (Biron 1977 p. 133).

C’est un fait d’observation courant que les délinquants meurent d’ennui. Ils passent des journées entières à se demander quoi faire et à chercher désespérément, n’importe quel moyen pour tuer le temps (Michard, Selosse et Algan, 1963. p. 149).

En psychologie expérimentale, on définit l’ennui comme un état dans lequel le sujet recherche un plus haut niveau d’excitation (Hebb, 1974). On comprend alors que les délinquants qui s’ennuient recherchent l’action par tous les moyens.

Les délinquants ont-ils plus besoin
d'action que d’autres ?

Dans les recherches sur le stress et sur l’activation, on a découvert que les hommes tendent vers un niveau optimal [106] d’activation. Quand ils ne sont pas assez stimulés, ils se lancent dans des activités plus intenses et, quand ils le sont trop ils s’efforcent de réduire leurs activités et le niveau de stimulation auquel ils sont exposés. Si l’ennui est désagréable, les états de surexcitation le sont aussi (Hare, 1970).

Or ce niveau optimal d’activation est variable selon les individus. Certains sont heureux dans un état de paix relative. D’autres ne le sont que dans le bruit et la fureur. Pour certains, la vie du notaire, du moine ou du gardien de nuit serait d’un ennui insupportable. Pour d’autres la vie du politicien, du parachutiste ou de l’athlète professionnel serait intolérable. Alors surgit la question. Les délinquants appartiennent-ils à cette catégorie d’hommes qui ont besoin d’un niveau de stimulation et d’action particulièrement élevé ?

La lecture d’autobiographies de criminels nous incite à répondre par l’affirmative. Ceux-ci nous racontent qu’ils éprouvaient très tôt un goût prononcé pour l’aventure. Incapables de rester tranquilles à la maison, ils sont constamment dehors ; ils fuguent ; ils s’enrôlent dans l’armée pour voir du pays. Ils n’aiment ni la famille, ni l’école parce qu’il ne s’y passe rien. Quand un vol leur rapporte beaucoup d’argent, ils sont incapables de s’arrêter. Peu de temps après, ils ont de nouveau les fourmis dans les jambes et ils se lancent dans une nouvelle entreprise, plus risquée, plus excitante. Seule la prison réussit à arrêter ce tourbillon.

Les recherches où l’on compare délinquants et non-délinquants confirment cette impression. Dès 1936, Healy et Bronner constataient que ce qui caractérisait le plus les délinquants, c’était l’hyperactivité (restlessness). Ce trait se retrouvait chez 46 délinquants dans un échantillon de 105, alors qu’il était inexistant dans le groupe contrôle.

Plus récemment, West et Farrington (1977) publiaient une série de résultats de recherche qui démontrent de façon convaincante que les délinquants ont un besoin [107] marqué de stimulation, et ceci dans toutes les sphères d’activité. Ces chercheurs ont eu l’heureuse idée de comparer le style de vie de délinquants avec celui de non-délinquants au sein d’un échantillon de jeunes anglais de milieu ouvrier. Ils ont constaté que les délinquants se différencient de leurs camarades par une vie plus agitée et par une incessante poursuite d’excitation, et ceci dans des secteurs très divers.

Sur le plan des loisirs, West et Farrington rapportent des différences statistiquement significatives indiquant que les délinquants sortent plus souvent le soir que leurs pairs non-délinquants, qu’ils passent moins de temps à la maison, qu’ils sont régulièrement dans les discothèques et dans les pubs ; ils sont plus nombreux à boire de l’alcool souvent et excessivement, à fumer beaucoup et à consommer de la drogue.

Dans le domaine des relations sexuelles, les mêmes tendances se retrouvent. À 18-19 ans, 33% des non-délinquants n’ont jamais eu de relations sexuelles, contre seulement 7% des délinquants. Ceux-ci sont sexuellement actifs sur tous les tableaux : aussi bien dans la précocité, que dans la fréquence des relations sexuelles et dans le nombre de partenaires.

Dans le domaine des paris, on observe que les délinquants ont souvent tendance à gager de grosses sommes d’argent.

À l’école, très rapidement (vers 10 ans), ceux qui vont devenir délinquants sont évalués par leurs professeurs et par leurs camarades comme étant les plus turbulents, les plus téméraires et les plus effrontés [[43]](#footnote-43).

Ces résultats, qui vont exactement dans le sens des observations de Thrasher (1927) de S. et E. Glueck (1950) et, plus récemment, de Hare (1970) et de Yochelson et Samenow (1976), permettent d’affirmer que les délinquants [108] entrent dans la catégorie des individus qui recherchent l’action et qui visent un niveau élevé de stress.

La délinquance apparaît donc comme un moyen d’assouvir un besoin très élevé d’excitation propre à certains individus. Il est clair que, pour satisfaire ce besoin, le crime est un moyen particulièrement approprié ! Tout d’abord parce qu’il est fait d’épisodes à la fois intenses et brefs. Et, ensuite, à cause des risques énormes que comportent les crimes graves. C’est là un des effets paradoxaux de la sanction pénale : rendant dangereuses certaines activités, elles leur donnent encore plus de sel.

Dans nos sociétés organisées, bureaucratisées et pacifiées, dans ce monde douillet de sécurité d’emploi, de droits acquis, de fonds de pension et d’assurances tous risques, dans cet univers de tâches fractionnées, normalisées et monotones, que peut faire l’homme d’action, l’aventurier, l’audacieux ? Il ne reste plus tellement de continents à découvrir, ni de pays à conquérir, ni de dangers à affronter. Il reste au moins une chose : le crime, cette confrontation téméraire avec les forces de l’ordre et avec toute la société.

Comme les explorateurs, comme les conquérants, comme les aventuriers d’autrefois, les criminels ont trouvé un remède de cheval à l’ennui. Ils choisissent de mourir de peur plutôt que de mourir d’ennui.

L’action contribue
à la croissance personnelle

Si la solution est discutable, elle n’en est pas moins une réaction de santé. Pour que notre organisme se développe, nous avons besoin d’une certaine dose d’activité, de stimulations, de stress et même de frustrations. C’est un besoin vital, nos muscles l’exigent mais aussi notre intelligence et notre affectivité. Si ce niveau d’excitation est trop bas, l’individu ne se développe pas. Il reste chétif, vulnérable, craintif, retardé mentalement et affectivement, incapable de [109] résoudre des problèmes simples et d’affronter la moindre difficulté (Tanner, 1977).

Et cette forme plus élaborée d’action qu’est le jeu contribue aussi au développement des individus. Les psychologues attribuent un rôle important au jeu dans la socialisation, non seulement des humains mais aussi de la plupart des mammifères. Celui-ci fait acquérir à l’enfant et au jeune animal la force physique, la coordination motrice, le sens de la coopération. Il prépare aux tâches sérieuses ; il assure une meilleure adaptation ultérieure (Wilson 1975, Buss 1978).

Donc, quand un adolescent commet des délits pour être actif il ne se contente pas d’échapper à une passivité intolérable ; par la même occasion, il se développe physiquement, intellectuellement et affectivement. Et ici nous découvrons une ruse de la vie. De la même façon que les sports contribuent au développement physique et à la formation du caractère, la délinquance est un jeu qui peut contribuer à la croissance personnelle de ceux qui le pratiquent. C’est nettement l’impression qui ressort de la lecture de certaines biographies de criminels, en particulier de celle de Carr (1975). La vie dans les rues, l’obligation d’être constamment aux aguets, de décider vite, d’exercer sa force musculaire, son adresse, d’observer, de lutter, de se défendre, de connaître les rudiments de métiers divers, de manipuler les gens, de donner une bonne impression pour détourner les soupçons, tout ceci maintient la machine humaine en excellente condition et contribue à son développement.

C’est ce qui explique pourquoi les psychologues cliniciens constatent, quelquefois avec étonnement, que la capacité d’adaptation au réel du délinquant « est à certains égards remarquable et en un sens supérieure à la moyenne des sujets dits normaux » (Mucchielli 1974 p. 74). Il sait s’ajuster aux circonstances et improviser ; il garde son sang-froid devant les difficultés ; il fait preuve d’une assurance rare et d’une grande confiance en soi (*idem* p. 76).

[110]

Le sens de la vie

Si les hommes profondément engagés dans le crime admettent souvent que ce qu’ils font est mal, ils sont malgré tout convaincus que c’est cela qui donne un sens à la vie [[44]](#footnote-44). Ils ont l’intime conviction que la signification de leur vie réside précisément dans cette activité incessante et sans but.

Goethe a écrit : « Au commencement était l’action ». L’homme veut d’abord sentir qu’il existe. Et l’action apporte cette sensation d’exister. C’est dans l’action que se trouve la signification la plus élémentaire de la vie.

L’action pour l’action est une passion dont on ne saurait minimiser le caractère destructeur [[45]](#footnote-45). Les hommes de l’action pure font presque inévitablement des victimes et, très souvent, ils se brûlent eux-mêmes à leur jeu, comme le papillon sur la flamme de la chandelle. Mais il y en a qui prendront tous les moyens et qui courront tous les risques pour préserver ce qui leur apparaît comme le seul sens de leur vie : rester vivants, donc actifs.

[111]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre IX

L’appropriation

[Retour à la table des matières](#tdm)

*L’« appropriation » est le fait de voler dans le but de profiter du bien d’autrui.*

Ceci peut sembler tautologique : il est évident qu’on vole pour profiter du bien d’autrui ! Pas nécessairement. Les chapitres précédents nous ont fait découvrir des vols qui avaient pour fin l’action, le bien d’autrui n’étant qu’un prétexte ou un accessoire. Il existe deux fins très différentes dans le vol : s’approprier le bien d’autrui ou rechercher l’intensité de l’action. Dans l’appropriation, le vol est un moyen en vue d’une fin alors que, dans l’action, le vol avec les sensations qu’il procure, est une fin en soi.

Le voleur qui s’approprie le bien d’autrui veut utiliser ce qu’il a dérobé pour satisfaire un besoin, résoudre un problème ou pour en tirer le maximum de plaisir. L’appropriation est la fin la plus fréquemment admise par les adolescents. Mais celle-ci apparaissant évidente et, en un sens, rationnelle, elle risque d’être évoquée plus souvent que toute autre finalité.

En France, les chercheurs de Vaucresson constatent que chez 44% des jeunes délinquants l’aspect « utilitaire » prédomine dans le délit : le profit escompté est le facteur déterminant (C.F.R.E.S. Vaucresson 1963). Le pourcentage augmente quand nous traversons la Manche : 60% des sujets étudiés par West et Farrington (1977) ont une motiva

tion [112] qualifiée de rationnelle. Ces auteurs constatent aussi que les délits pour lesquels on retrouve les plus forts pourcentages de motivation rationnelle sont les vols dans les voitures (79%) et le cambriolage (79%).

Chez les garçons qui comparaissent devant le tribunal de la jeunesse de Montréal, on trouve quatre délits où la « motivation utilitaire » prédomine nettement [[46]](#footnote-46) :

|  |  |
| --- | --- |
| Vol sur la personne | 77% (74 sujets sur 96) |
| Vol grave | 67% (36 sujets sur 54) |
| Vol par effraction | 67% (177 sujets sur 266) |
| Vol simple | 66% (113 sujets sur 172) |

(Fréchette et LeBlanc 1978, p. 134)

Les fruits du vol

Le désir de profiter d’un bien acquis frauduleusement peut prendre diverses formes, selon la nature des biens volés et selon le besoin qui a été à l’origine du délit. Il est possible d’identifier six manifestations concrètes de l’appropriation : 1) l’expédient, 2) la possession, 3) l’utilisation, 4) la convoitise, 5) le supplément, 6) la fête.

1. — *L'expédient* consiste à se tirer d’affaire avec le bien d’autrui.

Il est assez rare de nos jours que l’on vole pour survivre mais cela n’est pas complètement disparu. Il se trouve des familles tellement pauvres et désorganisées que les enfants ne réussissent pas toujours à manger à leur faim. Il arrivera alors qu’un garçon plus débrouillard que les autres se mette à voler pour se procurer de quoi manger et, éventuellement, pour aider sa famille.

[113]

Les vols de subsistance à l’occasion de fugues sont plus fréquents. Un enfant quitte la maison soit parce que la vie y est intenable, soit encore parce qu’il en est chassé. Après quelque temps passé à vagabonder, poussé par la faim, il se met à mendier puis à voler dans les magasins, dans les marchés, dans les trains, dans les maisons etc. C’est ainsi que le « jack-roller » de Shaw (1930, p. 55) commença sa carrière de voleur.

À la fin de l’adolescence, ces vols visant à satisfaire un besoin vital immédiat semblent moins fréquents. Ce qui le devient, c’est le vol comme moyen de résoudre de pressants besoins d’argent. Les dettes s’accumulent ; il faut payer son loyer ; on est « fauché ». Pour s’en sortir, on entreprend de voler, quelquefois à contrecoeur.

Le vol qui, au début, est commis pour l’action peut très facilement devenir un expédient. Le jeu a rendu l’apprentissage facile et amusant. On sait maintenant comment cambrioler. On a découvert que c’était facile et pas trop dangereux. Vient un jour où on n’a plus un sou en poche. Il faut de l’argent pour payer sa chambre d’hôtel ou sortir avec son amie. Tout naturellement le cambriolage s’impose comme moyen de se tirer d’affaire.

2. — La *possession* est le fait de voler pour satisfaire un besoin d’accumuler des biens.

Ici le voleur recherche cette impression de sécurité que peut donner la possession d’argent ou d’objets. C’est en quelque sorte l’attitude de l’avare qui accumule en espérant ainsi se prémunir contre les imprévus et dont le principal but dans la vie se résume à l’accumulation de richesses.

Le petit Bernard décrit par Debuyst et Joos (1971) est un cas de vol par besoin de posséder. Cet enfant n’a connu ni père, ni mère et il a été placé en orphelinat. Envoyé par la suite en centre d’observation, il se met à prendre tout ce dont il a envie ; il « cache des tartines sous son lit, bourre ses poches de sucre » (p. 124). Selon Debuyst et Joos, ce comportement est une réaction à un déplacement [114] dans un milieu inconnu et menaçant. « Pour assurer sa sécurité, il prend les devants et fait des réserves de nourriture grâce auxquelles l’avenir immédiat lui paraît moins menaçant » (p. 128).

On constate que les délinquants solitaires, qui volent dans les tiroirs-caisses et dans le porte-monnaie des parents ou de ceux qui les hébergent, sont souvent des enfants rejetés, abandonnés, placés successivement dans plusieurs milieux de vie différents (Chirol 1971). Dans de tels cas, les vols peuvent avoir pour fin la possession de biens qui pourraient fournir à l’enfant la sécurité que ses parents n’ont pas su lui donner.

3. — L*'utilisation* est le fait de prendre un objet pour s’en servir à une fin précise, quitte à l’abandonner par la suite.

17% des garçons de Londres étudiés par Belson (1975 p. 167) volent des objets parce qu’ils en ont besoin et, 3% parce qu’ils leur sont utiles.

Certaines formes de vols de véhicules à moteurs constituent de beaux exemples d’utilisation. On « emprunte » une voiture pour se rendre chez un ami qui habite trop loin, pour aller travailler, pour retourner à la maison après une soirée, en vue d’une infraction ou même pour partir en vacances.

Plutôt que de marcher, Louis, apprenti de 15 ans, trouve plus agréable d’aller chercher un vélomoteur dans la cave d’un immeuble voisin pour se rendre à son travail ; le soir, il le gare derrière chez lui, l’utilise ainsi quelques jours puis l’abandonne.

Un groupe de quatre camarades âgés de 16 à 19 ans décident de partir sur la Côte d’Azur et « empruntent » successivement huit automobiles qu’ils abandonnent le long de la route lorsque le réservoir est vide.

(Algan 1970, p. 127)

[115]

Comme le soulignent Algan *et al.* (1965) le développement des banlieues et la multiplication des grandes agglomérations « rendent nécessaires des déplacements rapides et souvent importants. Les jeunes sont fréquemment contraints de parcourir bon nombre de kilomètres pour se rendre à leur travail quelquefois même à l’école » (p. 105). L’auto volée est une solution bien commode à ce problème.

4. — La *convoitise* désigne le vol d’objets qui répondent au goût ou à l’envie du moment.

On dérobe un objet parce qu’il nous tente. Parmi les raisons évoquées par les garçons de Londres pour expliquer leurs vols, Belson (1975, p. 67) relève celles-ci : « Il ne peut pas se permettre d’acheter les choses qu’il vole » : 17% ; « Il vole ces objets parce qu’il les veut » : 25% ; « Il vole parce qu’il aime ces objets » : 3%. Ces raisons correspondent assez bien à la convoitise.

Les vols à l’étalage, les vols dans les voitures (appelés aussi « vols à la roulotte ») et les autres chapardages sont souvent le résultat de la convoitise.

Des adolescents trament en fin d’après-midi dans un grand magasin pour le plaisir de se promener dans une ambiance musicale à travers la foule. La vue d’objets correspondant à leurs goûts ou à leurs besoins du moment, et l’absence de surveillance apparente des rayons, peuvent les inciter à se servir. (Algan 1970, p. 132)

Les objets subtilisés sont ceux qui tentent à peu près n’importe quel adolescent.

« C’est ainsi qu’en deux mois, le palmarès d’une bande dans une ville de l’Ouest s’élève à : 165 disques, 2 appareils photographiques, 1 électrophone, 4 transistors, 6 rasoirs électriques, une pipe, des bas, des briquets, des crayons à bille, des boutons de manchettes, des bijoux. Dix garçons et filles écument magasins de musique et grands magasins (10 [116] au total, qui sont visités à plusieurs reprises). L’action se déroule suivant une tactique simple : les jeunes pénètrent à deux ou trois dans les magasins et s’entraînent mutuellement à voler. Parfois, l’un d’eux occupe la vendeuse ou fait le guet, pendant que les autres furètent et s’emparent des objets qui les intéressent. Plus rarement, l’un d’eux opère seul ».

(Michard, Selosse et Algan 1963 p. 165).

Environ la moitié des vols à l’étalage sont faits sous l’impulsion du moment ou à la faveur des circonstances (LeBlanc et Fréchette 1978 p. 134). L’acte est donc souvent suscité par une convoitise passagère.

5. — Le « *supplément* » c’est le fait de voler pour se procurer un revenu d’appoint.

Des jeunes gens peuvent vivre grâce à des ressources régulières : salaire, support des parents ou encore allocation de bien-être social. Cependant, ils trouvent que cela ne suffit pas. Ils voleront pour ajouter à ces revenus, pour améliorer leur « pouvoir d’achat », pour « arrondir leurs fins de mois ».

Polsky (1967) a déjà montré la parenté entre la délinquance occasionnelle et ces seconds emplois que l’on prend parallèlement à un travail régulier pour compléter ses revenus. À ce titre, le vol présente des avantages évidents : les horaires y sont flexibles et pas trop longs.

6. — La « *fête* » consiste à dilapider l’argent volé dans des parties de plaisir et dans des achats excessifs.

Des malfaiteurs réussissent un gros coup et se retrouvent avec une forte somme ? Presque invariablement, ils partent faire la bombe, « la bringue ». Ils se lancent dans des beuveries, ripailles, et plaisirs sexuels. Ils se transforment en super-consommateurs. Ils se lancent dans la dépense et flamblent leur butin à une vitesse incroyable, dans [117]

les clubs, les restaurants coûteux, les bordels et les magasins de vêtements.

Lors de son premier gros cambriolage, Mesrine avait été chanceux. « Nous avons raflé plus de deux millions (4000 dollars) plus des bijoux, quelques pièces en or et des statuettes... » (Mesrine 1977, p. 56). Le soir venu, lui et ses compagnons vont fêter leur réussite dans un bon restaurant. Puis ils vont voir Sarah, une prostituée qu’ils connaissent. Au bar qu’elle fréquente, ils boivent du champagne pendant trois bonnes heures puis Mesrine passe la nuit avec Sarah. Ensuite ils partent tous deux au bord de la mer où ils passent quelques jours. Ils vont au Casino où Mesrine perd une assez grosse somme d’argent. Mais peu lui importe. « À dater de ce jour, les problèmes d’argent n’avaient plus aucune importance » (p. 59).

D’autres passent ce goût de la dépense, non à festoyer, mais à s’acheter toutes sortes de choses et en particulier des vêtements.

« Un coup de mille dollars te permet de te reposer quelque temps, non ? »

« Oh non ! C’est déjà épuisé après trois ou quatre jours. J’achète des vêtements, je sors, je me drogue. J’achète des souliers, ou un tricot ou des pantalons — un tas de choses dont je n’ai pas besoin. — Tu ne vis que quand l’argent est là. La drogue m’a rendu ainsi : je vis dans le moment présent. Quand j’ai de l’argent, je ne dors pas pendant trois ou quatre jours. — Tu es constamment en train *d'acheter* quelques chose. Si tu as eu l’argent si facilement et si vite, ça n’a pas de valeur. » [[47]](#footnote-47)

[118]

Ce type de consommation ostentatoire fait comprendre bien des récidives : on se retrouve rapidement sans le sou.

Rarissimes sont les voleurs qui réussissent à mettre leur butin de côté, qui épargnent et qui s’enrichissent. Devant ces faits, on peut difficilement parler de rationalité. Le vol est rationnel dans le sens qu’il est un moyen souvent efficace pour avoir de l’argent mais cet argent n’est certainement pas utilisé de façon rationnelle ou utilitaire.

La manie d’acheter des vêtements est particulièrement remarquable de ce point de vue.

LARSENE : Oui, mais regarde Mokrane ! Il achetait beaucoup, beaucoup de fringues et qu’est-ce qu’il en faisait ? Rien. Il les mettait même pas. J’ai vu ça quand il habitait chez moi. Il avait acheté un placard entier de fringues, et il était toujours en jeans et en clarks. Il pouvait pas supporter la cravate, mais il en avait acheté des quantités.

HENRI : C’est quand même assez dingue cette façon de foutre le fric en l’air [[48]](#footnote-48) !

(Aurousseau et Laborde, 1976, p. 32)

L’action ou l'appropriation ?

Il n’est pas toujours facile de distinguer l’« action » de l’« appropriation ». Dans plusieurs délits, le jeu et l’utilité se combinent de façon inextricable. C’est le cas du pillage, forme mixte d’activité délinquante où les deux fins sont poursuivies simultanément.

Le *pillage* consiste à dépouiller un lieu (maison, magasin, etc.) pour s’emparer de ce qu’on y trouve tout en s’amusant. C’est une forme mixte en ce sens que le délinquant [119] recherche l’excitation tout en prenant ce qui peut l’intéresser. Les cambriolages sont souvent des pillages.

Il faut bien admettre que la distinction entre l’action et l’appropriation est quelquefois ténue. Considérons « la fête » : c’est une accumulation de sensations fortes. On s’excite, on joue au riche, on s’enivre, on recherche l’intensité du plaisir. L’« action » est en quelque sorte différée. Elle aura lieu, non plus pendant le crime, mais après. La fin reste toujours l’action. Ce qui change, c’est que le besoin d’action est satisfait grâce à une dépense très rapide de grosses sommes d’argent et non plus par l’exécution réussie d’un beau crime dangereux. On passe de l’intensité dans le crime à l’intensité dans la consommation.

Quoi qu’il en soit de cette distinction, les chercheurs constatent que les adolescents suivent au fil des années une évolution qui va de l’action à l’appropriation. Ceci ressort nettement des analyses de Fréchette et LeBlanc (1978) qui ont étudié un échantillon de pupilles du tribunal de la jeunesse sur un intervalle de deux ans (pp. 134 et 194).

Évolution des motivations des jeunes délinquants

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Motivations hédonistes | Motivations utilitaires |
|  | Temps I (14-17 ans)  |  | Temps II(2 ans après) | Temps I (14-17 ans)  |  | Temps II(2 ans après) |
| Vol par effraction | 53% | → | 31% | 67% | → | 83% |
| (N 266) | (N 140) | (N 266) | (N 140) |
| Vol grave | 41% | → | 25% | 67% | → | 84% |
| (N 54) | (N 56) | (N 54) | (N 56) |

[120]

L’évolution est remarquable : au cours des deux ans, la fréquence des motivations hédonistes baisse au profit des motivations utilitaires. Les jeunes qui n’abandonnent pas la délinquance vers la fin de l’adolescence passent progressivement de l’action à l’appropriation.

Le même phénomène avait été observé en France par Michard, Selosse et Algan (1963) : « Généralement, ce sont les sujets les plus âgés qui organisent des infractions rémunératrices, ceux qui ont apprécié la valeur économique de l’argent : « l’argent qui peut tout ». Si donc la recherche du profit n’est pas à l’origine de nombreuses infractions, son importance croît avec l’ancienneté de la délinquance du groupe. » (p. 194).

Avec l’âge, c’est normal, on cesse de jouer. La gratuité cède la place aux préoccupations utilitaires. On pèse mieux les avantages et les inconvénients.

[121]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre X

L’agression défensive

La violence est en l’homme. Sauf à se complaire dans l’utopie ou à verser dans le totalitarisme, on ne peut former l’espoir de sa suppression. Un monde sans conflits, sans contestations, sans« marginaux » n’est que chimère. Croire étouffer la violence sous la force n’est que changer le sens des mots.

(Rapport Peyrefitte 1974, I p. 221),

Les visages de l'agression

[Retour à la table des matières](#tdm)

*L’agression peut être définie comme le fait d’attaquer autrui pour le tuer, le blesser ou le faire souffrir.*

Avec l’agression, c’est sur la personne même que porte le crime : on en veut à sa vie, à son intégrité physique, à son bien-être. Cependant, sauf dans les cas relativement rares de sadisme, l’agression ne vise pas seulement à tuer, blesser ou faire souffrir.

Que visent les hommes quand ils s’attaquent à leurs semblables ? Ils le font tout d’abord pour s’approprier leurs biens ou quelqu’autre avantage ; c’est ce qu’on a appelé l’agression instrumentale [[49]](#footnote-49). Ils peuvent le faire pour se défendre ou pour se venger ou encore pour dominer autrui.

[122]

Par conséquent, si nous incluons le sadisme, nous nous retrouvons avec cinq types de fins agressives : 1) l’agression utilitaire (ou instrumentale) 2) la défense 3) la vengeance 4) la puissance 5) la cruauté (le plaisir de faire souffrir).

Pour l’essentiel, l’agression utilitaire est une variante de l’appropriation : on attaque pour prendre le bien d’autrui. Pour cette raison, elle ne sera pas examinée dans le présent chapitre qui sera consacré à l’agression défensive. Les autres types seront étudiés plus loin.

Il existe très peu de données systématiques sur la fréquence des fins agressives dans la délinquance, tout au plus quelques indications. Les chercheurs de Vaucresson rapportent que, pour 8% des sujets de leur échantillon de 500 jeunes délinquants, « le délit est essentiellement polarisé sur une autre personne et exprime une atteinte directe contre elle ». De plus, dans 14% des cas, le délit « comporte de l’agressivité » (C.F.R.E.S. Vaucresson, 1963).

Ces chiffres donnent l’impression que les fins agressives sont rares. Mais ce n’est pas le cas. Il faudrait dire : les délits qui conduisent les adolescents devant les tribunaux pour mineurs ont rarement une fin agressive. En effet, les agressions sont très fréquentes chez les jeunes mais elles font rarement l’objet de poursuites.

Les délits susceptibles d’avoir une fin agressive sont les voies de fait (attaque), les coups et blessures et les homicides. Or les bagarres qui, au sens de la loi, peuvent être considérées comme des voies de fait, sont chose courante [123] chez les adolescents et encore plus chez ceux d’entre eux qui échouent devant les tribunaux. 48% des écoliers de Montréal avouent s’être battus au cours d’une année et le pourcentage monte à 84% chez ceux qui ont comparu devant le tribunal de la jeunesse (LeBlanc et Fréchette, 1978, p. 87).

L’immense majorité des bagarres entre jeunes ne sont pas rapportées à la police, et c’est normal. Elles ne le sont que dans les rares cas où elles se terminent par des blessures sérieuses. C’est la raison pour laquelle les tribunaux sont littéralement inondés d’affaires de vol (plus de 80% des délits enregistrés) alors que les crimes de violence « purs » (excluant les vols avec violence) ne dépassent pas 5% [[50]](#footnote-50).

Donc, s’il est vrai que les crimes agressifs ne représentent qu’une infime minorité des délits poursuivis par les tribunaux de la jeunesse, il n’en reste pas moins que, dans la vie courante, l’agression sous des formes mineures est un phénomène très courant, surtout chez les enfants et adolescents.

Les remarques qui précèdent concernaient l’agression en général. Il nous faut maintenant aborder le sujet principal du présent chapitre : l’agression défensive.

La défense

*La « défense » consiste à attaquer afin de se protéger.*

Devant la menace, on contre-attaque. Cette forme d’agression est une réaction de survivance de l’individu qui veut d’abord protéger sa vie, mais aussi ses biens, sa liberté, sa dignité, sa réputation ou tout autre intérêt jugé vital.

De nombreuses bagarres s’expliquent en termes d’agression défensive. C’est bien connu : menacé par un camarade, [124] un garçon se défendra à coups de poings. Bandura (1973) rapporte des recherches démontrant que la meilleure manière de provoquer l’agression est d’attaquer physiquement quelqu’un, lequel répliquera le plus souvent par une contre-attaque vigoureuse.

De telles contre-agressions ont une efficacité dissuasive très réelle ; elles découragent les nouvelles attaques et, de ce fait, la contre-agression est fortement renforcée parce qu’elle permet à son auteur d’échapper aux coups. En d’autres termes, le comportement agressif est maintenu parce qu’il fait cesser les attaques venant d’autrui. De tels comportements défensifs deviennent alors très résistants au changement, précisément parce qu’ils permettent d’échapper au danger (Bandura, 1973, pp. 155-159).

Mais la défense peut conduire à des actes infiniment plus graves que de simples bagarres. Cette motivation, bénigne au premier abord, est tellement liée à des instincts vitaux qu’elle peut mobiliser des forces meurtrières. C’est le cas de certains parricides.

« Jean-Charles a tué son père ; un père qui apparaissait comme un individu autoritaire, violent, brutal menant une vie dissolue, entretenant de jeunes maîtresses, s’adonnant à la boisson et s’étant rendu coupable, aux dires de ses fils, d’actes incestueux.

Jean-Charles était sans doute l’élément le plus pondéré de cette famille d’origine sarde.

Au milieu de ses parents, de ses dix frères et sœurs exubérants, il semblait « détonner » par son calme et sa docilité. Il avait 17 ans et 4 mois. En raison de cet âge, — il était mineur sur le plan pénal, — il fut choisi par la fratrie pour commettre avec le minimum de risques, le meurtre de son père. À plusieurs reprises ses sœurs aînées lui répétèrent : « C’est lui ou nous ».

[125]

Jean-Charles paraissait de plus en plus perturbé par l’attitude de chacun des membres de la cellule familiale. Il faisait de fréquents cauchemars à thème fixe : le père prenait son fusil et venait le tuer pendant son sommeil (...).

L’organisation du meurtre aurait été confiée à l’une des sœurs du mineur, mais l’enquête n’a pu établir cette préméditation.

Quoi qu’il en soit, selon un « scénario » bien établi, l’attitude des enfants devait provoquer une violente colère chez le père et amener celui-ci à proférer des menaces à l’égard de sa famille. Le plan se déroule comme prévu. Au comble de l’exaspération, le père se précipite sur Jean-Charles, le gifle et, devant son air narquois, s’en va dans une autre pièce, monte sur une chaise pour atteindre le dessus d’une armoire sur laquelle se trouve une valise (selon les témoins de la scène il y avait dissimulé un rasoir). L’adolescent s’empare alors du fusil de chasse accroché au mur, rejoint son père, l’interpelle « pour qu’il se retourne et voit ce qui l’attendait ! ». Puis il fait feu à deux reprises. Atteint à l’aine, la victime s’écroule et meurt quelques instants plus tard des suites d’une hémorragie cataclystique due à la section de l’artère fémorale.

Le mineur raccroche le fusil au mur, jette les douilles dans la cour et part en direction de la gendarmerie...

Garçon intelligent, mais d’un niveau scolaire assez faible, Jean-Charles n’a jamais manifesté de regrets ou de remords : il a agi « selon sa conscience pour protéger sa mère, ses sœurs et ses petits frères ». (Henry et Laurent, 1974, p. 82)

Dans les quelques cas de parricide rapportés par Henry et Laurent, le père est considéré par la famille comme une menace, et le meurtre, comme une mesure défensive. [126] Les pères sont décrits par les membres de la famille comme des individus « violents, impulsifs, coléreux, vindicatifs, faisant régner un climat de terreur au foyer. Chaque membre du groupe s’acharne à le dépeindre comme un être dangereux, capable d’exterminer toute ou partie de la famille » (p. 87). Le meurtre apparaît comme la seule issue à une situation sans issue. Une courte phrase fait bien ressortir le caractère défensif de l’acte : « C’était lui ou nous ».

La crainte du châtiment peut conduire à des meurtres qui, eux aussi, visent la défense. Tel ce cas qui a été rapporté dans la Presse de Montréal.

« Un jeune homme de 17 ans a été tenu hier criminellement responsable, par le coroner Vincent Drouin du district de Terre bonne, de la mort de la petite Chantale Chartier, 12 ans, qui a été retrouvée sans vie le 24 avril dernier, par des enfants qui jouaient dans le cimetière de Mont-Rolland dans les Laurentides. La petite Chartier aurait été poignardée pour avoir fait chanter à trois reprises son jeune complice à la suite de plusieurs vols par effraction.

Le coroner Drouin en est arrivé à ce verdict après avoir entendu le témoin principal avouer avoir poignardé à plusieurs reprises Chantale Chartier à la suite d’une querelle survenue entre les deux jeunes gens après plusieurs vols.

Le jeune homme en question a relaté, non sans émotion, les circonstances qui l’auraient amené à poser son geste. Selon le témoin, Chantale et lui ont cambriolé, au cours de l’automne dernier plusieurs chalets de la région de Mont-Rolland. Le jeune duo aurait volé des carabines, des radios portatives, de la boisson alcoolique ainsi que des menus articles, pour ensuite revendre le tout. Les deux enfants en auraient retiré quelque $200 chacun.

Une fois leurs méfaits commis et les articles volés écoulés, Chantale aurait fait chanter son complice [127] en lui soutirant la somme de $75 à deux reprises, le menaçant de tout dévoiler à la police s’il ne s’exécutait pas. Ayant réussi à deux reprises son stratagème, la jeune fille aurait essayé de faire chanter son complice une troisième fois, mais celui-ci lui aurait alors dit qu’il n’avait pas d’argent et qu’il irait en chercher à la maison. Il lui aurait donné alors rendez-vous au cimetière. Mais au lieu de revenir avec l’argent, il serait revenu avec un couteau de chasse avec lequel il l’aurait poignardée à plusieurs reprises ».

(R. Gervais, *la Presse*, 17 mai 1979)

Certains meurtres commis pendant un vol à main armée peuvent être considérés comme des actes défensifs, même si l’intention initiale de l’agresseur était l’appropriation. Il est certain que les auteurs de vols à main armée préfèrent de beaucoup que tout se passe sans violence. S’ils tirent sur leur victime ou s’ils la poignardent, leurs chances d’être pris augmentent et, plus grave encore, ils sont alors certains de subir une peine bien plus longue. Il arrive cependant que le voleur se sente menacé à son tour. Si la victime passe à la contre-attaque, si les témoins tentent de l’arrêter, ce sera à son tour d’avoir peur. Peur d’être pris, peur même d’être tué. La colère se mêle alors à la crainte, tout se passe très vite et, pour se défendre, il portera le coup mortel. Lui aussi dira : « C’était lui ou moi ».

\* \* \*

L’agression défensive est la chose la plus naturelle du monde. Aujourd’hui, les psychologues expérimentaux s’accordent pour dire que le plus puissant déterminant de l’agression, c’est l’attaque et non pas la frustration, comme ils croyaient auparavant (Bandura 1973 — Buss 1978). La meilleure manière de pousser quelqu’un à la violence est de l’attaquer. Dans de telles conditions, les contre-attaques ne peuvent pas être considérées comme des phénomènes aberrants. Elles sont nécessaires à la vie et assurent la survivance de l’individu. Mais ces réactions sont d’autant plus puissantes [128] qu’elles sont biologiquement nécessaires. C’est ce qui peut expliquer la violence meurtrière des conduites défensives. L’instinct de défense n’a rien de monstrueux mais ce qu’il déclenche peut l’être [[51]](#footnote-51).

Cependant, devant le danger, il est une autre réaction possible, tout aussi instinctive que l’attaque, tout aussi puissante, et probablement plus, c’est la *fuite.* Une menace provoque plus souvent la fuite que l’attaque. Il semble d’ailleurs que la peur et la colère soient des états très voisins. Du moins, elles s’accompagnent des mêmes réactions physiologiques (Bandura, 1973).

Mais encore faut-il avoir le choix de fuir ou d’attaquer. C’est quand la fuite est impossible que les hommes aussi bien que les animaux deviennent agressifs. C’est ce qui se passe lors des parricides. Le futur meurtrier se sent incapable de sortir de sa famille. Il est pris au piège familial. Et la menace est là, immédiate et incessante. Toute fuite étant exclue, l’enfant est *acculé* à l’agression et celle-ci sera d’autant plus meurtrière que le danger semble plus grand.

L’inné et l'acquis

L’agression est-elle un instinct ? La question est particulièrement pertinente quand on la pose à propos de l’agression défensive qui est très fréquente chez l’homme et qui est, de toute évidence, intimement reliée à la survie des individus et des groupes.

[129]

Il serait tentant de répondre : non, ce n’est pas un instinct. En tous cas, c’est non, si on veut dire par là qu’il existe en l’homme une quelconque pulsion agressive qui cherche constamment à se libérer. C’est non, si cela veut dire qu’il existerait un gène de l’agression. C’est non, si on veut laisser croire qu’il y a une telle chose que l’« agressivité », force enfouie dans l’homme qui existerait indépendamment des comportements agressifs que celui-ci pose. Ce sont de telles idées qui font qu’aujourd’hui le phénomène de l’agression est si mal compris.

Cependant, la réactivation du bon vieux débat sur l’inné et l’acquis a été malgré tout utile. Il nous a permis de mieux saisir en quoi l’agression est un comportement enraciné dans la nature biologique de l’homme et en quoi il est le résultat d’un apprentissage et des circonstances. Dans l’état actuel des connaissances, il est possible d’énoncer trois propositions qui rendent compte du rôle des facteurs innés dans l’agression, plus précisément, dans l’agression défensive.

Premièrement, l’organisme humain est en quelque sorte programmé pour mobiliser des impulsions d’attaque ou de fuite quand survient une menace à sa survie (Fromm 1973 p. 221). Devant un danger imminent, il se déclenche, dans le système nerveux et endocrinien, un ensemble complexe de processus qui permettront à l’homme de disposer d’une grande quantité d’énergie pour contre-attaquer ou pour fuir.

Deuxièmement, il existe chez l’homme une prédisposition innée à apprendre des comportements agressifs (Wilson 1978, p. 114). De même que les hommes sont biologiquement capables d’acquérir le langage si les conditions d’apprentissage sont réunies, de la même manière, ils sont capables d’acquérir des comportements agressifs si on les leur montre. Et on peut même affirmer qu’ils sont des élèves doués, certainement bien plus doués pour apprendre à rendre les coups si on les frappe à la joue droite que pour apprendre à tendre la joue gauche.

[130]

Troisièmement, les hommes sont prédisposés à réagir agressivement dans certaines circonstances et, en particulier, quand on les attaque. L’homme est agressif en ce sens qu’il y a une probabilité mesurable qu’il réagisse agressivement dans certaines conditions (Wilson 1978 p. 101).

Tout ceci permet de situer le comportement agressif dans ce qu’il faut bien appeler la nature humaine. L’expression a été tant décriée par une coalition de culturalistes et de marxistes qu’on a fini par croire que la nature de l’homme n’existait pas. On a ainsi entretenu l’illusion que l’homme est indéfiniment malléable et que, si on avait le tour de main, on pourrait fabriquer n’importe quel « homme nouveau », capable de s’épanouir dans n’importe quelle utopie.

Dans la deuxième proposition avancée plus haut, il est dit que l’homme peut apprendre l’agression. Le rôle de l’apprentissage y est donc clairement reconnu. Or il est très grand. C’est le facteur numéro un des énormes variations dans le niveau d’actes agressifs d’un individu à l’autre, d’un groupe à l’autre.

Mais comment s’apprend l’agression et plus particulièrement l’agression défensive ? Il existe d’extraordinaires documents où sont décrits les mécanismes d’apprentissage de conduites agressives dans certains quartiers des grandes villes américaines où règne la violence. Ce sont les autobiographies de Brown (1965) et de Carr (1975).

Dans *Manchild in the promised land,* Claude Brown raconte son enfance dans Harlem à la fin des années quarante et au début des années cinquante. À cette époque, la violence était à toutes fins pratiques obligatoires pour les jeunes garçons. Selon lui, il était permis d’avoir peur, jamais de refuser de se battre. À tel point que les garçons de Harlem avaient bien plus peur de ne pas se battre que de se battre (Brown 1965 p. 252). Les adultes poussaient systématiquement les enfants à se bagarrer. Si deux petits gars entreprenaient de se battre, on ne pensait jamais à les séparer. [131] Bien au contraire, un cercle de spectateurs amusés se formait et tous encourageaient les combattants (*idem* p. 253). Il arrivait aussi qu’un adulte donne de l’argent à un enfant pour l’inciter à se battre (p. 254).

Un jour, Claude Brown, attaqué par deux garçons plus grands et plus forts que lui, alla trouver refuge à la maison. Mais de la fenêtre, son père l’avait vu fuir et il l’attendait à la porte.

« Si tu entres ici, je te donnerai une raclée. Tu n’as pas à te sauver de qui que ce soit.

— Mais papa, ils sont deux et chacun d’eux est plus gros que moi et ils peuvent frapper plus fort que moi.

— Si tu entres ici, c’est moi qui te frapperai et tu sais que je peux frapper plus fort que ces garçons ».

Claude hésitait. En bas, deux costauds l’attendaient et, devant lui, il y avait son père qui grommelait à propos de ces garçons qui se sauvent comme des petites filles. Alors il sentit venir une terrible migraine. Sa mère intervint à ce moment. Voyant qu’il avait l’air malade, elle s’interposa entre son mari et son fils et envoya ce dernier se coucher. Mais le mal de tête empirait. Finalement Claude descendit affronter ses ennemis. Il reçut toute une râclée. Mais la migraine avait disparu (Brown 1965 p. 256 à 258).

À l’autre extrémité des États-Unis, dans le ghetto noir de Los Angeles, Carr (1975) raconte que les adultes ne se contentaient pas de pousser les enfants à la violence. Ils leur donnaient aussi quelques trucs.

Le quartier dans lequel vivait Carr quand il avait dix ans était une véritable jungle. Il était terrifié chaque fois qu’il devait sortir de la maison. Quand il allait faire des courses pour sa mère, il courait comme s’il avait le diable à ses trousses, craignant de ne pouvoir revenir vivant.

[132]

À cette période son oncle, revenant de la guerre de Corée, lui dit : « Si tu veux rester vivant, tu dois devenir un dur. Tu n’as pas le choix, garçon ; soit que tu apprennes à te battre maintenant, soit que tu te laisses marcher sur la tête toute ta vie ». Puis il entreprit de lui apprendre les techniques de combat des G.I. Carr s’exerça à la boxe tous les soirs, jusqu’au moment où il fut prêt à affronter le voisinage. Au début, il ne voulait que se défendre mais rapidement il découvrit que la seule défense était l’attaque. Il acquit alors une réputation de batailleur dangereux. Carr ajoute : « Et plus je me battais plus j’aimais ça » (Carr, 1975, p. 21).

Ce qui vient d’être décrit fait penser à ce que Wolfgang et Ferracuti (1967) ont appelé des sous-cultures de violence, c’est-à-dire des milieux sociaux où l’agression est une réaction attendue et valorisée dans certaines circonstances. L’existence de ces milieux d’apprentissage de la violence explique pourquoi, dans bien des grandes villes nord-américaines, on trouve des quartiers où les taux d’homicides sont plusieurs fois plus élevés qu’ailleurs. C’est ainsi qu’à Montréal un district administratif situé au centre-ville enregistre, bon an mal an depuis 1944, de 10 à 30 fois plus d’homicides que les autres districts (Elie 1979). Un phénomène semblable se retrouve ailleurs. À Chicago, 2% des îlots de maisons enregistraient 22% des homicides commis dans la ville. De telles concentrations ne sont pas exceptionnelles ; elles se retrouvent aussi à Washington, à Atlanta, à Houston etc. (Elie, 1979).

Il ne faut pas oublier que, dans ces secteurs dominés par la violence, les conduites agressives ont une valeur fonctionnelle très évidente. Non seulement par le prestige qu’elles apportent à leurs auteurs, mais aussi parce que celui qui sait se battre pourra défendre ses biens, ses parents, son honneur et même sa vie. Comme on le dit en éthologie, l’agression a une valeur adaptative.

[133]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre XI

La vengeance

[Retour à la table des matières](#tdm)

*La « vengeance » consiste à attaquer autrui pour tirer réparation d'un mal causé.*

Il s’agit de faire souffrir celui qui nous a fait souffrir, de s’attaquer à celui qui est responsable d’un dommage, de rendre le mal pour le mal.

De Greeff (1947) affirmait que la vengeance est une manifestation des instincts de défense. Il serait plus précis de dire qu’elle est un prolongement de l’agression défensive. En effet la vengeance peut avoir une fonction de défense. Celui qui se venge prévient les attaques futures. Il se construit une réputation d’homme que l’on n’attaque pas impunément. Il « se fait respecter » ; il se fait craindre.

D’autre part, dans la vengeance, comme dans la défense, autrui est perçu de la même façon : comme un ennemi contre lequel il faut se protéger.

Dans la vengeance, la séquence des échanges agressifs n’est pas la même que dans la défense. Dans cette dernière, l’acte agressif vise à neutraliser une menace imminente alors que, dans la vengeance, il répond à une offense.

La vengeance peut-elle être considérée comme une forme de justice rétribuée? Le grand principe de cette forme de justice est la réciprocité : rendre l’équivalent de ce qu’on a reçu (en bien ou en mal) de telle sorte que soit conservée l’égalité. Effectivement, quand on se venge, on rend [134] le mal pour le mal. Cependant la justice rétribuée, comme toutes les formes de justice, est soucieuse d’égalité : le mal rendu doit être proportionnel au mal causé. Il doit y avoir une certaine équivalence entre ce qui est subi et ce qui est infligé. Si cet équilibre existe, on peut parler de justice rétribuée. Malheureusement, les agressions vengeresses sont, plus souvent qu’autrement, hors de proportion avec l’offense.

Crimes par vengeance

La vengeance peut se manifester selon deux formes assez différentes : la réaction spontanée et impulsive à une frustration causée par autrui, puis la mesure différée et délibérée ; la vengeance mûrement réfléchie, celle qu’on dit être un plat qui se mange froid.

Carr (1975) fournit un bel exemple de vengeance impulsive. Un jour il était au parc ayant en poche un couteau de chasse volé. Au bord du lac, il voit un garçon pêchant avec une magnifique canne toute neuve. Il le regarde faire pendant quelques minutes, fasciné par la canne. Puis il demande de l’essayer. L’autre dit non sans même se retourner. « Quelque chose en moi éclata, raconte Carr. J’ai tiré le couteau de chasse de mon blouson et je l’ai frappé dans le ventre aussi fort que j’ai pu ».

Dans cet épisode, on ne trouve ni délibération, ni proportionnalité. Le coup est totalement impulsif et sans proportion avec le refus. L’absence d’élément défensif est aussi remarquable : le jeune pêcheur ne menaçait Carr d’aucune façon. Par contre, il est possible d’y déceler quelque chose comme la volonté de puissance : Carr frappe aussi parce que le garçon avait refusé avec mépris de faire ce qui lui était demandé.

Il existe aussi des vengeances plus délibérées et qui prennent plus de temps à venir. Ainsi en est-il des raids de représailles au cours desquels les bandes d’adolescents se vengent d’affronts que leur ont fait subir d’autres bandes. [135] Souvent, ce n’est que quelque jours ou même quelques semaines après l’attaque initiale que se réalisent les desseins vengeurs.

Les incendies volontaires allumés par des enfants poursuivent généralement des but de vengeance. C’est ce qu’on découvert Henry et Laurent en étudiant 35 affaires de ce genre.

« Huit des jeunes incendiaires se sont attaqués à des biens appartenant aux parents, à la suite de réprimande, de punition ou de privation de sortie. Tous expliquent leur geste par la vengeance à l’égard de leur famille qu’ils jugent injuste ou rejettante.

Dix-huit ont tenté d’incendier les locaux scolaires ou professionnels de leur maîtres ou patrons. Il s’agit là encore à leurs yeux, d’une réparation d’injustice ! » (Henry et Laurent, 1974, p. 60).

Un de ces cas est particulièrement frappant :

« Jean-Pierre (14 ans 10 mois) met le feu à la ferme de son oncle, l’incendie détruit tous les bâtiments, le matériel et les récoltes.

Le mineur, qui est élevé par ses oncle et tante depuis l’âge de 6 ans, prétend qu’il a voulu se venger des mauvais traitements dont il était l’objet.

Né en Indochine, d’une mère vietnamienne et d’un père français, employé dans une compagnie d’électricité, Jean-Pierre n’a pas connu sa mère qui serait morte ou aurait abandonné le domicile conjugal (les renseignements sur ce point sont contradictoires). À 6 ans, son père l’amène en France et le confie à sa sœur et à son beau-frère qui avaient, eux-mêmes, 2 fillettes plus jeunes de 2 et 1 ans. Il paie une pension dont le montant a été fixé à l’amiable.

Il semble que l’enfant fut bien accueilli dans cette famille. Il effectue une scolarité très régulière et [136] pleine de promesses. Il avait près de 10 ans lorsque son père re vient en France et, malheureusement décède subitement, le lendemain de son retour, victime des fièvres et d’une cirrhose du foie.

La compagnie d’électricité filiale de P.E.D.F., verse une pension au jeune Jean-Pierre mais elle est très inférieure aux subsides accordés par le père avant sa mort.

Selon les témoignages du voisinage, l’attitude de l’oncle et de la tante change alors brusquement ; l’enfant est retiré de l’école privée et se trouve obligé de fréquenter l’école communale où il est en butte aux railleries de ses camarades qui se moquent de son physique et lui donnent le surnom de « Mao » ou de « chinois ». Jean-Pierre en éprouve de profonds sentiments d’infériorité et de malaise ; malgré tout, grâce à son intelligence et à ses efforts, il obtient le certificat d’études primaires, ayant rattrapé en trois années un retard très important sur le plan de la langue française — en dépit d’une légère dyslexie (compensée, il est vrai, par une bonne élaboration de la pensée et une vivacité de la compréhension) — et de quelques lacunes en calcul. Il envisage d’apprendre le métier de son père : électricien.

Mais après avoir réussi au C.E.P., il ne retourne pas à l’école et doit travailler à la ferme de sa famille d’accueil.

Son oncle, travailleur, rude, autoritaire se montre exigeant, lui reproche sans cesse sa nonchalance et ses origines ; sa tante, plus douce, mais âpre au gain, manque d’indulgence à son égard.

Ce climat insécurisant le rend anxieux et craintif. Profondément perturbé sur le plan affectif, il éprouve des sentiments très ambivalents vis-à-vis de ses oncle et tante ; souffrant en silence, il a le comportement [137] de « l’écorché vivant » mais sait reprendre sa fierté et sa dignité. N’est-ce pas tout ce contexte qui l’amène à commettre l’infraction qui va ruiner son oncle ? »

(Henry et Laurent, 1974, pp. 53-4).

À neuf ans, Carr brûle son école pour se venger de son moniteur de sport qui l’avait expulsé du terrain de jeu pour une durée d’une semaine. Il jeta de la gazoline dans le bureau du moniteur, y mit le feu et toute l’école y passa.

Un autre crime, le meurtre, peut s’expliquer lui aussi par le désir de se venger. C’est le cas de Rose, rapporté par Gardiner (1976).

Rose, jeune fille difficile et colérique, est manifestement rejetée par ses parents qui, pour s’en débarrasser, la placent constamment dans divers établissements. À cinq ans, elle est envoyée dans une maison de repos pendant deux ans. Vers 8 ans, elle y retourne pour une autre période de deux ans. Par la suite, elle est envoyée dans diverses familles et elle finit par être placée dans un hôpital psychiatrique. Les parents de Rose, en particulier son père, lui préfèrent leur fils à qui ils laissent tout passer.

Malgré tous ces placements, Rose poursuit ses études et réussit à se faire accepter à l’Université. Mais ses parents s’opposent à ce projet, sous prétexte qu’ils n’ont pas d’argent. Ils réservent ce privilège à leur fils. Malgré les supplications de Rose, les parents demeurent inflexibles. Son père en arrive même à ne plus lui adresser la parole.

Rose songe à tuer son père mais elle se dit qu’une mort instantanée ne le ferait pas assez souffrir. Alors, s’avisant que celui-ci aime son fils plus que tout au monde, elle se dit que la meilleure manière de lui rendre toutes les souffrances qu’il lui aurait fait endurer serait de tuer le garçon. Le soir même, quand son frère va se coucher, elle va l’embrasser, éteint la lumière et le tue en le frappant à coups répétés avec une lourde statuette de bronze.

[138]

La vengeance de Rose réussit. Ses parents durent être hospitalisés sous le choc nerveux et, 18 mois plus tard, son père mourut d’une crise cardiaque (Gardiner 1976 pp. 209 à 228).

À quoi peut servir la vengeance ?

Comme d’autres conduites qui soulèvent l’indignation, la vengeance est mal comprise. Toute l’énergie de ceux qui en parlent s’épuise à la condamner et il n’en reste plus pour la comprendre.

Il faut admettre que certaines vengeances semblent dépourvues de toute rationalité. Le cas de Rose est un exemple typique. Il n’est pas unique. Une bonne partie des crimes passionnels ont la vengeance pour mobile [[52]](#footnote-52). Or ces actes ont quelque chose de suicidaire : le criminel est presque certain de se faire prendre et de passer pratiquement le reste de ses jours en prison. Obnubilé par sa passion, le meurtrier oublie tout calcul et d’ailleurs, souvent, tente de se suicider.

Cependant il est des actes vengeurs qui, aux yeux de leurs auteurs, sont rationnels. Claude Brown, devenu jeune homme se faisait quelques revenus en vendant de la cocaïne et de la marijuana dans Harlem. Un soir, un héroïnomane à court de drogue présentant des symptômes de sevrage lui vola son stock de marijuana et de cocaïne afin de l’échanger contre de l’héroïne. Brown dit : « Je savais que cela se saurait dans le quartier (...). On ne se promène pas en laissant n’importe qui te prendre ce que tu as (...). Si tu laisses quelqu’un te voler, et si tu le laisses vivre ensuite, tu dois cesser de vendre de la drogue. Tous ceux qui voudront de la drogue sans payer t’attaqueront » (Brown 1965 p. 169).

[139]

Il se procura donc un pistolet automatique de calibre .25, bien décidé à tuer celui qui l’avait volé. Mais, une semaine après, il apprit que son homme avait été abattu de quatre balles en tentant un hold-up dans un cabinet de médecin. Il fut soulagé : il pouvait sauver la face sans commettre un meurtre. Cependant il continuait à porter son arme, bien décidé à tuer le prochain qui l’attaquerait. Mais l’idée lui répugnait. Il décida alors de ne plus vendre de drogue (Brown 1965 p. 168 à 171).

Cette anecdote fait ressortir l’utilité de la vengeance dans certaines circonstances. Celui qui se venge préserve sa réputation d’homme qu’il faut respecter. Il se protège ainsi contre d’éventuelles attaques. Au contraire, celui qui refuse de se venger risque de laisser croire à son entourage qu’on peut l’agresser impunément.

[140]

[141]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre XII

Évacuer ou déchaîner
l’agression ?

Faut-il se défouler ?

[Retour à la table des matières](#tdm)

Selon une idée qui nous vient de Freud, l’agressivité serait une pulsion s’accumulant dans l’organisme et tendant à se libérer. Ce serait la raison pour laquelle les hommes se déchargent régulièrement de la violence qu’ils ont en eux.

Konrad Lorenz a défendu cette thèse de façon assez convaincante. Il décrit un phénomène curieux chez les cichlides qui sont de petits poissons très agressifs. Le cichlide en captivité qui n’a pas l’occasion de se décharger de son agressivité sur ses voisins en arrive à tuer sa partenaire après quelques jours. Si, pour prévenir cet évènement malheureux, on met dans l’aquarium un « bouc émissaire » ou même un autre couple séparé par une vitre, on constate que le poisson se défoule en attaquant régulièrement son voisin et il semble qu’il ne lui reste plus aucune agressivité à « passer » sur sa compagne. Lorenz affirme que des phénomènes analogues se produisent chez les humains. Il cite des exemples anecdotiques comme celui de sa tante qui, à intervalles fixes, se déchargeait de son agressivité sur ses bonnes et qui, une fois libérée de cette violence accumulée, devenait charmante avec tous, y compris avec sa nouvelle bonne. (Lorenz 1969 pp. 64 à 66).

Ainsi donc, selon Lorenz, quand un comportement instinctif ne peut se manifester pendant un certain temps, le besoin de passer à l’acte devient de plus en plus intense et [142] alors n’importe quoi risque de le déclencher. Dans ce cas, la « catharsis » est recommandée. Le sujet se décharge de son agression sur des objets qui ne prêtent pas à conséquence, ce qui permet de dissiper la réserve d’énergie agressive. C’est le défoulement.

Derrière cette analyse se cache une conception relativement répandue de l’agression. On parle à ce propos de modèle hydraulique parce que le raisonnement s’inspire de l’analogie d’un liquide sous pression dans un réservoir. Selon ce modèle, l’agression correspondrait à un liquide qui s’accumule dans un contenant dont les parois seraient nos inhibitions. Quand il y a trop d’agressivité, la pression risque de faire sauter les inhibitions. La catharsis (le défoulement) correspond alors à une opération de drainage qui laisse écouler le trop-plein d’agressivité. Si ceci n’est pas fait, les pulsions agressives additionnées pendant un certain temps deviennent si fortes que les inhibitions finissent nécessairement par céder, provoquant une explosion de violence.

Cette conception de l’agression vue, non comme un comportement, mais comme une énergie qui se conserve a contribué, plus que toute autre, à nous faire errer, ne nous permettant aucunement de rendre compte des phénomènes connus. Bien pire, elle conduit à des raisonnements tout à fait faux. Car, quand les chercheurs entreprennent de vérifier la théorie de la catharsis, ils découvrent d’abord que leurs hypothèses ne se vérifient pas et, ensuite, ce qui est beaucoup plus grave, ils aboutissent souvent à des résultats qui vont exactement dans le sens contraire de ce que la théorie prévoyait.

Premier fait connu : l’agression ne s’accumule pas ; elle a plutôt tendance à se dissiper avec le temps, sans qu’il soit nécessaire de l’expulser. Les gens qui sont frustrés ou insultés et qui ne peuvent contre-attaquer finissent par se calmer. Ils reprennent peu à peu leur sang-froid, de telle sorte que, plus le temps passe, plus les risques de violence diminuent. Si la théorie de la catharsis était fondée, le phénomène [143] contraire se produirait : avec le temps, les risques d’agression augmenteraient [[53]](#footnote-53).

Un anthropologue américain, Sipes (1973), faisait récemment une vérification empirique de cette théorie. Il partait du fait, bien connu en anthropologie, qu’il existe des sociétés extrêmement belliqueuses et qu’il y en a d’autres qui ne font pratiquement jamais la guerre. Selon le modèle hydraulique, l’énergie agressive s’accumule dans les sociétés pacifiques, elle doit donc trouver un moyen quelconque de se libérer. Les sports violents constituent un moyen idéal pour décharger ce surplus d’énergie. On peut donc s’attendre à ce que, dans les sociétés qui ne font pas la guerre, on pratique souvent des sports violents.

Sipes a donc comparé dix sociétés guerrières et dix sociétés pacifiques afin de voir si, dans ces dernières, on y pratiquait plus de sports violents. Voici les résultats auxquels il aboutit :

Présence de sports violents

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Sociétés guerrières | 9 | 1 |
| Sociétés pacifiques | 2 | 8 |

(Sipes 1973 p. 71)

Les résultats sont d’une netteté qu’on ne retrouve pas souvent dans les sciences humaines. Les sociétés guerrières pratiquent systématiquement (9 fois sur 10) des sports violents alors que les sociétés pacifiques s’en abstiennent 8 fois sur 10.

[144]

On peut conclure que les hommes vivant dans des sociétés pacifiques ne sentent pas le besoin de se défouler dans les sports violents.

L’agression déchaînée

La remise en cause la plus décisive de la théorie de la catharsis nous vient d’une série d’expériences et d’observations qui montrent que, lorsqu’on favorise l’expression de l’agression, on ne la dissipe pas mais, au contraire, on la fait *augmenter.*

Bandura (1973 p. 148 et s.) rapporte plusieurs expériences qui vont dans ce sens. En général on procédait comme suit. On commençait par frustrer deux groupes de sujets, puis ceux du premier groupe étaient incités à se défouler en frappant sur une grosse poupée alors que ceux du deuxième groupe devaient attendre dans une autre pièce sans rien dire. Enfin, dans une troisième étape, on laissait les deux groupes de sujets dans un contexte où ils étaient libres de se conduire ou non agressivement. Or c’étaient les sujets du premier groupe, donc ceux qui avaient profité de la « catharsis » qui, à cette étape, étaient les plus agressifs. Ainsi, quand on encourage quelqu’un à se conduire agressivement, on le met en colère et, dans cet état, il risque fort de devenir encore plus méchant.

La description de certains crimes de violence va dans le sens de ce qui précède. Il semble que l’auteur d’un crime agressif soit entraîné par sa propre agressivité. Plus il frappe, plus il se sent le besoin de frapper. Certains meurtres font penser à ces crises de colère où l’enfant est emporté vers des paroxysmes de violence par sa propre gesticulation et par ses cris. Et alors seule la mort de la victime peut arrêter le meurtrier.

« Daniel a 16 ans 8 mois. Il a tué une vieille femme de 74 ans qui lui servait en quelque sorte de gouvernante, alors que ses parents travaillent à l’extérieur du foyer.

[145]

Daniel avait tenté de soustraire un billet de 5 francs dans le sac de la vieille dame, mais celle-ci l’avait surpris et lui avait adressé de sévères reproches, le menaçant de se plaindre à son père.

L’adolescent se saisit d’une bouteille vide et l’assène sur la tête de la vieille femme qui tente de se défendre en le mordant au doigt. Daniel s’empare d’une seconde bouteille qu’il brise sur le crâne de sa victime. Celle-ci appelle « au secours » pendant que le mineur va chercher un rouleau à pâtisserie dans le placard et en porte des coups violents sur tout le corps de la pauvre femme. Aux voisins accourus et rassemblés sous la fenêtre, il crie : « Elle agonise ! Elle est en sang ! »... Puis, quelques instants plus tard : « Allez chercher un docteur, vite... elle va mourir ! »

Comme une voisine tente d’entrer dans l’appartement, il bloque la porte avec la table de télévision. La victime a le temps de crier : « C’est lui qui m’a fait ça ! » Mais le mineur prétend qu’elle s’est blessée seule en tombant dans l’escalier. Enfin, ramassant un morceau de verre de bouteille, il s’agenouille sur elle, réussit, malgré sa défense à lui soulever le menton et lui fait plusieurs entailles profondes à la gorge, sectionnant net la carotide... »

(Henry et Laurent, 1974, p. 71).

Ces processus d’amplification de la violence où le sujet semble excité par ses propres gestes agressifs, explique certains meurtres multiples : une fois l’agression déchaînée, tous ceux qui sont dans l’entourage de la victime initialement visée y passent. Le but de ces meurtres ultérieurs est généralement de supprimer les témoins mais seul un niveau extraordinaire de colère rend possible une telle rage meurtrière. Cette montée en spirale de l’agression nous aide aussi à comprendre le nombre invraisemblable de coups de couteau donnés à la victime lors de certains assassinats.

[146]

Cet état que l’on désigne souvent par l’expression : « il est fou de rage », est bien connu. De Greeff (1942) l’évoquait à propos des meurtres passionnels. Il remarquait que l’assassin agit dans un état de « demi-conscience après avoir été enlevé brusquement par une sorte de cataclysme intérieur » (p. 242). « Un automatisme d’une violence inouïe se déroule et le sujet est vraiment emporté par l’orage moteur qui lui donne la puissance et la violence de l’épileptique » (p. 244).

Cette ivresse agressive peut probablement s’expliquer par des mécanismes biologiques. Dans les situations de stress, l’organisme secrète diverses hormones qui rendent possible une action rapide et vigoureuse. Une série de transformations physiologiques se produisent alors : le cœur bat plus vite, la respiration s’accélère, les muscles volontaires sont abondamment irrigués de sang etc. (Laborit 1970, p. 70). Dans ces conditions, on imagine facilement qu’une fois le processus déclenché, il n’est pas facile de l’arrêter et il risque d’aller plus loin et de durer plus longtemps que ne le voudraient les promoteurs de la catharsis.

L’assassin était trop doux

Dans les annales du crime, on trouve, surtout chez les adolescents, un type étrange de meurtrier. Il s’agit d’individus doux, polis, effacés qui, dans leur vie quotidienne, ne se conduisent jamais de façon agressive. Puis soudain, sans crier gare, ils explosent et assassinent une ou même plusieurs personnes avec une violence terrifiante.

Ce phénomène paradoxal a poussé certains spécialistes à s’accrocher à la théorie de la catharsis, même s’ils en reconnaissaient les lacunes. C’est le cas du psychologue américain Megargee. Au cours de ses recherches, il identifia des « personnalités chroniquement surcontrôlées » qui se livrent à des agressions graves. Il rapporte, par exemple, le cas de ce célibataire aux manières douces qu’un voisin insultait [147] régulièrement depuis plusieurs semaines. Un soir, après avoir été abreuvé d’insultes pendant 45 minutes, il abattit son persécuteur de quatre balles de révolver (Megargee 1966 p. 22).

Megargee constatait que les adolescents auteurs de crimes extrêmement violents sont, plus souvent que les délinquants ordinaires, de « bons garçons ». À l’école, ils sont de bons élèves. Ils ont peu ou pas de délits antérieurs connus. En institution, ils ont moins recours à l’agression verbale que leurs camarades.

Megargee s’inspire du modèle hydraulique pour expliquer ce phénomène. Selon lui, ces personnes inhibent systématiquement leur agressivité de telle sorte que celle-ci, ne pouvant se dissiper, s’accumule progressivement. Vient alors un moment où le niveau de la pulsion agressive dépasse la force des inhibitions. La moindre provocation suffit alors à faire déborder le vase et il déborde avec d’autant plus de violence que la pulsion s’est accumulée pendant longtemps (Megargee 1966 p. 22 et Megargee 1969 pp. 1066-1067).

Cette explication mécaniste où la conduite humaine est conçue comme la résultante d’un précaire équilibre entre pulsions et inhibitions n’est certainement pas la seule manière de rendre compte du phénomène.

Les individus qualifiés de surcontrôlés n’accumulent pas de l’agression ; ils sont plutôt confrontés à un problème grave. Ils ne savent pas se défendre contre les petites attaques auxquelles nous sommes tous exposés quotidiennement. Ils n’osent pas contre-attaquer verbalement, répondre à l’insulte par l’insulte. Ils n’ont pas le courage de contre-attaquer physiquement, par exemple bousculer celui qui vient de nous bousculer. Ils s’attirent alors les brimades de gens hostiles, exploiteurs, méchants. S’ils ont le malheur de côtoyer de trop près ce genre d’individus, ils deviennent leur souffre-douleur. Ils se font harceler et persécuter d’autant [148] plus qu’ils ne répliquent jamais. Ils se laissent tondre la laine sur le dos. Viendra alors un moment où ils n’en pourront plus. Ils se sentiront gravement menacés dans leur intégrité psychologique (les humiliations constantes ne sont pas très bonnes pour l’image de soi) et, quelquefois physique. Et ils se sentiront d’autant plus menacés qu’ils sont souvent peureux, c’est une des raisons pour lesquelles ils sont peu agressifs. Acculés au pied du mur, ils concevront le projet de se débarrasser une fois pour toute de leur persécuteur. Ils attaqueront alors avec l’énergie du désespoir.

Mais il ne suffit pas de parler d’énergie du désespoir pour rendre compte de la violence des actes qui suivront. De Greeff (1942) avait bien analysé le mécanisme. Il avait remarqué que « les crimes des jeunes sont souvent plus destructeurs que les autres : courage insuffisant et effort considérable pour vaincre la résistance intérieure ou la peur d’agir. On voit, à cet instant, bien des manifestations dramatisantes et hystériformes destinées à s’autosuggestionner, à se mettre en transe. À ce point de vue les crimes des adolescents ressemblent assez bien à ceux des épileptiques : violence inouïe, acharnement sauvage, nombre considérable de coups ou de blessures. En somme, crimes d’inhibés et qui ne parviennent à vaincre la résistance qu’ils éprouvent qu’en suscitant un véritable raz de marée qui les submerge véritablement » (p. 247).

Pour surmonter ses craintes, le futur meurtrier se met dans cet état d’ivresse agressive dont il a déjà été question. Obscurément, il sait que si l’orage est déclenché, il fera ce qu’il ne pourra jamais faire dans son état normal.

Être actif ou être agressif ?

Une question reste sans réponse : comment expliquer le phénomène décrit par Lorenz où ce poisson agressif qui ne peut se défouler en arrive à tuer sa compagne ? Il serait toujours possible d’éluder la question en disant qu’un [149] humain ne se comporte pas comme un poisson. Mais la manœuvre est trop facile, d’autant plus que nous nous trouvons devant un problème réel.

Dans les observations rapportées par Lorenz, les phénomènes s’étalent sur des périodes relativement longues. Cela prend plusieurs jours pour que le cichlide passe à l’attaque. C’est peut-être là que se trouve la clef du problème : nous nous situons sur une durée suffisamment longue pour que les sujets aient le temps de s’ennuyer.

En effet les décharges d’agression observées par Lorenz après de longs épisodes pacifiques peuvent très bien s’expliquer par le besoin général *d'action* dont il a été question au chapitre VIII. Ce n’est pas l’agressivité qui s’accumule comme l’eau derrière un barrage, mais c’est tout simplement que l’organisme manque de stimulation, il a besoin d’activité. Chez des espèces très agressives, comme le cichlide, ce besoin d’action se manifestera tout naturellement de façon agressive. Et ce sera la même chose chez des individus qui ont appris à se conduire agressivement.

Cette explication est d’autant plus plausible qu’il existe une étroite relation entre l’action et l’agression. Dans la langue anglaise, cette parenté est reconnue quand, à propos d’une personne énergique, on dit : « agressive ». Il ne s’agit pas seulement d’une confusion sémantique. Storr (1973) rappelle que, dans les faits, il n’est pas aisé de distinguer l’« activité » considérée comme une pulsion motrice et l’« agressivité ». Il rapporte que, chez les enfants hypercynétiques (hyperactifs), « on constate une augmentation de l’agressivité en conjonction avec son activité accrue » (p 17). La même relation s’observe dans l’autre sens : l’individu chez qui l’agression est inhibée subit un déclin d’activité.

Cette parenté entre l’action et l’agression nous conduit à les confondre. C’est probablement sur cette confusion que repose une bonne partie de la théorie de la catharsis. On s’imagine qu’un acte violent s’explique par le besoin [150] de décharger une pulsion agressive accumulée alors qu’en réalité il est un moyen de satisfaire un besoin général d’action, lequel, effectivement, devient de plus en plus intense au fur et à mesure que s’écoule le temps pendant lequel il n’est pas satisfait.

[151]

**DEUXIÈME PARTIE
Les fins**

Chapitre XIII

La domination

Car il ne faut pas une longue expérience pour sentir combien il est agréable d’agir par les mains d’autrui et de n'avoir besoin que de remuer la langue pour faire mouvoir l’univers.

(Jean-Jacques Rousseau, [*L’Émile*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.roj.emi), p. 78)

[Retour à la table des matières](#tdm)

*La* « *domination* » *consiste à commettre un délit pour obtenir une suprématie quelconque.*

On s’octroie, par le crime, une supériorité en termes de force ou de statut. Trois fins spécifiques relèvent de la domination : la puissance, la cruauté et le prestige.

La puissance

*La* « *puissance* » *consiste à commettre un délit pour exercer un pouvoir sur autrui, c’est-à-dire pour susciter son obéissance.*

Tout délit, dans le sens utilisé ici, est coercition. Par la force, par la ruse ou par l’habileté, le délinquant contraint sa victime. Il l’oblige à céder son bien ; il lui impose une souffrance.

Le hold-up est un cas pur d’exercice de la puissance. La « bourse ou la vie », c’est le type même de l’alternative [152] que le puissant propose à celui qu’il veut dominer : se soumettre ou mourir.

La force physique est un moyen simple d’imposer sa volonté à autrui [[54]](#footnote-54). Quant on ne peut obtenir ce qu’on veut par la persuasion ou par l’échange, il est tentant de l’exiger par la force. Et c’est facile : il suffit de se procurer une arme.

Mais il s’agit là de la puissance comme moyen d’acquérir quelque chose, et ceci a déjà été traité au chapitre consacré à l’appropriation. Ce dont il sera question ici, c’est de la puissance comme fin, de la jouissance qu’elle procure.

Le plaisir de dominer, de transformer autrui en sujet obéissant et soumis est une puissante passion chez l’homme. Voir la force de nos bras indéfiniment multipliée par celle des hommes qui nous obéissent procure à la plupart d’entre nous une ivresse exquise. Mais tout le monde n’a pas accès aux situations où on satisfait impunément cette passion. Tout le monde ne peut devenir premier ministre, ou président de quelque chose, ou directeur, ou chef de service, ou contremaître ou policier. Pour ceux qui n’ont pas accès à ces postes, le crime peut être la solution, le moyen qui leur permet d’éprouver la jouissance du pouvoir. Entre leurs mains, le pistolet et le couteau deviennent des instruments de puissance. Ils peuvent alors transformer le passant indifférent ou la caissière hautaine en victimes tremblantes, soumises et obséquieuses. L’arme permet d’éprouver cette volupté habituellement réservée aux puissants.

Lors des vols de banque, il est essentiel que les bandits imposent leur autorité aux clients et au personnel. S’il [153] n’y réussissent pas, il peut y avoir des résistances ou, pire encore, une panique. Les armes ne suffisent pas. Il faut aussi avoir l’air décidé ; faire preuve d’assurance, parler sur un ton qui incite à l’obéissance (Letkemann, 1973, pp. 110-112). De nombreux voleurs éprouvent un réel plaisir à exercer ce genre de pouvoir. « Moi, je me suis vu rigoler sur des braquages, éclater de rire à voir comment se comportent les mecs que tu braques, à voir comme ils ont peur ! » (Aurousseau et Laborde, 1976, p. 43).

Les meurtres, eux aussi, peuvent procurer ce plaisir de dominer. Joey, le tueur à gages américain l’avoue dans ses mémoires.

Puis en fin de compte, j’imagine que je le fais aussi parce que je trouve ça jouissif. J’aime le pouvoir que ça me donne de savoir que je suis « ça », que c’est moi qui décide en fin de compte qui va vivre ou qui va crever. C’est un pouvoir formidable.

(Joey et Fisher 1973 p. 84).

La cruauté

Cette jouissance de savoir qu’on possède un pouvoir de vie et de mort nous conduit à quelque chose de très voisin : le plaisir de faire souffrir.

*La* « *cruauté* » *consiste à attaquer autrui pour le plaisir de le dominer et de le faire souffrir.*

Le sadisme est un phénomène mystérieux. Comment peut-on prendre plaisir à faire souffrir ? Probablement parce que l’ultime preuve que l’on peut se donner de sa puissance sur un autre, c’est de lui infliger volontairement des souffrances tout en le gardant sous sa coupe. Cette idée a été défendue de façon convaincante par Storr (1973, p. 94) et par Fromm. À la base du plaisir de faire souffrir, se trouve la volonté de puissance. « L’essence du sadisme est la passion démiurgique de l’autorité absolue sur les hommes » (Fromm, 1975, p. 183).

[154]

Faire souffrir délibérément quelqu’un, c’est un moyen de provoquer des résistances que l’on peut mâter. « Le sadisme consiste moins dans le plaisir ressenti de faire souffrir que dans la volonté de susciter une résistance à vaincre. Ou mieux, le plaisir résulte de l’attente de la résistance et de l’occasion de la vaincre » (Baechler 1978, p. 176).

Le comportement du voyou et les nombreux petits délits qu’il commet constituent une manifestation mineure de cruauté [[55]](#footnote-55). Le voyou prend plaisir à provoquer, à choquer, à nuire, à « emmerder ». Avec sa bande, il fait du chahut dans les lieux publics. Il insulte les passants. Il adore faire peur aux femmes et aux vieillards. Il brutalise les plus petits. À l’école, il joue au tyran et il extorque de l’argent à ses camarades. Le voyou joue au « dur » ; il provoque ceux qu’il est certain de vaincre et les accule, soit à implorer la pitié, soit à faire face et à subir une raclée. Pour tout dire, le voyou a un comportement odieux, qui s’explique ainsi : il est animé d’une volonté de puissance mais il n’a pas les moyens de la puissance.

C’est probablement le viol, qui, de tous les crimes, comporte la plus forte charge de cruauté. Au delà du plaisir sexuel, l’auteur du viol recherche cette domination suprême qui consiste à humilier et à faire souffrir quelqu’un qui ne peut que se soumettre.

« C’est ainsi qu’une jeune fille de 14 ans est violée par 5 garçons de 15 à 17 ans, dans les conditions suivantes : revenant de son travail un soir de septembre, vers 18h30, elle traverse le champ de foire pour rentrer chez elle. Elle y rencontre un groupe de 5 garçons qui plaisantent avec elle. Une amie, qui l’accompagne, prise de peur, s’éloigne. Un des garçons propose à la jeune fille de l’accompagner et s’impose à elle. Les autres suivent spontanément. Ils [155] l’entraînent dans un endroit isolé et la violent. L’opération est dirigée par le garçon qui, le premier, l’a accostée. Il contrôle si elle est vierge, et après l’avoir violée, urine sur elle. L’un de ces garçons n’avait jamais eu de rapports sexuels. Un autre, à la demande de ses camarades, s’allonge sur la jeune fille, mais la prévient à voix basse, qu’il ne lui fera rien. Un autre refuse de participer à l’action, et se tient à l’écart ».

(Michard, Selosse et Algan, 1963, p. 175).

Le paradoxe du viol c’est que le plaisir proprement sexuel n’y semble pas très grand, comparativement au plaisir de dominer (Storr 1973 p. 94). Dans certains cas, la jouissance sexuelle occupe une place très secondaire à côté du plaisir de faire souffrir. Il devient alors évident que la fin poursuivie, c’est d’abord la cruauté.

« Gérard-André (17 ans 1 mois) et Maurice (16 ans 10 mois) < associés > à un groupe de 5 majeurs dont le plus jeune a dix-huit ans et le plus âgé quarante et un ans < martyrisent > une femme âgée de vingt-huit ans, débile mentale, orpheline de guerre, profondément traumatisée par les bombardements de 1944.

À plusieurs reprise le groupe pénètre sous la menace dans la maison isolée de la victime. Toujours sous la menace, chacun des membres se livre à des attouchements, à des gestes obscènes, ou impose des relations sexuelles complètes à leur souffre-douleur. Les sévices sont très graves : introduction d’objets oblongs dans le sexe de la victime, coups au visage, griffures sur le ventre et les cuisses. La jeune femme est toujours abandonnée dans un état de semi-inconscience. »

(Henry et Laurent, 1974, p. 106).

Les cas, comme celui qui vient d’être rapporté, où on prend plaisir *d’abord* à la souffrance de la victime sont relativement rares, beaucoup plus rares que ceux où on [156] prend plaisir à dominer. Ceci peut s’expliquer par le fait, constaté aussi bien chez l’animal que chez l’homme, que les manifestations de souffrance inhibent l’agression. Il existe de véritables rites de soumission et d’apaisement qui stoppent très efficacement l’agression (Lorenz 1969, Bandura 1973). On peut supposer que seule une perversité pathologique peut rendre un délinquant tellement insensible qu’il puisse aimer à faire souffrir sa victime malgré ses supplications et ses gestes de soumission.

Le prestige

*Le* « *prestige* » *consiste à commettre un délit pour susciter l’admiration.*

Le délinquant veut que son habileté, sa richesse, son courage, sa force ou d’autres qualités soient reconnues par autrui. Le prestige est une qualité attribuée par une ou plusieurs personnes à quelqu’un qui l’incarne mieux que d’autres. Pour obtenir du prestige, il faut donc faire preuve d’excellence et ensuite amener autrui à la reconnaître (Baechler 1978 pp. 22-24).

9% des jeunes Londoniens qui avouent avoir volé disent qu’ils l’ont fait pour s’affirmer (Belson 1975 p. 167). En outre, au sein de ce groupe, il y en avait un bon nombre qui disaient que le fait de fréquenter des voleurs les avait poussés à voler. On leur demandait pourquoi. Parmi les trois réponses les plus souvent mentionnées, il y en avait deux qui relèvent du prestige : « Pour être accepté » et « Pour acquérir du prestige, avoir l’air fort et montrer qu’on n’est pas peureux » (Belson 1975 p. 230).

On s’imagine souvent que le vol et la violence ne sont source de prestige que parce qu’il existe des sous-cultures où on valorise des conduites qui vont totalement à l’encontre des valeurs de la société globale [[56]](#footnote-56). Ce n’est pas tout à [157] fait exact. En effet la délinquance en elle-même est rarement valorisée. Ce qui l’est, c’est un certain nombre de qualités qui l’accompagnent : l’habileté, la ruse, le courage etc. Et ces qualités peuvent être appréciées aussi bien par les « honnêtes gens » que par les délinquants. C’est ainsi que le vol est très souvent un moyen de montrer qu’on est plus habile, plus adroit et plus rusé que ses camarades. Le voleur peut ainsi acquérir auprès de ceux-ci la réputation d’être quelqu’un de très malin.

Comme tout délit comporte un certain risque, c’est aussi une excellente occasion de prouver son courage et sa force de caractère. Ainsi le prestige se gagne en démontrant qu’on peut affronter le danger, et garder la tête froide sous la pression. La témérité que manifestent Ces délinquants peut avoir pour fonction de prouver aux autres et à soi-même qu’il est possible de vaincre sa peur, qu’on n’est pas de la race des « poules mouillées » [[57]](#footnote-57).

Les voleurs recherchent aussi le prestige par les richesses qu’ils se procurent aux dépens d’autrui. Il n’est pas rare de les voir distribuer à leurs camarades ou à leurs parents tout ce qu’ils ont volé. La « fête » dont il a été question au chapitre IX est très clairement marquée par un désir de reconnaissance : on veut montrer qu’on a réussi. C’est ce qui explique ces dépenses ostentatoires, ces gros pourboires, ces tournées payées pour tout le monde, ces habits coûteux et tout le luxe tapageur du voleur à succès. Selon Yochelson et Samenow (1976 p. 283), pour le criminel, l’argent ce n’est pas du tout un moyen d’acquérir du confort, et encore moins de la sécurité, c’est essentiellement une mesure de ses succès dans le crime, un moyen de faire l’important et d’impressionner son entourage.

[158]

La violence peut, elle aussi, être un moyen d’acquérir du prestige. Selon Brown (1965 p. 256 à 260), la meilleure manière pour un garçon de Harlem d’être respecté était de se battre avec toute la férocité dont il était capable. C’est ainsi qu’il se faisait une « réputation ». Les petits garçons qu’on admirait étaient ceux qui se battaient avec tout le monde. Et les jeunes hommes qui étaient le plus respectés étaient ceux qui avaient tué (p. 256).

Brown se fit très tôt une excellente réputation parce qu’il réussit à vaincre presque tous ses petits camarades. Mais pour rester à la hauteur de cette image, il ne pouvait pas se contenter de battre toujours les mêmes garçons. Il devait s’attaquer à des types de plus en plus grands et de plus en plus forts. Pour obtenir la victoire, il s’armait de bouteille, de bâton ou de barre de fer et il frappait avec toute la violence dont il était capable. C’est ainsi qu’il devint « quelqu’un » dans son milieu.

Au sein de gangs délinquants, la violence est de mise dans certaines circonstances. C’est ainsi que lorsque les membres des gangs de Chicago étaient impliqués dans un combat contre un groupe ennemi, la participation était exigée sous peine de perdre toute considération aux yeux des camarades. Short et Strodbeck (1965 p. 251 à 254) ont remarqué que les membres de gangs qui vont sur la ligne de feu et qui se battent avec le plus de courage et de férocité sont soit les leaders, soit ceux qui aspirent au leadership dans le gang.

La violence exerce une étrange attraction sur les gens, et pas seulement sur les violents. Rares sont ceux qui échappent à la fascination faite de respect et de terreur qu’elle inspire. Joey remarque avec étonnement que le fait d’être un tueur à gage suscitait de l’intérêt et de l’admiration bien au delà du milieu criminel dans lequel il évoluait.

« Je suis quelqu’un. Les gens < comme il faut > aiment être associés à moi. Ils aiment pouvoir se vanter de connaître un tueur vrai de vrai ou un type qui [159] peut faire « quelque chose » pour eux. Et les nanas, quand elles me rencontrent, elles veulent savoir ce que c’est d’être avec un type qui a tué des gens. Ça leur donne envie de baiser avec moi. Ne me demandez pas pourquoi, mais c’est comme ça. Elles croient que ça va être différent d’avec les autres. C’est pas vrai, et elles sont déçues quand elles le savent, mais l’idée d’être avec un animal excite pas mal de femmes. Croyez-le ou pas, mais il y en a qui aiment se montrer avec des tueurs ! »

(Joey et Fisher 1973, p. 83).

Le banditisme peut même apporter la gloire à leurs auteurs. Depuis Robin des Bois jusqu’à Jacques Mesrine, l’histoire est remplie de ces grands bandits qui étaient plus adulés que haïs. Il est difficile de ne pas admirer leurs crimes audacieux et ingénieux. Bien des gens ne peuvent s’empêcher de respecter la force brutale. Et comment ne pas envier la liberté que s’octroient ces hommes qui ne se sentent liés ni par les lois ni par leur conscience ?

[160]

[161]

**Délinquants Pourquoi ?**

TROISIÈME
PARTIE

[Retour à la table des matières](#tdm)

[162]

[163]

**Délinquants Pourquoi ?**

Troisième partie

LES OPPORTUNITÉS

[Retour à la table des matières](#tdm)

[164]

[165]

**TROISIÈME PARTIE
Les opportunités**

Chapitre XIV

La notion d’opportunité

[Retour à la table des matières](#tdm)

L’action, l’appropriation, l’agression et la domination sont des fins qui, réalisées par une activité délinquante, ont un petit quelque chose de spécial. Mais, en même temps, nous nous reconnaissons tous dans ce genre de projets. De telles finalités ne sont pas exclusives aux délinquants. Nous tous, nous visons à satisfaire nos besoins d’action, par le sport, par le jeu, par le travail. Nous tous, nous voulons posséder, par le commerce, par un emploi bien rémunéré, par l’épargne. Nous tous, nous nous attaquons à autrui, par des paroles méchantes, par un humour mordant, par la calomnie, par la médisance. Nous tous, nous rêvons de puissance et de gloire.

Le problème de la délinquance ne se pose donc pas exclusivement au niveau des fins. En réalité, c’est d’abord au niveau des moyens qu’il se pose. Impossible d’échapper à la question : pourquoi recourir au crime pour réaliser des fins qui pourraient l’être par des moyens socialement acceptables ?

La question se pose d’autant plus que le crime est un moyen douteux. C’est un acte interdit par la loi, et punissable. Spontanément on se dit qu’il faut être bien mal pris pour recourir à de tels procédés. « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

[166]

Délinquance et opportunités

La réponse qui vient spontanément à l’esprit est celle-ci : « Il n’avait pas le choix ». Le délit est généralement un second choix, celui qu’on fait quand on n’a pas d’autre moyen pour réaliser ses fins. Cette affirmation de sens commun, Cloward et Ohlin (1960) en avaient fait une proposition générale : un adolescent commet des délits parce qu’il ne dispose pas de moyen légitime pour réaliser ses buts.

Pour l’essentiel, l’argumentation de ces deux sociologues américains est la suivante. Les garçons des milieux ouvriers ont intériorisé les objectifs de succès que la société américaine propose avec insistance à tous ses membres [[58]](#footnote-58). Cependant, dans les classes ouvrières, les moyens d’atteindre le succès dans la légalité sont très limités. Les jeunes doivent quitter prématurément l’école, soit pour aller travailler, soit parce que, dans leur famille, on n’attache pas d’importance à l’instruction. De ce fait, ils sont coupés des moyens de réaliser leurs ambitions. Cet écart entre ce que ces garçons sont conduits à désirer et ce qui est effectivement réalisable leur pose un sérieux problème d’adaptation. Ils sont d’autant plus frustrés qu’ils se sentent incapables de réduire leur niveau d’aspiration. C’est alors qu’ils partent à la recherche de solutions de rechange. La délinquance s’offre comme une possibilité. Mais, attention ! Tous ne peuvent réussir également dans le crime. Les « opportunités illégitimes » sont, elles aussi, limitées. Limitées parce que tous ne peuvent pas être acceptés dans un groupe criminel et y profiter de l’apprentissage nécessaire pour réussir dans le crime.

Ainsi donc, pour Cloward et Ohlin, chaque individu occupe une place, aussi bien dans la structure d’opportunités légitimes que dans la structure d’opportunités illégitimes. En d’autres termes : chacun a devant lui un ensemble [167] de possibilités acceptables pour réussir et un ensemble de possibilités illégales. Le jeune homme qui dispose d’opportunités légitimes très limitées alors qu’il dispose d’opportunités illégitimes très étendues risque fort de se lancer dans le crime.

Les chercheurs ont fait plusieurs critiques à la théorie des opportunités, en particulier sur deux points [[59]](#footnote-59).

1) La délinquance, telle que mesurée par les questionnaires et non par les statistiques officielles, ne varie pas beaucoup selon les classes sociales. Cela veut dire qu’une explication centrée sur la notion de classe sociale passe à côté du problème. Nous avons vu au chapitre IV des données qui nous permettent de conclure que cette critique est fondée.

2) Le niveau d’aspiration des jeunes délinquants n’est pas aussi élevé que ne le croyaient Cloward et Ohlin. En réalité les recherches démontrent que plus les aspirations d’un adolescent sont basses, plus il a tendance à commettre des délits (Hirschi, 1969 — Biron, 1977 — Caplan, 1978). Ceci, en un sens, est le contraire de ce que pensaient Cloward et Ohlin [[60]](#footnote-60). De ce fait, la tension que subiraient les délinquants à cause de l’écart entre leurs ambitions et leurs opportunités n’existe tout simplement pas.

Ces critiques ont démantelé une bonne partie de l’édifice construit par Cloward et Ohlin. Malgré tout il en reste une idée qui sera très utile dans les analyses qui viennent, c’est la notion d’opportunité. Il n’est pas nécessaire d’accepter l’idée que les délinquants ont des aspirations élevées, ni celle que la délinquance se concentre dans les classes inférieures pour récupérer l’hypothèse qu’un adolescent, de quelque milieu qu’il vienne, vise des fins, quelle [168] qu’en soit la nature, et que, s’il a beaucoup plus d’opportunités légitimes qu’illégitimes pour réaliser ses fins, il ne commettra pas de délit.

Mais encore faut-il expliciter le concept d’opportunité.

*Une opportunité naît quand un acteur peut, grâce à ses ressources, profiter des circonstances pour réaliser ses fins* [[61]](#footnote-61).

C’est la rencontre d’une situation et de la capacité de l’exploiter. Le terme désigne les prérequis à la mise en œuvre d’une solution, prérequis qui résident aussi bien dans les circonstances extérieures que dans les capacités personnelles de l’acteur. L’opportunité rend l’action possible et efficace. À ce titre elle est un déterminant majeur des choix. Par exemple, un garçon choisira une solution délinquante plutôt qu’une autre parce que, dans les circonstances et compte tenu de ses compétences, elle lui paraît plus réalisable et plus accessible qu’une solution qui aurait l’avantage d’être en accord avec la loi.

L’opportunité, c’est la rencontre de la contrainte et de la liberté. Contrainte parce que les occasions sont toujours limitées, par ceux qui nous entourent, par les structures sociales, par les considérations de temps et d’espace, par nos propres incapacités. Mais aussi liberté parce qu’une opportunité est une possibilité. On peut décider d’en profiter ou de l’ignorer. C’est notre choix.

L’ensemble des opportunités offertes à un acteur délimite sa marge de manœuvre : ce qu’il peut faire à un moment donné, ce qu’il ne peut pas faire. C’est le degré de liberté dont il dispose.

[169]

Opportunités et fins

Quand quelqu’un « saute » sur une opportunité, il ne se contente pas de choisir les moyens que lui dictent les circonstances ; souvent, il fait plus : il se lance à la poursuite de nouvelles fins. Ainsi les opportunités peuvent influencer aussi bien le choix des fins que celui des moyens.

Ceci s’explique par le fait que l’éventail des moyens disponibles, donc des opportunités, est un facteur décisif dans le choix des fins. On abandonne les projets irréalisables et on finit par s’arrêter sur des objectifs ajustés aux moyens dont on dispose. Et, justement parce que le domaine des fins est indéfiniment extensible et que celui des moyens ne l’est pas, ce sont en définitive les moyens accessibles qui nous font décider des fins, plus que les fins qui nous font choisir les moyens.

Mais il y a plus. L’homme ne se contente pas d’ajuster ses objectifs à ses moyens, il découvre des buts nouveaux, insoupçonnés dans le feu d’une action orientée par les opportunités.

Crozier et Friedberg (1977) ont fait à ce propos des remarques très éclairantes. Ils rappellent que les hommes, et c’est encore plus vrai pour les adolescents, ne savent pas très bien ce qu’ils veulent.

L’acteur n’a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents : ceux-ci sont multiples, plus ou moins ambitieux, plus ou moins explicités, plus ou moins contradictoires. Il en changera en cours d’action, en rejettera certains, en découvrira d’autres, chemin faisant, voire après coup, ne serait-ce que parce que des conséquences imprévues et imprévisibles de son action l’obligent à « reconsidérer sa position » et à « réajuster son tir » : ce qui est « moyen » à un moment sera donc « fin » à un autre, et *vice versa.*

(Crozier et Friedberg, 1977, p. 47).

[170]

Ainsi l’homme ne poursuit pas nécessairement des objectifs, il saisit au vol les opportunités qui se présentent. « Il tire parti de la situation en fonction du possible moindre mal et découvre après coup ses préférences » (p. 274). Par l’action et par l’expérience, il découvre de nouveaux buts.

Un exemple permettra de mieux faire ressortir ce processus. Il est tiré de l’autobiographie de Carr (1975). Après une de ses sorties de prison, Carr fréquentait un copain du nom de Willie qui voulait l’entraîner à faire des hold-up. Carr avait de sérieux doutes sur les avantages de devenir un professionnel du vol à main armée. Mais Willie insistait, disant que c’était tellement facile. Finalement Carr accepta. Les deux comparses vont alors dans une armurerie et ils achètent deux carabines dont ils tronçonnent le canon pour pouvoir les dissimuler sous leur manteau. Puis ils volent une voiture Packard et partent à la recherche d’un endroit à voler.

Ils entrent dans la première épicerie qui leur convient, sortent leurs armes et demandent l’argent. Pendant que le caissier met l’argent dans un sac, Willie fait son épicerie : quelques bouteilles de vin, jus de citron etc. Carr s’inquiète : ce n’est pas le moment de s’attarder à faire son marché ! Quand ce fut fini, ils courent à la voiture et filent en vitesse chez Esther, une femme divorcée avec qui ils vivaient.

Une heure après, la police sonne. Esther va répondre en robe de nuit. Elle dit aux policiers qu’elle a été seule toute la journée à s’occuper des enfants et qu’elle n’a vu personne. Dissimulés dans la pièce du fond, les comparses ricanent sachant qu’ils ne se feront pas prendre et que leur cachette est sûre. Puis ils partagent l’argent, $250.00 chacun.

Après ça, Carr perdit toute retenue. À ses yeux l’argent était là, attendant qu’on vienne le prendre. Partout où il allait il portait sa carabine attachée sous son manteau. Et quand l’envie lui venait, il attaquait une épicerie ou un magasin [171] d’alcool. Sa réaction aux problèmes d’argent de quiconque était de dire : mais il y a une banque à tous les coins de rue, entendant par là un commerce qu’on pouvait dévaliser. Il s’attaquait aussi aux vieux messieurs qui allaient échanger leur chèque de paye.

Carr affirme qu’à cette époque, il avait fait des hold-up dans presque tous les magasins d’alcool du quartier ; les sommes volées variant de $150 à $400. Mais l’argent ne durait jamais bien longtemps parce qu’il le dépensait à une vitesse folle ; il achetait presque tous les jours une ou plusieurs paires de souliers, des complets et des chemises.

Il aimait aussi s’exhiber avec beaucoup d’argent. Et pour en mettre plein les yeux, il portait un « Texas roll » : gros rouleau d’argent surtout fait de coupures de 1 dollar et de 5 dollars avec de grosses coupures à l’extérieur et de l’argent-jouet à l’intérieur pour le rendre encore plus gros.

Carr raconte qu’avec son copain, il faisait tellement de hold-up que c’était devenu un mode de vie. Ils n’allaient pas à l’école et n’avaient pas l’intention d’y aller. Ils ne voulaient pas travailler non plus. Comme ils dépensaient leur argent très rapidement, ils devaient faire au moins un vol par semaine. Ils pouvaient dépenser deux cent dollars en une seule journée à acheter n’importe quoi. « Tu dépenses comme ça parce que tu sais que tu peux toujours en avoir un peu plus en faisant un autre coup ».

« Je prenais ce que je voulais, quand je le voulais. La seule chose que j’avais à l’esprit c’était comment faire un plus gros coup que le précédent. L’idée d’arrêter ne m’entrait jamais dans la tête »

(Carr, 1975, pp. 53-55).

L’épisode est plein d’enseignements. L’opportunité ici, c’est l’offre du copain Willie. C’est aussi la découverte qu’il est possible de faire des hold-up payants sans se faire prendre. Mais Carr n’avait pas d’objectif fixé d’avance. Il a fait son premier coup tout simplement parce que l’autre insistait. [172] Mais c’est en faisant des hold-up qu’il découvre les objectifs qu’il peut réaliser par cette activité : d’abord le plaisir de faire ces coups audacieux, et ensuite la possibilité de résoudre tous ses problèmes d’argent l’arme au poing, le plaisir de dépenser tout cet argent, d’exhiber ses richesses et enfin l’ambition de faire un coup encore plus spectaculaire que le précédent. En passant, on voit la surdétermination de la délinquance qui, comme de nombreuses activités humaines, permet de réaliser plusieurs objectifs à la fois.

\* \* \*

Au cœur même de la théorie des opportunités, nous trouvons deux hypothèses simples qui peuvent être énoncées comme suit.

Plus grandes sont les opportunités *légitimes* qui s’offrent à quelqu’un, moins il aura tendance à choisir une activité délinquante.

Plus grandes sont les opportunités *criminelles* qui s’offrent à quelqu’un, plus il aura tendance à choisir une activité délinquante.

Si ces deux hypothèses ont une quelconque valeur, l’étude des opportunités, légitimes et illégitimes qui s’offrent aux jeunes gens devrait nous aider à mieux comprendre les choix délinquants.

Si nous acceptons le fait que, dans les sociétés modernes, le travail rémunéré est la principale source d’opportunités légitimes et que les diplômes constituent le principal moyen d’obtenir un emploi, l’analyse de la conduite des jeunes à l’école et sur le marché du travail devrait nous aider grandement à vérifier la première hypothèse. C’est ce qui sera fait dans les trois chapitres suivants.

Mais cette démarche ne suffira pas. Car elle n’apportera aucun éclairage sur l’autre versant du problème, celui qui porte sur les opportunités criminelles. Sur ce sujet, Cloward et Ohlin avaient indiqué la direction à suivre. Ils [173] avaient démontré de façon convaincante que les pairs délinquants sont à la source de la plupart des opportunités délinquantes. Il s’agira donc de poursuivre leur démarche. Ce sera fait au chapitre XVIII.

Dans les chapitres qui vont suivre, la question à l’étude sera : Pourquoi les adolescents choisissent-ils la délinquance comme moyen pour réaliser leurs fins alors que d’autres préfèrent recourir à des moyens légitimes ? La nature même de la question m’amènera à examiner, non plus simplement ceux qui commettent des délits à l’occasion, mais ceux qui en commettent plus que les autres. C’est en étudiant les jeunes gens qui se spécialisent en quelque sorte dans la délinquance que nous pourrons voir jusqu’à quel point la théorie des opportunités se vérifie. Dans ce cas, je serai amené à reprendre la méthode des comparaisons entre « délinquants » et « non-délinquants ». Le terme « délinquant » sera alors utilisé dans un sens légèrement différent de celui qui était utilisé jusqu’à maintenant. Il désignera ceux qui commettent plus de délits que la moyenne de leurs camarades.

[174]

[175]

**TROISIÈME PARTIE
Les opportunités**

Chapitre XV

La confrontation
avec l’école

Les mauvais élèves

[Retour à la table des matières](#tdm)

On imagine mal le jeune délinquant assis sagement sur les bancs de l’école. On se le représente plutôt comme un cancre, rebelle à l’autorité du maître. Le stéréotype comporte une part de vérité : plus un adolescent commet des délits, plus il aura tendance à être ce qu’il est convenu d’appeler un mauvais élève. Sur ce point, les indications sont nombreuses et convergentes.

L’échec scolaire est étroitement associé à la délinquance, voilà un premier fait bien établi. Il l’est tout d’abord par les recherches où on étudie les délinquants appréhendés par la police. Leurs résultats scolaires sont inférieurs à la moyenne. La grande majorité d’entre eux ont un retard scolaire supérieur à deux ans par rapport au niveau où ils devraient se situer, compte tenu de leur âge. Ils cessent prématurément d’aller à l’école et se retrouvent sans aucun diplôme. Et toutes ces manifestations d’échec sont indépendantes des capacités intellectuelles et de l’origine sociale des sujets [[62]](#footnote-62)

Mais, nous l’avons vu au chapitre IV, il faut se méfier de ces recherches qui portent sur les délinquants recrutés dans le système de justice, car les jeunes ayant des difficultés [176] scolaires risquent d’y être surreprésentés. C’est pourquoi il est important d’examiner jusqu’à quel point ce genre de fonctionnement scolaire est relié à la délinquance *cachée.* Ceci a été fait par plusieurs chercheurs nord-américains qui ont utilisé des questionnaires pour connaître la fréquence des délits effectivement commis par leurs sujets et qui ont mis cette information en relation avec le succès ou l’échec à l’école. Or leurs résultats concordent tous : plus le nombre de délits avoués par un élève est grand, plus ses résultats scolaires sont faibles [[63]](#footnote-63).

L’indiscipline à l’école est, elle aussi, très fortement associée à la propension à commettre des délits, voilà un second fait bien démontré. L’indiscipline scolaire désigne ici le refus d’obéir aux règlements de l’école, ou à l’autorité du professeur, de même que les conduites qui compromettent le bon ordre au sein de l’école. Ce genre de comportement est, de toutes les variables associées à la délinquance juvénile, une de celles qui présentent les plus fortes corrélations ; et ceci aussi bien quand la délinquance est mesurée par questionnaire que par les informations venant du système pénal [[64]](#footnote-64). Les descriptions de la conduite des écoliers peuvent venir de diverses sources : du professeur, des camarades de classes ou du sujet lui-même qui remplit un questionnaire. Dans tous les cas, les résultats sont les mêmes. Les délinquants sont des fauteurs de trouble ; ils font exprès pour déranger la classe ; ils désobéissent au professeur ; ils lui répliquent ; ils sont agités et querelleurs ; ils trichent aux examens ; ils arrivent en retard et font souvent l’école buissonnière [[65]](#footnote-65)

[177]

Par ailleurs, comme on pouvait s’y attendre, il existe une forte corrélation entre l’échec scolaire et l’indiscipline (Laberge-Altmejd, 1976). Ce lien est facile à comprendre. L’élève qui ne réussit pas trouve très peu de satisfaction à l’école, il se désengage du travail scolaire et, progressivement, il sombre dans un ennui intolérable. L’indiscipline se présente alors comme un moyen de se distraire. Il s’amuse à faire des farces pendant les cours et jouit du plaisir de faire rire ses camarades qui ne demandent pas mieux. Ou encore, il joue à résister à l’autorité du professeur, à la provoquer, à le faire fâcher. Il l’oblige à faire autre chose que d’enseigner ces matières si ennuyeuses. Cela fait passer le temps de façon agréable (Csikszentmihalyi et Larson, 1978).

Mais à qui la faute ? Qui doit porter le blâme des échecs et de la mauvaise conduite des jeunes délinquants : l’école ou le jeune lui-même ? Est-ce l’école qui n’a pas permis à certains élèves de réussir, ce qui les a poussés dans la délinquance ? Ou sommes-nous devant des jeunes qui n’ont pas réussi parce qu’au départ, ils n’étaient pas intéressés ? Les responsabilités sont partagées. J’examinerai d’abord les faits qui militent en faveur de la thèse de la responsabilité des délinquants.

[178]

Les délinquants
ne sont pas intéressés à l'école

La position selon laquelle les délinquants ne réussissent pas à l’école tout simplement parce qu’ils ne veulent pas est appuyée sur deux faits : ils n’ont pas d’ambition scolaire et ils ne travaillent pas pour réussir.

Voyons d’abord les aspirations scolaires. Quand les chercheurs de l’Université de Montréal ont posé aux écoliers la question : « Si cela ne dépendait que de vous, quel degré de scolarité aimeriez-vous avoir plus tard ? », ils ont découvert que, plus un jeune commet des délits, moins il désire avoir de scolarité (Laberge-Altmejd, 1976 ; Biron, 1977 ; Caplan, 1978). Ainsi les délinquants ont peu d’ambition, du moins sur le plan académique. Cette constatation ne fait que reprendre ce que les auteurs américains avaient déjà découvert, notamment les Glueck (1950) et Hirschi (1969). Ce qui intéresse la plupart des jeunes délinquants qui sont encore à l’école, c’est d’en sortir au plus vite !

Ce manque d’ambition scolaire n’est pas seulement une attitude superficielle, elle se traduit dans le comportement. Ainsi, comme on pouvait s’y attendre, un écolier qui n’a pas d’aspiration scolaire élevée a tendance à passer moins de temps que d’autres à faire ses devoirs et ses leçons (Laberge-Altmejd, 1976). Donc l’élève peu ambitieux risque aussi d’être un élève paresseux. Et, comme tout se tient, plus un jeune commet de délits, moins il passe de temps à ses travaux scolaires (Hirschi, 1969 ; Laberge-Altmejd, 1976 ; Caplan, 1978).

Il est facile maintenant de comprendre l’échec scolaire des délinquants : ils n’ont pas d’ambition et ils ne travaillent pas.

Mais quelle est la cause et quel est l’effet ? On peut bien dire que les jeunes délinquants ne réussissent pas à l’école parce qu’ils ne sont pas intéressés, mais on peut aussi bien dire qu’ils ne sont pas intéressés parce qu’ils ont subi des échecs, ce qui les a démotivés. On sait en effet que les gens ajustent leur niveau d’aspiration à leurs succès réels ou [179] anticipés. Celui qui subit des échecs aura tendance à réduire ses ambitions pour éviter de subir la frustration de l’échec. « Les raisins sont trop verts ». On se désintéresse de ce qu’on ne peut atteindre.

Effectivement, il existe des cas où c’est l’échec scolaire qui a engendré un processus de désengagement. Il se crée alors un cercle vicieux : l’échec fait baisser les aspirations, ce qui fait qu’on travaille moins bien, avec pour conséquence que les échecs deviennent encore plus massifs.

Cependant, il existe aussi des jeunes délinquants qui ne réussissent pas à l’école parce qu'*au départ* ils n’étaient absolument pas intéressés à réussir à l’école. Ceci ressort bien de quelques autobiographies. Le criminel professionnel qui raconte sa vie à Martin (1952) disait : « Ce n’est pas que j’avais de la difficulté à étudier mais je n’étais pas intéressé ; je n’avais pas d’objectif ; je n’avais aucun intérêt particulier » [[66]](#footnote-66).

Une autre indication va dans le même sens : à intelligence égale, les délinquants ont de moins bons résultats scolaires que les non-délinquants (Glueck, S.E. 1950 ; Peyre, 1964). Ce qui voudrait dire que ce n’est pas par manque de talent que les délinquants ne réussissent pas mais par manque d’intérêt.

Ces informations font ressortir la grande erreur commise par Merton (1938) qui pensait que le crime est une réaction à des aspirations élevées qu’on ne réussit pas à réaliser par des moyens honnêtes. En réalité, ceux qui violent la loi ne visent pas tellement le succès, ils ont plutôt un goût prononcé pour l’aventure, le plaisir et la consommation.

Les héritiers spirituels de Merton (Cloward et Ohlin — Schafer et Polk, etc.) ont fait la même erreur. Ils pensent [180] que le futur délinquant subit de fortes tensions à l’école : frustré par ses échecs, il passe alors à l’acte. Cette analyse suppose que l’on trouve chez certains écoliers un niveau élevé d’aspiration et, simultanément, des expériences d’échec. Or ceci est très rare. Car, même dans les cas où c’est l’échec scolaire qui a été l’origine de tout, très rapidement, le sujet se désengage et cesse de viser le succès. L’écart entre les aspirations et les résultats disparaît par le fait même.

L’origine familiale
des difficultés scolaires

Si, dès qu’il arrive à l’école, le futur délinquant est sans objectif et sans motivation, c’est que, généralement, il y a eu un manque du côté des parents. En effet, les recherches démontrent de façon convaincante que la famille a un grand rôle à jouer dans la genèse de l’inadaptation scolaire.

Tout d’abord, il existe une corrélation entre l’attachement aux parents et l’engagement scolaire (Caplan, 1978). Ce qui veut dire que le jeune qui est en conflit avec ses parents ne réussit pas à s’intéresser à ce qu’il fait à l’école. De plus, il existe une relation statistique entre l’accumulation des difficultés familiales et le mauvais fonctionnement scolaire (Peyre, 1964 ; Malewska et Peyre 1973 ; Villars, 1973).

Ce n’est pas difficile à comprendre : comment se concentrer sur les études quand tout va mal à la maison ? Un passage de l’autobiographie de Jodoin (1976) rendra encore plus évident le processus.

Ma mère était toujours malade, une crise d’asthme n’attendait pas l’autre ; quant à mon père, il buvait beaucoup et perdait au jeu presque tout l’argent qu’il gagnait. À ce moment-là, on était cinq enfants et on vivait maigre. J’étais en première année, mais mes parents n’avaient pas d’argent pour m’acheter les livres nécessaires : je n’apprenais donc rien et, de toute façon, j’avais autre chose à faire que d’étudier. Il me fallait de l’argent. Je voyais bien que [181] nous manquions du strict nécessaire ; j’allais à l’école avec de vieux vêtements rapiécés et j’étais la risée des autres élèves. Déjà, à cet âge, je me sentais parfois tout gonflé d’un épouvantable sentiment de révolte. Mes parents se chamaillaient, mes compagnons me ridiculisaient, le professeur s’acharnait sur moi... c’était trop. Alors, j’ai commencé à me débrouiller à ma façon. Je disais à ma mère que je m’en allais à l’école, et je passais mes journées dans les rues. Je volais dans les magasins de la rue Saint-Laurent, je volais les troncs des églises, je mendiais sur les trottoirs.

(Jodoin, 1976, p. 8).

Il y a autre chose : les enfants n’ont pas d’ambition quand leurs parents n’en ont pas pour eux. West et Farrington (1973) ont démontré deux choses. Premièrement que les aspirations de la mère pour son fils sont étroitement associées à la réussite scolaire de celui-ci. Deuxièmement que de faibles aspirations professionnelles de la mère pour son fils sont significativement associées à la délinquance. Pour illustrer ces constatations, laissons la parole à un homme qui réfléchit sur l’origine de sa carrière dans le crime :

« Je crois encore maintenant qu’un garçon ne peut planifier son avenir ; un garçon qui n’a personne pour planifier son avenir sera tout simplement sans but dans la vie, il tombera ici ou là, n’importe où. Quelques garçons tombent dans de bons endroits, d’autres dans de mauvais endroits ; ils n’ont pas de contrôle sur leur destinée, seulement, il leur arrive de tomber »

(Martin, 1952, p. 21).

Il suffit de se rappeler nos premières années à l’école pour réaliser jusqu’à quel point le support et les encouragements des parents sont essentiels. Comment imaginer qu’un enfant ordinaire acceptera seul de s’attaquer aux tâches rebutantes qu’il faut accomplir pour apprendre à écrire, à lire, à compter ? Comment pourra-t-il fournir l’effort, [182] comment pourra-t-il persévérer si personne ne l’encourage, si on ne l’oblige pas de temps en temps à faire ses devoirs, si on ne lui explique pas que c’est utile et nécessaire de savoir lire, écrire et compter ?

Or la plupart des parents des délinquants ont une attitude d’indifférence ou d’opposition à l’égard de l’école (Peyre, 1964 ; Villars, 1973). Si l’enfant ne veut pas aller à l’école, ils laissent faire ou sont complices. Il leur arrive aussi de déprécier ouvertement le travail scolaire. On ne voit pas comment un enfant peut réussir à l’école dans ces conditions.

Le choc scolaire

Quand les sociologues entreprennent d’expliquer le lien entre l’école et la délinquance, ils font la critique de l’institution scolaire. Ils énumèrent les tares de l’école : conservatisme, autoritarisme, « école-caserne », absence de participation des élèves aux décisions, pédagogie passive et magistrale, attentes négatives des enseignants, contenu peu lié à la « vraie vie », distance entre l’école et la communauté, ségrégation raciale, système compétitif et sélectif, mauvaise préparation pour le marché du travail, absence de services de placement et d’orientation, etc. [[67]](#footnote-67).

C’est une chose de faire la critique générale de l’école, c’en est une autre d’expliquer pourquoi l’expérience scolaire conduit certains élèves à la délinquance. Il ne faut pas confondre. Il ne faut pas s’imaginer que tout ce qui va mal contribue à la délinquance. On retombe alors dans le vieux raisonnement manichéen selon lequel le mal engendre le mal. Il est plus logique d’identifier les mauvais et les bons aspects de l’école qui sont reliés à la délinquance, puis se demander quel genre de problème cela pose aux écoliers. Ceci nous permettra d’identifier les aspects spécifiques de [183] l’expérience scolaire qui poussent un jeune à opter pour des solutions illégales.

Or le problème essentiel, ce n’est pas que l’école ne fonctionne pas comme le voudraient certains sociologues, c’est que l’école est rebutante pour n’importe quel enfant et elle le sera en particulier pour ceux qui viennent de familles inadéquates. Il suffit de se rappeler l’école telle qu’elle est et telle qu’elle apparaît à l’enfant qui est obligé d’y aller tous les jours.

L’école, c’est le travail. Fini de jouer quand on entre en classe. Et le travail, c’est l’effort et aussi une série d’exercices fastidieux. Malgré toutes les pédagogies nouvelles, on n’a pas encore réussi à enseigner le français et les mathématiques dans une atmosphère de salle de jeu.

L’école, c’est la théorie, l’abstraction, le monde des idées. C’est l’initiation à de nouveaux langages, à de nouveaux signes. C’est la vie intellectuelle. C’est un monde artificiel et désincarné. Ce n’est pas la « vraie vie » et ce n’est pas très concret.

L’école, c’est le long terme. Cela prend des mois pour maîtriser certaines opérations mathématiques. Cela prend des années pour maîtriser une langue.

L’école, c’est la passivité. L’élève est là pour assimiler la culture, non pour l’inventer ; pour apprendre, non pour créer ; pour comprendre ce que d’autres ont inventé, non pour innover.

L’école, c’est la routine. L’horaire est établi d’avance. Le programme rend les activités prévisibles. L’école, c’est un univers ordonné, sans surprise, monotone. C’est tout le contraire de l’action, de l’excitation.

L’école, c’est la soumission à l’autorité du maître. Dans la classe, c’est lui qui dit quoi faire, comment le faire, quand le faire [[68]](#footnote-68).

[184]

Le lecteur aura compris : l’école représente tout le contraire de ce qui intéresse le jeune délinquant à en juger par les fins qu’il poursuit. Le délinquant aime l’action ; il trouve la passivité. Il aime l’excitation ; il trouve la routine. Il aime le jeu ; il trouve le travail.

Mais ce n’est pas seulement le jeune délinquant qui est en cause. Tous les enfants sont dans la même situation. Le choc est inévitable entre l’enfant actif, hédoniste et l’école laborieuse, austère. Tous les enfants subissent le choc et tous veulent à un moment ou à un autre échapper à cette expérience désagréable.

Quand l’enfant, tel qu’il est, va à l’école, telle qu’elle est, il vit une expérience pénible et rebutante. C’est pourquoi il est tout à fait normal qu’un jour ou l’autre il se rebiffe, qu’il refuse d’aller à l’école ou de faire le travail exigé. C’est alors que les parents entrent en jeu. Ils encouragent l’enfant, lui expliquent qu’il est essentiel d’étudier, que, dans la vie, il faut savoir lire et écrire, etc. Peu à peu l’enfant fait siens les objectifs que lui proposent ses parents. Il accepte de travailler et de passer outre aux côtés désagréables de l’école parce qu’il veut réussir aussi bien que ses parents le voudraient.

Mais, nous l’avons vu déjà, les parents des garçons qui s’engagent dans la délinquance ont tendance à ne pas avoir d’aspirations pour leurs enfants, et ils tendent à déprécier l’école. Souvent, ils ont trop de problèmes eux-mêmes pour s’intéresser aux difficultés scolaires de leur enfant. C’est ainsi que certains ne trouveront dans leur famille aucune aide pour passer par-dessus certaines difficultés scolaires, aucun support, aucun encouragement. Et il n’est pas [185] rare qu’ils sentent, dans le milieu familial même, une complicité, un encouragement plus ou moins tacite à échapper à ses obligations, « Tu ne veux pas aller à l’école ? D’accord. Et si le professeur n’est pas content, moi je vais lui parler ! »

Et ici l’école a une part de responsabilité : elle ne fait rien pour améliorer la situation. Un élève ne réussit pas à l’école et, suprême injure, il est indiscipliné ? La machine scolaire réagit par les punitions, les expulsions, les rejets. Si les problèmes subsistent un peu trop longtemps, le « mauvais élève » est rétrogradé dans une de ces « classes dépotoirs » où des professeurs peu motivés n’enseignent presque rien à des élèves absolument pas intéressés. Les uns et les autres s’occuperont réciproquement en attendant l’âge où l’école cessera d’être obligatoire.

C’est là la responsabilité de l’école : une fois le cycle des échecs commencé, elle est non seulement impuissante à résoudre les problèmes, comme le dit Peyre (1964), elle contribue en plus à leur aggravation.

De l'inadaptation scolaire
à la délinquance

Pourquoi les « mauvais élèves » commettent-ils des actes délictueux ?

L’écolier qui ne réussit pas, qui ne travaille pas, qui n’est pas intéressé par ce que lui propose l’école en arrive rapidement à s’ennuyer. Selon l’expression de Peyre (1964) ses capacités sont sous-employées et le temps passé à l’école devient pour lui un temps sans signification et mortellement ennuyeux. Pour sortir de cet état qui, nous l’avons vu, devient rapidement intolérable, il partira à la recherche d’action. Le vandalisme, le vol d’objets appartenant à l’école, les batailles avec les camarades de classe, l’extorsion aux dépens de camarades plus faibles, voilà des activités délinquantes qui se pratiquent dans l’enceinte de l’école et qui satisfont le besoin d’action.

[186]

De plus, rares sont les mauvais élèves qui ne pratiquent pas l’école buissonnière. Et que faire dans la rue quand les autres sont sur les bancs de l’école ? Là encore, il faut bien passer le temps, se désennuyer. Les activités délictueuses sont là pour répondre au besoin d’action.

L’inadaptation scolaire ne fait pas qu’engendrer un vif besoin d’action, l’échec qu’elle implique dévalorise l’écolier qui sentira le besoin de s’affirmer. En effet, celui qui subit trop d’insuccès à l’école perd l’estime de ses professeurs, de ses parents (si ceux-ci attachent de l’importance à l’instruction) et de ses camarades. Humilié, il cherchera à s’affirmer autrement que par le succès académique. Schafer et Polk (1967) rapportent le cas d’un garçon qui, à cause de ses insuccès, avait été placé dans une classe réservée aux élèves les moins doués. C’est alors que les garçons et les filles qu’il fréquentait quand il était dans le cours régulier, se mettent à le mépriser et ils cessent de le voir. Le garçon réagit en abandonnant l’école et en organisant un petit racket d’extorsion qui lui permettait d’avoir pas mal d’argent. Puis il revenait voir ses anciens camarades et leur montrait tout l’argent qu’il avait gagné.

Mais le lien le plus évident entre la délinquance et l’inadaptation scolaire, c’est que celle-ci réduit les opportunités du sujet quand il se retrouve sur le marché du travail. Ce qui nous conduit au chapitre suivant.

[187]

**TROISIÈME PARTIE
Les opportunités**

Chapitre XVI

AU TRAVAIL

Le délinquant est-il paresseux ?

[Retour à la table des matières](#tdm)

Dans la riche imagerie que nous entretenons tous à propos des criminels, il y a un stéréotype particulièrement clair, c’est qu’ils ont horreur du travail [[69]](#footnote-69). Ils volent parce qu’ils sont trop paresseux pour gagner leur vie autrement. Cette représentation correspond-elle à la réalité ?

C’est certainement faux si on veut dire par là que les délinquants manquent d’énergie. Dans les activités qui les intéressent, ils peuvent être très actifs. C’est aussi faux dans un autre sens : chose surprenante, les jeunes délinquants se trouvent des emplois rémunérés plus tôt que leurs camarades qui ne commettent pas de délit.

À Montréal, Louise Biron (1977) avait été renversée de constater dans son échantillon d’écoliers une corrélation positive entre la délinquance et le travail rémunéré. Ce qui signifie que plus un écolier commet des délits, plus il a tendance à travailler pour de l’argent, le soir et les fins de semaine.

En 1950, les Glueck avaient fait une observation du même ordre : les jeunes délinquants ont plus tendance à travailler après l’école que les non-délinquants. Ils pratiquaient [188] de petits métiers comme colporteur, livreur, vendeur de journaux et cireur de chaussures.

Les délinquants ne se contentent pas seulement de travailler pendant leurs études, ils se dépêchent de quitter l’école pour aller sur le marché du travail (Villars, 1973).

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises. West et Farrington (1977, p. 62) ont calculé que les délinquants de 17-18 ans gagnent en moyenne *plus* d’argent qu’un autre groupe comparable de non-délinquants, et ceci, dans des activités tout à fait honnêtes. Le phénomène s’explique par la nature des emplois choisis de part et d’autre. Les délinquants ont des emplois non qualifiés qui commandent dès le début des salaires relativement élevés mais qui, en contrepartie, n’offrent pas de perspective de carrière. Ils sont, par exemple, barmen ou livreurs, emplois qui sont bien payés au départ mais qui offrent peu de chances de promotion. Les non-délinquants, de leur côté, préfèrent devenir apprentis, ou encore, ils choisissent des emplois peu rémunérés mais qui ouvrent la voie à une carrière prometteuse.

En France, Villars (1973) a observé que les jeunes délinquants choisissaient aussi le même genre d’emplois : commissionnaire, emploi dans l’hôtellerie, forain, manœuvre, garçon de courses, garçon de café, vendeur au porte-à-porte, etc. Ces emplois n’exigent pas une grande compétence et ils ne permettent pas non plus d’en acquérir beaucoup. Par contre, ils sont assez bien payés et, avantage supplémentaire, ils donnent une assez grande liberté : horaires souples et possibilités de déplacements.

Si, à cette préférence pour un bon salaire plutôt que pour un travail intéressant, nous ajoutons leur faible scolarité et leur absence de formation professionnelle, il est clair que les délinquants seront réduits à des emplois subalternes, rebutants, monotones, peu stimulants et, pour tout dire aliénants : charger des camions, livrer des paquets, laver la vaisselle etc.

[189]

Pas surprenant alors que l’instabilité professionnelle soit une autre caractéristique des jeunes hors-la-loi ; 83% de ceux qui ont été étudiés par Villars (1973) changent constamment d’emploi. Les travailleurs sociaux qui œuvrent auprès des délinquants savent que le problème, ce n’est pas de leur trouver du travail, c’est de les convaincre de le garder.

Les autorités du pénitencier croyaient que, vu mon caractère et les particularités de ma personnalité, j’éprouverais quelque difficulté à trouver un emploi. En fait, rien n’a été plus facile que de me faire embaucher... Le seul problème, c’est que je n’arrivais pas à conserver bien longtemps mon emploi. C’était infaillible : au bout de quelque temps, je ne m’entendais plus avec les contremaîtres et je partais pour un autre chantier de construction. Je travaillais comme briqueteur et les journées étaient bien remplies... Un peu trop bien, à mon goût. De sorte qu’au bout de quelques mois — en fait, deux mois, au cours desquels j’ai travaillé au moins sur cinq chantiers — j’en avais jusque-là et que j’ai tout laissé tomber. Je ne voulais plus travailler comme un esclave.

(Jodoin, 1977, p. 39)

Comme on le voit, souvent, ce sont les délinquants eux-mêmes qui prennent l’initiative de quitter leur emploi, parce qu’ils en ont assez ou pour un emploi mieux rémunéré ou encore parce qu’ils ne peuvent plus « voir la face » de leur patron. Dans ce dernier cas, il n’est pas rare qu’ils profitent de leur départ pour dire au patron tout ce qu’ils ont sur le cœur et pour l’abreuver copieusement d’injures. Il leur arrive aussi d’être congédiés à cause de retards, d’absences répétées. Certains se disent absolument incapables de se lever le matin. Tel est le cas de Paul : « Son patron poussait même la bonne volonté jusqu’à lui téléphoner le matin mais Paul se rendormait en raccrochant » (S. Laflamme-Cusson et H. Manseau, 1979, p. 73).

[190]

Le travail mal fait, la nonchalance, des comportements désagréables pour les patrons et pour les collègues sont aussi à l’origine de nombreux congédiements.

Dans ces conditions, la plupart des délinquants ne progressent pas sur le marché du travail. Villars va même jusqu’à affirmer qu’il y a une dégradation progressive de la situation professionnelle de ces sujets. Il y a un contraste marqué entre ce profil et la situation professionnelle des jeunes travailleurs qui ne commettent pas de délit. Ceux-ci conservent le même emploi pendant plusieurs années et ils se qualifient progressivement dans leur domaine. Ils font un apprentissage, accumulent de l’expérience et des connaissances et obtiennent une série de promotions qui leur permettent d’améliorer substantiellement leur situation (Debuyst, 1960 ; West et Farrington, 1977).

Avec ce que nous venons d’apprendre, il n’y a pas à s’étonner si les délinquants ont une attitude négative devant leur travail. 78% des garçons étudiés par Villars sont insatisfaits de leur métier ou de leur emploi et, parmi les différentes nuances de l’insatisfaction, celle qui, de beaucoup, domine, c’est l’acceptation passive, la résignation.

« Le travail est perçu comme une contrainte matérielle, étrangère aux objectifs et aux intérêts personnels, simple moyen de se procurer de l’argent. Tout se passe comme si l’activité professionnelle ne participait pas vraiment de la vie, comme si les nombreuses heures passées sur le lieu de travail étaient en quelque sorte neutralisées, intellectuellement retranchées et affectivement censurées »

(Villars, 1973, p. 39).

Quelquefois ce n’est pas seulement d’acceptation passive qu’il est question, c’est d’un véritable dégoût pour le travail et pour tout ce qui l’entoure. C’était le cas de Jacques Mesrine qui considérait le travail comme une « maladie honteuse » (p. 53).

[191]

Je n’aimais pas le métier que je faisais. Je n’aimais pas recevoir des ordres de mon patron, en un mot je n’aimais pas les contraintes. Le climat entre lui et moi était tendu. Sa face rubiconde, ses manières obséquieuses me le rendaient antipathique. J’avais une folle envie de lui mettre mon poing sur la gueule. À plusieurs reprises nous avions eu des discussions. Il est vrai que je n’en faisais pas lourd dans mon travail, mais suffisamment pour le prix que j’étais payé. Du moins c’était mon avis.

(Mesrine 1977, p. 51).

Tout ceci est instructif. Il est possible d’en dégager de précieuses indications sur ce qui, dans le secteur du travail, intéresse, et ce qui n’intéresse pas des jeunes gens qui, par ailleurs, ont la fâcheuse habitude de piller et d’agresser leurs semblables.

Première indication : les délinquants ne sont pas intéressés au travail pour lui-même mais pour l’argent [[70]](#footnote-70). Ils travaillent d’abord et avant tout pour le fric. Pendant leurs études, ils ont un petit métier pour se faire de l’argent. Puis ils quittent l’école prématurément pour un emploi rémunéré. Et enfin, ils changent d’emploi pour être mieux payés. Ils réussissent d’ailleurs à avoir ce qu’ils veulent : ils gagnent plus d’argent que leurs camarades du même âge et, ceci, indépendamment de ce que peuvent leur rapporter leurs vols. Le travail en lui-même ne semble pas les intéresser. Généralement ils ne sont pas satisfaits de leur emploi. Ils n’en tirent ni satisfaction intrinsèque, ni valorisation, ni plaisir de progresser.

[192]

Deuxième indication : le goût du changement. Les délinquants changent constamment d’emploi et de secteur d’activité. Ils préfèrent les métiers actifs et peu routiniers : barman, commissionnaire, vendeur.

Troisième indication : l’absence de projet de carrière. Ils sacrifient des études qui leur permettraient d’accéder à des professions intéressantes pour aller gagner de l’argent au plus vite. Ils préfèrent les emplois payants aux emplois prometteurs. Ils changent trop souvent d’emploi pour pouvoir se qualifier et obtenir des promotions. Manifestement, ils ne sont pas mobilisés par un projet professionnel. Ils s’inscrivent plutôt dans le court terme. Ils refusent de sacrifier un gain immédiat pour assurer l’avenir. Cette absence de projet est un phénomène décisif. Il faudra y revenir.

Choisir entre le travail et le crime

« Avant, quand tu commences à entrer dans l’illégalisme, dans le vol, t’as pas cinquante choix : ou tu vas au charbon [[71]](#footnote-71), ou tu vas sur les braquages [[72]](#footnote-72), et, la plupart du temps, tu entrevois pas tellement de troisième solution. Le problème est posé de cette manière-là : SOIT L’USINE, SOIT LE BRAQUAGE ! »

(Aurousseau et Laborde, 1976, *Parole de bandits*).

Il se trouve des jeunes gens qui, vers la fin de l’adolescence, sont confrontés à un choix d’une importance majeure : s’engager dans le monde du travail ou se lancer dans le crime. Le choix ne se pose évidemment pas pour tous les adolescents. Il se présente en ces termes pour ceux qui ont déjà eu quelque succès dans la délinquance et qui n’ont pas un goût particulier pour le travail.

Pour eux, les avantages et les inconvénients des deux branches de l’alternative sont les suivants.

[193]

Acquérir beaucoup d’argent, vite mais épisodiquement ou, au contraire, recevoir un salaire peu élevé mais régulier [[73]](#footnote-73).

Mener la vie libre et aventureuse du hors-la-loi ou subir les contraintes et la monotonie de la vie du travailleur salarié.

Vivre une vie passionnante, mais dangereuse ou une vie ennuyeuse mais sans risque.

C’est l’un ou l’autre. Il est en général impossible de faire l’un et l’autre, parce qu’il y a incompatibilité entre le crime et le travail.

Déjà ceci pouvait être entrevu chez ces jeunes gens dont les conduites dans la sphère du travail ont été examinées. Ils se cherchent du travail et ils en trouvent. Mais comme ils sont par ailleurs engagés dans les activités délictueuses, ils ne s’adaptent pas très bien au marché du travail. Ils ne réussissent pas à s’intéresser à ce qu’ils font. Ils travaillent mal. Ils changent trop souvent d’emploi. Ce malaise nous fait soupçonner qu’il y a des tiraillements entre le travail et la délinquance.

On a répété *ad nauseam* que si les délinquants ne travaillent pas, c’est que leur dossier judiciaire dissuade les employeurs de les embaucher. Ceci est vrai en partie mais néglige l’essentiel. Et l’essentiel c’est qu’il est bien difficile d’avoir un pied dans le crime et l’autre dans le travail. On ne peut pas attraper ces deux lièvres-là à la fois.

Celui qui travaille tout en étant engagé dans une activité délictueuse est coincé entre deux styles de vie opposés. Il est difficile d’aller régulièrement au boulot, d’y être [194] discipliné, sérieux, efficace, méthodique, pendant le jour puis, après 5 heures, de retrouver les copains, de vivre l’aventure, de s’attaquer aux passants, de se coucher aux petites heures du matin et, enfin, de se lever tôt pour reprendre le boulot. C’est physiquement impossible de mener cette vie pendant longtemps. Jones raconte que, quand il travaillait, il dormait littéralement debout, tellement il manquait de sommeil. C’est aussi psychologiquement impossible. Comment supporter la discipline du travail, les tâches qui demandent de la concentration, les longues heures d’activités fastidieuses quand on fréquente des camarades qui méprisent le travail et quand on mène, par ailleurs, une vie infiniment plus stimulante et excitante. Alors, tôt ou tard, il faudra choisir entre le travail et la délinquance.

Il y a des jeunes gens qui refusent le travail parce qu’ils sont trop engagés dans leurs activités antisociales. Ils mènent la vie excitante du jeune voyou et ils sont incapables de s’intéresser au boulot. Par le vol, ils obtiennent facilement d’importantes sommes d’argent, alors ils ne voient pas pourquoi ils s’imposeraient de longues heures de travail pour un maigre salaire. Dans le gang, ils trouvent camaraderie et valorisation, alors ils ne voient pas pourquoi ils devraient supporter et le patron et les types bornés avec qui ils travaillent. Pour tout dire, ils ne réussissent pas à s’intéresser au boulot parce que le crime remplit leur vie.

Il y en a d’autres qui, au départ refusent le travail, ce qui les conduit au crime. Jean, dans *Parole de bandits* a fait cette démarche. « Déjà, d’entrée, on va pas aller à l’usine. Ça fait pas partie de nous ». Alors on est obligé de faire des vols à main armée « parce qu’on refuse le travail » (Aurousseau et Laborde, 1976, p. 45).

Mais si on ne travaille pas, il faut bien vivre. Et ceci, pas seulement dans le sens d’avoir un moyen de subsistance mais aussi dans celui, plus vaste, de faire quelque chose, de déployer son activité. Le travail, c’est beaucoup plus qu’un moyen de « gagner sa croûte », c’est, en plus, un moyen d’exister, de s’affirmer de se réaliser, de se dépenser. Et [195] quand on ne travaille pas, il est vital d’avoir autre chose. Le crime peut être la solution.

Mais pourquoi ce refus du travail ? C’est que celui-ci apparaît au délinquant comme un esclavage avilissant. « Au travail, tu es un esclave payé, dit Jones. Il m’arrive d’être un esclave, mais pas un esclave payé. Les choses que je possède, je les ai prises » (Willwerth, 1974, p. 83).

Les criminels n’ont pas toujours eu des parents peu intéressés au travail. Quelquefois, c’est le contraire. Ils voient leur père travailler du matin jusqu’au soir à des tâches qui leur paraissent ingrates et mal payées. Ils ne voient que les côtés négatifs : la fatigue, le temps perdu. Ils ont l’intolérable impression que leurs parents ont gâché leur vie, que le travail a dévoré leur temps et leur énergie et, qu’au bout du compte, ils ne sont pas plus riches pour autant.

Ce mépris du travail vient de cette conviction qu’il est avilissant, qu’il enlève à l’homme sa substance sans rien lui donner en contrepartie. Et il va de pair avec un certain sentiment de supériorité. Les bandits aiment croire qu’ils ne sont pas de la race des « poires » qui doivent travailler pour vivre.

J’avais pris l’habitude de regarder autour de moi, d’observer ceux que je côtoyais dans la rue, dans le métro, au petit restaurant où je prenais mes repas du midi. Qu’avais-je vu ? Des gueules tristes, des regards fatigués, des individus usés par un travail mal payé, mais bien obligés de le faire pour survivre, ne pouvant s’offrir que le strict minimum. Des êtres condamnés à la médiocrité perpétuelle ; des êtres semblables par leur habillement et leurs problèmes financiers de fin du mois. Des êtres incapables de satisfaire leurs moindres désirs, condamnés à être des rêveurs permanents devant les vitrines de luxe et les agences de voyages. Des estomacs, clients attitrés du plat du jour et du petit verre de vin rouge [196] ordinaire. Des êtres connaissant leur avenir puisque n’en ayant pas. Des robots exploités et fichés, respectueux des lois plus par peur que par honnêteté morale. Des soumis, des vaincus, des esclaves du réveille-matin. J’en faisais partie par obligation, mais je me sentais étranger à ces gens-là. Je n’acceptais pas. Je ne voulais pas que ma vie soit réglée d’avance ou décidée par d’autres. Si à six heures du matin j’avais envie de faire l’amour, je voulais prendre le temps de le faire sans regarder ma montre. Je voulais vivre sans heure, considérant que la première contrainte de l’homme a vu le jour à l’instant où il s’est mis à calculer le temps. Toutes les phrases usuelles de la vie courante me résonnaient dans la tête... Pas le temps de... ! Arriver à temps... ! Gagner du temps... ! Perdre son temps... ! Moi, je voulais « avoir le temps de vivre » et la seule façon d’y arriver était de ne pas en être l’esclave. Je savais l’irrationalisme de ma théorie, qui était inapplicable pour fonder une société. Mais qu’était-elle, cette société, avec ses beaux principes et ses lois ?

(Mesrine, 1977, p. 51)

Mais il arrive aussi que cette vision du travail considérée comme un esclavage soit ancrée dans une expérience particulièrement pénible. Tel est le cas d’Ernest Dor, qui avait été condamné aux travaux forcés pour vol à main armée. Debuyst raconte ainsi son expérience sur le marché du travail.

« L’année qui lui paraît encore dramatique fut celle de ses 14 ans, durant laquelle il commença à travailler. Ne connaissant pas le français, il partit avec un camarade dans la partie wallone du pays pour s’engager dans une sucrerie et y faire la saison. Le travail était exténuant et les conditions de logements déplorables. De retour en Campine — dans son pays —, il devint docker, puis briquetier. L’isolement de la maison paternelle l’obligeait à partir à 4 [197] heures du matin et à revenir tard dans la soirée. Cette vie abrutissante le touchait d’autant plus que ce travail ne correspondait pas à ses capacités intellectuelles et imaginatives. Il anéantissait toutes ses possibilités personnelles. Vers 18 ans, il était révolté de voir que des gens pouvaient perdre leur temps et rouler en voiture, alors que d’autres, tels que lui, étaient liés à leur travail comme des esclaves. Cet « esclavage » était d’autant plus sensible qu’Ernest entrait nécessairement en contact avec les privilégiés, en traversant la ville ou en allant au cinéma qui lui révélait cette « autre vie ».

(Debuyst, 1960, pp. 248-249).

Autre exemple : Stéphane qui travaillait de sept heures du matin à 11 heures le soir comme cuisinier et qui dut abandonner, épuisé après quatre mois (Laflamme, Cusson, Manseau, 1979).

Quand le travail cesse d’être une occasion d’épanouissement et abrutit celui qui le fait, une vie dans le crime devient tentante. On a du temps libre, on fait ce qu’on veut, on a de l’argent sans suer sang et eau, on mène une vie passionnante.

[198]

[199]

**TROISIÈME PARTIE
Les opportunités**

Chapitre XVII

prisonniers du présent

Il peut aussi compromettre son bien-être futur en s’entêtant à rechercher à n’importe quel prix la satisfaction de tous ses caprices, en se dérobant à toutes les tâches qui demandent un minimum d’effort, en refusant tout discipline comme une contrainte insupportable, en s’arrogeant le droit de brimer tout le monde impunément.

(Mailloux, 1979, p. 11.)

Une fixation dans le présent

[Retour à la table des matières](#tdm)

Une interprétation se dégage avec force des observations présentées dans les deux chapitres précédents : plus un adolescent commet de délits, moins il est engagé dans un projet de carrière. L’absence d’aspiration académique, le mauvais fonctionnement scolaire, l’abandon prématuré de l’école, l’indifférence pour les emplois prometteurs, l’instabilité professionnelle, tout ceci a un sens : le délinquant ne s’inscrit pas dans un projet à long terme.

Cette attitude devant l’avenir contraste avec ce que nous savons de la plupart des adolescents. Vers 15 ans, ceux-ci commencent en général à penser sérieusement à leur carrière. Ils se font une idée d’abord confuse puis de plus en plus précise du métier qu’ils voudraient pratiquer. Plus significatif encore, ce projet lointain détermine leur [200] orientation scolaire et donne un sens nouveau à leur travail académique.

Nuttin a montré que cette manière d’inscrire son activité dans le long terme n’a pas son équivalent chez l’animal. Celui-ci satisfait ses besoins d’une manière assez simple. Quand il a faim, il part à la recherche de nourriture, s’active tant qu’il n’en a pas trouvé puis, quand il est saturé, il s’arrête. L’homme n’agit pas seulement quand le besoin se fait sentir. Il ne tend pas vers la situation immédiate, mais vers « la réalisation d’une condition de vie qui puisse remédier à tout état de besoin futur » (Nuttin, 1961, p. 63). Il poursuit une tâche continue et à longue haleine qui lui permettra d’accumuler les moyens d’assurer sa subsistance pendant longtemps.

Si ce qui précède est juste, il existe chez l’être humain un type de motivation qui ne peut être réduit ni à la recherche de gratification immédiate (par exemple le renforcement) ni au plaisir intrinsèque que procure une activité (le jeu par exemple) : l’homme agit pour obtenir un résultat qui ne viendra que dans un avenir lointain. Or la conduite des délinquants ne semble pas déterminée par les perspectives à long terme. Ceux-ci sont motivés par l’espoir d’un gain rapide ou encore par des satisfactions intrinsèques mais ils ne le sont pas par un projet lointain. Cette incapacité des jeunes délinquants et des criminels d’organiser leur conduite présente en fonction d’un avenir désiré a depuis longtemps frappé les observateurs. Il s’agit là d’un thème récurrent en criminologie [[74]](#footnote-74). Malheureusement très peu [201] de recherches systématiques ont été faites sur cette importante question. Le terme « présentisme » permet de rendre compte du phénomène.

*Le* « *présentisme* » *désigne un ensemble de conduites caractérisées par l'absence de persévérance dans la poursuite de projets à long terme.*

C’est une espèce d’inconstance qui fait en sorte que l’acteur est incapable de poursuivre une activité orientée vers un but quand il n’a plus de motivation intrinsèque ou quand le résultat tarde à venir. La continuité dans l’effort lui fait défaut.

Le présentisme peut être décomposé en deux éléments étroitement interreliés : 1) l’emprise du présent et 2) la satisfaction immédiate du désir.

1) Comme le terme l’indique, la principale composante du présentisme est ce que Fraisse, dans sa *Psychologie du temps* (1967 p. 195), a appelé *l'emprise du présent.* Les hommes, explique Fraisse, ont un horizon temporel, c’est-à-dire des perspectives temporelles passées et futures qui sont véritablement construites par les efforts de chacun pour se rappeler les évènements passés et pour imaginer un avenir qui soit conforme à ses aspirations. L’horizon temporel varie selon les individus. Il est plus ou moins étendu. Certains sont plus orientés vers le passé, d’autres vers l’avenir.

Or, comme le montrait Mucchielli (1974 p. 52), les délinquants ont un horizon temporel extrêmement rétréci. Ceci est particulièrement remarquable en ce qui concerne leur horizon projectif c’est-à-dire celui qui est orienté vers l’avenir.

Ce mode de fonctionnement était apparu massivement dans l’échantillon de jeunes délinquants en institution [202] étudié par Villars (1973). « Une des constatations parmi les plus marquantes que puisse faire un observateur de jeunes délinquants est celle de la tendance à vivre dans l’instant, corrélative à l’impuissance, souvent alliée au refus de se projeter d’une manière réaliste dans l’avenir » (p. 161). Le plus souvent le délinquant alterne entre deux extrêmes : soit le refus de prévoir, « qui vivra verra », soit des projets grandioses et totalement irréalistes.

Ceci contraste avec ce que les chercheurs ont constaté chez les adolescents normaux. C’est ainsi que Cottle et Klineberg (1974 p. 93) ont découvert que, vers 15 ans, les jeunes ont des anticipations du futur de plus en plus réalistes. Leurs attentes professionnelles n’ont plus le caractère fantaisiste que l’on observe chez le préadolescent. Ils cessent de rêver de devenir cow boy, acteurs ou sheriff et ils parlent de leurs projets en termes de formation académique ou professionnelle. De plus Cottle et Klineberg ont constaté que, plus un adolescent est profondément engagé dans ses activités présentes, plus il est orienté vers un avenir lointain. C’est à partir d’un présent satisfaisant que l’on peut se projeter dans un avenir lointain tout en étant réaliste.

Chez les délinquants, l’avenir n’est pas perçu comme un projet qui motive l’action présente mais comme une évasion de la situation actuelle. Ils font une rupture entre le présent et l’avenir. Ils sont incapables d’anticiper un avenir réalisable. Et comme leurs actions présentes ne sont pas en continuité avec l’avenir, ils deviennent prisonniers du présent. Ils sont alors à la merci des évènements et des émotions qu’ils ressentent à un moment donné. Sans point d’ancrage dans l’avenir, ils sont ballottés par les circonstances immédiates.

2) La *satisfaction immédiate du désir* découle directement de l’emprise du présent. Fraisse (1967 p. 189 et 197) cite des recherches démontrant l’existence d’une relation étroite entre l’étendue de l’horizon temporel et la capacité de sacrifier une satisfaction immédiate à un objectif plus [203]

lointain. Plus la perspective temporelle de quelqu’un est vaste, plus il aura tendance à choisir une récompense importante mais différée à une autre qui soit moins grande mais immédiate. C’est en ce sens que Cohen (1955) avait raison de parler d’hédonisme : il y a un culte du plaisir chez le délinquant, mais d’un plaisir immédiat qu’il est prêt à payer de son bonheur futur.

Du présentisme, découlent en droite ligne deux caractéristiques que les criminologues connaissent bien : l’intolérance à la frustration et le sentiment d’injustice subie.

Englué dans le présent, le délinquant supportera mal les frustrations. Cela est facilement compréhensible. N’ayant pas de projet, il n’a aucune raison d’accepter les difficultés et les situations pénibles. Il ne verra pas pourquoi il renoncerait à son bien-être. Si le seul sens de sa vie, c’est le plaisir du moment, toute frustration sera un mal sans contrepartie. L’échec ne s’inscrira pas dans un processus de réalisation d’objectif. Les contraintes liées au travail, l’horaire à respecter, les corvées à exécuter, seront vues comme des pertes sèches et, de ce fait, insupportables.

Par ailleurs, le présentiste aura tendance à se dire lésé à chaque fois qu’autrui prendra une décision qui le frustre le moindrement. Il réagira agressivement aux contraintes qui découlent de la nature des choses ou de la vie en société. Il les interprète comme des vexations infligées délibérément par un pouvoir malfaisant qui s’objecterait à son bonheur. Il éprouve ce sentiment d’injustice subie si bien analysé par De Greeff (1950 p. 278 à 290). Selon lui, les délinquants jugent tout désagrément immérité et y réagissent de façon intransigeante. Quand on est incapable d’accepter avec sérénité les difficultés, on devient revendicateur.

Origines du présentisme

Deux facteurs semblent être à l’origine du présentisme : l’absence de discipline parentale et l’accumulation des échecs.

[204]

Les conséquences de l’absence de discipline à la maison ont été bien décrites par Lemay (1973, T.I. p. 456 et s.). Les parents, par faiblesse ou par indifférence, ne fixent pas de limite aux exigences de l’enfant. Celui-ci ne rencontre ni refus, ni interdiction, ni règle. Cette situation exacerbe ses demandes qui, comme un gaz dans un espace ouvert, s’étendent démesurément. Les exigences deviendront tyranniques et elles finiront tôt ou tard par se heurter au refus de ceux qui en font les frais ; mais il est alors trop tard. L’enfant n’aura pas appris à différer la satisfaction de ses désirs ni à accepter les frustrations. Il aura plutôt pris l’habitude de mobiliser toutes ses forces vers la réalisation rapide de ses souhaits.

Celui qui arrive à l’école affligé de cette incapacité d’inscrire la réalisation de ses désirs dans un horizon temporel risque fort d’essuyer échecs après échecs. C’est ce qui arrive la plupart du temps aux jeunes délinquants. Nous l’avons vu, leur vie est ponctuée d’échecs. « L’histoire personnelle des jeunes délinquants est surtout l’histoire de leurs échecs et de leurs frustrations. Or, il existe un véritable conditionnement de l’échec par l’échec » (Villars, 1973, p. 166).

Normalement, un échec occasionnel ne compromet pas le développement de l’individu. Fréquemment, c’est le contraire qui arrive. Car l’échec peut être un stimulant. Il indique à celui qui n’a pas réussi que la tâche n’est pas achevée et qu’il est devant un obstacle à surmonter. « Une dose limitée mais variable d’échecs peut exercer sur la personnalité et son comportement ultérieur une influence tonique. Au-delà de cette limite variable, elle devient inhibitrice sinon paralysante pour l’activité » (Nuttin, 1961, p. 158).

Celui qui essuie un échec cuisant à chaque fois qu’il entreprend quelque chose en arrivera à associer tâche et échec. Il saura que toute entreprise risque de se solder par cette douleur faite de déception et d’humiliation que l’on ressent quand on échoue. Or le moyen infaillible pour échapper à cette frustration est de ne plus rien entreprendre. [205] Le délinquant n’essaie plus. Il se désengage. Il n’entreprend plus rien de sérieux. Il s’évade dans le jeu et l’agitation.

Ainsi donc la capacité d’entreprendre des projets se brise sur l’accumulation des revers.

Le présentisme dans la délinquance

Il est facile de voir comment le présentisme conduit à la violation des lois : si l’interdiction fait obstacle à la satisfaction rapide du désir, on passe outre. Mais il y a plus : il existe une relation intime entre le présentisme et l’activité délinquante [[75]](#footnote-75). Par sa nature même, celle-ci permet de satisfaire le désir de façon quasi instantanée. C’est ce qui ressort de l’analyse de l’« action » présentée au chapitre VII : le délit permet d’obtenir des sensations fortes immédiates. De plus, le vol permet de satisfaire rapidement la convoitise du moment sans avoir à poursuivre une activité à long terme. Et l’agression est souvent la réaction violente de celui qui ne supporte pas les frustrations.

Mais ici surgit un problème : nous avons tous entendu parler de ces crimes soigneusement préparés. Ceci pourrait vouloir dire que, même si les délinquants sont présentistes quand ils sont sur le marché du travail, ils cessent de l’être quand ils commettent des délits ; ils peuvent alors planifier, et poursuivre un projet. Dans ce cas, la notion de présentisme n’aurait pas grande valeur. Il serait alors plus économique de s’en dispenser quitte à dire que les délinquants n’ont pas de projet dans le monde du travail parce que cela ne les intéresse pas. Aussi faut-il examiner la question : Les délinquants sont-ils présentistes aussi dans leur domaine de prédilection ?

[206]

La réponse est très différente selon que l’on considère deux types extrêmes d’individus engagés dans le crime : les délinquants qui échouent et ceux qui réussissent.

Le *délinquant qui échoue* peut être défini comme un individu qui, d’après ses propres attentes, n’a pas réalisé les objectifs qu’il poursuivait par son activité criminelle. Ses vols ne lui ont pas rapporté grand chose. Il se retrouve constamment en prison. Et il n’a pas beaucoup de prestige aux yeux de ses pairs.

Il est clair que les délinquants qui échouent sont présentistes dans leur activité délinquante. Ils ne sont pas engagés dans un projet. Ils agissent impulsivement et sans planification aucune. Ils ne choisissent pas leurs cibles et, de ce fait, font des gains dérisoires. On ne décèle rien, dans l’ensemble de leurs délits, qui puisse ressembler à un profil de carrière ; seulement une navrante succession de méfaits sans progression. Ils se font constamment attraper et passent de longues années en prison, d’abord parce qu’ils agissent sans préparation et ensuite parce qu’ils commettent des délits qui leur attirent la vindicte populaire. « Ceux qu’on met à l’ombre, c’est les pauvres types qui ont cogné une vieille pour lui faucher son fric, ou tué une fille qui disait non, ou qui a fait la caisse d’une petite épicerie de rien du tout. » (Joey et Fisher 1973, p. 10-11).

Ces hommes sont des ratés aux yeux des criminels qui réussissent un peu mieux. Ces derniers les décrivent en termes péjoratifs. Ils les perçoivent comme des petits voyous avec lesquels il est dangereux de collaborer parce qu’ils sont gaffeurs, instables, imprévisibles et bavards.

À l’autre extrémité du continuum se trouvent les *délinquants qui réussissent*, ceux qui réalisent des vols payants, qui passent relativement peu de temps en prison [[76]](#footnote-76), qui sont [207] respectés par leurs pairs et qui se disent satisfaits de ce que le crime leur apporte.

Ces hommes se disent engagés dans le crime parce qu’ils l’ont choisi, parce que ça les intéresse et parce que c’est payant, et non parce qu’ils étaient mal pris ou victimes des circonstances. De plus, ils peuvent décrire avec un luxe de détails comment ils préparent une expédition : cueillette d’informations, planification minutieuse, recrutement de complices compétents etc.

Dans cette élite de crime, on découvre des qualités qui ne sont pas le propre des présentistes : stabilité qui les empêche de céder aux sautes d’humeur, force de caractère qui leur permet de résister aux interrogatoires policiers, honnêteté dans le partage du butin et, vertu essentielle, discrétion. Comme le fait remarquer un criminel interrogé par Letkemann (1973 p. 20), ce type de criminel ressemble beaucoup plus à l’honnête travailleur qu’au menu fretin des prisons, hommes sans foi ni loi.

Le délinquant qui a réussi est un homme prudent. Dans un métier déjà assez dangereux, il a appris à éviter les risques inutiles. Avant de s’engager dans une entreprise, il calcule ses chances et, s’il n’est pas relativement sûr, il laisse tomber. Ce souci de minimiser les risques l’incitera à abandonner progressivement les crimes brutaux et choquants pour des activités plus discrètes. En effet, plus un crime est susceptible d’ameuter la population, plus il comporte de dangers pour son auteur. Car les citoyens qui se sentent menacés seront plus disposés à collaborer avec la police et celle-ci sera plus motivée à poursuivre l’enquête. Et un processus semblable se reproduira au tribunal : plus le dommage causé est évident, plus la volonté de punir sera forte.

[208]

À cet égard, Joey, le tueur à gage est un exemple intéressant. Il est le type même du délinquant qui a réussi. Il affirme avoir fait quatre millions de dollars dans l’ensemble des activités illégales auxquelles il s’est livré. Il n’a fait que quelques séjours en prison et n’a été trouvé coupable d’aucun des nombreux meurtres qu’il a commis. La clef de son « succès » se trouve probablement dans cette phrase : « nous on fait tout notre possible pour ne pas se mettre l’honnête citoyen à dos » (Joey et Fisher, 1973 p. 24). Cela peut paraître surprenant venant d’un tueur à gage, mais il explique plus loin que la plupart des gens qu’il a tués sont des membres du crime organisé, ce qui ne semble pas provoquer la colère des citoyens et encore moins celle de la police. Mais ce qui explique beaucoup mieux pourquoi Joey a passé si peu de temps en prison, c’est la liste des activités illégales auxquelles il se livrait parallèlement à ses meurtres : jeux et paris illégaux, prêt usuraire, trafic de drogue, contrebande de cigarettes, fabrication de films pornographiques etc. Nous retrouvons là ce qu’il est convenu d’appeler des « crimes sans victime » c’est-à-dire des actes illégaux faits avec le consentement des victimes et qui ne causent pas une souffrance directe à une personne. En d’autres termes, ce sont des violations de la loi mais non des délits dans le sens restreint qui a été proposé au début de cet ouvrage.

Ainsi donc, quand les malfaiteurs cessent d’être présentistes, ils semblent se diriger vers des activités qui ne sont plus délinquantes au sens strict du terme. Quand le criminel devient soucieux d’efficacité à moyen et à long terme, quand il veut minimiser les risques, il cesse de s’attaquer aux biens ou à la personne des gens. Il pourra prendre alors plusieurs avenues : le travail honnête, les activités louches mais très discrètes (le recel par exemple) et le « crime organisé » qui, pour l’essentiel, consiste à offrir aux citoyens les biens et services que les lois ont chassés du marché.

Le hors-la-loi qui en arrive à pouvoir réaliser des projets à long terme découvre qu’il peut faire des choses [209] plus rentables, plus satisfaisantes, et plus sûres que de voler et d’agresser les gens. On comprend alors pourquoi il y a si peu de délinquants qui ne soient pas présentistes.

Présentisme
et relations interpersonnelles

Les problèmes que pose le présentisme dépassent largement le domaine du respect des lois ou celui du travail ; il s’étend aussi à la sphère des relations interpersonnelles.

Indépendamment de toute loi et même de toute norme de conduite, l’homme qui veut préserver ses relations avec autrui doit se sentir lié par un certain nombre d’obligations issues des exigences de réciprocité et de solidarité qui lient les hommes entre eux. On donne en échange de ce que l’on reçoit. On aide ses amis. On remet ce qu’on emprunte. On se sent lié par un secret. On se sent responsable du bien-être de ses enfants. On se sent obligé d’assumer sa part des corvées de la vie quotidienne. Avec ses camarades, ses amis, sa femme, ses enfants, finalement avec tous ceux avec qui on entretient une relation durable, il faut savoir tenir parole, respecter ses engagements, faire sa part. C’est la base de la confiance. Quand cela n’existe pas, la relation est compromise. Naissent alors les revendications et les soupçons.

Et ce respect de la parole donnée n’est pas seulement une « valeur bourgeoise ». C’est une qualité reconnue partout y compris dans les sociétés de voleurs. À tel point qu’on y est prêt à tuer ceux qui, par exemple, violent un secret.

Or il est évident que le culte du plaisir immédiat ne peut aller de pair avec le respect de ses obligations. Le présentiste qui fait ce qui lui tente quand ça lui tente sera inévitablement un irresponsable. Une obligation, c’est précisément quelque chose qu’on fait même si cela entre en conflit avec ce qu’on aimerait faire. Et une promesse, on la tient [210] même quand on n’en a plus envie. Un présentiste ne sera ni un homme de devoir, ni un homme de parole.

Les premières victimes du refus de s’acquitter de ses obligations seront les personnes qui vivent sous le même toit que le délinquant. Que se soient ses parents, sa femme, sa maîtresse ou ses enfants, ils devront se résigner à ne pas attendre grand chose de lui : c’est ainsi qu’il est extrêmement rare de voir une famille vivre régulièrement des fruits du vol. Les voleurs ne contribuent qu’épisodiquement aux besoins de leurs proches. Pire encore, ils ne réussissent pas toujours à subvenir à leurs propres besoins. Ils sont constamment à court d’argent et doivent vivre au crochet de leurs proches.

Jones, le « mugger » de New York que nous avons déjà rencontré est un exemple frappant de cette incapacité de vivre par le vol. Quand il est actif, allant régulièrement dans la rue pour attaquer les passants, il peut faire plus de cent dollars par jour. Willwerth (1974, pp. 32-34) estime que Jones peut faire jusqu’à $20,000.00 par année, naturellement non taxable. Il fait donc beaucoup plus d’argent que la plupart des gens de New York.

Or Jones vit aux crochets de sa maîtresse, laquelle reçoit des prestations de l’assistance sociale. Il emprunte constamment de l’argent à ses amis, à ses parents, à sa maîtresse. Il est vrai qu’il consomme des drogues coûteuses mais il est difficile d’expliquer comment, malgré tout l’argent qu’il dérobe à la pointe du couteau, il ne parvient ni à contribuer aux dépenses du logement qu’il partage avec son amie, ni à s’acheter une automobile, pour ne rien dire de mettre de l’argent en banque.

Dans ces conditions, il n’est pas surprenant de constater que les délinquants sont en mauvais termes avec les gens de leur entourage [[77]](#footnote-77).

[211]

Généralement on explique cet état de fait en disant que les délinquants sont affligés d’une « indifférence affective » (Pinatel, 1963) ou encore d’une incapacité d’entrer en relation avec autrui (Fréchette 1970). Cette analyse est contestable. Il faut ici distinguer deux choses trop souvent confondues : 1) avoir des relations conflictuelles avec ses proches. 2) être incapable d’entrer en relation avec autrui. Les délinquants ont la première caractéristique sans avoir la seconde. Ils s’entendent mal avec leurs proches mais ils sont généralement tout à fait capables d’entrer en relation avec autrui et de maintenir, au moins pendant quelque temps, une relation chaleureuse.

Évoquant cette soi-disant « froideur affective » des délinquants, Roumajon (1977) affirme : « Pour moi qui me suis trouvé face à des dizaines de délinquants, le trait caractéristique de la grande masse serait plutôt le contraire, c’est-à-dire une sensibilité exacerbée, une sensiblerie excessive pour une mère, une compagne, un enfant. » (p. 156).

En réalité, les relations pénibles du délinquant avec son entourage s’expliquent beaucoup mieux en termes de présentisme qu’en termes d’indifférence affective. Ce n’est pas un problème d’amour, c’en est un de respect de ses engagements. Car l’amour ne suffit pas, encore faut-il, dans une relation, apporter sa contribution. Le délinquant aura beau être chaleureux, s’il se défile systématiquement devant les corvées, s’il ne tient pas parole, s’il refuse tout sacrifice, il en arrivera à exaspérer ceux qui habitent avec lui. Inéluctablement, les conflits surgiront et, souvent, les affrontements seront initiés, non par le délinquant, mais par ses proches qui n’en pourront plus d’être exploités.

[212]

[213]

**TROISIÈME PARTIE
Les opportunités**

Chapitre XVIII

LES COPAINS

[Retour à la table des matières](#tdm)

Dans les trois chapitres précédents, nous avons constaté que les opportunités légitimes se fermaient progressivement devant le jeune délinquant. Tout d’abord à l’école, et ensuite sur le marché du travail, les garçons qui commettent des délits ont, moins que d’autres, la possibilité de satisfaire leurs besoins. Il nous reste maintenant à examiner l’autre versant du problème : les opportunités criminelles. En effet, il ne suffit pas, comme l’avaient souligné Cloward et Ohlin (1960), d’avoir peu de chances de réussir dans les voies légales pour automatiquement connaître le succès dans le crime, encore faut-il disposer des moyens nécessaires pour y réussir, ce qui n’est pas donné à tout le monde.

Comment un adolescent peut-il accéder à une vie de hors-la-loi ? De quoi a-t-il besoin pour connaître le succès et pour persévérer dans ce domaine ? La réponse à ces questions se trouve dans l’analyse de la vie sociale des délinquants. Car il est bien connu en criminologie que les opportunités criminelles ont une origine surtout sociale. Ce sont les camarades délinquants qui ouvrent les portes de l’illégalisme.

Les faits

Parmi les faits solidement établis en criminologie, il y a celui-ci : plus un adolescent fréquente des camarades [214] délinquants, plus il aura tendance à commettre des délits lui aussi.

Les mères n’ont pas attendu les chercheurs pour savoir qu’il faut se méfier de l’influence néfaste de « mauvais compagnons ».

Dans ce domaine, on a toujours eu tendance à confondre deux choses : l’influence de pairs délinquants et le phénomène des gangs. Il y a tout un folklore autour des gangs. Le terme nous fait spontanément penser à ces petites armées affublées de noms fascinants, ayant leurs rites d’initiation, leur leadership, leurs symboles d’appartenance, sans parler des inévitables motocyclettes. Il est un fait que de tels groupes existent. Périodiquement ils font parler d’eux dans les journaux par les sanglants combats qu’ils se livrent, par leurs règlements de compte, par des viols collectifs, etc.

Mais l’importance des gangs organisés dans l’ensemble de la criminalité des jeunes a été beaucoup exagérée. Les crimes commis dans le cadre de ces groupes ne représentent qu’une faible minorité de la délinquance des adolescents. De plus, ces gangs sont beaucoup moins organisés qu’on ne le croit. L’inorganisation est la règle et les groupes ne sont que provisoires (Michard, Selosse, Algan, 1963). Finalement, il existe beaucoup de gangs qui n’ont aucune activité criminelle (Legendre et Ménard, 1973).

Ce qui est beaucoup plus important, et plus constant dans le tableau général de la délinquance juvénile, c’est l’influence des individus les uns sur les autres. Ce qui mérite l’attention, ce n’est pas tant la bande d’adolescents mais les relations interpersonnelles susceptibles d’encourager l’agir délictueux.

Les faits qui ont un poids réel et constant sont ceux-ci. Premièrement, les adolescents commettent leurs délits avec un ou deux complices. Deuxièmement, les auteurs de délits ont tendance à fréquenter les délinquants comme [215] Nous savons depuis longtemps que plus de 80% des garçons arrêtés par la police commettent leurs délits avec des complices (Shaw et McKay, 1942). Les travaux les plus récents ne font que confirmer cette tendance. Ainsi LeBlanc et Fréchette (1978, p. 134) ont montré que la plupart des délits commis par un échantillon de 470 adolescents qui comparaissaient devant le tribunal de la jeunesse de Montréal l’étaient à plusieurs.

Pourcentage des cas où le délit est perpétré
avec un ou des complices

|  |  |
| --- | --- |
| Vol par effraction | 88% |
| Vol à l’étalage | 67% |
| Vol simple | 62% |
| Vol de véhicule à moteur | 83% |
| Vandalisme | 77% |
| Vol sur la personne | 83% |

Par ailleurs, la tendance d’un délinquant à avoir des amis délinquants est, elle aussi, très forte. Les Glueck (1950, p. 163) qui pourtant, n’étaient pas très portés à attribuer de l’importance à ce phénomène, devaient se rendre à l’évidence : 98% des délinquants de leur échantillon avaient des amis délinquants contre seulement 7% chez les non- délinquants. Des résultats allant dans le même sens ont été rapportés par presque tous les auteurs qui se sont penchés sur la question [[78]](#footnote-78).

[216]

Le même résultat a été observé dans un échantillon représentatif d’écoliers de Montréal. Il y existe une corrélation positive entre la perpétration de délits et le fait d’avoir des amis arrêtés par la police (Caplan, 1978, p. 160).

« Qui se ressemble s'assemble »

Le fait que les délinquants en fréquentent d’autres est indiscutable, personne ne le conteste. Mais là où on ne s’entend pas, c’est sur l’interprétation à donner au phénomène. Deux thèses s’affrontent. Selon certains, les garçons qui, au départ, sont délinquants auront tendance à fréquenter des délinquants comme eux. Selon d’autres auteurs, ceux qui fréquentent des jeunes délinquants sont poussés à violer la loi parce qu’ils subissent leur influence.

La première position a surtout été défendue par des criminologues à orientation psychologique [[79]](#footnote-79). Elle trouve des échos dans le proverbe qui dit : « Qui se ressemble s’assemble ». L’idée de base est celle-ci : il existe des jeunes qui sont délinquants à cause de leur personnalité ou de leur milieu familial et qui, de ce fait, rechercheront la compagnie de délinquants comme eux. Ce qui veut dire qu’ils ne deviennent pas délinquants à cause de leurs fréquentations mais ils ont de mauvaises fréquentations à cause de leurs tendances déviantes.

La thèse est défendable. C’est un fait que les enfants et les adolescents choisissent jusqu’à un certain point leurs amis en fonction de leurs affinités. Les travaux en psychologie sociale ont d’ailleurs démontré que les gens se regroupent sur la base de leurs similitudes (Newcomb *et al.,* 1965). Kinberg (1959) a présenté des observations qui montrent de façon convaincante que « les individus prédisposés au crime sont attirés par les éléments criminels et par les milieux favorables au crime » (p. 179). Les gens ont beaucoup [217] de flair pour trouver dans un groupe d’inconnus ceux qui leur ressemblent et les délinquants n’échappent pas à la règle. Dans les grandes villes, il est facile pour quelqu’un intéressé par les activités louches de trouver des camarades qui ont le même intérêt que lui.

La thèse opposée a été évidemment défendue par les sociologues. Ceux-ci affirment que quelqu’un devient criminel *à cause* de l’influence pernicieuse de compagnons délinquants . Sur ce point, il est impossible de ne pas évoquer le nom de Sutherland qui, en 1939, avait proposé sa fameuse théorie de l’association différentielle. Celle-ci dit, en gros, qu’on devient criminel quand on est plus exposé à des interprétations défavorables au respect de la loi qu’à des interprétations favorables. En d’autres termes : un individu devient délinquant parce qu’il est plus souvent et plus intensément exposé à des modèles criminels qu’à des modèles non-criminels.

Les indications en faveur de l’influence criminogène des camarades délinquants sont nombreuses.

Il y a tout d’abord le fait que les très fortes corrélations entre la présence d’amis délinquants et la délinquance tiennent toujours, quels que soient les contrôles que l’on fasse. Il n’existe pas de troisième variable qui réussisse à faire disparaître la corrélation (Caplan 1978, p. 328). Si des traits de personnalité ou des variables familiales étaient les « véritables » facteurs de la délinquance, les corrélations entre « amis délinquants » et « délinquance » tomberaient à zéro quand on les fait intervenir. Or ce n’est pas le cas.

Deuxième fait : quand on interroge les adolescents qui commettent des vols, ils se disent convaincus que la fréquentation de voleurs les incite effectivement à voler (Belson, 1975 p. 237).

Troisième fait : quand les délinquants récidivistes cessent un jour de commettre des délits, la rupture de relations avec leurs amis délinquants est un facteur important dans cette évolution (West et Farrington, 1977, p. 133).

[218]

Ces faits, et plusieurs autres qui seront présentés tout au long du présent chapitre, permettent de conclure que l’influence criminogène des pairs délinquants est un phénomène plus important et plus significatif que la tendance des délinquants à choisir leurs amis parmi leurs semblables.

En définitive, il est surprenant que des auteurs aussi avertis que Yochelson et Samenow rejettent l’idée que les pairs délinquants puissent avoir un rôle à jouer dans l’évolution de la délinquance. Cela équivaut à nier les enseignements concordants de la sociologie, de la psychologie sociale et de la psychologie scientifique. Car une des vérités élémentaires de ces sciences, c’est que l’homme est influencé par autrui. Il se conforme aux pressions de groupes auxquels il appartient. Il se soumet à l’autorité de chefs. Il modifie sa conduite en fonction des réactions d’autrui. Il recherche, par sa conformité, l’approbation de ceux qui l’entourent. Et il évite de faire ce qui risque de lui attirer des sanctions. Comment peut-on prétendre que ces mécanismes qui relèvent de la psychologie normale ne jouent pas chez les délinquants ? C’est tout simplement absurde.

Ceci dit, il arrive que des garçons fréquentent pendant des années des délinquants sans commettre des délits pour autant [[80]](#footnote-80), alors qu’il y en a d’autres qui, non seulement subissent cette influence, mais vont jusqu’à la rechercher. Cette constatation nous fait toucher du doigt à cette vérité simple que pour succomber à l’influence d’autrui, il faut être réceptif ; il faut être prêt à l’accepter.

La réceptivité découle, pour une bonne part, des opportunités légitimes qui s’offrent à chacun. Un garçon qui dispose de relativement peu d’opportunités légitimes sera à la recherche de moyens pour réaliser ses fins ; à ce titre, il sera dans un état de disponibilité qui le poussera [219] éventuellement à fréquenter des délinquants et à subir leur influence. Les résultats de recherche vont dans le sens de cette analyse. En effet, Caplan (1978 p. 328) a montré que les écoliers mal intégrés à l’école ont, plus que d’autres, des amis délinquants. Le garçon qui voit ses opportunités légitimes se fermer parce que ça va mal à l’école aura tendance à avoir des fréquentations peu recommandables et il sera tout disposé à les suivre dans l’illégalité.

Comment s’exerce l’influence des pairs délinquants ? Le phénomène est très différent selon qu’il s’agisse de débutants ou de sujets un peu plus expérimentés. C’est pourquoi il est utile de distinguer deux grandes étapes dans le processus d’apprentissage du crime : 1) une phase de contagion réciproque et 2) une phase d’apprentissage technique.

*La phase de* « *contagion réciproque* » *peut être définie comme une période d'initiation pendant laquelle de petits groupes de camarades s'encouragent mutuellement à commettre des délits simples.*

*La phase d*'« *apprentissage technique* » *est une période de consolidation pendant laquelle les délinquants font l'acquisition du savoir-faire et des relations nécessaires pour commettre des délits présentant des difficultés d'exécution.*

La contagion réciproque

Pendant la phase de contagion réciproque, les délits sont peu complexes et généralement pas très graves : vols de bicyclettes, vols à l’étalage, vandalisme, bagarres etc. Il arrive aussi que l’on se livre à une délinquance plus sérieuse et, potentiellement, plus élaborée, par exemple, le cambriolage et le vol d’autos. Mais alors ces délits sont exécutés avec des méthodes rudimentaires. C’est ainsi que l’on vole dans des maisons en entrant par une fenêtre que les propriétaires auront oublié de fermer. On cambriole des chalets en brisant une vitre. On vole une auto dans laquelle on trouve les clefs de contact.

[220]

À cette étape, les délits poursuivent principalement quatre fins : l’excitation, le jeu, le prestige et la convoitise.

Pendant cette phase, l’influence criminogène des camarades ne consiste pas en une transmission de techniques [[81]](#footnote-81) mais en un processus de propagation et de stimulation réciproque lequel peut être décomposé en quatre éléments : l’imitation, l’instigation, l’aide et l’approbation.

L’*imitation* : on reproduit le délit commis par un camarade.

Aux jeunes Londoniens qui reconnaissaient que la fréquentation de voleurs les avait poussés au vol, Belson (1975, p. 230) avait demandé pourquoi. Parmi les nombreuses réponses obtenues, celle qui vint au deuxième rang en termes de fréquence était celle-ci : « Parce qu’on copie nos camarades, qu’on suit leur exemple ».

Il n’y a aucun mystère dans cette tendance à imiter la conduite de pairs délinquants [[82]](#footnote-82). Les gens ont tendance à se conduire comme les autres parce qu’on a de bonnes chances d’être bien vu quand on fait comme tout le monde ou parce qu’on a pu constater que telle action exécutée par un autre produit les résultats auxquels nous voulons nous-mêmes arriver. Alors il n’est pas surprenant qu’on suive [221] l’exemple d’autrui. L’adolescent qui voit qu’un copain a les poches pleines d’argent après un vol en déduira facilement que le crime paie et qu’il serait peut-être intéressant de faire la même chose.

L'*instigation* : on est poussé à commettre un délit à cause des pressions venant des camarades.

Les adolescents passent souvent à l’acte parce qu’un camarade les a encouragés à le faire ou encore parce qu’ils ont été mis au défi. (Belson 1975 p. 230). Il est très rare que des jeunes obligent un autre à commettre un acte répréhensible. Ils agissent plutôt par un ensenble de pressions, d’incitations, de provocations, d’invitations qui sont d’autant plus efficaces que celui qui est visé sent que sa réputation est en jeu.

L*'aide* : la présence de camarades complaisants et de complices rend plus facile le passage à l’acte.

À deux ou à plusieurs l’acte répréhensible paraît plus facile. Le groupe donne du courage ; il contribue à la dilution du sentiment de responsabilité ; il apporte l’assistance et le support.

*L'approbation* : on passe à l’acte parce qu’on sait que les camarades sont d’accord.

Bien des délits seraient évités si leurs auteurs n’étaient assurés de l’approbation de leurs camarades. La fréquentation de voleurs a pour résultat que la réaction sociale immédiate sera de toute autre nature que celle qui existe entre personnes respectueuses de la loi. Ce qui provoquerait ailleurs l’indignation est reçu avec un sourire complice ou même des congratulations. Chiricos et *al.* (1977) ont démontré qu’il existe une forte corrélation entre la délinquance et la perception du degré d’approbation — désapprobation de cette conduite par les camarades des répondants. Ce résultat, et d’autres qui portent sur la consommation de marijuana, nous permettent de penser que l’approbation est une variable très importante : plus les camarades d’un garçon [222] approuvent la délinquance, plus celui-ci aura tendance à commettre des délits.

L’apprentissage technique

Alors qu’à la première étape, l’adolescent s’initiait à la délinquance dans un climat d’excitation collective, à la deuxième étape, le jeune adulte s’engage dans quelque chose de plus sérieux. Ceux qui persistent dans les activités louches au-delà de l’adolescence ont tendance à délaisser les petits larcins pour une criminalité mieux préparée et techniquement plus élaborée. Les petits vols ne présentent plus d’intérêt, et ceci pour deux raisons : ce n’est pas assez payant et aussi, ce n’est plus tellement excitant. On veut sortir de la médiocrité de cette interminable série de petits gestes furtifs. On rêve de gros coups audacieux, spectaculaires, payants.

Mais alors les difficultés de réalisation et les dangers augmentent. Tout naturellement, on se met à la recherche des moyens qui permettront de maximiser les profits et de minimiser la probabilité d’être pris. Il n’est plus question de jouer avec le feu et de prendre des risques inutiles. Pour cela, il faudra faire l’acquisition d’un savoir-faire. Il faudra, en outre, travailler avec des partenaires compétents.

On s’imagine souvent que c’est facile de voler. Ceci est vrai de tous ces misérables petits vols que pratiquent les enfants et les adolescents. Mais ce ne l’est plus pour des vols qui visent un butin important. Même un délit en apparence simple, comme le vol à l’étalage, exige certains raffinements quand on veut s’approprier des objets de valeur. Le lecteur peut en juger par le passage de cette autobiographie d’un voleur canadien.

Pour opérer, on entrait en groupe dans les grands magasins de Toronto. On était trois gars et deux femmes. J’étais le plus jeune de la bande, mais c’était tout de même moi qui avait eu l’idée d’un truc qui nous a beaucoup servi. J’ai pris une boîte de [223] carton qui mesurait environ un pied de profondeur par un pied de largeur et un pied de longueur. Puis, je l’ai enveloppée avec un beau papier d’emballage de fantaisie, et je l’ai entourée d’un ruban rouge avec une grosse boucle. Et voilà, ça faisait une magnifique boîte de cadeau — sauf qu’il lui manquait un côté. Quand on se promenait dans les magasins, je tenais la boîte dans mes bras, le côté vide contre moi, et on n’avait plus qu’à mettre dans cette cachette les objets que nous volions. On est entré avec ça dans un grand magasin et on est monté au sixième étage pour voir les manteaux de fourrure. Bien sûr, on s’était séparés : il en fallait un pour détourner l’attention des vendeuses, un autre pour choisir le manteau le plus cher, etc.

Quand je voyais que le manteau avait été choisi, je m’approchais tranquillement de celle qui jouait le rôle de cliente. Pendant que l’autre femme parlait aux vendeuses, elle prenait le manteau choisi et, dès que j’étais arrivé près d’elle, elle le pliait et le fourrait rapidement dans la boîte dont j’avais tourné le côté vide vers elle. Puis je partais, sans me presser, en serrant le côté truqué du colis sur ma poitrine. Je n’avais l’air de rien, ça ne paraissait pas du tout. À mesure qu’on se dirigeait vers la sortie, mes complices me rejoignaient. Ils se tenaient sur leurs gardes : ils devaient veiller à ce que personne ne m’arrête en chemin. Puis on était dehors et on riait, car c’était vraiment trop simple. Et on recommençait. C’étaient des manteaux de sept à huit mille dollars ; mais on les revendait à perte et ça ne rapportait pas grand-chose, en fin de compte. Mais ça ne me faisait rien, car moi, j’agissais surtout par goût de l’aventure, pour le plaisir de prendre des risques et de jouer avec le danger. On a fait ça pendant un mois, puis on s’est tournés du côté des bijouteries. Ça allait bien... presque trop bien. C’est pourquoi je me suis [224] dit qu’il valait mieux arrêter pendant qu’il en était encore temps. De toute façon, j’en avais assez de Toronto : je laissais tout tomber et je rentrais à Montréal.

(Jodoin, 1976, pp. 48-49).

Un crime comme le cambriolage, qui pourtant n’est pas parmi les plus compliqués, pose toutes sortes de problèmes techniques qui ont été résolus dans les groupes criminels.

Ainsi les cambrioleurs qui ont été à la bonne école ont appris à résoudre une série de difficultés. Comment identifier les maisons où on a de bonnes chances de trouver de l’argent et des objets de valeur ? Comment forcer une serrure ? Comment briser une vitre sans faire de bruit ? Comment neutraliser un système d’alarme ? Où fouiller dans la maison ? Combien de temps peut-on rester dans la maison sans risquer de se faire surprendre ? Quelles précautions prendre pour assurer sa fuite si quelqu’un survient ? Comment vendre avec profit le matériel volé ?

Les auteurs de vols sur les passants bien formés possèdent eux aussi un ou deux trucs bien utiles dans un métier où les risques sont particulièrement élevés. Qui choisir comme victime ? (Quelques « bonnes victimes » : les homosexuels, les ivrognes, les femmes seules). Comment savoir si la victime a beaucoup d’argent ? Où trouver les armes ? Quelle arme choisir ? (Jones préférait le couteau au revolver : ça fait moins de bruit ; ça fait souvent plus peur ; et on peut frapper sans tuer mais suffisamment pour « convaincre » la victime de donner son argent). Comment s’imposer à la victime de telle sorte qu’elle ne résiste pas, qu’elle n’appelle pas à l’aide, ou qu’elle ne vous rie pas au nez ? Comment préparer sa fuite ? etc.

Quand on passe aux vols de banque, le degré de difficulté augmente. Il faut, au préalable, surveiller la banque pour connaître la disposition des lieux, les allées et venues du personnel, la fréquence des patrouilles de police [225] etc. Il faut ensuite se procurer une ou deux automobiles volées dont les plaques d’immatriculation auront été changées. Il faut avoir prévu les difficultés du stationnement devant la banque. Il faut surprendre les employés pour les empêcher de sonner l’alarme et, si celle-ci est déclenchée, il faut savoir dans combien de temps arrivera la police. Il faut savoir contrôler les endroits stratégiques (le comptoir, la porte principale, le bureau du gérant). Pendant l’attaque il faut surveiller les gens dans la rue, les clients qui entrent dans la banque et tous ceux qui se trouvaient dans l’établissement à l’arrivée. Il est aussi essentiel de posséder certaines techniques pour contrôler et soumettre les victimes. Pour ce faire, il existe deux méthodes principales : 1) terroriser les gens par un étalage de brutalité qui les fige et leur enlève tout moyen 2) s’imposer par le calme de celui qui connaît son affaire, qui ne veut pas voir le sang couler mais qui est déterminé à arriver à ses fins : cette méthode a l’avantage de susciter la soumission tout en évitant les paniques (Letkemann, 1973, p. 107-116).

Il est toujours possible de découvrir seul les solutions à ces problèmes mais ce sera beaucoup plus efficace et plus rapide de les apprendre au contact d’autres voleurs. De toutes façons, il faudra, à l’occasion, demander l’assistance de partenaires pour certaines expéditions qui seraient irréalisables sans leur collaboration.

Mais comment entrer en contact avec les gens qui possèdent ces techniques ? Ils n’ont évidemment pas pignon sur rue et ils ne prisent guère ceux qui posent trop de questions. Les petits voyous avec qui on entre en contact dans la rue n’en savent généralement pas bien long. En définitive, les seuls endroits où on a de bonnes chances de rencontrer plusieurs délinquants qui ont quelque chose à dire, c’est dans les institutions pour jeunes délinquants et dans les prisons.

Dans les institutions pour jeunes délinquants, on trouve bon nombre de garçons qui n’en sont pas à leurs [226] premières armes, même s’ils ne sont évidemment pas des professionnels. Au fil de ces conversations qui, dans ces établissements, tournent souvent autour de thèmes criminels, il est toujours possible d’apprendre bon nombre de trucs utiles.

Mais c’est en prison que l’on trouve les vrais spécialistes. C’est la raison pour laquelle certains jeunes durs acceptent d’un cœur léger leur première sentence d’incarcération : ils ont enfin la chance d’acquérir ce savoir-faire qui leur fait cruellement défaut.

Le séjour en prison peut être considéré comme la phase théorique de l’apprentissage criminel. On se raconte les crimes qu’on a faits ; on décrit les méthodes qui se sont révélées efficaces, les erreurs qu’on aurait dû éviter ; on discute de la planification nécessaire à un vol de banque ; on échange sur les ingrédients nécessaires pour réussir le crime parfait. Pendant cette période d’inactivité forcée, le délinquant médite sur ses crimes passés non pour s’en repentir, mais pour faire le bilan des erreurs à éviter. Il se prépare une carrière faite de crimes mieux préparés, plus payants et moins hasardeux. Et, par la même occasion, il en profite pour nouer les contacts avec ceux qui pourraient devenir ses collaborateurs.

Les copains
et l'efficacité de la délinquance

La fréquentation de délinquants peut pousser au crime de deux manières distinctes : premièrement, en incitant certains à s’engager dans la voie du crime, deuxièmement, en favorisant la récidive. Ce second type d’influence est probablement plus important que le premier. Il repose sur le fait que, par leur présence, les pairs délinquants modifient les conséquences du délit, rendant celui-ci plus agréable et plus efficace, donc plus susceptible d’être répété. Commis à plusieurs, un acte délictueux n’aboutit pas aux mêmes résultats que s’il était perpétré seul.

[227]

Il est possible d’identifier quatre secteurs où un délit commis avec des complices produit, pour son auteur, des conséquences plus agréables que s’il était commis seul.

Premièrement, à plusieurs, il est possible de maximiser les gains financiers. Cela ressort avec évidence de ce qui précède. Les pairs délinquants inculquent un savoir-faire. Ils fournissent les informations qui permettront d’aller là où ça en vaut la peine. Ils participent à la planification. Ils apportent une aide indispensable dans les cas où il est impossible d’agir seul (vol de banque, vol d’objets lourds etc.). Ils facilitent la vente des objets volés.

Deuxièmement, l’assistance des complices réduit la probabilité d’être pris sur le fait. Pendant l’exécution du crime, le fait d’avoir des partenaires rend l’entreprise bien moins hasardeuse. À plusieurs, on agit plus vite, ce qui ne laisse pas le temps à la police d’arriver. À plusieurs, il est plus facile de neutraliser les policiers ou les simples citoyens qui tenteraient d’effectuer une arrestation. À plusieurs, on se défend mieux en cas de fusillade. À plusieurs, on peut fuir plus rapidement.

Par contre, les complices peuvent toujours dénoncer. Et le danger est très réel. Malgré la « loi du silence » et malgré la peine de mort qui la sanctionne, il est courant de voir un délinquant « donner » ses complices. Une morale criminelle qui les en empêcherait, cela n’existe pratiquement pas. Seule la peur de se faire descendre semble assurer un minimum de discrétion. Mais la pègre ne peut pas toujours savoir ce qui est dit dans les postes de police. Et les truands n’ont pas toujours le courage de mettre à mort les traîtres. Travailler avec des brigands, cela veut dire collaborer avec des personnes faibles, inconstantes, incapables de se sacrifier pour un principe. Le présentisme nuit à l’efficacité aussi bien des groupes que des individus criminels. Tout cela, les délinquants eux-mêmes le reconnaissent [[83]](#footnote-83).

[228]

Troisièmement, la présence de camarades délinquants contribue à accroître les plaisirs intrinsèques au délit. À plusieurs, celui-ci se transforme facilement en jeu. L’intensité de l’action augmente avec le nombre des partenaires. Sans aller jusqu’à dire que la délinquance est un jeu de société, il est tout de même facile d’admettre que ce n’est pas toujours très amusant de voler seul. Par ailleurs, certains jeux délinquants exigent nécessairement la présence de camarades. C’est le cas de ces compétitions à qui fera le vol le plus audacieux, à qui rapportera la prise la plus amusante. Il faut mentionner aussi un facteur encore plus important, c’est que le plaisir de l’action se goûte mieux à plusieurs. Le vandalisme ce n’est pas très amusant quand on est seul. La présence des copains qui sourient, qui rient, qui apprécient en connaisseurs, qui s’excitent mutuellement, est nécessaire pour donner à l’entreprise illégale toute sa saveur et toute son intensité.

Pratiqué en solitaire, le vol est une activité angoissante et plutôt triste, à plusieurs, il se métamorphose en équipée joyeuse et excitante.

Quatrièmement, en mauvaise compagnie, la pratique du crime devient un moyen d’acquérir du prestige. Le même acte qui provoque l’indignation et le mépris chez les honnêtes gens suscite l’approbation et la reconnaissance chez les filous. Le délit est alors réinterprété : il cesse d’être une violation des lois pour devenir une manifestation de force, de courage ou d’intelligence. Avec ses copains, le malfaiteur n’est plus obligé de dissimuler ou de mentir ; il ne craint plus la punition ; il ne cuve plus sa culpabilité, [229] c’est plutôt l’inverse. Après une expédition réussie, on est invité aux réjouissances, on se tape dans le dos, on se congratule, on fête ça.

Bref, la présence d’amis délinquants augmente les probabilités que le crime devienne une activité profitable, sûre (du moins à court terme), amusante et valorisée.

Pas besoin d’être behavioriste pour admettre que celui qui a fait un acte suivi de conséquences agréables aura tendance à refaire cet acte. On reproduit les comportements dont l’issue est heureuse et on abandonne ceux qui n’apportent aucun résultat ou des résultats désagréables. Celui qui agresse autrui avec succès a des chances de recommencer. Et celui qui réalise des gains substantiels quand il vole risque de prendre l’habitude de voler.

Ainsi, la fréquentation de brigands contribue à la permanence de l’activité criminelle. Elle favorise la cristallisation de conduites qui, sans un tel support, se seraient probablement évanouies après quelques tentatives plus ou moins ratées.

\* \* \*

Les faits présentés dans ce chapitre nous permettent de conclure que la fréquentation de pairs délinquants contribue à élargir l’éventail des opportunités qui s’offrent à un jeune. Elle lui fournit les moyens de réaliser ses fins. À ce titre, elle réalise, dans le domaine des conduites délictueuses, l’inverse de ce qui s’était produit à l’école et sur le marché du travail : plutôt que fermer les opportunités, elle les ouvre. En un sens, les « mauvais compagnons » contribuent à la liberté. Ils offrent au sujet des possibilités que les expériences scolaires et professionnelles avaient singulièrement restreintes. Dans cette perspective, dire que les pairs délinquants « causent » la délinquance ne rend pas tout à fait compte du processus. Ce qu’il faudrait plutôt dire, c’est qu’ils donnent la possibilité d’opter pour des solutions criminelles.

[230]

[231]

**Délinquants Pourquoi ?**

QUATRIÈME
PARTIE

[Retour à la table des matières](#tdm)

[232]

[233]

**Délinquants Pourquoi ?**

Quatrième partie

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#tdm)

[234]

[235]

**QUATRIÈME PARTIE
CONCLUSION**

Chapitre XIX

LA LIBERTÉ

Le moment est venu pour la criminologie de regarder la vérité bien en face : l’unique cause effective d’un crime n’est autre que celui qui le commet, le criminel, c’est-à-dire, un homme libre et responsable de ses actes, tout en étant soumis comme chacun d’entre nous, au cours de son existence, à des aléas susceptibles d’affaiblir sa lucidité et son contrôle.

*(Mailloux, 1979, p. 20)*

Le problème

[Retour à la table des matières](#tdm)

Tout au long de ce livre, le délinquant a été présenté comme un acteur qui poursuit des fins, qui choisit parmi les moyens disponibles, qui veut maximiser ses avantages. Constamment, au fil de ces pages, la liberté est ressortie comme une notion indispensable. Mais cette liberté était toute relative : la marge de manœuvre du délinquant apparaissait quelquefois singulièrement étroite. En définitive, le délit a été présenté ici comme un choix sur lequel pesaient de nombreuses contraintes.

Cette analyse va à l’encontre de deux positions extrêmes : d’un côté, celle qui présente le délinquant comme le jouet de causes diverses [[84]](#footnote-84), de l’autre, celle, moins répandue, qui le présente comme une personne totalement libre.

[236]

Ces deux attitudes contrastées s’observent chez les délinquants eux-mêmes. Il s’en trouve qui se décrivent comme les victimes des circonstances, obligés par des facteurs hors de leur contrôle à commettre leurs forfaits. À l’opposé, d’autres revendiquent fièrement la responsabilité de leurs actes et, adoptant une attitude en quelque sorte prométhéenne, affirment avoir choisi délibérément de s’engager dans le crime, pour le plaisir, pour la richesse, pour le pouvoir que cela leur apportait [[85]](#footnote-85).

Ainsi posé, en termes de déterminisme absolu ou de liberté absolue, le problème est insoluble. Il convient plutôt d’examiner quand, et jusqu’à quel point, celui qui passe à l’acte est libre. L’attitude la plus raisonnable, est tout simplement de reconnaître que l’homme peut, à l’occasion, faire des choix mais que cette liberté de choisir est limitée.

C’est ainsi que De Tocqueville posait le problème.

La Providence n’a créé le genre humain ni entièrement indépendant, ni tout à fait esclave. Elle trace, il est vrai, autour de chaque homme un cercle fatal dont il ne peut sortir ; mais dans ses vastes limites, l’homme est puissant et libre ; ainsi des peuples, (p. 372).

En d’autres termes, les déterminismes, quels qu’ils soient, ne conditionnent pas totalement la conduite humaine. Celle-ci n’est pas programmée jusque dans les moindres détails. Reste alors une zone d’intermination à l’intérieur de laquelle les hommes évoluent et dans laquelle ils agissent à leur gré [[86]](#footnote-86).

[237]

À partir du moment où nous admettons que cohabitent la liberté et le déterminisme, l’analyse de leurs rapports s’impose. Or ceci ne peut être fait dans le cadre des démarches causales traditionnelles où on conçoit les « facteurs » du crime en termes simples de relations de cause et d’effet. On dira, par exemple, que l’échec scolaire, l’instabilité ou le présentisme (pour reprendre des variables déjà étudiées) causent le crime. Il y aurait alors une relation directe entre le facteur et le comportement. Il est facile d’admettre que ces variables exercent une influence. En effet, elles sont en corrélation avec la délinquance. Mais les corrélations ne sont jamais parfaites, ce qui nous laisse croire qu’il n’y a pas de relation causale directe. Alors le problème consiste à savoir comment jouent les déterminismes. Tout le sens de l’analyse faite dans ce livre a été de montrer que leur influence est médiatisée par les décisions des acteurs qui poursuivent des fins et choisissent parmi les moyens disponibles. Dans cette perspective, les différentes variables associées à la délinquance peuvent agir de deux façons. Premièrement, au niveau des fins, elles suscitent des problèmes que l’acteur doit résoudre ou, encore, des besoins qu’il doit satisfaire. Deuxièmement, au niveau des opportunités, elles font en sorte que seuls certains moyens sont accessibles à l’acteur.

Le jeu de la liberté et du déterminisme se conçoit alors de cette manière : le jeune est plus ou moins contraint à poursuivre certaines fins en ayant le choix d’un nombre limité de moyens.

Liberté et déterminisme
dans l’élaboration des fins

Dans le débat contemporain, l’argument majeur des déterministes pour nier la liberté porte précisément sur les fins. C’est ainsi que les philosophes Edwards (1958) et Hosper (1958), admettent que les hommes peuvent agir comme ils le veulent mais nient qu’ils peuvent poursuivre les fins qu’ils veulent. Selon eux, pour affirmer que l’homme est libre, il ne suffit pas de montrer qu’il peut agir à son gré, il [238] faut aller plus loin et prouver que ses motivations, elles aussi, étaient libres. Or tel n’est pas le cas. Car, ultimement, nos motivations découlent de notre personnalité, laquelle a été façonnée par notre hérédité, notre milieu, notre enfance, éléments sur lesquels nous ne pouvons rien. Ainsi, même si l’homme est libre d’agir comme il l’entend, il n’est pas libre de désirer ce qu’il désire. Il ne peut choisir ni son bagage héréditaire, ni ses parents, ni les expériences qui ont fait de lui ce qu’il est. Donc, en dernière analyse, l’homme n’est pas libre et les fins qu’il poursuit sont déterminées par des facteurs qui échappent à son contrôle.

Cette argumentation est convaincante au premier abord mais elle résiste mal à un examen plus serré.

Dans les chapitres consacrés aux fins, nous avons vu que celles-ci étaient effectivement soumises à divers déterminismes qui peuvent être analysés en termes de besoins biologiques, psychologiques et sociaux. C’est ainsi que des déterminismes biologiques semblent être à l’origine du besoin d’être actif qui poussera certains à rechercher l’intensité de l’action par la délinquance. C’est aussi un déterminisme biologique qui est à la base de l’agression défensive : appelons-le l’instinct de survivance. Des déterminismes psychologiques peuvent avoir favorisé l’apparition du besoin de posséder qui poussera au vol, ou du besoin de dominer qui poussera à une délinquance orientée vers la puissance et le prestige. Finalement des déterminismes sociaux, par exemple les pressions d’une société de consommation, peuvent avoir été à l’origine de bien des vols destinés à satisfaire la convoitise ou à se procurer des revenus supplémentaires.

Mais reconnaître que les fins que nous poursuivons découlent de diverses contraintes n’autorise pas à conclure à l’absence de liberté. En effet, entre un déterminisme quelconque et la fin précise que poursuit le sujet, il y a tout un travail d’élaboration qui peut être volontaire et rationnel. Il peut bien exister un besoin psychologique de posséder mais [239] la plupart des gens exercent un contrôle sur ce besoin. Ils ajustent leurs aspirations à leurs revenus, ils apprennent à se contenter de ce qu’ils ont. De la même manière, quelqu’un peut bien avoir un besoin de prestige qui lui vient de sa petite enfance mais s’il ne réussit pas à devenir une vedette de cinéma, il en arrivera à se contenter d’être admiré dans son cercle d’amis ou dans son milieu de travail.

On admet trop facilement l’idée que nous sommes enchaînés à nos motivations. Mailloux (1971) a réfuté ce préjugé en rappelant que l’homme est capable de « se soustraire de l’empire d’une motivation et de la remplacer par une autre qu’il estime plus conforme à ses aspirations » (p. 375). Le fumeur qui cesse de fumer ou le gourmand qui se met au régime sont des exemples de gens qui échappent à une motivation qui les faisait agir.

Il est possible d’aller plus loin : tout le développement de la personne est un processus au cours duquel on devient, jusqu’à un certain point, ce qu’on veut devenir. Notre personnalité n’est pas seulement le résultat de notre hérédité et de notre milieu mais aussi de nos efforts pour être le genre de personne auquel nous aspirons. Récemment Mailloux (1979) défendait ce point de vue de façon convaincante. Il rappelait que l’enfant fait quotidiennement des choix réfléchis et volontaires par lesquels il se crée lui-même. Par exemple, à chaque fois qu’il décide d’aller à l’école, à chaque fois qu’il prend la résolution de bien étudier, il assume son propre développement. Un tel enfant qui « se socialise » cesse de viser la satisfaction de ses désirs du moment, « ce qui compte désormais, c’est de pouvoir être satisfait de ce qu’il est en train de devenir » (Mailloux 1979 p. 17).

Même si on admettait que nos motivations échappent complètement au pouvoir de notre volonté, on ne serait pas justifié pour autant de conclure à l’absence de liberté. Car celle-ci peut subsister dans le choix des moyens. Considérons 1’« action ». Le besoin d’être actif est probablement [240] inscrit dans notre nature biologique et, vraisemblablement, certains ont, de par leur constitution, un surplus d’énergie à dépenser. Il est alors facile d’admettre qu’il est impossible d’échapper à cette pulsion. Mais il existe des centaines de moyens de la satisfaire : par le sport, par le travail, par les activités sociales. Il suffit de choisir. Et le choix est très réel : il y a des grandes différences entre faire du vandalisme pour satisfaire ce besoin d’excitation ou jouer au football, ou s’absorber dans son travail.

Liberté et déterminisme
devant les opportunités

L’action simultanée de la liberté et du déterminisme s’exerce aussi dans la sphère des opportunités. Les capacités de l’acteur, l’aide reçue, les occasions qui se présentent sont soumises à un ensemble de contraintes qui limitent sa liberté sans la faire disparaître complètement.

L’échec scolaire, l’instabilité professionnelle, le présentisme, les pairs délinquants, toutes ces variables qui ont traditionnellement été considérées comme des facteurs du crime sont ici analysées en termes d’opportunités. Elles contribueront à fermer ou à ouvrir les opportunités du sujet. Celui-ci sera alors amené à faire un choix parmi un nombre limité de moyens parce que certains lui seront accessibles et d’autres pas. L’ensemble des opportunités constituera sa marge de manœuvre, en d’autres termes, son degré de liberté.

Dans les chapitres consacrés à l’école et au marché du travail, les facteurs examinés contribuaient à restreindre les opportunités des délinquants, donc à limiter leur liberté. Les pénibles expériences scolaires, l’accumulation des échecs, l’abandon prématuré de l’école et, par conséquent, leur faible scolarité auront pour effet que les délinquants ne pourront pas trouver de satisfaction à l’école ; ils ne pourront s’y affirmer et, finalement, ils auront moins de chances de succès sur le marché du travail. Ils devront donc se contenter [241] d’emplois rebutants et sans perspective d’avenir. Là aussi les opportunités se ferment devant le délinquant.

De tous les facteurs susceptibles de restreindre la marge de manœuvre du délinquant, le présentisme est probablement le plus important. Il handicape lourdement celui qui en est affecté. Incapable de poursuivre des buts à long terme, il ne peut organiser son activité de telle sorte qu’elle assure la satisfaction de ses besoins futurs. Le présentiste peut difficilement subvenir à ses besoins par des moyens légitimes. Il n’a pas la liberté de réussir sa vie par une activité honnête parce qu’il est incapable d’y persévérer.

Il existe par ailleurs des facteurs associés à la délinquance qui *ouvrent* des opportunités et, à ce titre, qui contribuent à accroître la liberté des sujets. Ainsi en est-il des pairs délinquants. Ne devient pas criminel qui veut. Pour cela, il faut profiter de l’exemple, de l’aide, de l’encouragement de camarades. Il faut aussi apprendre un certain nombre de techniques.

Si la plupart des délinquants ont une liberté restreinte parce qu’ils sont incapables de réussir dans une activité honnête, ils ont, par contre, une liberté que bien d’autres n’ont pas : celle de pouvoir réussir dans le crime. Car il y a la liberté, plus ou moins grande, de réussir dans le travail et il y a parallèlement la liberté, plus ou moins grande, de réussir dans le crime.

[242]

[243]

**QUATRIÈME PARTIE
CONCLUSION**

Chapitre XX

BILAN

[Retour à la table des matières](#tdm)

Ce chapitre est un bilan dans un double sens : d’abord résumé de l’analyse menée dans ce livre et, ensuite, tableau des avantages et des inconvénients que la délinquance apporte à ses auteurs.

***Les fins***

Dans ces pages, la délinquance — désignant les infractions qui causent un dommage à autrui — a été conçue comme un moyen permettant de réaliser diverses fins. Partant de là, il était nécessaire de répondre à la question : en vue de quoi le délit est-il commis ? Ceci m’a conduit à construire une typologie des fins que les adolescents poursuivent par leur délinquance. Ces fins, au nombre de treize, sont présentées de façon schématique à la page suivante.

[244]

|  |
| --- |
| ***Les fins :En vue de quoi le délit est-il commis ?******L'ACTION: pour déployer de l'énergie et pour avoir la sensation de vivre intensément***1) *l'excitation*: pour éprouver des sensations fortes2) *le jeu*: pour le plaisir de pratiquer une activité incertaine, réglée et fictive***L'APPROPRIATION: pour profiter du bien d’autrui***3) *l'expédient*: pour se tirer d'affaire4) *la possession*: pour satisfaire un besoin d'accumuler des biens5) *l'utilisation*: pour se servir d'un objet, quitte à l'abandonner par la suite6) *la convoitise*: pour satisfaire l'envie du moment7) *le supplément*: pour se procurer un revenu d'appoint8) *la fête*: pour faire des parties de plaisir et des achats excessifs***L'AGRESSION: pour tuer, blesser ou faire souffrir autrui***9) *la défense*: pour se protéger10) *la vengeance*: pour tirer réparation d'un mal causé***LA DOMINATION : pour obtenir une suprématie quelconque***11) *la puissance*: pour exercer un pouvoir sur autrui, pour susciter son obéissance12) *la cruauté:* pour le plaisir de dominer et de faire souffrir autrui13) *le prestige*: pour susciter l'admiration |

[245]

À la fameuse question : « Délinquants pourquoi ? » l’énumération qui précède permet de répondre : « La délinquance leur permet de réaliser des objectifs vitaux pour l’homme. » La délinquance est un moyen de ressentir le plaisir grisant de l’activité intense ; elle apporte des richesses inaccessibles autrement ; elle est une réaction de survie devant le danger ; elle permet l’affirmation de soi. L’activité délictueuse est une réponse à ce que les hommes ont de tous temps recherché : le plaisir, la richesse, la sécurité, la puissance, la gloire.

Voilà un fait capital : le jeune délinquant veut satisfaire des besoins humains fondamentaux. C’est pourquoi on peut affirmer que le crime est profondément enraciné dans l’homme : il est un moyen, parmi d’autres, de répondre à des besoins inscrits dans sa nature.

Et du même coup, nous comprenons la permanence du crime dans les sociétés humaines. Il n’est pas prêt de disparaître tout simplement parce qu’il permet de satisfaire des besoins qui se manifesteront aussi longtemps que l’homme continuera d’être un homme. Et tant qu’il y aura des hommes, il s’en trouvera qui seront tentés par ces moyens expéditifs pour vivre, pour survivre et pour réaliser leur humanité.

Les opportunités

La notion d’opportunité est apparue comme un élément clef dans l’étude de la délinquance conçue comme un moyen pour réaliser les fins qui viennent d’être évoquées. Les opportunités ont été définies comme l’ensemble des ressources et des circonstances dont un acteur a besoin pour réaliser ses fins.

L’orientation d’un adolescent dans une voie délinquante ou non sera largement déterminée par la nature des opportunités qui se présentent à lui. À ce propos deux hypothèses ont été proposées.

[246]

1. Plus nombreuses seront les opportunités légitimes qui s’offrent à un jeune, mois il aura tendance à choisir une activité délinquante.

2. Plus nombreuses seront les opportunités criminelles qui s’offrent à un jeune, plus il aura tendance à choisir une activité délinquante.

En d’autres termes, un adolescent aura d’autant plus de chances de s’orienter vers la délinquance qu’il aura devant lui un éventail étroit d’opportunités légitimes, tout en ayant un large éventail d’opportunités criminelles.

L’étude des opportunités légitimes a été réalisée par l’analyse de la situation des délinquants à l’école et sur le marché du travail.

À l’école, les délinquants ne réussissent pas et ils se conduisent mal. Ils n’ont pas d’ambition scolaire, ils travaillent peu et ils abandonnent prématurément les études.

Sur le marché du travail, les délinquants ont souvent des emplois bien rémunérés, compte tenu de leur âge et de leurs qualifications, mais ils restent confinés à des emplois subalternes et sans avenir. Leur instabilité au travail est remarquable. Progressivement ils sont acculés à choisir entre le travail et la délinquance.

La performance des délinquants, d’abord à l’école et ensuite sur le marché du travail, leur ferme de plus en plus d’opportunités légitimes. Ils ne peuvent plus réaliser leurs fins par des moyens acceptables. Ni les études, ni le travail ne leur permet de satisfaire leurs besoins d’être actif, d’acquérir des biens et de s’affirmer.

L’analyse du fonctionnement des jeunes qui violent la loi a fait surgir une caractéristique d’une importance majeure : le présentisme. Il s’agit là de conduites marquées par l’absence de persévérance dans la poursuite de projet à long terme.

[247]

Le présentisme est une notion qui permet de résumer de nombreuses observations sur le comportement des délinquants à l’école et au travail : incapacité de s’engager dans un projet scolaire, abandon de l’école, recherche d’emplois qui apportent des gains immédiats, instabilité, absence de projet de carrière. Mais ce trait envahit d’autres sphères d’activité. C’est ainsi que les relations avec autrui du présentiste sont compromises par son incapacité de respecter ses engagements et de réaliser la réciprocité dans les échanges.

Le présentiste est souvent incapable de réaliser ses fins autrement que par une activité répréhensible. Ne pouvant s’astreindre à un effort durable, il doit se rabattre sur les délits, solutions rudimentaires pour obtenir les biens qu’il désire ou pour s’affirmer.

Mais, précisément à cause de cette lacune, le jeune hors-la-loi ne peut organiser sa délinquance. Celle-ci reste la plupart du temps frustre, impulsive et inefficace. Et ceux qui cessent d’être présentistes ont tendance à s’orienter vers des activités qui ne sont plus délinquantes au sens strict.

Le présentisme est le talon d’Achille des délinquants. Il compromet leur efficacité ; non seulement dans le travail, mais aussi dans leur domaine de prédilection.

Les opportunités criminelles ont été abordées par le biais des fréquentations des délinquants. Il ressort de cette analyse que, plus un garçon fréquente des délinquants, plus il a tendance à commettre des délits lui-même. Les pairs délinquants ouvrent les opportunités illégales tout d’abord par un processus de contagion réciproque dont les éléments sont l’imitation, l’instigation, l’aide et l’approbation et, ensuite, par un processus d’apprentissage technique qui fournit au jeune une compétence, laquelle augmentera ses chances de réussir dans le crime.

Au terme de cette évolution, le délinquant aura acquis le savoir-faire, et les connaissances techniques, dont il [248] a besoin dans sa carrière. Et il se sera fait des relations dans le monde interlope qu’il pourra utiliser pour obtenir l’aide et l’information nécessaires à l’exécution de ses crimes.

Grâce à ses pairs, le crime est devenu pour le délinquant un moyen efficace de réaliser ses fins. Agissant de concert avec un ou plusieurs partenaires, il pourra maximiser ses gains financiers, puiser un plus grand plaisir dans l’exécution même de ses délits et acquérir le prestige qu’apporte la reconnaissance de ses pairs.

Sont-ils heureux ?

Il est bien rare qu’on se pose la question dans des ouvrages comme celui-ci mais elle mérite d’être posée. La délinquance fait réaliser bon nombre de fins mais apporte-t-elle le bonheur ?

Il existe quelques hommes qui, après une carrière criminelle bien remplie se disent satisfaits de ce que cela leur a apporté : « Je me suis lancé dans ce business parce que ça me permettait de vivre comme j’en avais envie, j’avais le fric que je voulais. Pas de regret. Le crime ça paye, et comment ! » (Joey et Fisher 1973, p. 10). Pour d’autres, comme Mac Isaac (1968), le crime n’a pas seulement apporté l’argent mais aussi une vie facile, libre, amusante, pleine d’imprévus ; une vie intense et passionnante.

Mais ceux qui voient les choses de cette façon ne sont qu’une minorité. À leurs côtés, nous trouvons un grand nombre de délinquants dont les poignants témoignages nous convainquent que les quelques plaisirs qu’on obtient par le crime se paient très cher. Dans sa cellule de condamné à mort, Chessman (1955) écrivait : « Et il est tragique de penser que des milliers de jeunes marchent sur mes traces et sont à l’aube d’une carrière aussi désastreuse que la mienne. Et ceux-là, à moins que l’on ne fasse quelque chose [249] pour eux, ne découvriront jamais leur véritable personnalité. Ils vivront des vies brèves et terribles. » (p. 135) [[87]](#footnote-87).

Ce que Selosse (1978 p. 509) appelle « la souffrance des jeunes délinquants » n’est pas seulement le fait de quelques ratés qui n’en pouvaient plus d’égrener les années de prison. Elle a pu être en quelque sorte mesurée chez un grand nombre d’adolescents qui avaient commis des délits, même s’ils n’avaient jamais été arrêtés.

Au cours d’une recherche réalisée à Montréal, on avait voulu évaluer la personnalité des jeunes délinquants. Pour ce faire, on avait eu recours à des tests constitués d’une série d’énoncés auxquels il fallait répondre par vrai ou faux. Ces tests ne nous ont pas appris grand chose sur la personnalité criminelle [[88]](#footnote-88) mais ils peuvent nous apporter de précieuses indications sur la question qui nous occupe. En effet, parmi les énoncés auxquels les délinquants répondent par « vrai » plus souvent que les autres, il s’en trouve qui expriment un état profond d’insatisfaction. Voici quelques exemples :

« Je me sens souvent seul et triste ».

« Les autres sont plus heureux que moi ».

« Il me semble que peu importe où je me trouve,

j’aimerais mieux être ailleurs ».

« La plupart du temps, je me sens inquiet » [[89]](#footnote-89).

Ces énoncés se sont avérés systématiquement en corrélation avec la délinquance cachée et ceci dans des [250] échantillons d’écoliers normaux aussi bien que dans des échantillons de jeunes qui avaient comparu devant le juge des enfants (Côté 1978 et Biron 1979). Ceci veut dire que, indépendamment de l’arrestation et de toutes les difficultés qui s’ensuivent, plus un adolescent commet des délits, plus il a tendance à se dire malheureux.

Ce malheur qui afflige les délinquants se comprend quand on pense aux fins que leurs délits *ne permettent pas* d’atteindre. Il y a au moins deux choses qu’on ne peut obtenir par une activité délictueuse : la sécurité et l’affection.

La sécurité est vraiment la dernière chose que le crime peut offrir à ses auteurs. S’engager dans la délinquance, cela veut dire vivre une vie imprévisible et dangereuse, cela veut dire avoir des revenus incertains et aléatoires, cela veut dire n’être jamais assuré du lendemain, cela veut dire prendre des risques énormes, cela veut dire être constamment sur le qui-vive et développer une attitude paranoïde pour survivre, cela veut dire vivre cette vie brève et terrible dont parlait Chessman.

L’affection est une autre valeur qu’on ne peut obtenir par la délinquance. Celle-ci suscite la peur, la méfiance, la réprobation et l’hostilité. Et le délinquant vit constamment dans ce climat qu’il engendre. Il doit alors renoncer aux rapports confiants et détendus, à l’amitié durable, à la tendresse, à l’amour. Et la camaraderie qu’il trouvera auprès de ses semblables sera un bien pauvre succédané à ce qu’il aura perdu.

Une autre raison explique le malheur des délinquants : paradoxalement, les présentistes ne sont pas heureux. Tout d’abord parce que la moindre frustration les met en rage. Ils font un drame de la plus petite difficulté, du plus bref délai, de la moindre privation. Ils partent en guerre quotidiennement pour des causes futiles. Ils sont pleins de ressentiment. Ils n’ont pas ce minimum de patience et de stoïcisme nécessaire pour faire face sereinement aux désagréments de tous les jours.

[251]

Tenaillés par une avidité sans borne et entretenant des exigences exorbitantes, les délinquants se condamnent à un éternel état d’insatisfaction. Incapables de puiser une satisfaction quelconque ni dans les études, ni dans le travail, ni dans les plaisirs simples d’une vie paisible, ils recherchent les sensations fortes et les plaisirs coûteux. Mais ils n’obtiennent que des victoires à la Pyrrhus. Grâce à l’argent volé, ils passent quelques bons moments mais, rapidement, ils se retrouvent tout aussi misérables qu’avant et tout est à recommencer.

\* \* \*

Mais le bilan n’est pas complet. Il lui manque une dimension essentielle. Car toutes ces réactions que suscite la délinquance : désapprobation, sanctions, exclusions, interviennent inévitablement pour faire pencher la balance du côté du passif. Pour avoir une vue d’ensemble du problème il faudrait, en outre, répondre à la question : Qu’arrive-t-il au délinquant quand on intervient pour contrer son activité répréhensible ? Un second ouvrage sera nécessaire pour y répondre. J’espère qu’il viendra bientôt.

[252]

[253]

La contribution de l’analyse
stratégique à la criminologie.

Au terme de cet ouvrage, il n’est pas sans intérêt d’indiquer brièvement ce que l’analyse stratégique qui a été menée ici a pu apporter à la compréhension de la délinquance et à la théorie criminologique.

C’est sans paradoxe que l’on peut affirmer que la délinquance est un phénomène bien connu mais mal compris. Bien connu parce qu’il existe sur le sujet une documentation immense et souvent très valable : recherches, descriptions, récits, statistiques, analyses cliniques, tout ce qui a été écrit sur la délinquance pourrait remplir plusieurs bibliothèques. En ce sens, il est justifié d’affirmer que le phénomène est connu, du moins, les faits bruts le sont. Par contre, il est mal compris parce que ce foisonnement d’observations ; de chiffres, d’idées n’a jamais été ordonné en un ensemble cohérent et accessible à l’intelligence. On termine la lecture d’un traité de criminologie insatisfait devant une série de théorie juxtaposée et de descriptions sans plan d’ensemble.

Ce livre, je l’espère, aura contribué quelque peu à dissiper cette désagréable impression d’incohérence. L’analyse stratégique a permis de poser des questions nouvelles et d’obtenir des réponses intéressantes. Elle a permis d’organiser dans un modèle relativement simple un grand nombre de faits disparates et dispersés. Elle a permis de rendre la conduite criminelle un peu plus compréhensible. En effet, dès lors que l’attention se porte sur le délinquant conçu comme un acteur qui possède un minimum de rationalité, son délit perd le caractère d’invraisemblance qu’il possédait à première vue. Le mystère se dissipe quelque peu.

[254]

[255]

**Délinquants Pourquoi ?**

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#tdm)

AKERS, R., KROHN, M., LANZA-KADUCE, L. and RA-DOSEVICH, M. (1979).

« Social learning and deviant behavior : a specific test of a general theory ». *American Sociological Review.* Vol. 44 pp. 636-655.

ALGAN, A. (1970)

« Les conduites délinquantes des jeunes. Étude descriptive et différentielle ». *Annales de Vaucresson* no 8 pp. 116 à 180.

ALGAN, A., MAZEROL, M., HENRY, M. et SELOSSE, J. (1965)

*Vols et voleurs de véhicules à moteur*. Paris : Cujas (Centre de formation et de recherche de l’éducation surveillée — Vaucresson).

AUROUSSEAU, D., LABORDE, M., (1976).

*Parole de bandits.* Paris : Le Seuil.

BACHMAN, J., O’MALLEY, P. and JOHNSTON, J. (1978).

*Adolescence to Adulthood, Change and Stability in the lives of young men*. Ann Arbor, Michigan*:* Institute for social research, U. of Michigan.

BAECHLER, J. (1975).

*Les suicides.* Paris : Calmann-Lévy.

BAECHLER, J. (1976).

*Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris*:* Gallimard.

BAECHLER, J. (1978).

*Le pouvoir pur.* Paris : Calmann-Lévy.

BANDURA, A. (1969)

*Principles of behavior modification.* New York : Holt, Rinehart and Winston.

[256]

BANDURA, A. (1973).

*Aggression, a social learning analysis.* Englewood Cliffs, N.J. : Prentice-Hall Inc.

BARIL, M. (1977).

*L’image de la violence au Québec.* Montréal : Centre international de criminologie comparée. Université de Montréal.

BARIL, M. (1978).

*New directions in victim research : victims’ perceptions of crime and the criminal justice system*. Cambridge*:* University of Cambridge.

BARIL, M. (1979).

« Ils n’ont plus la liberté ; réactions à la victimisation et ses conséquences », *Criminologie* Vol. 8, no 1, pp. 94-103.

BARIL, M., GRENIER, H., MANSEAU, H.

*Les petits commerçants victimes de vol à main armée : En quête de justice*. Montréal*:* Centre international de criminologie comparée.

BECCARIA (1764)

[*Des délits et des peines*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.bec.tra)*.* Genève : Librairie Droz (1965)

BELSON, W. A. (1975)

*Juvenile theft : the causal factors*. London*:* Harper and Row Publ.

BERKOWITZ, L. (1962)

Agression : A social psychological analysis. New York*:* Mc Graw Hill.

BIRON, L. (1977)

*Les modalités de l’engagement et la délinquance.* Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile, Université de Montréal.

[257]

BIRON, L. (1979)

*Présentation des nouvelles échelles de personnalité.* Document de travail. Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile

BIRON, L., CAPLAN, A., LEBLANC, M. (1975)

*La construction de l'échantillon*, *la cueillette des données et leur préparation.* Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile, Université de Montréal.

BORDUA, D.J. (1961)

« Delinquent subcultures : Sociological interprétations of Gang Delinquency ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* (338 : 120-136).

BRALY, M. (1976)

*False starts : A Memoir of San Quentin and other prison*. Boston*:* Little Brown and Co.

BRANNON, W.T. (as told to) (1948)

« Yellow Kid » Weil, The autobiography of America’s Master Swindler Chicago*:* Ziff-Davis Publ.

BRILLON, Y. (1978)

*Le phénomène criminel et la réaction sociale au crime en Afrique noire*. Montréal*:* École de criminologie, Université de Montréal.

BROWN, C. (1965)

*Manchild in the promised land*. New York*:* Macmillan.

BUSS, A. H. (1978)

*Psychology : Behavior in perspective*. New York*:* John Wiley.

CAILLOIS, R. (1958)

*Les jeux et les hommes.* Paris : Gallimard (Coll. Idées).

[258]

CAPLAN, A. (1978)

*A formal statement and extension of Hirshi’s theory of social control.* Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile, Université de Montréal.

CARON, R. (1978)

*Matricule 9033.* Montréal : Beauchemin (Traduction française de *Go Boy !* Mc Graw-Hill Ryerston).

CARR, J. (1975)

*Bad — The autobiography of James Carr.* New York : Dell. Publ. by Herman Graf.

CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE L’ÉDUCATION SURVEILLÉE (1963)

*500 jeunes délinquants.* Vaucresson : C.F.R.E.S.

CHESSMAN, C. (1954)

*Cellule 2455, couloir de la mort*, Paris*:* Presses de la Cité.

 CHESSMAN, C. (1955)

*Trial by ordeal.* New York : Prentice Hall. Trad. française : *À travers les barreaux* (1955).

CHEVALIER, L. (1958)

*Classes laborieuses et classes dangereuses*. Paris*:* Plon.

CHIRICOS, T.G. *et al.* (1977)

*Deterrence of delinquency.* Final report, Tallahassee, Florida : The Florida State University. School of Criminology.

CHIROL, Y. (1971)

« Analyse typologicale des conduites délinquantes ». *Annales de Vaucresson,* No 9 pp. 11 à 108.

CHOQUETTE, J. (1975)

*La justice contemporaine.* Québec : L’Éditeur officiel du Québec.

[259]

CLOWARD, R. and OHLIN, L. (1960)

*Delinquency and opportunity*. New York*:* The Free Press.

COCTEAU, J. (1925)

*Les enfants terribles.* Paris : Grasset (édition 1961 : Le livre de poche).

COHEN, Albert K. (1955)

*Delinquent boys.* Glencoe : The Free Press.

CONKLIN, J.E. (1975)

*The impact of crime.* New York : Macmillan.

COTÉ, G., LEBLANC, M., BAYREUTHER, J. (1978)

*L’adolescent montréalais de 14 à 18 ans : aspects de sa personnalité.* Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile, Université de Montréal.

COTTLE, T.J. and KLINBERG, S.L. (1974)

*The present of Things Future*. New York*:* The Free Press.

CROZIER, M. (1963)

*Le phénomène bureaucratique*. Paris*:* Le Seuil.

CROZIER, M. et FRIEDBERG (1977)

*L’acteur et le système*. Paris*:* Le Seuil.

CSIKZENMIHALYI, M. and LARSON, R. (1978)

« Intrinsic Rewards in School crime ». *Crime and Delinquency.* Vol. 24 no 3, pp. 322-355.

DEBUYST, C. (1960)

*Criminels et valeurs vécues.* Louvain : Publications universitaires.

DEBUYST, C. (1977)

« Le concept de dangerosité et un de ses éléments constitutifs : La personnalité ». *Déviance et Société.* Vol. 1 no 4, pp. 363-388.

[260]

DEBUYST, C (1978)

« *L’étiologie envisagée dans le cadre des études cliniques*». Lisbonne : 8e Congrès international de criminologie.

DEBUYST, C. et JOOS, J. (1971)

*L'enfant et l'adolescent voleur*. Bruxelles*:* Charles Dessart.

DE GREEFF, E. (1942)

[*Amour et crime d'amour*](http://classiques.uqac.ca/classiques/de_greef_etienne/amour_et_crimes_amour/amour_et_crimes_amour.html)*.* Réédition : Bruxelles, Dessart 1973.

DE GREEFF, E. (1945)

[*Notre destinée et nos instincts*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030566010). Paris*:* Plon.

DE GREEFF, E. (1947)

[*Les instincts de défense et de sympathie*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030616913)*.* Paris : Presses universitaires de France.

DE GREEFF, E. (1950)

« Criminogénèse » *Actes du 11e congrès international de criminologie.* Paris : Presses universitaires de France, pp. 267 à 306.

DOLLARD, J., DOOB, L.W., MILLER, N.E., MOWRER, O.H. and SEARS, R.R. (1939)

*Frustration and aggression.* New Haven : Yale University Press.

DURKHEIM, E. (1893)

[*De la division du travail social*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.due.del1)*.* Paris : P.U.F. (7e édition : 1960).

ECKHOFF, T. (1974)

*Justice. Its déterminants in social interaction*. Rotterdam*:* Rotterdam University Press

EDWARDS, P. (1958)

« Hard and syoft determinism », *in* Hook, S. ed. *Determinism and freedom in the age of modern science.* New York : Collier Books, pp. 117-125.

[261]

ELIE, D. (1979)

*L’homicide à Montréal.* Montréal : École de criminologie, Université de Montréal.

ELLENBERGER, H. (1954)

« Relations psychologiques entre le criminel et la victime ». *Revue internationale de criminologie et de police technique.* Vol. VIII, no 1, pp. 107 à 121.

ELLENBERGER, H. (1974)

*À la découverte de l’inconscient : Histoire de la psychiatrie dynamique*. Villeurbanne*:* Simep ed.

ELLIOTT, D.S. and AGETON, S.S. (1980)

« Reconciling race and class différences in self-reported and official estimates of delinquency ». *American Sociological Review,* Vol. 45, pp. 95 à 100.

ELMHORN, K. (1965)

« Study in self-reported delinquency among school children in Stockholm », *in* Christiansen K.O. (ed.) *Scandinavian Studies in Criminology,* 1, pp. 117 à 146, London, Tavistock.

EMPEY, L.T. (1978)

*American delinquency : its meaning and construction*. Homewood, Illinois*:* The Dorsey Press.

EMPEY, L.T., LUBECK, S.G. (1971)

*Explaining delinquency.* Toronto : D.C. Heath Lexinton Books.

ERIKSON, K. (1966)

*Wayward Puritans.* New York : Wiley.

ERICKSON, M.L., EMPEY, L.T. (1963)

« Court records, undetected delinquency and decision making ». *Journal of Criminal law Criminology and Police Science,* 54 : 456-469.

[262]

FATTAH, E.A. (1967)

« Vers une typologie criminologique des victimes ». *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 22, 209 : pp. 162-169.

FATTAH, E.A. (1971)

*La victime est-elle coupable* ? Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal.

FRAISSE, P. (1967)

*Psychologie du temps.* Paris : P.U.F. (1ère édition : 1957)

FRÉCHETTE, M. (1970)

« Le criminel et l’autre », *Acta criminologica.,* 3, pp. 11-102.

FRÉCHETTE, M. et LEBLANC, M. (1978)

*La délinquance cachée des adolescents montréalais.* Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile, Université de Montréal.

FROMM, E. (1973)

*The Anatomy of Human Destructiveness.* New York : Holt, Rinehart and Winston.

FROMM, E. (1975)

*La passion de détruire.* Paris : Laffont (Traduction de « The anatomy of human destructiveness »).

GARDINER, M. (1976)

Ces enfants voulaient-ils tuer *?* Paris*:* Payot (Traduction de*:* The deadly innocents, Basic Books).

GLUECK, S., GLUECK, E. (1950)

*Unraveling juvenile delinquency.* Cambridge : Harvard U. Press.

GOFFMAN, E. (1959)

*The presentation of self in Everyday Life.* Garden city N.Y. : Doubleday Anchor books.

[263]

GOFFMAN, E. (1963)

*Stigma, notes on the management of spoiled identity*. Englewood Cliffs, N.J.*:* Prentice-Hall Inc.

GOFFMAN, E. (1967)

*Interaction Ritual.* Garden City, New York : Doubleday Anchor books. (Trad. française : *Les rites d'interaction —* E. de Minuit, 1974).

GOFFMAN, E. (1969)

*Strategic interaction.* New York : Ballantine Books.

GOFFMAN, E. (1971)

*La mise en scène de la vie quotidienne* — 2 — *Les relations en public.* Paris : E. de Minuit (Traduction de « Relations in Public »).

GOLD, M. (1966)

« Undetected delinquent behavior ». *Journal of Research in Crime and Delinquency.* 3, pp. 27-46.

GOLD, M. (1970)

*Delinquent behavior in an American city*. Belmon, Ca.*:* Brook, Cole.

HARE, R. D. (1970)

*Psychopathy : theory and research*. New York*:* Wiley.

HEALY, W. and BRONNER, A. (1936)

*New light on delinquency and its treatment*. New Haven*:* Yale University Press.

HEBB, D.O. (1974)

*Psychologie, science moderne.* Montréal : Les Éditions HRW.

HENRY, M. et LAURENT, G. (1974)

*Les adolescents criminels et la justice.* Vaucresson : Centre de formation et de recherche de l’Éducation surveillée.

[264]

HIRSCHI, T. (1969)

*Causes of delinquency.* Berkeley and Los Angeles : University of California Press.

HOMANS, G.C. (1974)

*Social Behavior : its Elementary Forms.* New York : Harcourt, Brace, Jovanovich.

HOSPERS, V. (1958)

« What means this freedom ? » *in* Hooks, S. ed. *Determinism and freedom in the age Modern science.* New York : Collier Books, pp. 126-142.

JESNESS, C.F. (1963)

*Redevelopment and revalidation of the Jesness Inventory.* Research Report no 35, Sacramento : California Youth Authority.

JODOIN, C. (1976) (avec la collaboration de La Rocque, G.)

*Le voleur.* Montréal : Les Éditions de l’Homme.

JOEY et FISHER, D. (1973)

*Killer, les mémoires d’un tueur de la Mafia américaine*. Montréal*:* L’étincelle (Traduction en 1974 de*:* *« Killer : autobiography of a hit man from the Mafia »*).

KARPIS, A., TRENT, B. (1971)

*Public ennemy number one.* Toronto-Montréal. Mc Clellard and Steward Ltd.

KINBERG, O. (1959)

*Les problèmes fondamentaux de la criminologie*. Paris*:* Cujas.

LABERGE-ALTMEJD, Danielle (1976)

*Engagement et inadaptation scolaires, prélude à la délinquance*. Montréal*:* G.R.I.J.

LABORIT, H. (1970)

*L’agressivité détournée.* Paris : Union générale d’Éditions.

[265]

LAFLAMME-CUSSON, S., MANSEAU, H. (1979)

*Après le centre d'accueil.* Montréal : Bureau de consultation-jeunesse.

LAPLANTE, R. (1963)

*Ti-blanc, Mouton noir.* Montréal : Ed. de l’Homme.

LE BLANC M (1975)

*La clientèle des centres d'accueils du Québec* Annexe 6 du Rapport Batshaw, Québec, Éditeur officiel du Québec

LEBLANC, M. (1977)

« La délinquance à l’adolescence : de la délinquance cachée à la délinquance apparente ». *Annales de Vaucresson,* 14, 15-50.

LEGENDRE, G., MÉNARD, R. (1973)

*Les bandes de jeunes : ampleur et nature du phénomène à Montréal.* Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile. Université de Montréal.

LEMAY, M. (1973)

*Psychopathologie juvénile*. Paris*:* Fleurus.

LETKEMANN, P. (1973)

*Crime as work.* Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice-Hall.

LOMBROSO, C. (1895)

[*L'homme criminel*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/000205323). Paris*:* Alcan.

LOMBROSO, C. (1899)

Le crime : causes et remèdes. Paris*:* Schleider.

LORENZ, K. (1969)

*L'agression, une histoire naturelle du mal*. Paris : Flammarion (traduction de l’édition allemande de 1963).

MAC ISAAC, J. (1968)

*Half the Fun Was Getting There.* Englewood Cliffs, N.J. : Prentice-Hall.

[266]

MAILLOUX, N. (1971)

*Jeunes sans dialogue*. Paris*:* Fleurus.

MAILLOUX, N. (1978)

« Étude rétrospective de la conduite criminelle ». *Rassegna di Criminologia 9,* 489-498.

MAILLOUX, N. (1979)

« *Une aspiration trop méconnue du criminel : retrouver sa place au milieu des hommes*». Montréal : Centre de recherche en relations humaines.

MALEWSKA, H. et PEYRE, V. (1973)

*Délinquance juvénile, famille, école et société.* Vaucresson : Centre de formation de l’éducation surveillée.

MARCH, J.G., SIMON, H.A. (1958)

*Organization*, New York : Wiley (traduction française : 1964, *Les organisations,* Paris : Dunod).

MARTIN, J.B. (1952)

*My life in crime : the autobiography of a professional criminal*. New York*:* Harper and Brother Publ*»*

MATZA, D. (1964)

*Delinquency and Drift,* New York : John Wiley »

MATZA, D, (1969)

*Becoming Deviant.* Englewood Cliffs, N.J. : Prentice Hall.

MEGARGEE, E.I. (1966)

« Undercontrolled and Overcontrolled Personality types in extreme Antisocial Agression ». *Psychological Monograph.* Vol. 80, no 3.

MEGARGEE, E. (1969)

« A Critical review of theories of violence », *in* MULVIHILL, D., TUMIN, M. *Crimes of violence, a staff report submitted to the national commission on the causes and prevention of violence.* Washington U.S. Government Printing Office.

[267]

MERTON, Robert K. (1938)

« Social structure and anomie ». *American Sociological Review.* 3 : 672-682.

MESRINE, J. (1977)

*L’instinct de mort.* Paris : J.-C. Lattes.

MICHARD, H., SELOSSE, J. et ALGAN, A. (1963)

*La délinquance des jeunes en groupe.* Paris : Cujas (Centre de formation et de recherche de l’éducation surveillée — Vaucresson).

MILLER, N.E. (1941)

« The frustration-aggression hypothesis ». *Psychological Review,* 48, pp. 337-342.

MILLER, Walter B. (1958)

« Lower class culture as a generating milieu of gang delinquency ». *Journal of social issues,* 14 : 5-19.

MUCCHIELLI, R. (1974)

*Comment ils deviennent délinquants*. Paris*:* Les Éditions E.S.F.

NETTLER, G. (1974)

*Explaining crime.* New York : Mc Graw-Hill.

NEWCOMB, T., TURNER, R., CONVERSE, P. (1970)

*Manuel de psychologie sociale*. Paris*:* P.U.F. Trad. de*:* *Social psychology* (1965).

NUTTIN, J. (1961)

*Tâche réussite et échec.* Louvain : Publications universitaires de Louvain.

NYE, F.I. (1958)

*Family relationships and delinquency*. Westport, Greenwood Press.

PASCAL

*Pensées.* Paris : Garnier.

[268]

PEYRE, V. (1964)

« Les jeunes délinquants et l’école ». *Annales de Vaucresson.* No 2, pp. 57-103.

PEYREFITTE, A. (Comité présidé par) (1977)

*Réponses à la violence T.I. : Rapport général, T. II : Rapports* des groupes de travail. Paris*:* Documentation française et Presses Pocket.

PEYREFITTE, A. (1977)

« Quelques réflexions sur la peine de mort », *in Réponses à la violence* T.I. pp. 225 à 238. Paris : Documentation française et Presses Pocket.

PINATEL, J. (1963)

*Traité de droit pénal et de criminologie*, Tome III.Paris*:* Dalloz.

PLATE, T. (1975)

*Crime Pays* ! New York : Simon and Schuster.

POLK, K., FREASE, D. and RICHMOND, F.L. (1974)

« Social Class, School Experience and Delinquency ». *Criminology.* Vol. 12, no 1, pp. 84 à 96.

POLLOCK, D. (1973)

*Appelle-moi un bon voleur, Autobiographie*. St-Hubert, Québec*:* Transformation.

POLSKY, N. (1967)

*Hustlers, Beats and Others*. Chicago*:* Aldine Publ.

RAUSCHNING, H. (1979)

*Hitler m'a dit.* Paris : Le livre de poche, coll. Pluriel (Réédition de *Gespräche mit Hitler*, 1939).

REDL, F. WINEMAN, D. (1964)

*L'enfant agressif*. Paris*:* Fleurus.

REISS, A.J. and RHODES, A.L. (1961)

« The Distribution of juvenile delinquency in the social class structure ». *American Sociological Review,* 26, 720-732.

[269]

REISS, A.J., RHODES, A.L. (1964)

« An Empirical test of Differential Association Theory ». *The Journal of Research in Crime and Delinquency.* Vol. 1, no 1, 5-18.

REITZ, H.J. (1977)

*Behavior in Organizations.* Homewood, Illinois : R. Irwin Inc.

ROUMAJON, Y. (1977)

*Ils ne sont pas nés délinquants*. Paris*:* Laffont.

ROUSSEAU, J.J. (1762)

[*Émile ou de l’éducation*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.roj.emi)*.* Paris : Garnier-Flammarion (1966).

SARRASIN, Marie (1978)

*Aspects comparatifs et développementaux de la délinquance cachée.* Montréal : Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile, Université de Montréal.

SCHAFER, W.E. and POLK, K. (1967)

« Delinquency and the school », *in* « The Presidents commission on law enforcement and administration of justice », *Task force on juvenile delinquency.* Washington : U.S. Government Printing office.

SELLIN, THORSTEN (1938)

*Culture conflict and crime.* New York : Social Science Research Council.

SELOSSE, J. (1978)

« La délinquance à l’adolescence : appel, essai ou erreur ». *Revue de neuropsychiatrie infantile* 26 (10-11), pp. 503 à 511.

SHAW, C.R. (1930)

*The Jack-Roller, a delinquent boy’s own story.* Chicago : The University of Chicago Press — réédition : 1966.

[270]

SHAW, C.R. et MCKAY, H.D. (1942)

*Juvenile Delinquency and Urban Areas.* Chicago : University of Chicago Press.

SHORT, jr. J.F. (1954)

« A report on the incidence of criminal behavior, arrests, and conviction in selected groups ». *Research studies of the State College of Washington.* 22 : 110-118.

SHORT jr. J.F. (1957)

« Differential association and delinquency ». *Social problems.* 4 :3, pp. 233-239.

SHORT, jr. J.F. and NYE, F.I. (1958)

« Extent of unrecorded delinquency, tentative conclusions ». *Journal of Criminal law, Criminology and Police Science* 49, pp. 296-302.

SHORT, jr. J.F. and STRODTBECK, F.L. (1965)

*Group Process and Gang Delinquency.* Chicago : University of Chicago Press (réédition 1974).

SIPES, R.G. (1973)

« War, sports and agression : An Empirical Test of Two Rival Theories ». *American Anthropologist.* Vol. 75, no 1, pp. 64-86.

STORR, A. (1973)

*L'instinct de destruction*. Paris*:* Calmann-Lévy.

SUTHERLAND, E. (1939)

*Principles of criminology.* Philadelphia : Lippincott.

SUTHERLAND, E.H. & CRESSEY, Dr. (1966)

*Principes de criminologie*. Paris, Cujas.

SUTTON, W. with LINN, E. (1976)

*Where the money was.* New York : The Viking Press.

[271]

SZABO, D. (1978)

[*Criminologie et politique criminelle*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/25022248). Montréal*:* P.U.M. Paris*:* J. Vrin.

SZABO, D. (1979)

« *Victimologie et criminologie tendances et applications*», Muenster : 3e Symposium international de victimologie.

TANNER, O. (1977)

*Le stress.* Vederland : Time Life International.

TARDE, G. (1890)

[*Les lois de l’imitation*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.tag.loi1). Paris, Alcan.

TAYLOR, I., WALTON, P., YOUNG, J. (1973)

*The new criminology.* London : Routledge and Kegan Paul.

THOMAS, W.I. (1923)

*The unadjusted girl.* Réédition : 1967 New York : Harper and Row

THRASHER, F. (1927)

*The gang.* Chicago : The University of Chicago Press (réédition 1963).

TITTLE, C.R., VILLEMEZ, W.J. and SMITH, D.A. (1978)

« The Myth of Social class and Criminality ». *American Sociological Review.* Vol. 43, no 5, pp. 643 à 656.

TOCQUEVILLE, A. de (1840)

[*De la démocratie en Amérique*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.toa.dem1)*.* Paris : Union Générale d’Éditions (1963).

VILLARS, G. (1972)

*Inadaptation scolaire et délinquance juvénile* T.I. : Des écoliers perdus. Paris*:* Armand Colin.

VILLARS, G. (1973)

*Inadaptation scolaire et délinquance juvénile,* T. II : *L’organisation du désordre*. Paris*:* Armand Colin.

[272]

VON HENTING, H. (1948)

*The criminal and his victim.* New Haven : Yale University Press.

WALKER, N. (1977)

*Behaviour and misbehaviour : explanations and non-explanations*. Oxford*:* Blackwell.

WEST, D.J., FARRINGTON, D.P. (1973)

*Who becomes delinquent ?* London : Heinemann Educ. Books.

WEST and FARRINGTON (1977)

*The delinquent way of life*. London*:* Heineman.

WILLWERTH, J. (1974)

*Jones : Portrait of a Mugger*, New York : M. Evans and Co.

WILSON, E.O. (1975)

*Sociobiology : The new systesis*. Cambridge, Mass. : The Belknap Press of Harvard University Press.

WILSON, E.O. (1978)

*On Human Nature.* Cambridge Mass. : Harvard University Press.

WILSON J.Q. (1975)

*Thinking About Crime.* New York : Basic Books.

WOLFGANG, M.E., FERRACUTI, F. (1967)

*The Subculture of Violence.* London : Social Science Paperbacks.

WOLFGANG, M.E., FIGLIO, R.M. and SELLIN, T. (1972)

*Delinquency in a birth cohort.* Chicago : The University of Chicago Press.

YOCHELSON, S. and SAMENOW, S. (1976)

*The criminal personnality*: vol I — : *A profile for change*. New York*:* J. Aronson.

[273]

Table des matières

Quatrième de couverture

Remerciements [1]

Introduction [3]

**PREMIÈRE PARTIE.
LE PROBLÈME, LE SUJET, LA DÉMARCHE** [11]

Chapitre I. La délinquance : définition [13]

Infractions punissables [13]

Un dommage évident à autrui [18]

Chapitre II. Un problème pour qui ? [21]

Divers points de vue [21

Les souffrances de la victime [23]

Le délit comme solution [27]

Chapitre III. Qui sont les délinquants ? [29]

Nous sommes tous des délinquants [29]

Les super-délinquants [33]

Folies de jeunesse [40]

Chapitre IV. La sélection par le système pénal [43]

Petits et gros poissons [43]

La classe sociale [48]

La situation familiale et scolaire [56]

Chapitre V. L’analyse stratégique [61]

Le comportement [64]

Les résultats [66]

La rationalité limitée [68]

Les conflits [73]

**DEUXIÈME PARTIE.
LES FINS** [79]

Chapitre VI. Les finalités du délit [81]

Le sens du délit [83]

Le refus de l’analyse finaliste [85]

Fins et résultats [87]

Chapitre VII. L’action [91]

L’excitation [95]

Le jeu [98]

[274]

Chapitre VIII. Mourir d’ennui ou mourir de peur [103]

L’action, un besoin vital [103]

Les délinquants ont-ils plus besoin d’action

que les autres ? [105]

L’action contribue à la croissance personnelle [108]

Le sens de la vie [110]

Chapitre IX. L’appropriation [111]

Les fruits du vol [112]

L’action ou l’appropriation ? [118]

Chapitre X. L’agression défensive [121]

Les visages de l’agression [121]

La défense [123]

L’inné et l’acquis [128]

Chapitre XI. La vengeance [133]

Crimes par vengeance [134]

À quoi peut servir la vengeance ? [138]

Chapitre XII. Évacuer ou déchaîner l’agression ? [141]

Faut-il se défouler ? [141]

L’agression déchaînée [144]

L’assassin était trop doux [146]

Être actif ou être agressif ? [148]

Chapitre XIII. La domination [151]

La puissance [151]

La cruauté [153]

Le prestige [156]

**TROISIÈME PARTIE.
LES OPPORTUNITÉS** [163]

Chapitre XIV. La notion d’opportunité [165]

Délinquance et opportunités [166]

Opportunités et fins [169]

Chapitre XV. La confrontation avec l’école [175]

Les mauvais élèves [175]

Les délinquants ne sont pas intéressés à l’école [178]

L’origine familiale des difficultés scolaires [180]

Le choc scolaire [182]

De l’inadaptation scolaire à la délinquance [185]

[275]

Chapitre XVI. Au travail [187]

Le délinquant est-il paresseux ? [187]

Choisir entre le travail et le crime [192]

Chapitre XVII. Prisonnier du présent [199]

Une fixation dans le présent [199]

Origines du présentisme [203]

Le présentisme dans la délinquance [205]

Présentisme et relations interpersonnelles [209]

Chapitre XVIII. Les copains [213]

Les faits [213]

« Qui se ressemble s’assemble » [216]

La contagion réciproque [219]

L’apprentissage technique [222]

Les copains et l’efficacité de la délinquance [226]

**QUATRIÈME PARTIE.
CONCLUSION** [233]

Chapitre XIV. La liberté [235]

Le problème [235]

Liberté et déterminisme dans l’élaboration des fins [237

Liberté et déterminisme devant les opportunités [240]

Chapitre XX. Bilan [243]

Les fins [243]

Les opportunités [245]

Sont-ils heureux ? [248]

La contribution de l’analyse stratégique à la criminologie [253]

Bibliographie [255]

1. C’est ainsi que Erikson (1966) écrivait : « la déviance n’est pas une propriété inhérente à certains comportement, c’est une propriété que les spectateurs (l’auditoire) lui attribuen ». (p.11) [↑](#footnote-ref-1)
2. Sur ce point Walker (1977) a fait une excellente argumentation, dont je me suis inspiré. [↑](#footnote-ref-2)
3. Un dommage peut être « évident » sans être grave. Le vol à l’étalage d’objets de faible valeur cause un préjudice évident mais non grave. [↑](#footnote-ref-3)
4. En 1974, les tribunaux pour mineurs du Québec admettaient, chez les garçons, 21,618 plaintes concernant des délits au sens utilisé ici, 9,371 plaintes concernant d’autres types de délits et, enfin 2,551 demandes de protection. Ainsi 64% des affaires connues des tribunaux pour mineurs chez les garçons étaient des délits au sens de la définition proposée ici. (Voir Choquette 1975 pp. 323, 329 et 335). Par contre, en 1975, 25% des jeunes placés en centre d’accueil par les tribunaux l’étaient en vertu de la loi sur les jeunes délinquants (LeBlanc 1975 p. 24). Ceci veut probablement dire que les affaires de protection se terminent souvent par un placement alors qu’un jeune délinquant ne sera placé en institution que si un grand nombre de ses délits viennent à l’attention du juge. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cf. Empey, 1978. [↑](#footnote-ref-5)
6. II existe aussi les enquêtes de victimisation mais elles ne seront pas utilisées ici. [↑](#footnote-ref-6)
7. II s’agit d’extraits d’un questionnaire construit à Montréal par des membres du Groupe de recherche sur l’inadaptation juvénile : Marc LeBlanc, Louise Biron et Aaron Caplan (voir Biron et al 1975). [↑](#footnote-ref-7)
8. Malheureusement ce chiffre inclut des délits relatifs à la drogue, ce qui exagère la fréquence de la délinquance telle que définie au chapitre I. [↑](#footnote-ref-8)
9. Un peu plus loin, aux pages 45 à 47, je montrerai que cette présomption est fondée ; en effet, plus on commet de crimes, plus on risque de se faire prendre. [↑](#footnote-ref-9)
10. N’oublions pas que ces garçons ne sont pas des imbéciles. Ils savent très bien faire la différence entre un policier et un chercheur. Il faut dire qu’à Montréal un client régulier du tribunal à de bonnes chances de rencontrer des chercheurs et de réaliser que ce sont des gens assez inoffensifs. [↑](#footnote-ref-10)
11. Ces résultats rejoignent les constatations de Yochelson et Samenow (1976) qui, au cours d’entrevues avec un petit nombre de détenus extrêmement criminalisés, avaient découvert que chacun d’eux avait commis dans sa vie littéralement des milliers de crimes, même s’ils n’avaient subi que quelques condamnations. [↑](#footnote-ref-11)
12. Je remercie Marcel Fréchette qui m’a obligeamment fourni cette information. [↑](#footnote-ref-12)
13. Cette invraisemblable productivité criminelle se retrouve aussi dans certaines autobiographies de criminels. Voir entre autres : Carr (1975). Willwerth (1974), Karpis (1971). Joey (1973). Braly (1976), Chessman (1954). [↑](#footnote-ref-13)
14. La seule exception c’est « Battre quelqu’un qui ne vous a rien fait ». J’ai l’impression que la question est mauvaise. Il est facile de se dire que quelqu’un nous a fait (y compris un regard de travers). Si tel est le cas, ce que nous observons, c’est les pupilles du tribunal ont plus tendance à légitimer leurs agressions, les autres chiffres indiquant que, par ailleurs, ils se battent plus souvent. [↑](#footnote-ref-14)
15. Le statut socio-économique a été établi à partir de la scolarité du père et de son statut occupationnel. Statut élevé : professionnels, administrateurs etc. Statut moyen supérieur : services, employés de bureaux etc. Statut moyen inférieur : ouvriers spécialisés. Statut faible : ouvriers non spécialisés, journaliers etc. [↑](#footnote-ref-15)
16. Les chercheurs de Montréal ont mesuré plusieurs autres aspects de la délinquance cachée qu’ils ont mis en relation avec le statut socioéconomique et ils ont trouvé une seule différence significative. Cette exception mérite d’être rapportée : pendant l’adolescence la délinquance cachée *diminue* dans toutes Tes classes sociales *sauf* dans les classes inférieures. En 1976, 825 adolescents qui avaient déjà été étudiés en 1974 furent réexaminés afin de connaître l’évolution de leur délinquance pendant ces deux années. Par cette méthode on découvrit que dans l’ensemble, la délinquance diminue au cours de l’adolescence. Cependant, cette régression ne se constate pas chez les sujets de niveau social inférieur. Alors que, dans les classes sociales supérieures et moyennes, on trouve plus de jeunes dont la délinquance diminue qu'il n’y en a dont la délinquance augmente, dans les milieux défavorisés, le niveau de délinquance tend à rester stable (Fréchette et LeBlanc 1978 p. 74). (1) [↑](#footnote-ref-16)
17. Curieusement, en France, on n’a pas encore réalisé de recherche sur la délinquance cachée. [↑](#footnote-ref-17)
18. Chose curieuse, ces auteurs ont constaté que, plus les recherches sont anciennes, plus les corrélations sont fortes. Dans les travaux publiés avant 1950, on trouve une corrélation moyenne de -.73, dans ceux de 1950 à 1959. la corrélation est de -.43. entre 1960 et 1969, elle tombe de -.22 et, après 1970, elle est de -.04. La principale hypothèse retenue par Tittle et ses collaborateurs serait que pendant les 30 dernières années, les autorités policières et judiciaires ont fait de moins en moins de discrimination selon la classe sociale, ceci sous l'influence des mouvements de défense des droits civils et de l’accentuation du « due process of law » qui auraient favorisé une plus grande égalité de tous devant la loi. [↑](#footnote-ref-18)
19. L’exemple de Jean-Sébastien fait ressortir un autre élément qui distingue les classes sociales. C’est que, dans un milieu aisé, le jeune peut voler dans sa propre famille ou dans son école. Dans un milieu pauvre, le jeune ne trouvera pas beaucoup d’argent à voler ni à la maison ni à l’école. Il devra aller ailleurs, avec des risques bien plus graves d’être pris et dénoncé. [↑](#footnote-ref-19)
20. II faut d’abord mentionner l’Américain Goffman (1959, 1963, 1967, 1969). En France il y a Crozier (1964, et aussi Crozier et Friedberg, 1977), et Baechler (1975, 1977) et en Norvège, Eckhoff (1974). [↑](#footnote-ref-20)
21. II serait possible de confronter l’analyse stratégique aux théories de l’étiquetage et à celles du contrôle (Hirschi 1969). Je compte le faire dans un ouvrage ultérieur consacré au problème du contrôle social de la délinquance. [↑](#footnote-ref-21)
22. Les rares ouvrages qui traitent de ce sujet n’ont pas été écrits par des criminologues mais par des journalistes, par exemple. Plate (1975) journaliste américain a écrit un livre intitulé *Crime pays* ! [↑](#footnote-ref-22)
23. II s’est trouvé dans l’histoire de puissants penseurs qui attribuaient une place centrale à la recherche du plaisir dans leurs analyses de l’homme et de la société : Hobbes, Bentham, Montesquieu. Rousseau. L'économie politique qui. après tout, est la plus avancée des sciences de l'homme, part d’un « homo œconomicus » qui vise la maximisation de ses satisfactions. Une des branches les plus rigoureuses de la psychologie, le behaviorisme, repose toute entière sur la « loi de l’effet » de Thorndike qui dit, en gros, que les comportements suivis de satisfactions seront reproduits et que ceux qui sont accompagnés de conséquences désagréables auront moins de chances de réapparaître. Homans (1974), partant d'une « proposition du succès » très semblable à la loi de l’effet, a fait une belle synthèse du comportement social. Par conséquent, il n’y a pas de raison de se laisser intimider quand de soi-disant esprits subtils prétendent qu'il s’agit là d’une vision simpliste et réductionniste de l’homme : nous sommes en bonne compagnie. [↑](#footnote-ref-23)
24. II est bien entendu que la recherche du plaisir n’est pas la seule dimension de la conduite humaine. Il y en a d'autres, par exemple la conduite morale qu'il est impossible de réduire à un simple calcul d’avantages et d’inconvénients. Je compte, dans un prochain livre, approfondir cette question. [↑](#footnote-ref-24)
25. Ici les mots « fins ». « but », « objectif » et « finalité » sont utilisés dans le même sens. [↑](#footnote-ref-25)
26. La formule est de Baechler (1975). Toute ma démarche dans ce chapitre m'a été inspirée par ses lumineuses analyses. C'est en lisant son livre sur les suicides que j’ai eu l’idée d’analyser la délinquance en termes finalistes. Je lui en suis très reconnaissant. [↑](#footnote-ref-26)
27. Voir Kinberg (1959) p. 290 et Sutherland et Cressey ( 1966). p. 89. [↑](#footnote-ref-27)
28. II existe des différences entre délinquants et non-délinquants. C’est indiscutable. Ces différences sont même assez nombreuses. Mais elles ne permettent en aucune façon d'en déduire une différence de nature. Les comparaisons entre délinquants et non-délinquants ont apporté des informations qui ne doivent pas être ignorées. Tout le problème est de savoir les interpréter. [↑](#footnote-ref-28)
29. Homans (1974), page 16, présente une argumentation éclairante sur ce point. [↑](#footnote-ref-29)
30. Braquage : vol à main armée. [↑](#footnote-ref-30)
31. Bordua (1961) a fait d’intéressantes observations à ce propos. [↑](#footnote-ref-31)
32. Dans ce qui suit, je m’inspire de l’excellent article de Goffman, (1967) dont le titre est éloquent : « Where the action is ». [↑](#footnote-ref-32)
33. I always felt that way when it was over. Emotionally drained and physically exhausted. Which is understandable enough, I suppose. During the planning of a robbery, you are in a constant state of exitement. From the time you disarm the guard to the time you enter the vault. all of your juices are flowing. And then comes the exhiliration of getting into the vault, the satisfaction of the escape, and a temporary sense of happiness that it has come off exactly as you had planned. [↑](#footnote-ref-33)
34. Miller (1958) a bien écrit le lien qui existe entre l’excitation et la délinquance. [↑](#footnote-ref-34)
35. LeBlanc et Fréchette (1978. p. 128). constatent que le vandalisme est pratiqué par 22.8% des jeunes qui comparaissent devant les tribunaux pour mineurs. C’est le 5e délit en termes de fréquence. [↑](#footnote-ref-35)
36. II est bien clair, comme le démontre cet exemple, que la fin ne peut tout expliquer. Comment peut-on commettre un crime aussi odieux pour un motif aussi futile ? Pourquoi les inhibitions qui empêchent de tuer n'ont-elles pas joué ? Il nous reste encore beaucoup à expliquer. [↑](#footnote-ref-36)
37. Dans son livre « Les jeux et les hommes », Caillois définit le jeu comme une activité ayant six caractéristiques. Elle est : 1) libre, 2) séparée, 3) incertaine, 4) improductive, 5) réglée et 6) fictive. Certains délits ressemblent tellement à des jeux qu’il m’a suffi de transporter la définition de Caillois avec quelques modifications mineures. [↑](#footnote-ref-37)
38. Michard, Selosse et Algan (1963), ont fait plusieurs observations sur le rôle de l’attrait du risque dans la délinquance en bande. [↑](#footnote-ref-38)
39. Caillois identifie quatre grands types de jeux : 1) la compétition (exemples : sports d’équipe — boxe) ; 2) la chance (exemples : le pari — les cartes) ; 3) le simulacre (exemple : le théâtre) ; 4) le vertige (exemples : le ski — le manège). [↑](#footnote-ref-39)
40. Belson (1975, p. 168) rapporte que chez 22% des garçons interrogés le plaisir et l’excitation viennent surtout du fait de réussir à déjouer les gens. [↑](#footnote-ref-40)
41. À la question : « Pourquoi voler ne vous donne-t-il pas de plaisir et d’excitation » on trouve les réponses suivantes : le risque d’être pris (19%), la peur des conséquences (6%), la nervosité et la crainte (8%) (p . 168). [↑](#footnote-ref-41)
42. Voir aussi Tanner (1977). [↑](#footnote-ref-42)
43. West et Farrington (1973) : « most troublesome » — « most daring ». [↑](#footnote-ref-43)
44. « I wont lie to you. What I do is wrong-deep, deep down I believe this. But man, it gives me life ». (Willwerth, 1974, p. 45). [↑](#footnote-ref-44)
45. Hitler, un criminel d’un autre genre que ceux que nous étudions ici avait ce culte de l’action, comme en témoignent quelques-uns de ses propos : « Seul l’homme plongé dans l’action prend conscience de ce qui est l’essence de l’Univers ». « L’homme est sur terre pour agir. C’est seulement quand il agit qu’il remplit sa destination naturelle ». « Seules l’action et l’activité incessante donnent un sens à la vie humaine » (Rauschning, 1979 pp. 300-301). [↑](#footnote-ref-45)
46. Tous ces chiffres risquent d’être un peu soufflés parce que, comme je l’ai déjà mentionné, les motivations utilitaires viennent plus facilement à l’esprit du répondant. [↑](#footnote-ref-46)
47. « A thousand-dollar rip-off means you can relax for a while, right ? » « Oh no ! 1 go through it in three or four days. 1 buy clothes, I go out, 1 get high. I get shoes, or a knit. or slacks - I get a lot of things I don’t need. You just live while the money’s there ; that’s the rule of the Street. That’s one thing dope did — it made me live for the day. When I’ve got money, I don't sleep for three or four days — you ye just buying something ail the time. If you’ve got the money that easy and that fast, it doesn’t have any value. » (Willwerth. 1974. pp. 32-33). [↑](#footnote-ref-47)
48. Contrairement à ce qu’on pourrait penser, ce phénomène n’est pas exceptionnel. Il est aussi rapporté par Willwerth (1974) et par Carr (1975). [↑](#footnote-ref-48)
49. Des auteurs comme Berkowitz (1962) et Fromm (1973) font une distinction entre l’agression « instrumentale » (ou fonctionnelle) et l’agression « hostile ». Dans l’agression instrumentale, la violence est utilisée comme moyen pour obtenir autre chose. C’est ainsi que les jeunes gens qui frappent et jettent par terre les passantes pour leur arracher leur sac à main ont recours à ce type d’agression. Dans l'agression « hostile », le but premier de l'attaque est de détruire, blesser ou faire souffrir l’autre. Le mari jaloux qui tue sa femme se livre à de l'agression hostile. La distinction est utile mais reste toute relative, car l'agression qualifiée d'hostile est elle aussi souvent un moyen en vue d’une autre fin : se venger, se défendre etc. Elle n’a pas une finalité intrinsèque comme le laisse entendre la définition. [↑](#footnote-ref-49)
50. C’est un bel exemple de la différence qui existe entre le texte de la loi et ce que les gens en font ; ils se refusent à définir comme délit les simples attaques. [↑](#footnote-ref-50)
51. De ce point de vue, on ne voit pas comment Erich Fromm (1973) peut affirmer que l’agression défensive est une forme « bénigne » d’agressivité, par opposition à la cruauté et à la destructivité qui, elles seraient des formes « malignes ». On trouve dans les annales du crime beaucoup plus de meurtres défensifs que de meurtres sadiques et les uns ne sont pas tellement plus « bénins » que les autres. Si Fromm veut dire que l’agression défensive est bénigne dans le sens de naturelle, nous sommes d’accord. Mais le terme prête à confusion. Il y a beaucoup de phénomènes naturels qui sont très « malins ». [↑](#footnote-ref-51)
52. De Greeff (1942) rapporte que, sur 87 crimes passionnels ayant un motif « affectif », il s’en trouvait 40 perpétrés à cause d’un « amour-propre froissé » et 21 cas à cause d’une « injustice subie ». [↑](#footnote-ref-52)
53. Megargee (1969 p. 1069) cite des recherches qui vont dans ce sens et il admet que l’agression se dissipe d’elle-même avec le temps. Malgré tout, il ne se résigne pas à abandonner complètement le modèle hydraulique. [↑](#footnote-ref-53)
54. Chez plusieurs espèces animales, la domination est étroitement reliée à l’agression : les animaux dominants sont les plus agressifs. Et ils sont aussi les mieux nourris, ils occupent les meilleures places et ils ont le choix des femelles. Ce qui veut dire que, chez certains animaux, être agressif, c’est être dominant et être dominant, c’est avoir les meilleures chances de survivre et de se reproduire (Wilson 1975). [↑](#footnote-ref-54)
55. Thrasher (1972) avait esquissé une belle description du voyou (« hoodlum ») qui va dans ce sens. [↑](#footnote-ref-55)
56. C’était la position défendue par Cohen en 1955. Depuis, elle fait partie du bagage des idées reçues en sociologie. [↑](#footnote-ref-56)
57. Chessman (1954 p. 63-4) au volant des voitures qu’il volait était d’une témérité folle. Il affirme que c’était un moyen de montrer aux copains qui l’accompagnaient qu’il était le plus courageux. Braly (1976 p.12) rapporte lui aussi que sa témérité lui donnait un sentiment de supériorité. Quand un coup était tellement risqué que ses camarades refusaient d’y participer, il se moquait d’eux et y allait seul. [↑](#footnote-ref-57)
58. Sur ce point, Cloward et Ohlin s’étaient inspiré du célèbre article de Merton (1938), « Social Structure and Anomie ». [↑](#footnote-ref-58)
59. Voir en particulier Hirschi (1969) et Empey (1978). [↑](#footnote-ref-59)
60. En un sens seulement parce que Cloward et Ohlin avaient été assez nuancés pour dire que ceux qui deviennent délinquants n’ont pas d’aspirations en termes de promotion sociale mais seulement en termes d'amélioration de leur situation économique. [↑](#footnote-ref-60)
61. Dans ce sens, c’est un anglicisme. En effet, en français, le mot opportunité veut dire ce qui vient à propos. En anglais « opportunity » désigne une combinaison de circonstances favorables pour réussir quelque chose. Cependant Crozier et Friedberg (1977) utilisent le mot exactement dans le sens que je lui donne. Je m’autorise de ce précédent pour prendre cette licence avec la langue française. [↑](#footnote-ref-61)
62. Voir : Glueck, S.E. (1950) ; Schafer et Polk (1967) ; Peyre (1964) ; Villars (1972) ; Malewska et Peyre (1973). [↑](#footnote-ref-62)
63. Voir : Hirschi (1969) ; Empey et Lubeck (1971) ; Laberge-Altmejd (1976) ; Biron (1977). [↑](#footnote-ref-63)
64. Voir : Glueck. S.E. (1950) ; Malewska et Peyre (1973) ; West et Farrington (1973) ; Laberge-Altmejd (1976). [↑](#footnote-ref-64)
65. On pourrait contester la signification de ce rapport entre discipline et délinquance en argumentant qu’on mesure là deux choses très semblables. C’est juste mais il y a tout de même des différences. En effet, l’indiscipline, telle qu’elle a été définie, comporte trois éléments. Premièrement, des infractions aux règles de l’école qui interdisent de tricher aux examens, qui obligent à fréquenter l’école, etc. Deuxièmement, la résistance à l'autorité : désobéir, répliquer aux professeurs, etc. Troisièmement, la perturbation de l’ordre à l’école : déranger la classe, être agité, etc. S’agit-il là de délinquance ? Certainement pas dans le sens strict que j'ai adopté. Ces comportements ne sont pas des infractions au code pénal et ils ne causent pas nécessairement de dommage tangible à autrui. Il est donc justifié de distinguer entre délinquance et inadaptation, quitte ensuite à étudier les covariations entre ces deux réalités. Néanmoins, la parenté entre les deux saute aux yeux. L’indiscipline, désigne des infractions aux règles scolaires, et la délinquance, des infractions aux lois. Dès lors, le résultat auquel arrivent les chercheurs n'est pas surprenant, même si ce n’est pas tautologique : la tendance à violer les règles scolaires va de pair avec la tendance à violer les dispositions du code pénal. En d’autres termes : la déviance scolaire est en corrélation avec la délinquance. [↑](#footnote-ref-65)
66. S’appuyant sur un matériel clinique très riche, Yochelson et Samenow (1976) affirment catégoriquement que les futurs criminels ne vont à l’école que parce qu’ils y sont obligés. Ils sont intéressés à des activités autrement plus excitantes que l'étude. [↑](#footnote-ref-66)
67. Voir Schafer et Polk (1967) pour un exemple de ces interminables critiques sur l’école. [↑](#footnote-ref-67)
68. Pour le moment, l’école c’est ça. Il existe un petit nombre d’écoles qui reçoivent des élèves choisis, qui ont des enseignants exceptionnels, qui ont plus d’argent que les autres et qui réussissent à atténuer certains aspects rebutants de l’école. Mais pour le reste, « l’école-caserne » est avec nous pour un bon bout de temps. Tout simplement parce que nous n’avons ni les ressources, ni les méthodes pédagogiques capables de transformer l’apprentissage des matières de base en une expérience amusante et facile. [↑](#footnote-ref-68)
69. L'expression est de Lombroso (1899). Ce médecin italien a fait plus que quiconque pour donner une apparence scientifique aux préjugés populaires concernant les criminels. [↑](#footnote-ref-69)
70. On s’imagine à tort que la plupart des travailleurs n’aiment pas leur emploi et qu’ils ne s’y résignent que pour survivre. Les Américains ont fait un grand nombre de sondages sur la satisfaction au travail. Faisant un bilan de ces sondages réalisés entre 1958 et 1973. Reitz (1977) rapporte que 81% à 92% des travailleurs se disent satisfaits ou très satisfaits de leur emploi. Par ailleurs, 73% des travailleurs trouvent très important que le travail en lui-même (par opposition au salaire ou à la sécurité) soit intéressant (p. 269 et p. 273). [↑](#footnote-ref-70)
71. Charbon : travail. [↑](#footnote-ref-71)
72. Braquage : hold-up. [↑](#footnote-ref-72)
73. Pour de nombreux délinquants, le gros problème c'est qu'ils veulent beaucoup d’argent immédiatement. Or. ils réalisent qu’ils ne peuvent pas avoir un salaire qui pourrait satisfaire ce besoin et que le vol leur permet d’avoir beaucoup plus que ce qu’ils pourraient obtenir par le travail. C’est en ces termes que les criminels dont la vie est racontée par Brannon. (1948) et par Martin, (1952) posent le problème. [↑](#footnote-ref-73)
74. II serait fastidieux d’énumérer tous ceux qui en ont parlé d’une manière ou d’une autre mais certains auteurs doivent plus particulièrement être mentionnés. Lombroso (1895) avait parlé de l’*imprévoyance* des délinquants. Pinatel (1963 p. 491) avait préféré le terme *labilité* qu’il définissait comme un manque d’inhibition conduisant le criminel à satisfaire ses besoins sans tenir compte des conséquences. Le phénomène n'a pas échappé à l’attention des sociologues. C’est ainsi que Cohen (1955 p. 30) avait parlé *d'hédonisme* à courte vue. Il rapportait que le jeune délinquant ne se soucie aucunement d’objectifs à long terme. Il ne planifie pas ses activités. Il n’organise pas son temps. D'autres auteurs ont fait sur ce thème d’intéressantes observations : Redl et Wineman (1964), Algan *et al.* (1965), Debuyst et Joos (1971), Lemay (1973), Mucchielli (1974) etc. [↑](#footnote-ref-74)
75. Ce rapport est si étroit que le présentisme fait souvent partie intégrante des définitions psychologiques du délinquant. C’est ainsi que Lemay (1973) inclut dans sa définition du « sujet à structure délinquante » le fait qu’il possède « un moi tout centré sur la satisfaction de ses besoins » (p. 451). [↑](#footnote-ref-75)
76. Le délinquant fortement engagé dans des crimes contre les biens et les personnes et qui ne se fait *jamais* prendre, c’est vraisemblablement un mythe. Les chances sont contre lui : après 10, 20 ou 50 coups il finira par se faire prendre. Le délinquant qui réussit n’échappe pas à la prison mais, pendant toute sa vie, il ne fera pas plus de 2 ou 3 ans de prison approximativement alors que le raté en fera un total de 10, 20 ou même de 30 années. [↑](#footnote-ref-76)
77. Parmi les nombreuses recherches, aussi bien psychologiques que sociologiques. qui vont dans ce sens, il faut mentionner : Short et Strodbeck (1965), Hirschi ( 1969). Fréchette (1970), et Caplan (1979). Soulignons de plus que les données de Hirschi et de Caplan portent sur des sujets qui n’ont pas été arrêtés par la police. Le trait n’est donc pas relié à la réaction sociale. [↑](#footnote-ref-77)
78. En 1957, Short rapportait de fortes corrélations entre la délinquance avouée par ses sujets et celle de leurs amis. Reiss et Rhodes (1964) qui étudiaient des paires et des triades, constatent que les garçons choisissent comme amis intimes d’autres garçons qui sont délinquants comme eux, ou non-délinquants comme eux. West et Farrington (1973) rapportent que le nombre de délits commis par les amis des sujets est fortement associé à la délinquance des sujets eux-mêmes. Belson (1975) constate deux choses : 1) plus un garçon commence jeune à fréquenter des voleurs, plus il vole lui-même, et 2) plus nombreux sont ses amis qui volent, plus il a tendance à voler (pp. 236-237). [↑](#footnote-ref-78)
79. Glueck S. et E. (1950), Kinberg (1959) et Yochelson et Samenow (1976). [↑](#footnote-ref-79)
80. C’est le cas de ces garçons qui ont un ou plusieurs frères délinquants. C’est aussi le cas de ces vagabonds qui fréquentent constamment des gens de la pègre sans jamais s’orienter vers le crime. [↑](#footnote-ref-80)
81. Belson (1975) avait un échantillon de garçons normaux et relativement jeunes. 11 s'agit donc de sujets qui ont toutes les chances d’être dans la première phase. Or il montre (p. 230) qu’il est très rare que ceux qui volent aient appris des techniques. [↑](#footnote-ref-81)
82. Nous redécouvrons Tarde qui, en 1890, défendait l’idée que le crime s'apprend par l’imitation. Les travaux récents en psychologie expérimentale ont démontré l’importance primordiale du « modeling » dans l'apprentissage. Bandura (1969-1973) a expliqué que le modeling ou apprentissage par observation comporte quatre étapes : 1) l’attention au comportement du modèle ; 2) la conservation dans la mémoire des conduites observées ; 3) leur reproduction : la mise en pratique de ce qui est vu : 4) le renforcement de ces conduites. Akers et *al.* (1979) dans le cadre d’une recherche portant sur 3,065 écoliers du secondaire constatent une corrélation assez forte (.38) entre la consommation de marijuana et le fait d’avoir observé que des personnes que l'on admire en fument. [↑](#footnote-ref-82)
83. If I had worked alone, it would have been nothing more than sticking a gun into the teller’s cage and taking whatever was on hand. Not very much satisfaction there, and not very much money either. Working with others, you are at the mercy of your crime partners, and honor among thieves is a myth. You involve yourself with a very low grade of person when you become a thief. The vast majority is basically unstable and therefore unpredictable. I was convicted of the Manufacturers Trust job because for the third time in my life one of my crime partners betrayed me. Against all logic ; against his whole track record. Against, even, his own self-interest. (Suttun and Linn 1976, p. 11). [↑](#footnote-ref-83)
84. C’est la position dominante en criminologie où elle est présentée comme allant tellement de soi qu'on ne se donne même pas la peine de l’expliciter. Une des plus notoires exceptions est l’Américain Matza (1964-1969) qui s’est fait un fervent défenseur de la liberté. [↑](#footnote-ref-84)
85. Une telle attitude se retrouve fréquemment dans les autobiographies de criminel. Elle est particulièrement marquée chez Mesrine (1977). Karpis-Trent (1971), Suttun-Linn (1976) et Joey-Fisher (1973). [↑](#footnote-ref-85)
86. Le problème de la folie est exclu de la présente discussion. Celle-ci peut effectivement annuler la liberté du sujet. Ici le problème est restreint au délinquant sain d’esprit, qui n'a pas de symptôme évident de maladie mentale même si son mode de fonctionnement — le présentisme par exemple — peut nous faire penser qu’il n'est pas totalement « normal ». [↑](#footnote-ref-86)
87. Voir aussi : Willwerth (1974 p. 138), Brown (1965 p. 123) et Carr (1975 p. 199). [↑](#footnote-ref-87)
88. En effet, ces tests ne sont qu’un amalgame d’opinions disparates regroupés en échelle par des procédés apparentés à l’analyse factorielle. On ne sait pas vraiment ce que mesurent ces échelles. Tout ce que l’on sait, c'est qu’elles sont en corrélation avec la délinquance. Par contre, certains énoncés isolés peuvent nous apporter des indications intéressantes. [↑](#footnote-ref-88)
89. Ces énoncés font partie d'une échelle appelée « Mauvais ajustement social » développée par Jesness (1963). [↑](#footnote-ref-89)